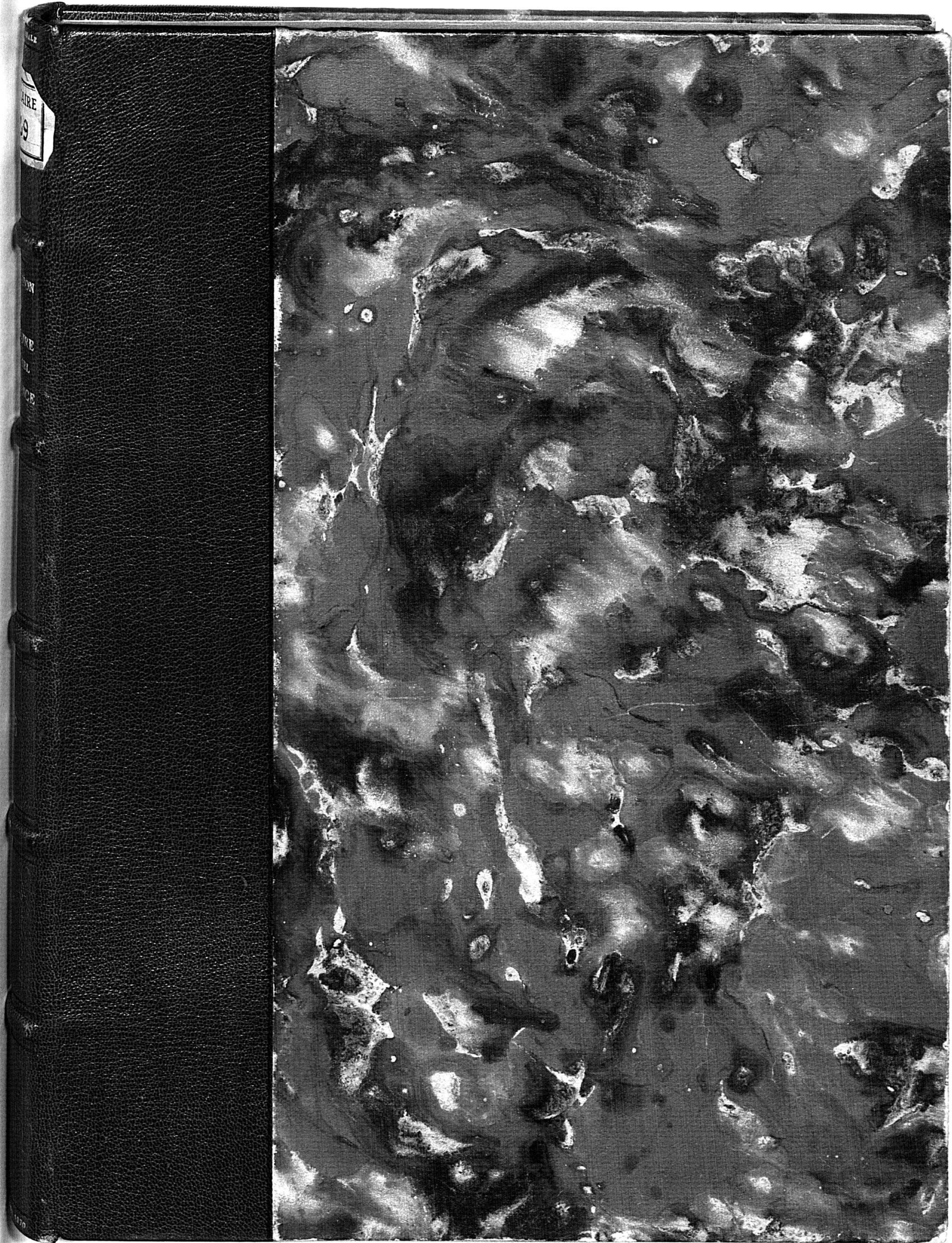
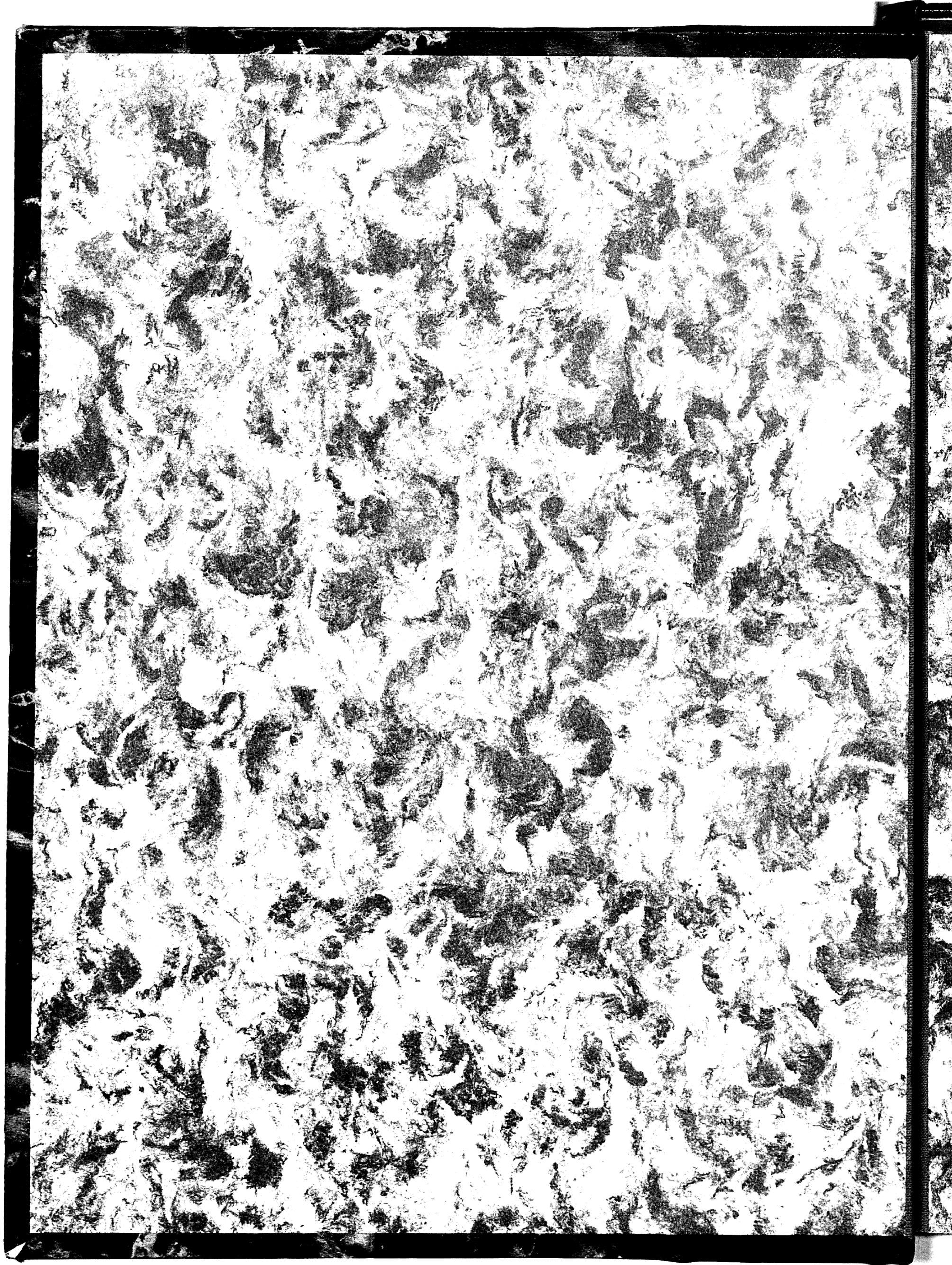
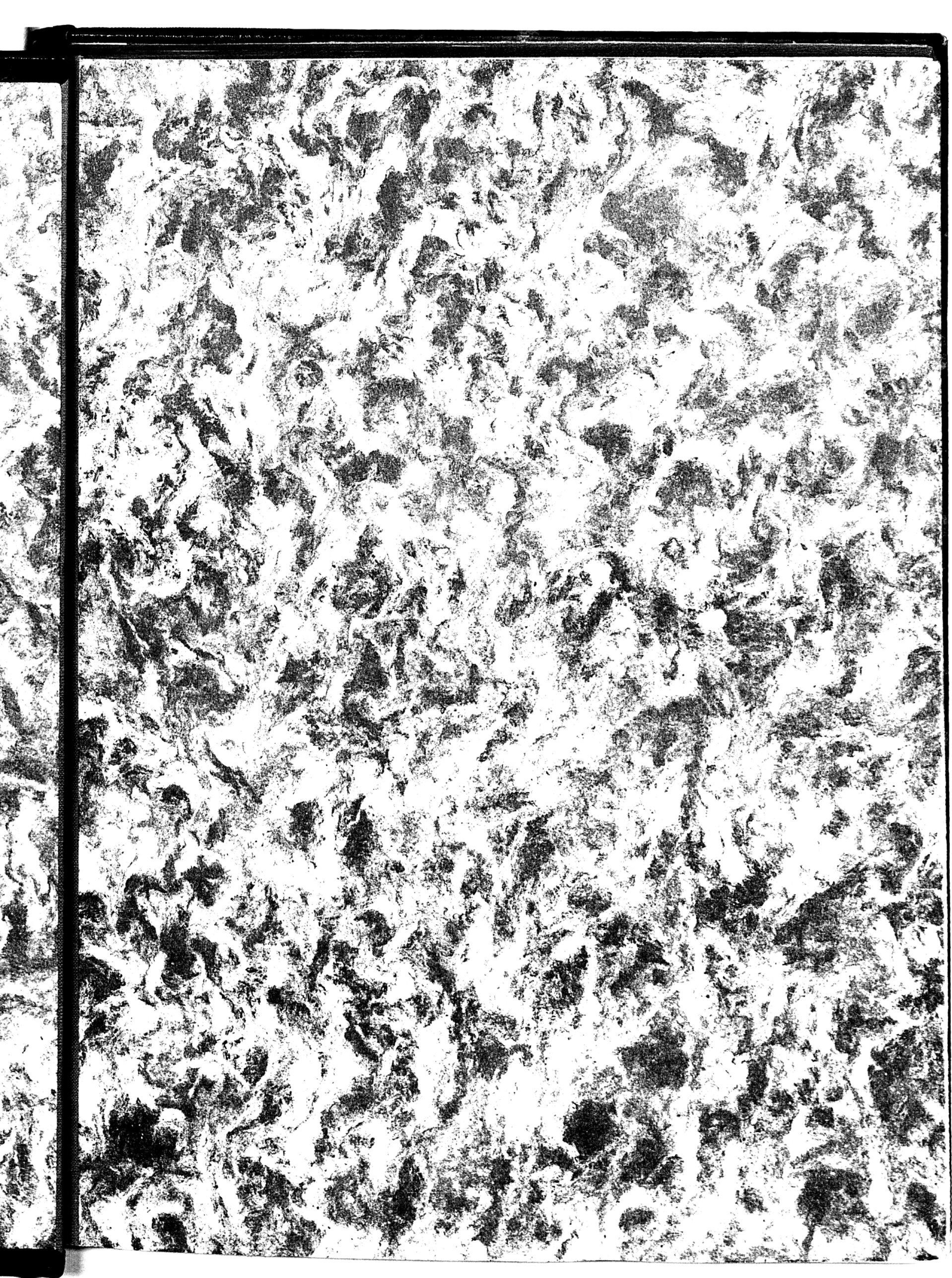
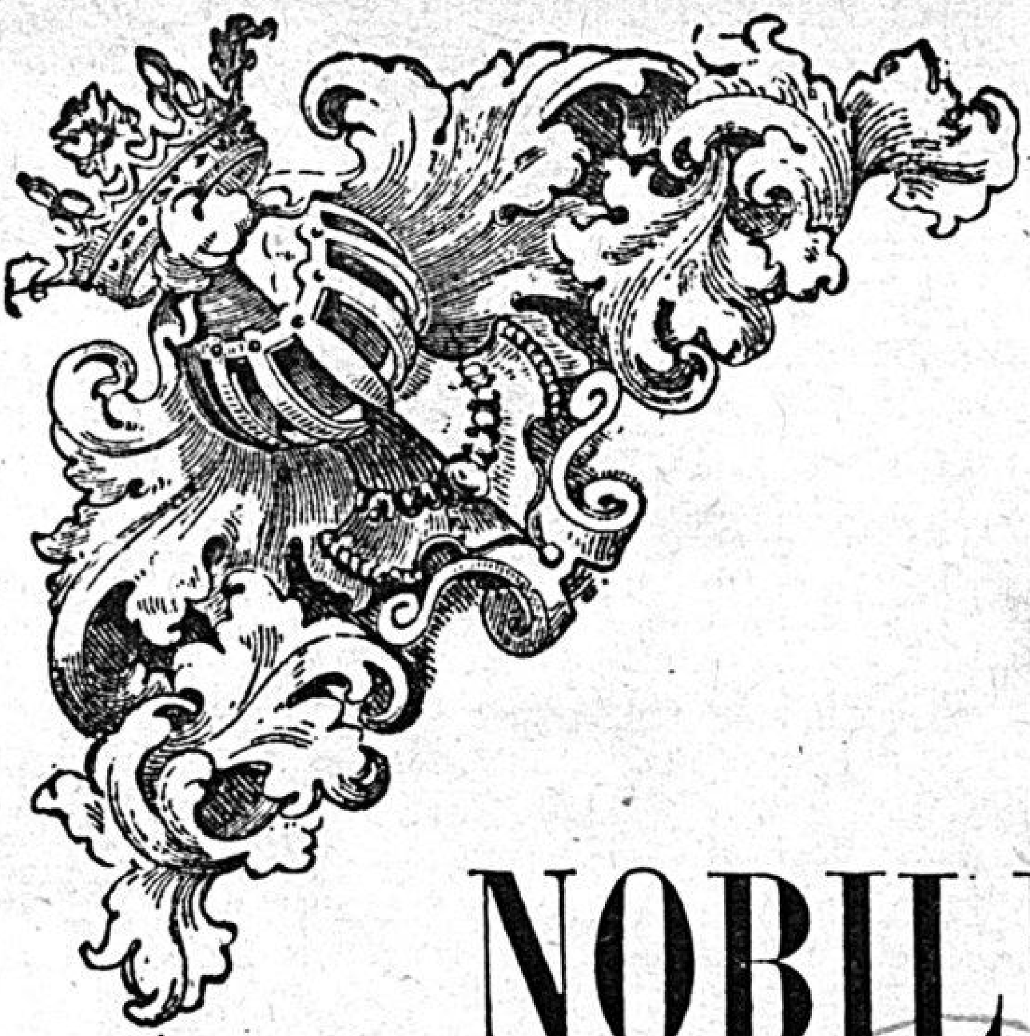
Le Nobiliaire universel, ou Recueil général des généalogies historiques et véridiques des maisons nobles de l'Europe / [...]











XXVe VOLUME

DU

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE FRANCE

RECUEIL GÉNÉRAL DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES DES MAISONS NOBLES DE L'EUROPE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. Jules MARTINON

DIRECTEUR

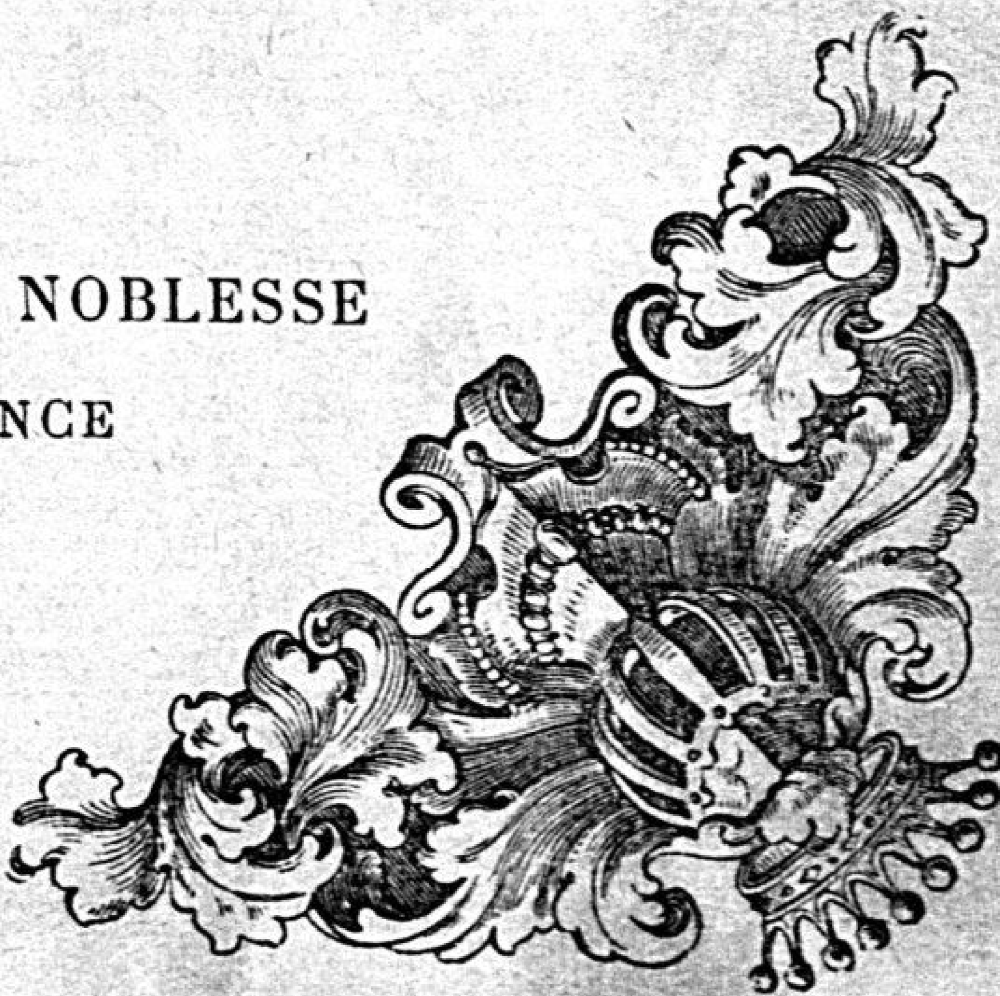
DES ARCHIVES DE LA NOBLESSE ET DU COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE

1907





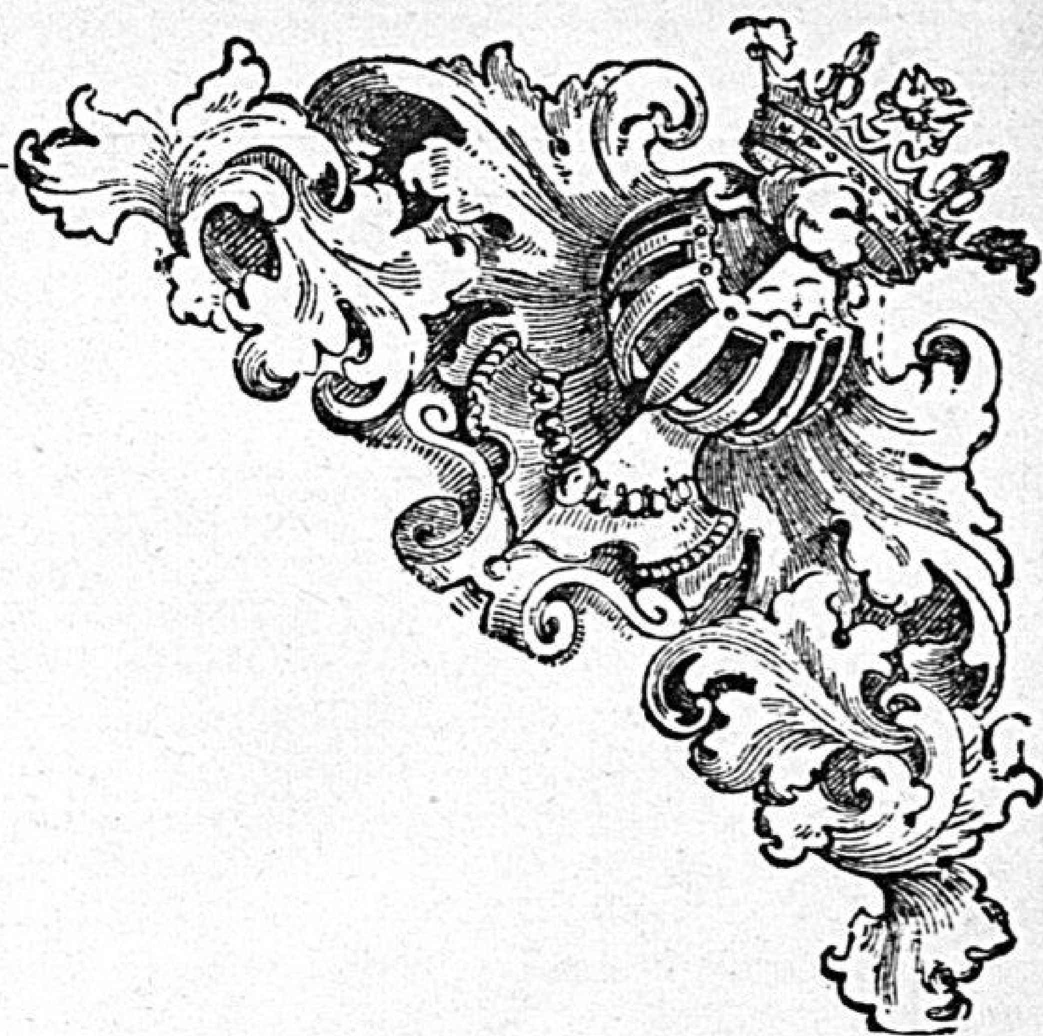




A LA DIRECTION DES ARCHIVES DE LA NOBLESSE

ET DU COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE

101, rue de Miromesnil

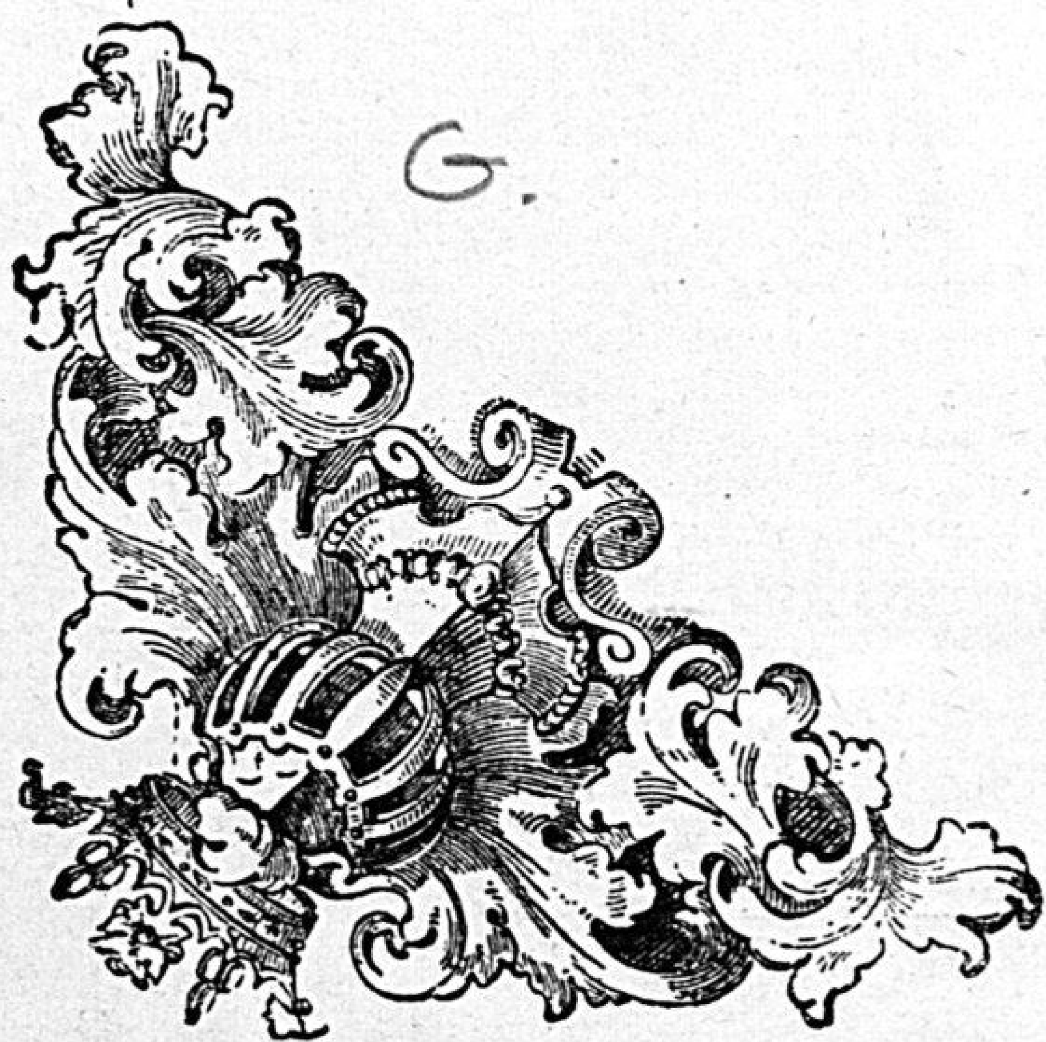



NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE



FRANCE




DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE
65, rue Chabot-Charny, 65

ARCHIVES DE LA NOBLESSE

NOBILIAIRE UNIVERSEL
DE FRANCE

RECUEIL GÉNÉRAL DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES DES MAISONS NOBLES DE L'EUROPE



PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

M. Jules MARTINON

DIRECTEUR

DES ARCHIVES DE LA NOBLESSE ET DU COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE

XXVe VOLUME

1907





XXVe VOLUME

1907



PARIS

A LA DIRECTION DES ARCHIVES DE LA NOBLESSE

101, rue de Miromesnil

A

SA MAJESTÉ ALPHONSE XIII



ROI D'ESPAGNE

Sire,

Ecrire sur le frontispice d'un monument destiné à rappeler les titres des plus nobles races, le nom d'un Prince magnanime dont la Maison brille comme la plus ancienne et la plus illustre, c'est remonter vers la source d'où sont émanées les hautes faveurs, les dignités, les insignes dont se parent avec un légitime orgueil les familles à la gloire desquelles est consacré cet ouvrage.

Le courage, les vertus, les talents transmis de génération en génération comme un saint héritage, ont créé la noblesse : la munificence et la sagesse des Souverains l'ont consacrée et régularisée en élevant ce qui ne fut d'abord qu'un sentiment à la hauteur d'une institution fixe et durable. La chevalerie est née sur les marches des trônes, les Princes élus de Dieu et marqués du sceau de la religion; ont communiqué aux plus intrépides soutiens de leur couronne,

quelque chose de cette auréole de gloire qui éclatait sur leurs fronts.

C'est au Souverain qui sait si bien comprendre que les besoins de l'esprit moderne ne peuvent trouver de satisfaction légitime que dans le respect intelligent et sincère des droits consacrés par une longue possession : c'est au Prince, qui, recevant des traditions de sa Maison tant d'exemples de vertus guerrières et de prudente sagesse, a su jeune encore faire revivre en sa personne ces qualités inhérentes à sa noble race et qu'il a, depuis que la Providence l'a appelé au trône, consacrées au bonheur de ses sujets ; c'est au chef aimé d'une nation justement fière de son passé comme de son présent, qu'il appartenait à l'auteur du « Nobiliaire Universel » de dédier un ouvrage où devait d'ailleurs briller au premier rang l'illustre nom de Bourbon.

Je prie en particulier, Votre Majesté, de daigner agréer l'hommage des sentiments de dévouement reconnaissant et respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Sire,

de Votre Majesté,

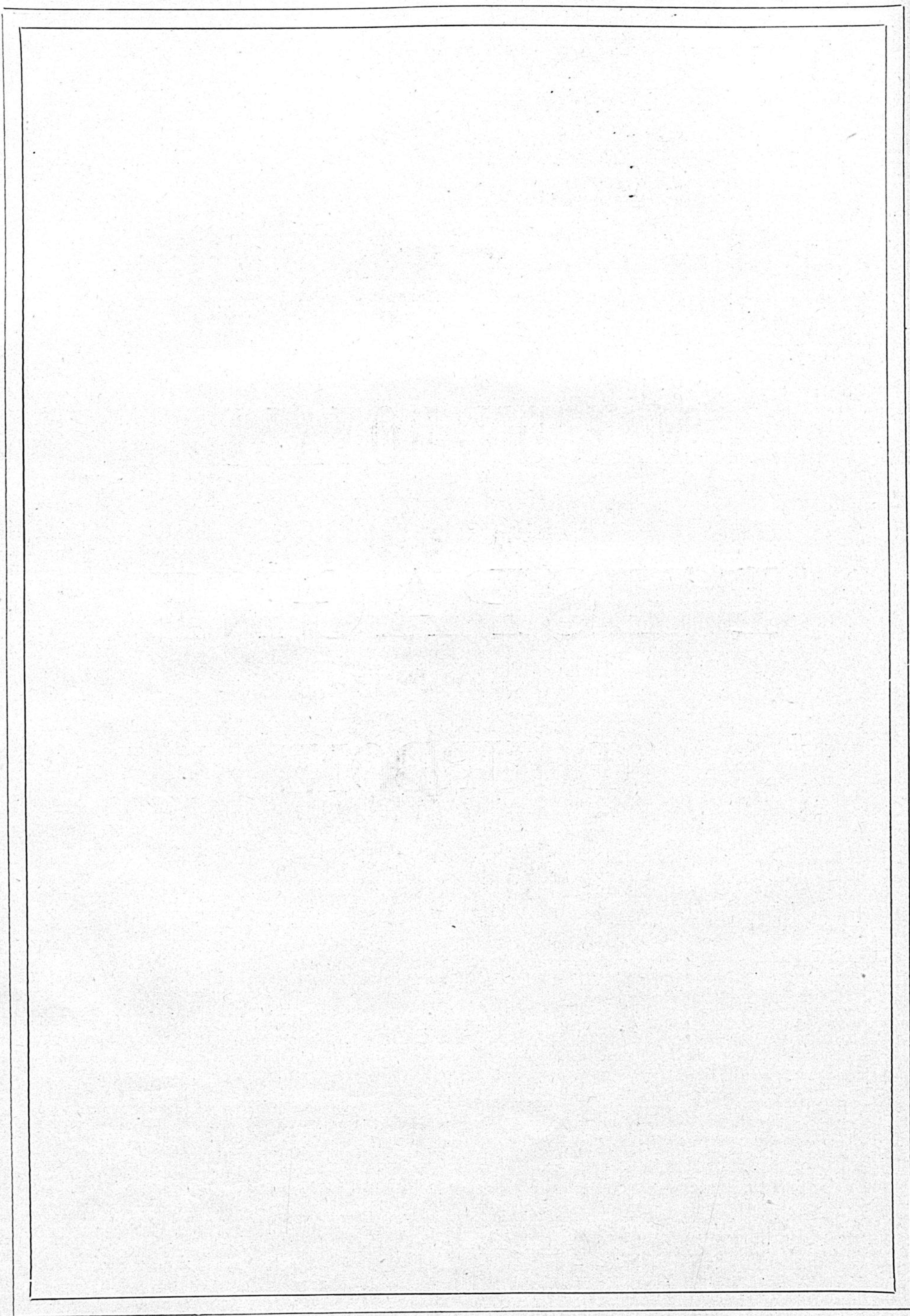
Le très humble et très obéissant serviteur,

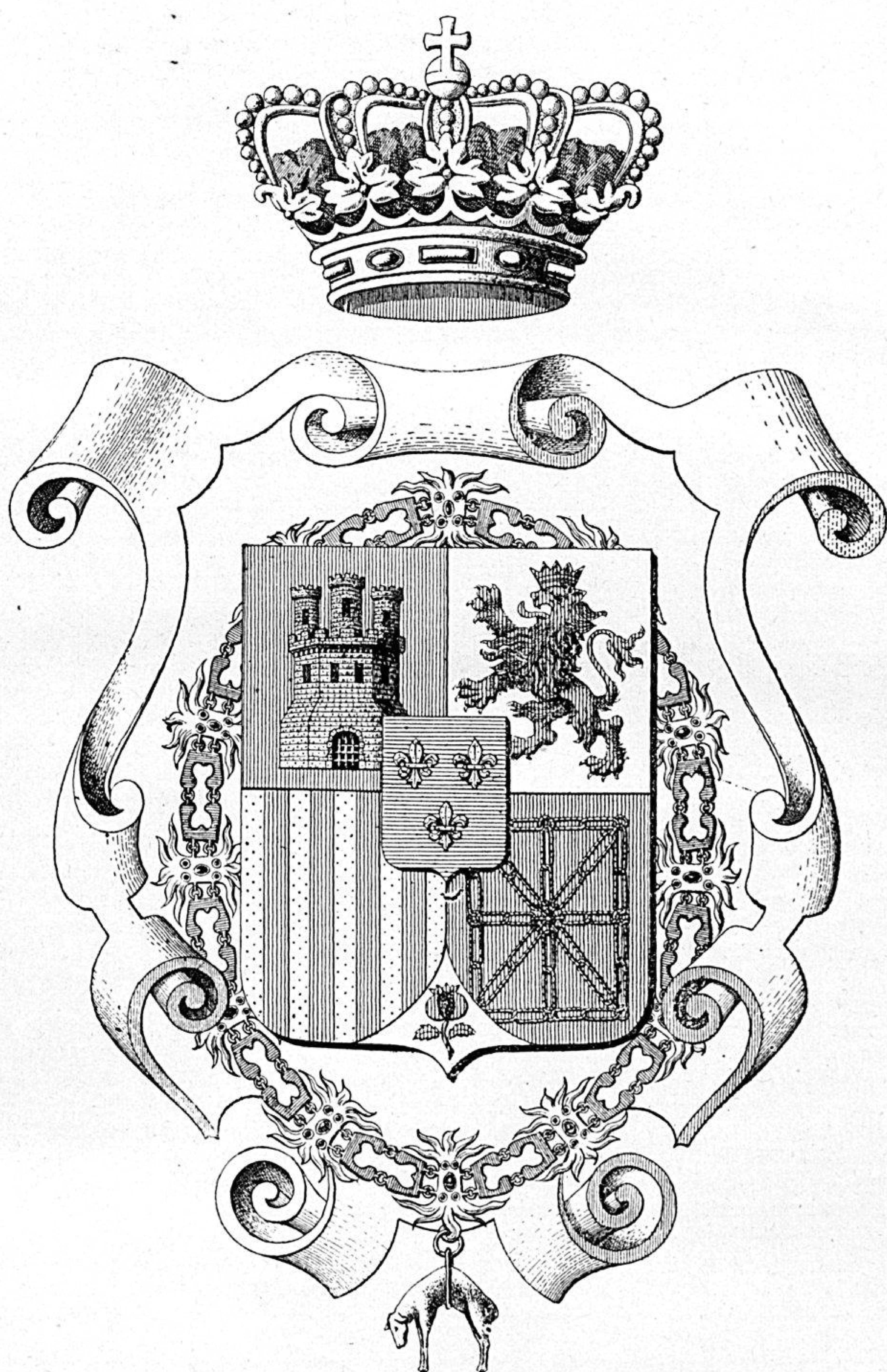
Comte Georges de Morant.

MAISON ROYALE

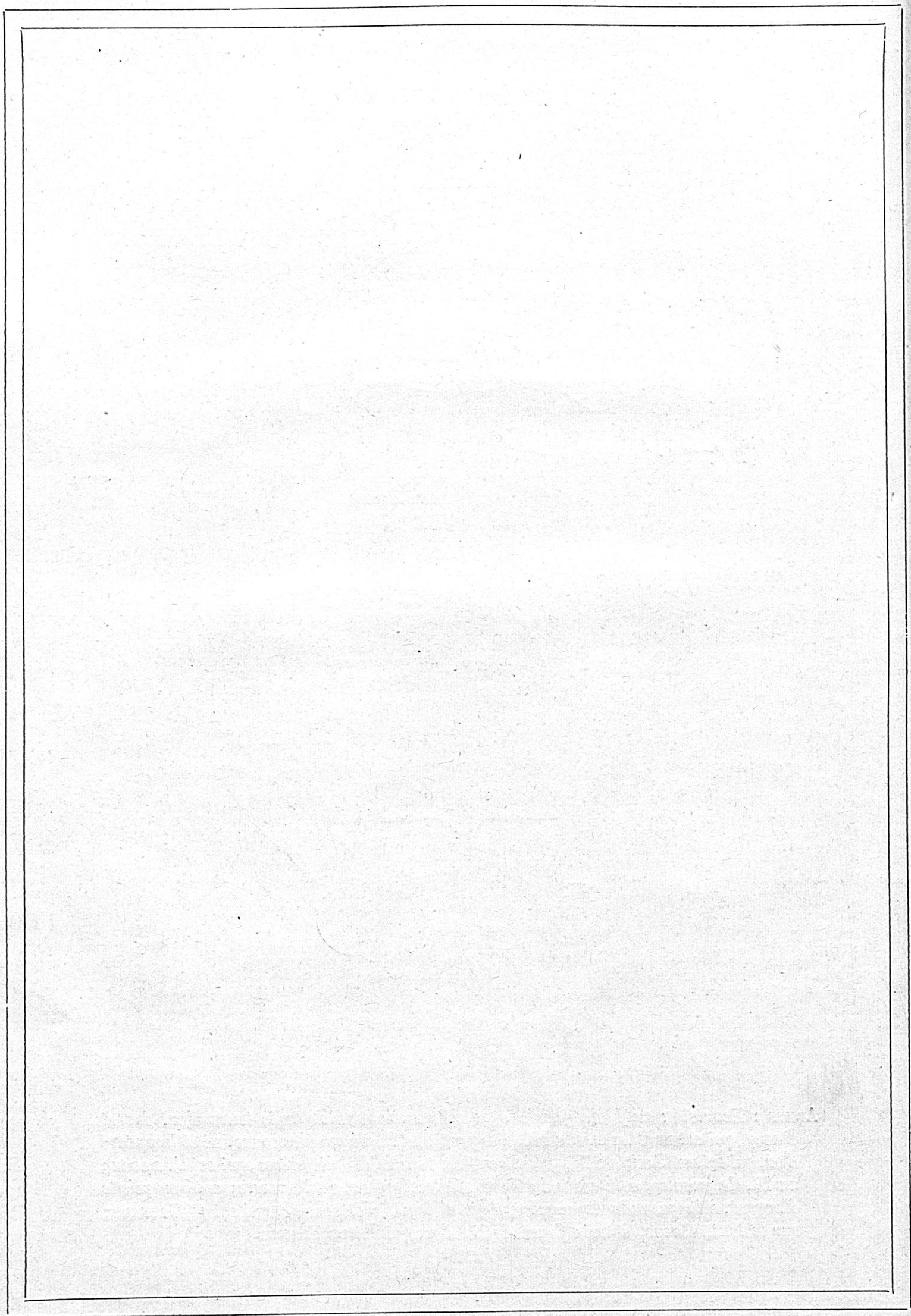
D'ESPAGNE

(BOURBON)





Armes : *Ecartelé : au I, de gueules, au château sommé de trois tours d'or, ouvert d'azur, qui est* de Castille ; *au II, d'argent, au lion de gueules couronné et lampassé d'or, qui est* de Léon; *au III, palé d'or et de gueules de huit pièces, qui est* d'Aragon ; *au IV, de gueules, à la croix de Navarre d'or, qui est* de Navarre; *enté en pointe d'argent, à la grenade de gueules, tigée et feuillée de sinople, qui est* de Grenade ; *sur le tout, d'azur, à trois fleurs de lis d'or, qui est* de France.





On sait que la Maison qui règne actuellement sur l'Espagne est une branche cadette de l'illustre Maison de Bourbon, et qu'elle a pour tige Philippe d'Anjou, second fils du Dauphin et petit-fils de Louis XIV, à qui Charles II, Roi d'Espagne, dernier rejeton de la branche autrichienne, laissa le trône par testament. Le jeune prince fut proclamé Roi d'Espagne à Fontainebleau, le 16 novembre 1700, et à Madrid sous le nom de Philippe V, le 24 du même mois. La crainte de voir les couronnes de France et d'Espagne réunies sur une même tête engagea l'Angleterre, l'Autriche, la Hollande, le Portugal, la Prusse et la Savoie à former une ligue. La guerre de la « Succession » éclata; elle finit par le traité d'Utrecht et par la renonciation solennelle de Philippe V, pour lui et sa postérité, aux droits qu'il pouvait avoir à la couronne de France.

La filiation doit donc être établie de la manière suivante :

XXVII[e] DEGRÉ

Philippe de France, duc d'Anjou, second fils de Louis de France, Dauphin et petit-fils de Louis XIV, né le 19 décembre 1683, appelé au trône d'Espagne par le testament du Roi Charles II; proclamé Roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V, le 24 novembre 1700; mourut le 9 juillet 1746. Il avait épousé : 1° le 2 novembre 1701, *Marie-Louise-Gabrielle* de Savoie, fille de Victor-Amédée II, duc de Savoie, depuis Roi de Sicile et ensuite de Sardaigne, morte le 14 février 1714 ; 2° le 24 décembre 1714, Elisabeth Farnèse, fille d'Edouard II, duc de Parme, morte en 1766. Ce prince eut pour enfants, du premier lit :

1° *Louis*, infant d'Espagne, né en 1707, mort le 31 août 1724, sans enfants de son mariage avec *Louise-Elisabeth* d'Orléans ;

2° Ferdinand VI, Roi d'Espagne, né le 23 septembre 1713, Roi à la mort de Philippe V, son père, le 9 juillet 1746, marié, dès le 19 janvier 1729, à *Madeleine* de Portugal, fille du roi Jean V ; mort sans postérité le 19 août 1759.

Du second lit :

3° CHARLES III qui suit ;
4° Philippe, qui a formé la branche des ducs de Parme ;
5° *Louis-Antoine-Jacques*, infant D'ESPAGNE, né en 1727. Il se démit de ses dignités en 1754, et épousa *Marie* VALLABRIGA, dont il eut :
A. *Louis* DE BOURBON, cardinal-archevêque de Tolède, régent d'Espagne pendant la captivité de FERDINAND VII. Né en 1771, mort le 21 mars 1823 ;
B. *Marie-Thérèse* DE BOURBON, comtesse de Chinchon, mariée à don *Emmanuel* GODOÏ, prince de la Paix ;
6° *Marie-Anne-Victoire*, infante D'ESPAGNE, née en 1718, mariée en 1729, à *Joseph*, prince DU BRÉSIL, puis Roi de Portugal, sous le nom de JOSEPH Ier ;
7° *Marie-Thérèse-Antoinette-Raphaëlle*, infante D'ESPAGNE, née en 1726, mariée, le 25 janvier 1745, à *Louis* II, dauphin DE FRANCE, décédé en 1746 ;
8° *Marie-Antoinette-Ferdinande*, infante D'ESPAGNE, née en 1729, mariée, en 1750, à VICTOR-AMÉDÉE III, Roi de Sardaigne, morte en 1785.

XXVIIIe DEGRÉ

Charles III DE BOURBON né le 20 janvier 1716, duc de Parme et de Plaisance en 1751, Roi des Deux-Siciles en 1735, succéda, comme Roi d'Espagne à FERDINAND VI, son frère, et mourut le 14 décembre 1788. Il avait épousé, le 9 mai 1738, *Marie-Amélie* DE SAXE, fille de FRÉDÉRIC-AUGUSTE II, électeur de Saxe, Roi de Pologne, morte en 1700. De ce mariage sont issus :

1° CHARLES IV, qui suit ;
2° Ferdinand, qui a fondé la branche des Rois de Naples et des Deux-Siciles ;
3° *Gabriel*, infant D'ESPAGNE, né le 12 mai 1752, marié le 23 mai 1785 à *Marie-Anne-Josèphe*, infante de PORTUGAL, mort le 22 novembre 1788, laissant de ce mariage :
A. *Pierre*, infant D'ESPAGNE, né en 1786, marié à *Marie-Thérèse* de PORTUGAL, princesse de Béira, fille de JEAN VI, Roi de Portugal ; il est mort le 4 juillet 1812, laissant de cette union :
a. *Sébastien-Gabriel-Marie*, infant D'ESPAGNE, né le 4 novembre 1814, grand-prieur de Saint-Jean, marié le 26 mai 1832, à *Marie-Amélie*, fille de FRANÇOIS Ier, Roi des Deux-Siciles.
4° *Antoine*, infant D'ESPAGNE, né en 1755, mort sans enfants de son mariage avec sa nièce, *Marie-Amélie*, infante D'ESPAGNE, décédée en 1793 ;
5° *Marie-Louise*, infante D'ESPAGNE, née en 1745, mariée, en 1765, à *Pierre-Léopold-Joseph*, archiduc D'AUTRICHE, depuis Empereur d'Allemagne sous le nom de LÉOPOLD II (1790).

XXIXe DEGRÉ

Charles IV DE BOURBON, né le 11 novembre 1748, Roi d'Espagne et des Indes, le 14 décembre 1788, abdiqua en faveur de FERDINAND VII, son fils,

le 19 mars 1808, et mourut à Rome en 1819. Ce prince avait épousé, le 4 septembre 1765, *Louise-Marie-Thérèse* de Bourbon, fille de Philippe, duc de Parme.

De leur mariage sont issus :

1° Ferdinand VII, qui suit ;

2° *Charles-Marie-Isidore*, infant d'Espagne (don Carlos), comte de Molina, né le 29 mars 1788, et qui a renoncé à ses droits au trône d'Espagne en faveur de son fils aîné. L'infant don Carlos a épousé : 1° le 29 septembre 1816, *Marie-Françoise d'Assise*, fille de Jean VI, Roi de Portugal, morte le 4 septembre 1834 ; 2° le 29 octobre 1838, *Marie-Thérèse*, autre fille de Jean VI, Roi de Portugal, veuve, le 4 juillet 1812, de *Pierre*, infant d'Espagne. Du premier mariage sont issus :

A. *Charles-Louis-Marie*, infant d'Espagne, comte de Montemolin, né le 31 janvier 1818 ;

B. *Jean-Charles-Marie-Isidore*, infant d'Espagne, né le 5 mai 1822, marié le 6 février 1847, à *Marie-Anne-Béatrix-Françoise*, archiduchesse d'Autriche-Este, sœur du duc de Modène, morte le 8 juillet 1849 ;

C. *Ferdinand-Marie-Joseph*, infant d'Espagne, né le 10 mars 1794 ;

3° *François de Paule-Antoine-Marie*, infant d'Espagne, né le 19 octobre 1824, marié, le 12 juin 1819, à *Louise-Charlotte*, fille de François Ier, Roi des Deux-Siciles, décédée le 29 janvier 1844. De ce mariage sont issus :

A. *François d'Assise-Marie-Ferdinand*, duc de Cadix, né le 13 mai 1816, marié, le 10 octobre 1846, à la Reine Isabelle II ;

B. *Henri-Marie-Ferdinand*, duc de Séville, né le 17 avril 1823, destitué de ses titres et dignités, par décret royal du 13 mai 1848, marié à Rome, le 6 mai 1847, à dona *Hélène* de Castella y Skelly Fernandès de Cordova ;

C. *Ferdinand-Marie-Mariano*, né le 11 avril 1832 ;

D. *Isabelle-Ferdinande*, née le 18 mai 1821, mariée, le 26 juin 1841, au comte *Ignace* Gorowski ;

E. *Louise-Thérèse-Françoise-Marie*, née le 11 juin 1824, mariée, le 10 février 1847, au duc de Sésa ;

F. *Joséphine-Ferdinande-Louise*, née le 25 mai 1827, déchue des honneurs et distinctions d'infante d'Espagne, le 28 juin 1848, mariée, le 25 mai 1847, à don *José* Guell y Rente ;

G. *Marie-Christine-Isabelle*, née le 5 juin 1833 ;

H. *Amélie-Philippine*, née le 12 octobre 1834 ;

4° *Charlotte-Joachime*, infante d'Espagne, née le 25 avril 1775, mariée, le 9 juin 1785, à *Jean*, infant de Portugal, depuis Roi, sous le nom de Jean VI ;

5° *Marie-Amélie*, infante d'Espagne, née en 1779, mariée à son oncle *Antoine*, infant d'Espagne, morte le 27 juin 1799 ;

6° *Marie-Louise-Joséphine*, infante d'Espagne, née en 1782, mariée, en 1795, à *Louis* de Bourbon, duc de Parme, Roi d'Etrurie en 1801, mort le 27 mai 1803 ;

7° *Marie-Isabelle*, infante d'Espagne, née le 6 juillet 1789, mariée, le 6 octobre 1802, à *François-Janvier-Joseph*, prince héréditaire des Deux-Siciles, depuis Roi sous le nom de François Ier.

XXXe DEGRÉ

Ferdinand VII, de Bourbon, né le 14 octobre 1784, Roi d'Espagne le 19 mars 1803, changea l'ordre de succession au trône en faveur de sa fille, par décret du 25 mars 1832, et mourut le 2 septembre 1833. Il avait épousé :

1° Le 6 octobre 1801, *Marie-Antoinette-Thérèse*, fille de Ferdinand Ier, Roi des Deux-Siciles, morte le 21 mai 1806 ;

2° Le 29 septembre 1816, *Isabelle-Françoise-Marie*, infante de Portugal, morte le 26 décembre 1818 ;

3° Le 20 octobre 1819, *Marie-Josèphe-Amélie* de Saxe, décédée le 18 mai 1829 ;

4° Le 11 décembre 1829, *Marie-Christine*, fille de François Ier, Roi des Deux-Siciles. Cette dernière devenue Reine douairière a épousé, depuis la mort de Ferdinand VII, don *Fernando* Munoz, duc de Riançarès et de Montmorot; union qui a été reconnue par décret royal du 11 octobre 1844.

Du mariage de Ferdinand VII et de Marie-Christine, princesse des Deux-Siciles, sont issus :

1° Isabelle II, *Marie-Louise*, qui suit ;
2° *Marie-Louise-Ferdinande*, infante d'Espagne, née le 30 janvier 1832, mariée, le 10 octobre 1846, à *Antoine-Marie-Philippe-Louis* d'Orléans, duc de Montpensier.

XXXIe DEGRÉ

Isabelle II, *Marie-Louise* de Bourbon, née le 18 octobre 1830, morte à Paris le 10 avril 1904, Reine d'Espagne et des Indes, le 29 septembre 1832, en vertu du nouvel ordre de succession établi par le Roi, son père; mariée, le 10 octobre 1846, à *François d'Assise-Ferdinand*, infant d'Espagne, duc de Cadix, né à Aranjuez le 13 mai 1822, proclamé Roi le 10 octobre 1846, mort à Epinay (France), le 16 avril 1902. De ce mariage sont issus :

1° Alphonse XII qui suit;
2° *Marie-Isabelle-Françoise d'Assise-Christine-Françoise de Paule-Dominga*, infante d'Espagne, princesse des Asturies, née à Madrid le 20 décembre 1851, mariée à Madrid, le 13 mai 1868, à *Gaëtan*, prince de Bourbon-Siciles, comte de Girgenti, morte le 26 novembre 1871 ;

3° *Marie de la Paz-Jeanne-Amélie-Adelberte-Françoise de Paule-Jeanne-Baptiste-Isabelle-Françoise d'Assise*, infante d'Espagne, née à Madrid, le 23 juin 1862, mariée à Madrid, le 2 avril 1883, à *Louis-Ferdinand*, prince de Bavière;

4° *Marie-Eulalie-Françoise d'Assise Marguerite-Roberte-Isabelle-Françoise de Paule-Christine-Marie de la Piedad*, etc., infante d'Espagne, née à Madrid le 12 février 1864, mariée à Madrid le 6 mars 1886 à *Antoine*, prince d'Orléans, Duca di Galliera.

XXXII° DEGRÉ

Alphonse XII, *Pie-Jean-Marie de la Conception-Grégoire de Bourbon-don François d'Assise*, de Bourbon, né le 28 novembre 1857, mort le 25 novembre 1885, élu Roi d'Espagne le 29 décembre 1874. Marié le 29 novembre 1879, à *Marie-Christine*, princesse impériale et archiduchesse d'Autriche, née le 12 juillet 1858.

De ce mariage sont issus :

1° Alphonse XIII, qui suit;

2° *Maria de las Mercedes-Isabelle-Thérèse-Christine-Alphonsine-Hyacinthe*, infante d'Espagne, princesse des Asturies, née à Madrid le 11 septembre 1880, morte à Madrid le 17 octobre 1904; mariée à Madrid le 14 février 1901 à *Charles*, prince de Bourbon-Siciles, infant d'Espagne (naturalisé en Espagne le 7 février 1901). Le prince Charles de Bourbon-Siciles a épousé en secondes noces, à Woodnorton, *Louise-Françoise* de France, née à Cannes, le 24 février 1882;

Du premier lit sont issus :

A. *Alphonse-Marie-Léon-Christin-Alphonse de Liguori-Antoine-François-Xavier*, infant d'Espagne, prince de Bourbon-Siciles, né à Madrid le 30 novembre 1901, chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or;

B. *Isabelle-Alphonsine-Marie-Thérèse-Antonie-Christine-Mercedes-Caroline-Adélaïde-Raphaëlla*, infante d'Espagne, princesse de Bourbon-Siciles, née à Madrid le 16 octobre 1902.

3° *Marie-Thérèse-Isabelle-Eugénie-Patrocinio-Diega*, infante d'Espagne, née à Madrid, le 12 novembre 1882, mariée à Madrid le 12 janvier 1906, +1912
à *Ferdinand*, prince de Bavière, infant d'Espagne (naturalisé en Espagne le 20 octobre 1905), dont pour enfant :

A. *Louis-Alphonse*, infant d'Espagne, prince de Bavière et de Bourbon, né à Madrid le 12 décembre 1906.

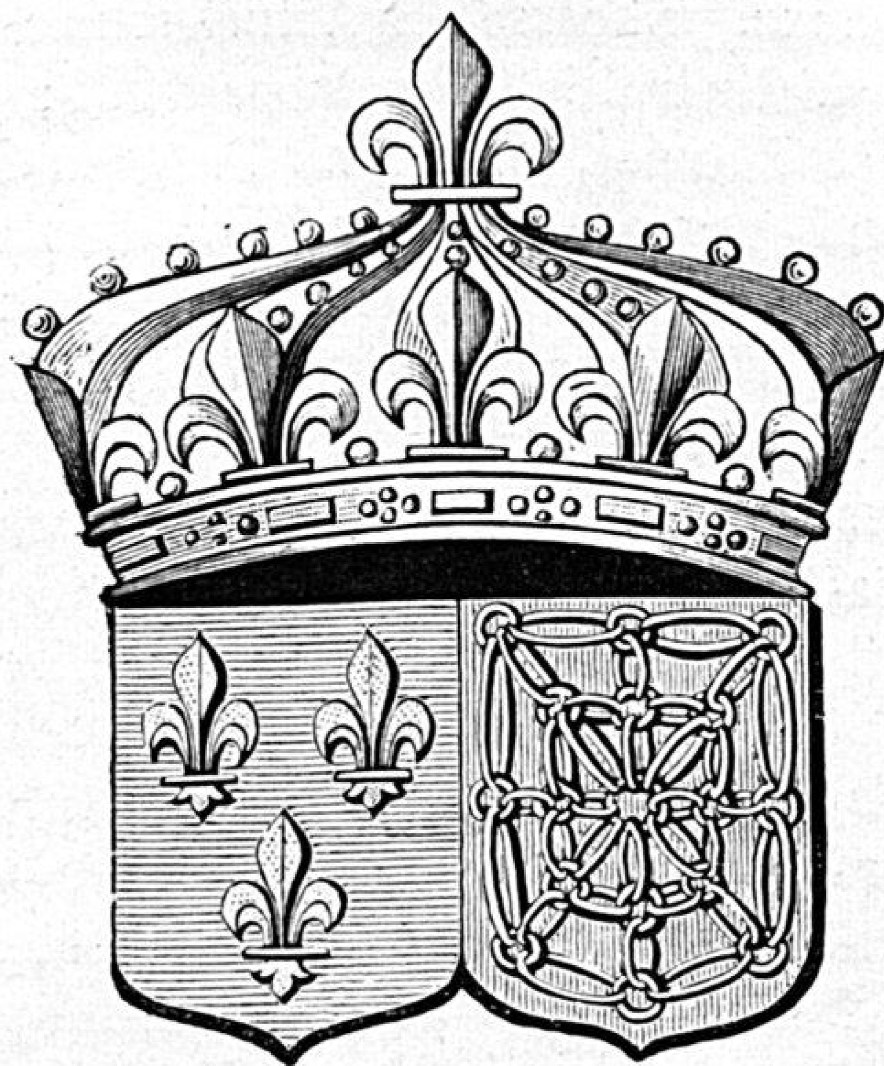
XXXIII° DEGRÉ

Alphonse (Alfonso) XIII, *Léon-Ferdinand-Marie-Jacques-Isidore-Pascal-Antoine* de Bourbon, Roi d'Espagne, de Castille, de Léon, d'Aragon, des

Deux-Siciles, de Jérusalem, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Galice, de Majorque, de Minorque, de Séville, de Cerdena, de Cordoue, de Corcega, de Murcie, de Jaen, d'Algarve, d'Algézire, de Gibraltar, des Iles Canaries, des Indes orientales et occidentales, de l'Inde et du continent océanien, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, de Brabant et de Milan, comte de Habsbourg, de Flandre, de Tyrol et de Barcelone, seigneur de Biscaye et de Molina, etc., né à Madrid le 17 mai 1886, proclamé Roi sous la régence de sa mère, le jour de sa naissance, prit les rênes du gouvernement, le 17 mai 1902. Marié à Madrid, le 31 mai 1906, à *Victoria-Eugénia-Christina*, princesse DE BATTENBERG, née à Balmoral le 24 octobre 1887, fille de Henri, prince de Battenberg et de Béatrice, princesse de Grande-Bretagne et d'Irlande.

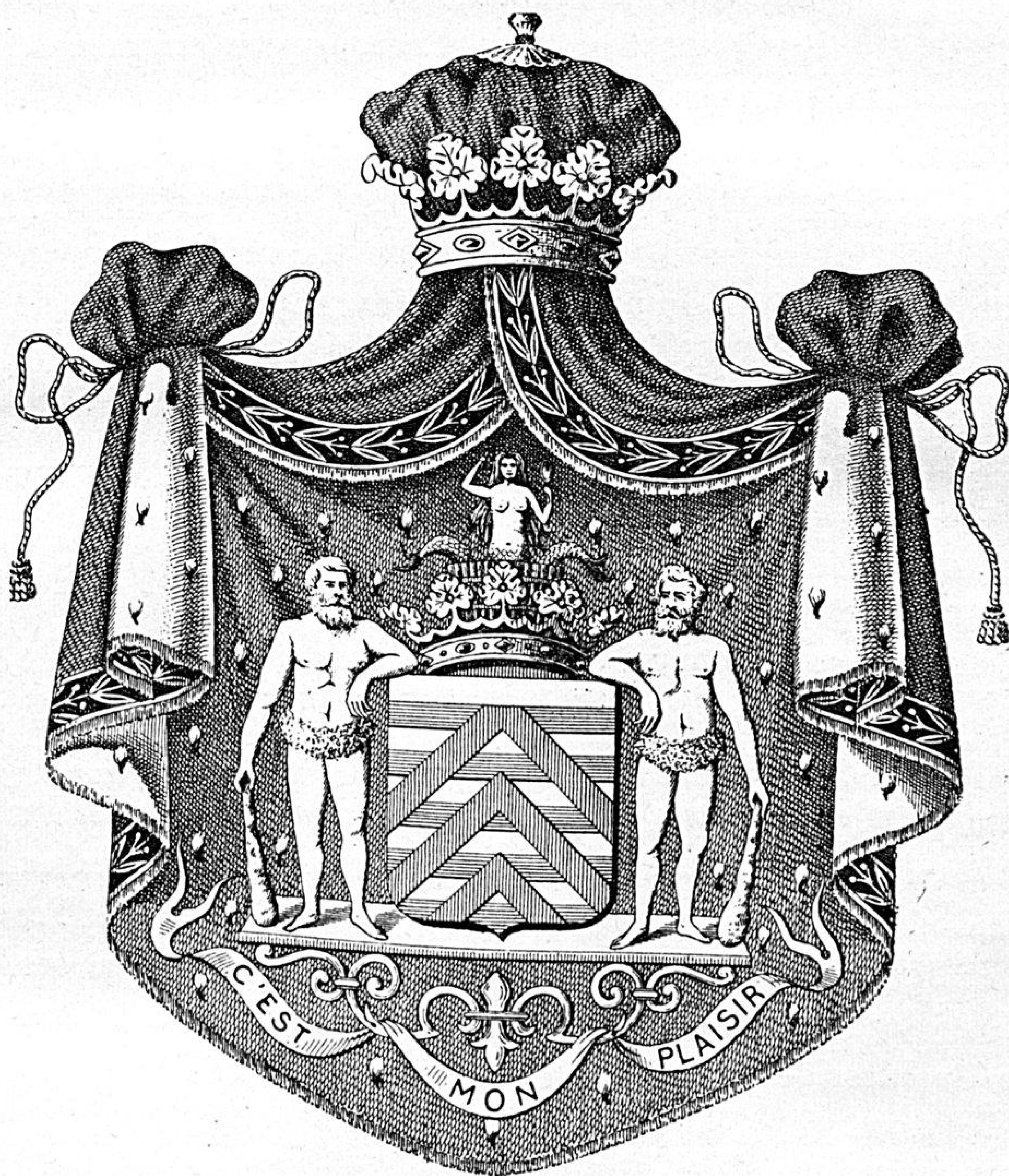
Dont pour enfant :

ALPHONSE (ALFONSO) *Pie-Christin-Edouard-François-Guillaume-Charles-Henri-Eugène-Fernand-Antoine-Venancio*, infant D'ESPAGNE, prince des Asturies, né à Madrid le 10 mai 1907, chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or.



DE LA ROCHEFOUCAULD

DUCS DE LA ROCHEFOUCAULD, D'ANVILLE, DE LIANCOURT,
DE LA ROCHE-GUYON, D'ESTISSAC, DE DOUDEAUVILLE, D'ESTRÉES, DE BISACCIA
PRINCES DE MARCILLAC, MARQUIS DE BAYERS



ARMES : *Burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, le premier écimé, brochant sur le tout.* — TIMBRE : *Couronne ducale.* — SUPPORTS : *Deux sauvages.* — CIMIER : *Une mélusine.* — DEVISE : *C'est mon plaisir.*



Chérin, le célèbre et intègre généalogiste, donne comme souche de cette illustre Maison Marcomir Ier qui vivait en l'an 390. Quoi qu'il en soit, selon les historiens, elle descend d'un cadet des sires de Lusignan, dont elle porte les armes avec trois chevrons pour brisures et dont elle a, au cimier, la mélusine.

Foucauld, tige de cette Maison, né en 980, serait frère de Guillaume Ier, sire de Parthenay, et, par conséquent, petit-fils de Hugues de Lusignan. On ignore s'il reçut en apanage, ou si sa femme Jarsende lui apporta en dot la terre de la Roche, qui, du nom de son nouveau propriétaire, fut appelée La Roche-Foucauld. Ce fief est aujourd'hui une petite ville située à quatre lieues d'Angoulême.

Les descendants de Foucauld, premiers vassaux du duc d'Angoulême, jouèrent un rôle important dans les guerres de la Guyenne, des xie et xive siècles.

François de La Rochefoucauld fut, en 1494, parrain du Roi François Ier, et, en mémoire de cet honneur, tous les fils aînés, chefs de nom et d'armes, portèrent le nom de François. La baronnie de La Rochefoucauld fut érigée, pour lui, en comté par lettres patentes de 1515. François IV, son arrière-petit-fils, épousa Claude d'Estissac, héritière de la Maison de ce nom. François V, comte de La Rochefoucauld, lieutenant-général de Poitou, chevalier des Ordres du Roi, fut créé duc et pair au mois d'avril 1622. Son fils François VI, après avoir figuré dans les troubles de la Fronde, employa ses loisirs à écrire le livre des *Maximes*. Il fut père de François VII, qui épousa Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, dernier rejeton et héritière de la Maison ducale de ce nom.

Voici la filiation de la branche actuelle des ducs de La Rochefoucauld depuis la Révolution :

XLVIIe DEGRÉ

François XII (François-Alexandre-Frédéric) de La Rochefoucauld, fils aîné du duc d'Estissac, d'abord comte de La Rochefoucauld, créé duc de Liancourt en 1765 par le Roi Louis XVI; duc héréditaire d'Estissac en 1783, par succession paternelle; duc de La Rochefoucauld, duc de la Roche-Guyon,

duc d'Anville en 1792 et chef de sa Maison à la mort de son cousin, massacré à Gisors, prince de Marcillac, baron de Verteuil, Marthon, etc., etc. Il fut grand'maître de la Garde-Robe des rois Louis XV et Louis XVI en survivance de son père, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, colonel d'un régiment de cavalerie en 1770, lieutenant-général des armées, membre de l'Académie royale des sciences, député de la noblesse de Clermont aux États-Généraux de 1789.

Lieutenant-général commandant à Rouen, il voulut protéger le départ du Roi Louis XVI, qui prit une autre direction. Destitué de son commandement et poursuivi par ses ennemis, il fut contraint de passer en Angleterre, puis aux Etats-Unis d'Amérique. Il revint en Europe en 1798. Rayé de la liste des émigrés en 1799, il rentra en possession de la terre de Liancourt, conservée comme propriété nationale. Il y fonda une vaste école, destinée aux enfants de soldats et c'est de là que les écoles des Arts-et-Métiers de Compiègne et de Châlons-sur-Marne prirent leur origine. Il prit part à toutes les institutions pour améliorer les diverses corporations jusqu'à sa mort survenue le 27 mars 1827. Il avait épousé, le 10 septembre 1764, Félicité-Sophie de Lanion, qui prit le tabouret chez la Reine en 1765. Elle était fille d'Hyacinthe-Gaétan, comte de Lanion, lieutenant-général des armées et de Marie-Charlotte de Clermont-Tonnerre. Ils eurent quatre enfants :

1° François XIII qui suit ;
2° Alexandre, comte Alexandre de La Rochefoucauld, époux de mademoiselle de Chastulé. Ils eurent trois fils et une fille.
3° Frédéric-Gaétan, marquis de La Rochefoucauld-Liancourt, ancien sous-préfet, député du Cher, né le 5 février 1779, marié le 27 mai 1808 à Marie-Caroline-Pétronille, fille de Charles, comte de Schall de Bell, dont :
A. Marie-Caroline-Frédérique-Gaétane de La Rochefoucauld, née le 5 octobre 1809, mariée à N. de Ferrol.
4° Mademoiselle de La Rochefoucauld, morte jeune.

XLVIIIe DEGRÉ

François XIII, duc de La Rochefoufauld à la mort de son père en 1827, duc d'Estissac, duc de la Roche-Guyon, duc d'Anville, prince de Marcillac, baron de Verteuil, Marthon, etc., etc., né le 8 septembre 1765, lieutenant-colonel des chasseurs à cheval en 1791. Il sortit du royaume après le 10 août 1792, alla à Hambourg et à Altona, puis à la Haye où il épousa, le 24 septembre 1793, Marie-Françoise de Tott, fille de François, baron de Tott, maréchal de camp, issu d'une ancienne et illustre maison de Hongrie. Née

à Constantinople-Péra, le 19 mars 1770, elle est morte à Paris, le 3 janvier 1854.

Rentré en France en 1800, le duc d'Estissac fut candidat au Corps législatif en 1804; élu député en 1809 par le département de l'Oise, réélu député en 1816, il fut ensuite commandant général de la subdivision de Beauvais et mourut à Paris le 3 septembre 1848. Vers 1830, il avait racheté le château et une partie de la terre de la Roche-Guyon, passée dans la Maison de Rohan-Chabot, à la mort de la comtesse de Castellane, petite-fille de la duchesse d'Anville dont elle avait été l'unique héritière.

Le duc de La Rochefoucauld laissa six enfants :

1° François XIV qui suit ;

2° Olivier-Joseph-Marie-Alexandre, comte de La Rochefoucauld, né à Altona en 1798, mort à Paris le 22 avril 1885, veuf en premier lieu de Rosine Perron, marié 2°, à Paris, le 19 septembre 1853, à Euphrosine-Augustine Montgomery, née à la Nouvelle-Orléans, dont :

A. Guy-Marie-Henri, comte de La Rochefoucauld, né à Paris en janvier 1855, lieutenant d'artillerie de l'armée territoriale française, marié à Saint-Vrain, le 4 octobre 1881, à Marie de Rochechouart-Mortemart, née le 24 mai 1860. Dont pour enfants :

a. Guillemette de La Rochefoucauld, née à Paris le 29 décembre 1882, mariée à Paris les 21, 22 juin 1905, à Stanislas-Armel-Joseph-Marie, comte de Rougé ;

b. Henri de La Rochefoucauld, né à Saint-Vrain le 18 janvier 1883;

c. Olivier de La Rochefoucauld, né à Saint-Vrain le 21 janvier 1888;

d. Guy de La Rochefoucauld, né à Paris le 14 mai 1894.

3° Charles-Frédéric, comte Frédéric de La Rochefoucauld, né à Crévecœur, le 9 juin 1802, mort à Paris le 10 janvier 1895, marié à Vilebon, le 27 septembre 1825, à Anne-Charlotte Perron, sœur de Rosine, née au Fresne le 9 août 1809, morte à Paris le 1er mars 1892. De ce mariage :

A. Charlotte-Victorine-Marie-Françoise de La Rochefoucauld, née le 15 février 1844, mariée à Paris le 16 septembre 1865, à Pietro Aldobrandini, principe di Sarsina, mort le 1er mai 1885.

4° Hippolyte, comte Hippolyte de La Rochefoucauld, né à Liancourt le 13 août 1804, mort à Paris le 11 janvier 1893, ministre plénipotentiaire à Darmstadt, puis à Florence, commandeur de la légion d'honneur, Grand'Croix des ordres de Hesse et de Toscane, marié à Paris, le 26 août 1833, à Marie-Gabrielle-Elisabeth du Roux, née à Paris le 8 août 1815, morte à Paris le 25 avril 1875. Dont pour enfants :

A. François-Louis-Nicolas-Gaston, comte de La Rochefoucauld, né à Vienne (Autriche), le 2 juillet 1834, ministre plénipotentiaire, chevalier de la Légion d'honneur et de Saint-Jean-de-Jérusalem, marié à Paris, le 20 août 1870, à Emilie-Victurnienne-Elisabeth des barons Rumbold, Freifrau (baronne von Delmar par ordre royal prussien, Babelsberg 26 juin 1869), mariée en premières noces le 16 octobre 1848 à Sir Georges-Henry Cavendish des dukes de Devonshire (divorcée le 16 juin 1866),

née à Auteuil le 1er octobre 1830, morte à Biarritz le 11 septembre 1904.

B. Aimery-Marie-François-Anatole, comte DE LA ROCHEFOUCAULD, né à Paris le 3 septembre 1843, marié, à Paris, le 9 juillet 1874, à Henriette-Adolphine-Humbertine DE MAILLY DE NESLE, née à Rouen le 26 septembre 1852, dont :

a. Marie-François-Hippolyte-Ferri-Eugène-Gabriel DE LA ROCHEFOUCAULD, né à Paris le 13 septembre 1875, marié à Paris, le 9 février 1905, à Odile CHAPELLE DE JUMILHAC DE RICHELIEU, née le 30 août 1879, dont une fille.

5° Sophie-Blanche-Charlotte DE LA ROCHEFOUCAULD, née à Altona en avril 1799, mariée, en 1824, à Jacques-Dominique-Armand, marquis DE CASTELBAJAC, grand officier de la Légion d'honneur, général de division et sénateur, lieutenant-général et ambassadeur en Russie.

6° Fanny-Marie-Blanche-Françoise DE LA ROCHEFOUCAULD, née le 29 novembre 1807, mariée au marquis DE MONTAULT, en février 1827, né le 4 juillet 1804. Dont pour enfant : Armand-Odet-Georges DE MONTAULT, né à Paris le 27 novembre 1827.

XLIXe DEGRÉ

François XIV (François-Marie-Auguste-Armand-Emilien), d'abord comte DE LA ROCHEFOUCAULD, né à la Haye le 11 septembre 1794. Il prit le titre de duc de Liancourt à la mort de son grand-père en 1827 et celui de duc de La Rochefoucauld à la mort de son père en 1848, duc de la Rocheguyon, duc d'Anville, prince de Marcillac, Baron de Verteuil, etc., etc. Il fut officier aux dragons du Roi Louis XVIII, lieutenant aux hussards de la Garde, chef de bataillon en 1815, menin du Dauphin duc d'Angoulême, qui le choisit comme un de ses aides de camp pour la guerre d'Espagne en 1823. Il reçut la croix de Saint-Louis à la suite d'une mission périlleuse et importante et fut créé officier de la Légion d'honneur le 23 mai 1823. La révolution de 1830 arrêta sa carrière militaire ; il entra et poursuivit jusqu'à sa mort, survenue à Paris le 11 décembre 1874, la carrière des œuvres charitables. Vice-Président du conseil-général des Hospices de Paris, ceux de la Salpêtrière et de Beaujon reçurent ses soins particuliers. Vice-Président de la Société philanthropique en 1843, il fut choisi comme Président en 1849.

Il avait épousé, le 10 juin 1817, Zénaïde-Ernestine-Sabine-Gabrielle CHAPT DE RASTIGNAC, née le 15 mai 1799, fille de Pierre-Jean-Julien Chapt, marquis de Rastignac, de la branche des sires de Chabanais, et de dame Françoise Charlotte-Ernestine de La Rochefoucauld-Surgères-Doudeauville. De ce mariage sont issus :

1° François XV qui suit;

2° Alfred DE LA ROCHEFOUCAULD, auteur de la branche actuelle des ducs de la Roche-Guyon, rapportée ci-après ;

3° Georges, comte Georges DE LA ROCHEFOUCAULD, né le 8 mars 1828, mort le 3 décembre 1861. Il fonda, entre autres œuvres charitables, l'établissement sanitaire pour les enfants à la *Roche-Guyon*.

L[e] DEGRÉ

François XV (François-Auguste-Ernest), duc DE LA ROCHEFOUCAULD, duc de Liancourt, prince de Marcillac, duc d'Anville, né le 14 avril 1818, mort le 4 décembre 1879. A vingt ans, il s'engagea comme simple volontaire dans le régiment de spahis et fut de toutes les luttes. A vingt-deux ans il était lieutenant. Pendant la campagne d'Afrique, un jour qu'il était parti en reconnaissance, il fondit sur un groupe d'Arabes, mais cerné de toutes parts et malgré qu'un coup de pistolet lui eût fracassé le poignet, il continua à se défendre jusqu'à l'arrivée de ses compagnons d'armes qui le dégagèrent enfin. Le cavalier arabe qui l'avait blessé succomba à son tour, et son pistolet, glorieux trophée du champ de bataille, est l'un des ornements du château de Montmirail. Ce brillant fait d'armes valut au duc DE LA ROCHEFOUCAULD la croix de chevalier de la Légion d'honneur. A vingt-six ans il est capitaine, après une charge brillante dans laquelle il avait sauvé de la destruction l'arrière-garde d'une colonne expéditionnaire. La croix d'officier fut bientôt après la récompense de cette nouvelle action d'éclat. Citons un mot du maréchal Bugeaud : « LA ROCHEFOUCAULD est le seul officier de l'armée, qui ne doive aucune grâce, aucune décoration à la faveur, il a tout gagné à la pointe de son épée. »

En Crimée il conquiert le grade de chef d'escadron. En Italie, à Solférino, le duc DE LA ROCHEFOUCAULD, dans une charge restée célèbre, s'élance à la tête de son régiment, à travers les rangs ennemis; il est percé de trois balles et tombe au milieu des cadavres. Le soir arrivé il voulut rejoindre son régiment, ses chers chasseurs d'Afrique, mais il tomba entre les mains de l'ennemi qui l'emmena prisonnier à Vérone. L'Empereur Napoléon lui envoya l'un de ses aides de camp, pour s'informer de son état, et en même temps sa nomination de lieutenant-colonel. L'Empereur d'Autriche, visitant les ambulances de Vérone, s'approcha de lui et lui dit : « Monsieur, je ne puis qu'admirer votre valeur et celle de l'armée française ». Nommé colonel en 1865, il fut commandeur de la Légion d'honneur en 1868. Marié à Paris, en 1852, à Radegonde-Euphrasie BOUVERY, née à Paris le 13 mars 1832, morte à Paris le 7 novembre 1901, dont pour enfants :

1° François XVI qui suit ;

2° Marie-François-Gabriel-Alfred DE LA ROCHEFOUCAULD DE LIANCOURT, comte DE LA ROCHEFOUCAULD, né à Paris le 27 septembre 1854, sous-lieutenant de cavalerie de l'armée territoriale, marié à Paris, le 5 juin 1884, à Pauline PISCASTORY DE VAUFRELAND, née à Paris. Dont pour enfants :

A. Marie-Françoise DE LA ROCHEFOUCAULD, née à Paris le 13 mars 1885 ;

B. Jean DE LA ROCHEFOUCAULD, né à Paris, le 10 mars 1887 ;

C. Georges DE LA ROCHEFOUCAULD, né à Baumont le 30 mars 1889.

LIe DEGRÉ

François XVI (François-Alfred-Gaston), duc DE LA ROCHEFOUCAULD, duc de Liancourt, prince de Marcillac, duc d'Anville, né à Paris le 21 avril 1853, ancien capitaine commandant au 4e régiment de hussards français, chevalier de la Légion d'honneur, marié à Paris le 11 février 1892 à Mattie-Elisabeth MITCHELL, née à Portland (Etats-Unis), le 28 août 1866. Dont pour enfant :

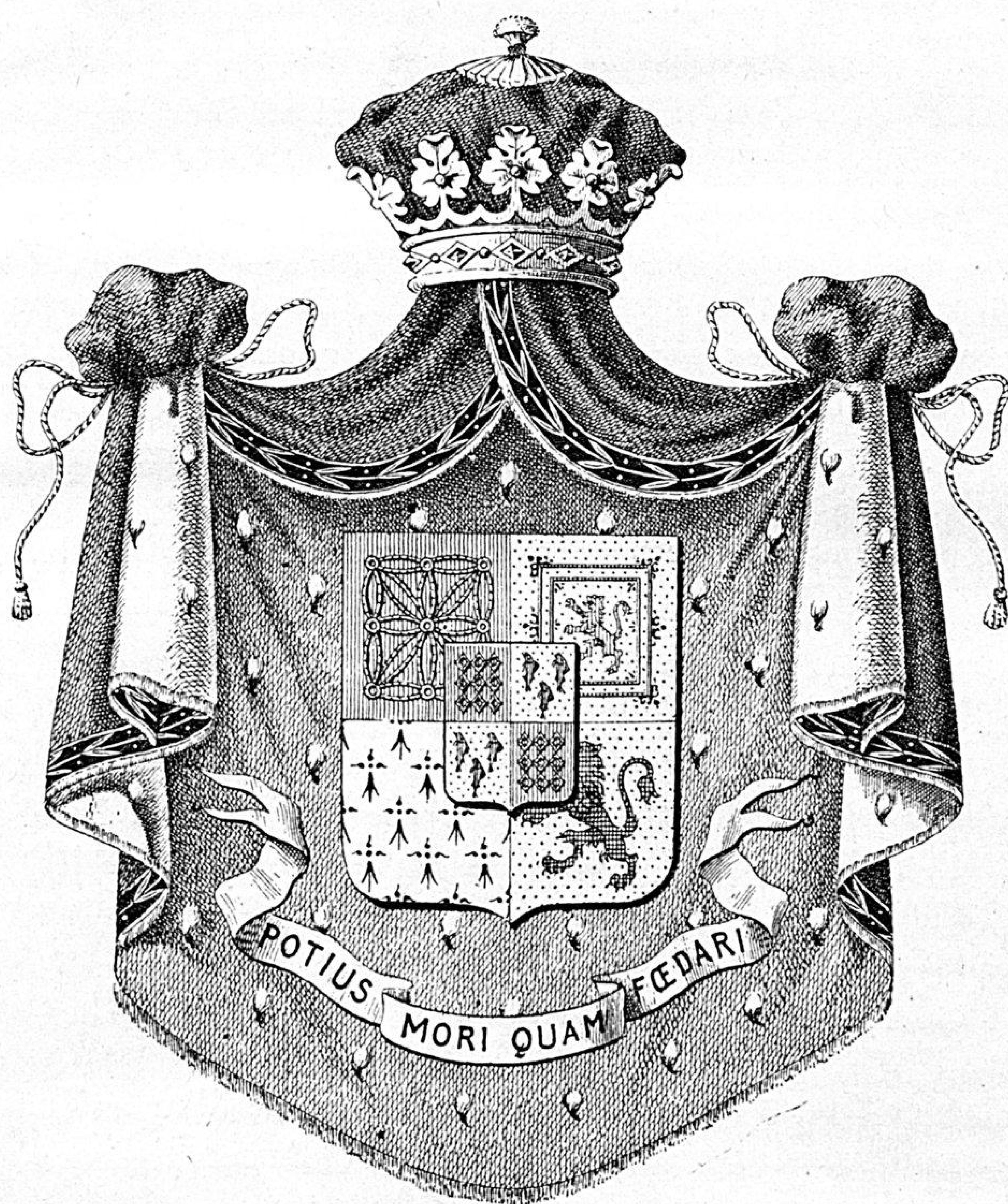
1° François XVII (François-Marie-Joseph DE LA ROCHEFOUCAULD), né à Paris le 25 juin 1905.




HVONRADVS
GRA ROM

DE ROHAN-CHABOT

BRETAGNE-POITOU



Armes : *Ecartelé : au I de gueules aux chaînes d'or en croix, en sautoir et en orle* (Navarre) ; *au II d'or, au lion de gueules, enclos dans un double trêcheur fleuri et contrefleuri du même* (Ecosse) ; *au III d'hermine plein* (Bretagne) ; *au IIII d'or au lion de sable* (Flandre). *Sur le tout écartelé a. et d. : de gueules, à neuf macles d'or* (Rohan) ; *b. et c., d'or à trois chabots de gueules* (Chabot). — Devises : *Concussus resurgo* et *Potius mori quam foedari.*



La Maison de Chabot est une des plus anciennes et des plus nobles de France. Peu de familles, en effet, peuvent, comme elle, faire remonter aussi haut leur descendance prouvée et présenter dès le xie siècle des personnages aussi notables; de telle sorte que *Le Laboureur* a pu dire avec vérité qu'elle était alors « en possession des plus grands honneurs de sa Province ».

Les armes de la Maison de Chabot sont des armes parlantes représentant le nom de cette famille. En effet elle porte : d'or, à trois chabots de gueules, rangés deux et un. Or, on donne, en Poitou, le nom de chabot à un petit poisson à grosse tête et il est probable que la difformité physique d'un membre de cette Maison leur avait fait prendre ce surnom.

Elle a toujours conservé ces armes qui remontent à la plus haute antiquité et les a écartelées des macles de Rohan, après son alliance avec cette maison.

La chronique donne pour auteur à la Maison de Chabot, Guillaume IV, duc d'Aquitaine, comte de Poitiers, mais sans parler de cette glorieuse présomption il est certain qu'ils étaient déjà, au xie siècle, de puissants seigneurs, ce qui permet de faire remonter leur noblesse à une date très reculée, quoique inconnue. Nous trouvons en effet, au xie siècle, les Chabot établis et possessionnés dans le Bas-Poitou, bienfaiteurs des abbayes de cette région, ce qui permet de conjecturer que cette province fut le berceau de la famille.

La Maison de Chabot brille dans les temps anciens d'un éclat qu'elle a conservé durant une longue suite de siècles, et elle occupe de nos jours le premier rang dans la noblesse française.

Parmi les illustrations principales figurent dès le xie siècle un Chabot qui accompagna le duc d'Aquitaine en France avec les plus grands vassaux du Poitou, et un autre personnage de cette maison est élu évêque de Limoges; au xiie siècle, plusieurs Chabot figurent parmi les Croisés; un autre se distingue de nouveau sur le siège épiscopal de Limoges; au commencement du xiiie, un Chabot est choisi comme témoin de la trêve conclue entre Philippe-Auguste et le Roi d'Angleterre Jean-sans-Terre; dans le cours du même siècle, commence la branche des seigneurs de Rays qui jette pendant plus de 150 ans un grand lustre sur la Maison de Chabot; au xive,

ils se distinguent au premier rang parmi les défenseurs de la France, dans les guerres avec les Anglais; au xv[e] leurs services et leur bravoure sont l'objet de distinctions accordées par les princes de la Maison royale; au xvi[e], un des plus grands généraux du règne de François I[er] est l'amiral Chabot, auteur de la branche de Brion-Charny, laquelle conserva plus de cent ans le gouvernement de la Bourgogne, au xvii[e], un Chabot s'allie à la Maison ducale de Rohan, joignant ensemble deux noms illustres; le xviii[e] voit les Chabot remplir des postes éminents à la Cour et à l'Armée; la Révolution en fait des émigrés et les dépouille d'une partie de leur fortune, mais ne peut leur enlever leur illustration; enfin au xix[e] siècle, les Chabot occupent les fonctions les plus hautes de notre société moderne, telles que celles d'archevêque et de cardinal, de généraux, de pairs de France, de députés, de conseillers généraux, etc.

A toutes ces illustrations se joint celle des alliances. Les Chabot, en effet, s'unirent constamment aux familles les plus distinguées, les plus éminentes tant du Poitou que des autres provinces et se maintinrent constamment dans le rang élevé que méritaient l'ancienneté et l'éclat de leur noblesse. Par l'union d'Eustachie Chabot, fille de Thibaut II Chabot, qui vivait au xii[e] siècle, avec Geoffroy I[er] de Lusignan, et celle de Jacques Chabot, baron de Jarnac, au xv[e], avec Madeleine de Luxembourg, les Chabot se rattachent aux Maisons impériales et royales de l'Europe, à la Maison de France, qui toutes descendent des Lusignan et des Luxembourg.

Ce n'était donc pas par étiquette, mais bien par parenté avec les Chabot, que les Rois de France leur donnaient le titre de cousins, traitement auquel ont droit les membres des deux sexes de cette maison et dont ils ont toujours joui depuis François I[er].

La filiation suivie de cette maison, d'après les titres et documents originaux faisant partie des cartulaires des monastères du Bas-Poitou, remonte à Guillaume I[er] Chabot, présumé fils aîné de Pierre Chabot et de Béatrix de Pierre-Buffière. Guillaume I[er] Chabot signa comme témoin, avec Henri I[er], Roi de France, Guillaume VI, duc d'Aquitaine, Guillaume II, seigneur de Parthenay, et d'autres principaux seigneurs du Poitou et de l'Anjou, la charte de donation de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Vendôme, faite par Geoffroy II, dit Martel, comte d'Anjou et par Agnès de Bourgogne, sa femme, veuve de Guillaume IV, duc d'Aquitaine, en 1040.

Vers 1055, Guillaume Chabot fit, avec sa femme Aenor, et son frère Geoffroi, une donation de terres, salines, dîmes et rentes à l'abbaye de Maillezais, pour le salut de leurs âmes et pour obtenir d'être associés aux prières des religieux. Guillaume Chabot figure comme témoin, vers 1060, dans une charte d'Aimery de Rochechouart, par laquelle celui-ci restitue à l'abbaye d'Uzerches des terres qui lui avaient été données par son père.

Nous trouvons encore, en 1075, Guillaume Chabot, témoin d'un acte de Guillaume, duc d'Aquitaine, confirmant les donations faites par sa mère à l'abbaye de Vendôme. C'est de ce Guillaume Ier Chabot que descend au :

XXIe Degré. Louis-Antoine-Auguste de Rohan-Chabot, fils aîné de Guy-Auguste, comte de Chabot et d'Yvonne du Breil de Rays, née le 20 avril 1733.

Il prit, comme son père, le titre de comte de Chabot, et fut autorisé par brevet à porter celui de duc de Chabot, en 1775.

Louis-Antoine-Auguste commença à servir à l'âge de 14 ans. Il fit, en 1748, la campagne de Flandre comme cornette. Le 25 août 1749, il fut nommé colonel à la suite du régiment des Grenadiers, et le 2 février 1756 mestre de camp du régiment de cavalerie Royal-Étranger, qu'il commanda à la bataille d'Hastembeke, à la prise de Minden et de Hanovre en 1759, à la bataille de Crewelf en 1758, à celle de Minden en 1759, aux affaires de Clostercamp et de Corbach en juillet 1760 et au siège de Warbourg dans la Hesse, dont il s'empara dans le cours du même mois. En décembre 1763, il fut fait brigadier de cavalerie ; le 25 juillet 1762, maréchal de camp ; le 5 décembre 1781, lieutenant-général. Le premier de sa branche, il reçut le cordon de l'Ordre du Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte 8 juin 1783.

En 1790, le duc de Chabot quitta la France et se retira à Bruxelles. Il revint à Paris en 1792 pour y faire soigner sa santé et resta en France durant toute la période révolutionnaire. Il mourut le 29 novembre 1807.

Il avait épousé, le 12 avril 1757, Elisabeth-Louise de la Rochefoucauld, fille de Jean-Baptiste-Louis-Frédéric de la Rochefoucauld, duc d'Anville, lieutenant-général des armées navales et de Louise-Elisabeth de la Rochefoucauld. De ce mariage est issu, entre autres enfants :

XXII. Alexandre-Louis-Auguste de Rohan-Chabot, duc de Rohan. Il entra au service à l'âge de 15 ans, comme cadet-gentilhomme dans le régiment de Jarnac-Dragons, fut fait successivement lieutenant le 3 décembre 1777, capitaine le 3 décembre 1779 dans le régiment de Sarre-Infanterie, puis, en 1783, dans celui de Dauphin-Dragons. en 1784 dans celui des carabiniers de Monsieur. Le 1er mai 1785, il fut nommé colonel en second du régiment d'Artois-Infanterie, puis, en 1788, colonel du régiment de Royal-Piémont-Cavalerie. A la Révolution il suivit, en 1790, le comte d'Artois, à Turin, en qualité d'aide de camp; il prit part aux campagnes de 1792, 1793 et 1794, dans l'armée du prince de Condé. Au mois de décembre de cette dernière année, il commanda les gentilshommes poitevins et bretons réunis à Jersey, échappa au désastre de Quiberon et le 1er juin 1795 fut nommé maréchal de camp dans l'armée royale. Cet emploi lui fut confirmé en 1799 par Louis XVIII, à la personne duquel il fut attaché comme adjudant-général. Rentré

en France en 1800 avec l'agrément du Roi, il fut en butte aux tracasseries du gouvernement impérial jusqu'à la Restauration.

En 1814, il fut admis dans la Chambre des Pairs, fut nommé Lieutenant général le 31 janvier 1815, et premier gentilhomme de la chambre le 29 mars suivant. Il accompagna le Roi à Gand et revint avec lui en France. Il mourut à Paris le 8 février 1816.

Alexandre-Louis-Auguste avait épousé, le 20 juin 1785, Anne-Louise-Madeleine-Elisabeth DE MONTMORENCY, fille aînée d'Anne-Léon, duc de Montmorency et d'Anne-Charlotte de Montmorency-Luxembourg. Elle mourut le 20 novembre 1828. Il laissa entre autres enfants :

XXIII. Louis-Charles-Philippe-Henri-Gérard DE ROHAN-CHABOT, comte DE CHABOT, né le 26 mars 1806. Il entra à l'Ecole militaire en 1822, fut nommé, en 1824, sous-lieutenant au 6e régiment de hussards et fit la campagne de Morée, en 1828 et 1829, en qualité d'officier d'ordonnance du général en chef, le marquis Maison. Il fut chargé d'apporter au Roi les articles de la capitulation des places fortes de la Morée. Après 1830, il quitta le service militaire.

Il avait épousé, le 19 novembre 1831, Caroline-Raymonde-Marie-Sidonie DE BIENCOURT. Il mourut en laissant cinq enfants :

1° Guy-Elisabeth-Antoine-Armand qui suit;

2° Anne-Philippe-Marie-Thibaut DE ROHAN-CHABOT, né le 14 janvier 1838. Il s'engagea, en 1860, dans les zouaves pontificaux, et fut blessé le 18 septembre de la même année, à Castelfidardo, ayant eu la main percée d'une balle. Il fut décoré de la croix de Pie IX et de la médaille de Castelfidardo.

Il a épousé, le 22 juin 1870, Jeanne-Blanche DE FRANQUEVILLE, décédée à Paris, le 24 juin 1884, sans enfants;

3° Elisabeth-Marie-Sidonie-Léontine DE ROHAN-CHABOT, née le 9 avril 1843. Elle épousa, le 27 décembre 1860, Fernand, marquis DE VILLENEUVE BARGEMONT ;

4° Anne-Marie-Marguerite-Catherine DE ROHAN-CHABOT, née le 5 novembre 1845, mariée, le 13 mai 1868, au vicomte DE PINS ;

5° Anne-Marie-Josephe-Radegonde DE ROHAN-CHABOT, née à Poitiers, le 4 septembre 1849, mariée le 10 février 1874, à Pierre, comte et depuis marquis DE MONTESQUIOU-FEZENSAC.

XXIV. Guy-Elisabeth-Antoine-Armand-Thibaut DE ROHAN-CHABOT, comte DE CHABOT, duc DE CHABOT, titre reconnu par cédule royale du 13 août 1907, donnée à Madrid, né à Paris le 8 juillet 1836.

Engagé, le 20 décembre 1854, au 6e régiment de Lanciers, il devint, en Afrique, sous-lieutenant au 2e spahis, le 2 décembre 1859, lieutenant en

août 1863, capitaine en janvier 1865, dans le même régiment de spahis Il revint ensuite en France, et servit, comme capitaine, au 11e régiment de chasseurs à cheval, jusqu'en 1867, année où il donna sa démission.

Pendant le siège de Paris de 1870, il fut d'abord simple garde national, puis capitaine d'État-major.

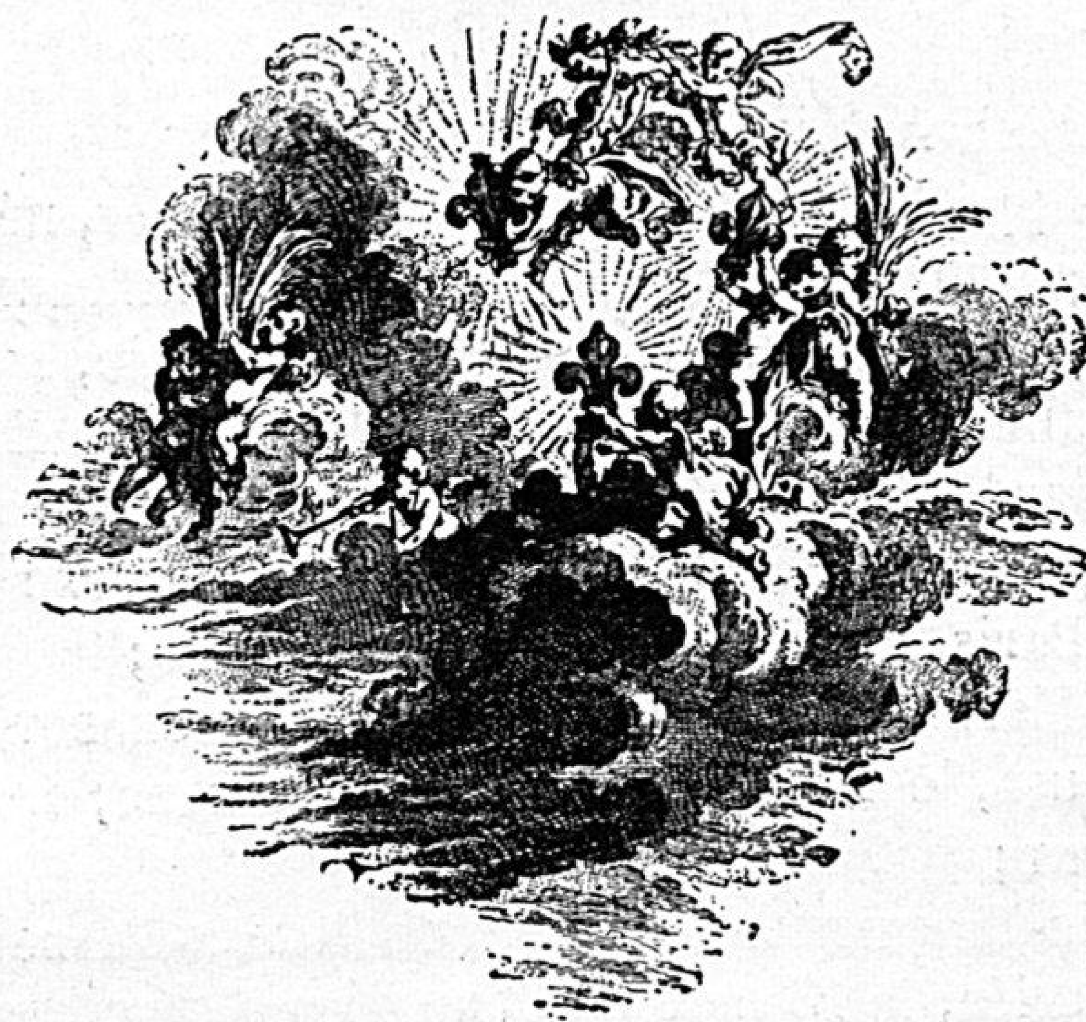
Le duc DE CHABOT a épousé, le 2 mars 1867, Jeanne-Marie-Anne TERRAY DE MOREL-VINDÉ, décédée le 23 juin 1880. Il en a eu deux fils :

1° Louis-Marie-Joseph-Charles-Gérard DE ROHAN-CHABOT, comte de CHABOT, lieutenant au 5e dragons, actuellement démissionnaire, né à Paris le 28 septembre 1870, marié, le 5 février 1895, à Jeanne-Pauline-Cécile-AUBRY-VITET, née le 22 novembre 1874, dont pour enfants :

A. Marie-Joseph-Thibaut-Armand-Gilbert DE ROHAN-CHABOT, né à Compiègne le 13 janvier 1897 ;

B. Marie-Jeanne-Louise-Aliette DE ROHAN-CHABOT, née à Compiègne le 3 janvier 1896.

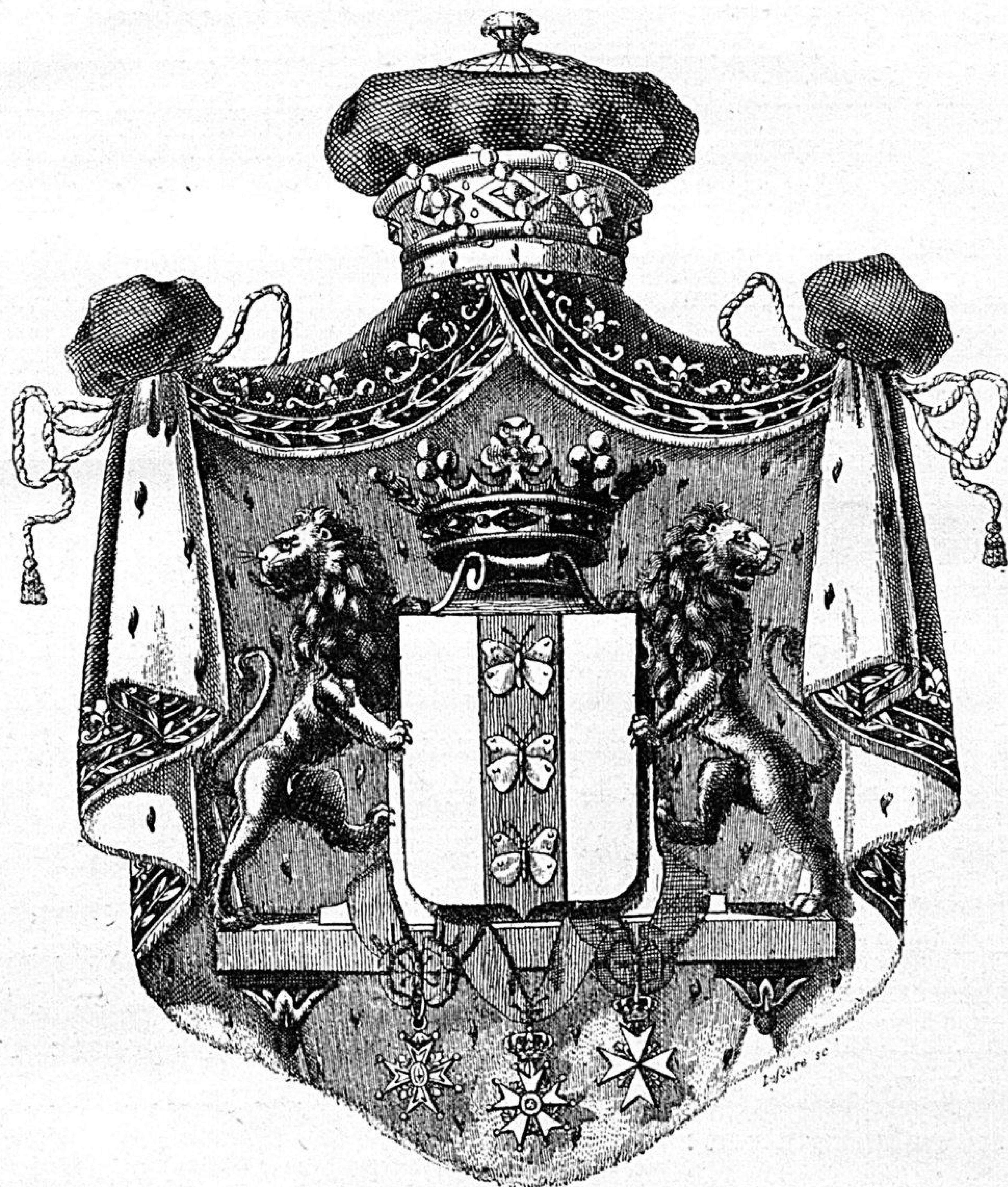
2° Ithier-Renaud-Geoffroy DE ROHAN-CHABOT, né à Paris le 27 janvier 1878, mort le 16 mai 1899.



DE TULLE DE VILLEFRANCHE

(DE TULLES ou TULLIA)

NAPLES, PIÉMONT, COMTAT VENAISSIN, PROVENCE, BOURGOGNE



(Réduction de la planche 341 de l'armorial des Pairs de France, par de Courcelles, gravée par Lefèvre)

ARMES : *d'argent, au pal de gueules, chargé de trois papillons d'argent, miraillés d'azur.* — SUPPORTS : *deux lions à la tête contournée.* — DEVISE : *Nititur ad summum virtus interrita honorem.*

FAMILLE DE TULLE DE VILLEFRANCHE DANS L'ORDRE DE MALTE	Treize chevaliers; Un commandeur en 1764; Un grand commandeur, grand croix et grand bailly de l'ordre en 1787.



DE TULLES DE VILLEFRANCHE, famille originaire de Naples, puis établie en Piémont, et ensuite à Avignon, en Provence, et en Bourgogne. Pithon-Curt, historien de la noblesse du comtat d'Avignon, cite un Faulcon de Tullia, qui possédait, en 1187, des fiefs dans le royaume de Naples, et le P. Fantoni, auteur de l'histoire italienne d'Avignon et du Comtat-Venaissin, dit que la famille de Tulles descend d'un Jacques de Tullia, gentilhomme, qui vivait à la cour d'Amédée VII, comte de Savoie, d'où Robert de Genève, qui établit son siège à Avignon, l'attira dans cette ville, en 1380. Cette ancienne maison, une des meilleures du comtat d'Avignon, a fourni plusieurs évêques, beaucoup de chevaliers de Malte, des officiers généraux, des ambassadeurs, et a toujours contracté des alliances distinguées.

I. Alexandre DE TULLIA, miles (chevalier), testa le 20 septembre 1382. Marié à Jeanne...

II. Jacques DE TULLIA ou DE TULLES, venu à Avignon en 1390, décédé en 1453, est rapporté dans une transaction passée entre lui, le gardien et les religieux du couvent des Frères Mineurs d'Avignon, pour raison des messes fondées en la chapelle de Saint-Jacques de l'église desdits Frères Mineurs, appartenant audit noble Jacques DE TULLES, reçue par Pierre de Blengeriis, notaire d'Avignon, le 18 juin 1429, dans lequel acte il est fait mention de la fondation faite par ledit Jacques DE TULLES, reçu par Jean de Basserii, en date du 19 novembre 1406 (Testament du 28 mai 1442, reçu par Pierre de Blengériès, notaire). Il est encore rappelé dans une autre transaction, passée entre ses enfants, au sujet de leur succession, en date du 18 avril 1453. On voit, par cette transaction, qu'il avait épousé : 1° dame Agnésine de Ricalve de Boulbon ; 2° noble dame Marguerite de la Cépède, et que ses enfants furent :

Du premier lit :

1° Pierre DE TULLES, mort sans postérité ;
2° Jeanne, mariée, 1° à noble Louis de Ranguisi ; 2° à noble Louis des Isnards ;

Du second lit :

3° Alphonse DE TULLES ;
4° Jacques DE TULLES ;
5° Pierre DE TULLES ;
6° Christophe DE TULLES ;
} morts sans hoirs.
7° Gabriel, dont l'article suit.

III. Gabriel de Tulles est aussi mentionné dans la transaction de 1453. Il épousa, à Avignon, vers l'an 1480, Madeleine de Seytres-Caumont, dont il est fait mention dans son testament du 18 septembre 1516, fille d'Antoine de Seytres, seigneur de Chateauratier et de Novaisan, en Dauphiné, et de Dauphiné-Spifame, dame en partie de Caumont, au Comtat-Venaissin.

Il eut pour fils :

1° Antoine, dont l'article suit ;
2° François de Tulles, mort sans hoirs.

IV. Antoine de Tulles, seigneur de la Baume et de Soleillas, transigea, le 24 juillet 1506, avec Thomas d'Allemand et Jeanne de Venasque, sa femme, et fut marié, par contrat du 26 octobre 1510, avec Marguerite de Cocils-Agafin, fille d'Olivier, seigneur de Merveilles, en Provence, et co-seigneur de Lagnes, au Comtat-Venaissin, et de Madeleine Guigonet. Il fut premier consul d'Avignon, en 1528, il testa le 16 juin 1542, et laissa entre autres enfants :

1° Julien, dont l'article suit ;
2° Jean de Tulles, abbé de Saint-Eusèbe, au diocèse d'Apt, évêque d'Orange, primicier de l'Université d'Avignon, en 1565 et 1578, mort en 1608, à Paris ;
3° Pierre de Tulles, chanoine de l'église métropolitaine d'Avignon, nommé à l'abbaye de Saint-Eusèbe d'Apt, par brevet du roi, du 28 juin 1564, mort en 1593 ;
4° Claude de Tulles, qui eut une fille dans la maison de Thomas Milhaud, dont le fils, Charles-Thomas, fut chevalier de Malte en 1618 ;
5° Bernardin de Tulles, auteur de la branche des seigneurs de Trebillane, en Provence, rapportée ci-après ;
6° Marguerite, mariée, en 1571, à Pierre Vento, d'une famille noble originaire de Gênes, établie en Provence depuis plusieurs siècles.

V. Julien de Tulles, seigneur de Soleilles et de la Baume, né en 1542 épousa, par contrat du 10 août 1574, Richarde de Fougasse, fille de François, chevalier de l'ordre du roi, baron de Sampson, en Vivarais, et d'Andrivette de Lucques, dame de l'Ile de la Barthalasse, sa première femme.

De ce mariage vinrent :

1° Pierre, dont l'article suit ;
2° Jean de Tulles, abbé de Saint-Eusèbe d'Apt, et évêque d'Orange, qui fut nommé, par le pape, recteur du Comtat-Venaissin, qu'il gouverna depuis 1601, après Horace Caponi, évêque de Carpentras, jusqu'en 1605. Il mourut à Avignon, en 1640, après avoir renoncé à tous ses bénéfices en faveur de Jean-Vincent de Tulles, son neveu. Il avait été employé dans des négociations importantes sous la minorité de Louis XIII, et

s'était comporté avec beaucoup de zèle et de prudence pendant les troubles de la religion dans la ville d'Orange. Il avait aussi assisté, le 15 décembre 1581, au traité de paix, fait à Grenoble, sous l'autorité du duc de Mayenne, pour la restitution du château de Piles et autres du Comtat-Venaissin, retenus par les protestants, et pour l'exécution de quelques articles du traité de Nîmes qui n'étaient point observés par Lesdiguières et les autres chefs du parti calviniste en Dauphiné.

VI. Pierre DE TULLES, chevalier de Villefranche, seigneur de la Nerte, chevalier de l'ordre du roi et viguier d'Avignon, le 23 juin 1607, avait un droit de patronage sur l'hôpital de Nazareth, en la paroisse de Saint-Geniès d'Avignon, qu'il céda, en 1608, aux Carmes Déchaussés qui y formèrent leur établissement. Il fut marié, par contrat du 21 décembre 1595, avec Lucrèce de Lazari, fille de Jean-André, noble milanais, mort retiré à Carpentras, en 1666, et de Yolande DE POMARD, sa première femme.

Il eut de ce mariage :

1° Thomas, dont l'article suit;
2° Jean-Vincent DE TULLES, abbé de Saint-Eusèbe, de Blanchelande en Provence, abbé de Longues en Normandie, évêque d'Orange, d'où il fut transporté à l'évêché de Lavaur, en 1646 ; fut nommé conseiller d'état et ambassadeur pour le roi en Pologne. Il assista à une assemblée de parents, tenue à Paris, le 24 mai 1661, avec Louis-Charles d'Albert, duc de Luynes, Charles d'Albert-d'Ailly, duc de Chaulnes, Charles-Jean de Créquy, prince de Poix, etc., pour élire un tuteur à Henri de Cavaillon, seigneur de Saussac, leur parent, laissé mineur par son père, mort gouverneur de la Bastille. L'évêque de Lavaur mourut au mois d'octobre 1668, à Paris, et fut inhumé au milieu du chœur des Feuillants de cette ville, au pied du grand autel;
3° Françoise DE TULLES, abbesse de Saint-Laurent, ordre de Saint-Benoit, à Avignon.

VII. Thomas DE TULLES, marquis DE VILLEFRANCHE, seigneur de la Nerte, viguier d'Avignon, en 1645, et premier consul, en 1650, épousa, par contrat du 9 novembre 1631, Marguerite-Aldonsine DE THEZAN DE VENASQUE, fille de Claude, seigneur de Venasque, Saint-Didier, Methamis, etc., et de Françoise de Castelnau de Clermont, marquise de Saint-Gervais, vicomtesse de Nébousan et de Castanet, etc.

De ce mariage vinrent :

1° Jean DE TULLES, marquis de Villefranche, seigneur de la Nerte, qui épousa Marthe DE DONIS, fille de Jean-Baptiste, marquis de Beauchamp, et de Marguerite de Galiens-les-Yssars, dont il n'eut point d'enfants ;

2° Gaspard, dont l'article suit;
3° Paul, reçu chevalier de Malte, en 1648, mort en 1674;
4° Esprit, qui mourut aussi chevalier de Malte.

VIII. Gaspard DE TULLES, marquis DE VILLEFRANCHE, né le 5 novembre 1641, reçu chevalier de l'ordre de Malte, en 1657, servit en qualité de capitaine au régiment Dauphin-infanterie. Il quitta depuis l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et épousa, en 1686, Marie-Thérèse DE DONIS, nièce de sa belle-sœur, et fille de Louis, marquis de Beauchamp, seigneur de Gouet, et de Jeanne d'Astoaud-de-Murs, dont il eut entre autres enfants :

1° Jean-Dominique, dont l'article suit;
2° Paul-Aldonce, chevalier de Malte, mort jeune;
3° Louis-Joseph, chevalier de Malte, mort jeune ;

IX. Jean-Dominique DE TULLES, chevalier, marquis DE VILLEFRANCHE, seigneur de la Nerte, né le 4 août 1688, décédé le 9 août 1743, reçu page du roi en sa petite écurie, le 16 avril 1703, cornette dans le régiment de Royes-cavalerie en 1705; il épousa, par contrat du 12 avril 1710, Marie-Madeleine DE PELLETIER DE GIGONDAS, fille et héritière de Pierre, II[e] du nom, comte titulaire de Celles, en Piémont, seigneur du Barroux au Comtat-Venaissin, et de N... de Monchenu.

De ce mariage vinrent :

1° Jean-Baptiste-Hyacinthe, dont l'article suit;
2° Louis-Gaspard, chevalier de Malte, capitaine au régiment de Gesvres-cavalerie, aide-maréchal-général-des-logis de l'armée dans la guerre de Sept ans, maréchal des camps et armées du roi, grand-prieur de Saint-Gilles, grand'croix et bailli de l'ordre de Malte, grand commandeur de l'ordre de Malte, chef de la langue de Provence, le 8 mai 1787, mort en 1806 ;
3° Marie-Madeleine-Angélique, mariée en 1737 à Pierre-Joseph-Louis, marquis de Chabestan. Elle avait eu comme parrain à son baptême, le 17 juillet 1716, Jacques Stuart, roi d'Angleterre.

X. Jean-Baptiste-Hyacinthe DE TULLES, marquis DE VILLEFRANCHE, seigneur de la Nerte, de Looze, de Chatenay, Saint-Pierre, de Brion et de Bussy en partie, décédé le 7 juin 1760, capitaine au régiment de Gesvres, depuis Clermont-Tonnerre, cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, épousa, en avril 1736, Marie-Liée-Claude-Guy DE BOSREDON DE VATANGES, fille et héritière de Guy de Bosredon, marquis de Vatanges et de Claude-Louise de Chassy, dame de Looze, près de Joigny en Bourgogne.

De ce mariage vinrent :

1° Edme-Jean-Dominique, dont l'article suit;
2° Joseph-Guy, chevalier de Malte;
3° Louis-Joseph-Gaspard, commandeur de Malte à Compézières, en 1764.

XI. Edme-Jean-Dominique DE TULLES, marquis DE VILLEFRANCHE, seigneur de la Nerte, Looze, Brion, Bussy, en partie de Saint-Pierre, né le 4 octobre 1740, décédé le 27 novembre 1784, capitaine dans le régiment de Bourbon, cavalerie, épousa, le 28 novembre 1767, Louise-Julie DE RICARD DE BRÉGANSON, fille de Louis-Hercule de Ricard, marquis de Bréganson et de Joyeuse-Garde, et de Marie de Vervins, dame baronne de Bedouin, au Comtat-Venaissin.

De ce mariage vinrent :

1° Joseph-Guy-Louis-Hercule-Dominique, dont l'article suit;
2° Victor, mort chevalier de Malte.

XII. Joseph-Guy-Louis-Hercule-Dominique DE TULLES, marquis de VILLEFRANCHE, né au château de Looze près Joigny, en Bourgogne le 25 septembre 1768 ; a été officier au corps des carabiniers de MONSIEUR et officier d'état-major du comte de Narbonne-Fritzlard ; chevalier de Malte, de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et de la légion d'honneur; maréchal de camp, inspecteur des gardes nationales de l'Yonne; député de l'Yonne du 4 octobre 1816 jusqu'en 1823; pair de France, le 23 décembre 1823, a épousé dame Marie-Charlotte-Alexandrine DE LANNOY (1), née comtesse du Saint-Empire, dame de la croix étoilée de Marie-Thérèse en Autriche.

De ce mariage sont issus :

1° Adrien-Eugène-Gaspard, dont l'article suit;
2° Louise-Alexandrine, mariée à Louis-Auguste-Hilaire-Eugène, comte DE LA BOURDONNAYE-BLOSSAC ;
3° Edmée-Constance, mariée à Louis-Augustin-Hilaire-Eugène, comte DE CHOISEUL-DAILLECOURT ;
4° Augustine-Ferdinande, mariée à Henri DESTUTT, comte d'Assay;
5° Charlotte-Léontine, mariée à Charles-Etienne DE TARDIEU, comte de Maleissye.

(1) La maison de Lannoy est une des plus anciennes et des plus illustres de l'Europe. Elle a fourni des princes souverains à Franchimont, près de Liège. Gilbert, comte de Lannoy, fut de la première nomination des chevaliers de la Toison d'Or, en 1429 et l'un des seigneurs les plus instruits de la Cour éclairée de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Charles, comte de Lannoy, prince de Sulmone, vice-roi de Naples, grand d'Espagne de la première classe, l'un des plus savants militaires de son siècle, généralissime des armées de Charles-Quint, fut vainqueur à Pavie; et vingt autres comtes de Lannoy furent la plupart grands d'Espagne et tous chevaliers de la Toison d'Or. Le prince évêque de Liège prend les armes de la maison de Lannoy, qui sont : *d'argent, à trois lions couronnés de sable* ; *au manteau d'hermine*. La ville de Lannoy, près de Lille en Flandres, doit sa fondation aux comtes de ce nom. Cette maison est alliée aux familles les plus illustres.

XIII. Adrien-Eugène-Gaspard DE TULLES, marquis DE VILLEFRANCHE, né à Lyon, en 1793 ; chevalier de Malte ; servit dans la maison du roi Louis XVIII ; attaché militaire de France en Russie, marié, le 23 avril 1820, à Alix-Renée-Joséphine DE GALARD DE BRASSAC DE BÉARN, dame de Son A. R. M[me] la duchesse d'Angoulême. M[lle] de Béarn était fille de Pauline de Tourzel, qui était aussi dame de son A. R. M[me] la duchesse d'Angoulême ; Pauline de Tourzel était fille de la duchesse de Tourzel, qui fut gouvernante de M[gr] le Dauphin et de M[me] la Dauphine au moment de la Révolution. Elles furent toutes deux enfermées à la prison du Temple avec la famille royale (1).

De ce mariage sont issus :

1° Auguste-Louis-Marie (Antoine), dont l'article suit ;
2° Constance, comtesse de Marenches ;
3° Alix, marquise de Villervauday † ;
4° Henri-Eugène-Marie, marié à Isabelle-Claire-Elisabeth D'ESTAMPES ;
5° Emma-Jeanne-Marie, dame religieuse du Sacré-Cœur ;
6° Amanda-Louise-Marie-Jeanne, mariée à Henri, vicomte DE NODAY ;
7° Albert-Edmond-Jean-Joseph-Marie, marié à Jeanne DE CHEVENON DE BIGNY ;
8° Mathilde †.

XIV. Auguste-Louis-Marie (Antoine) DE TULLES, marquis DE VILLFRANCHE, né le 19 février 1823 ; baptisé dans la chapelle du roi, au château des Tuileries, par M[gr] l'archevêque de Sens, grand aumônier. Parrain et marraine Leurs A. R. le duc et la duchesse d'Angoulême ; marié à Julie-Zéphirine MATHIEU DE REICHSHOFEN, le 25 février 1854.

De ce mariage :

Guy-Félix-Louis-Antoine-Marie, dont l'article suit :

XV. Guy-Félix-Louis-Antoine-Marie DE TULLES, marquis de Villefranche, né le 2 décembre 1854, reçu simultanément à l'Ecole de Saint-Cyr et à l'Ecole Polytechnique, en 1874 ; ancien élève de l'Ecole Polytechnique, officier d'artillerie ; marié, le 29 avril 1879, à Amélie-Lucile CARTIER.

De ce mariage sont issus :

1° Antoine-Henri-Jean-Louis-Marie, dont l'article suit ;
2° Amélie-Louise-Marie †.

---

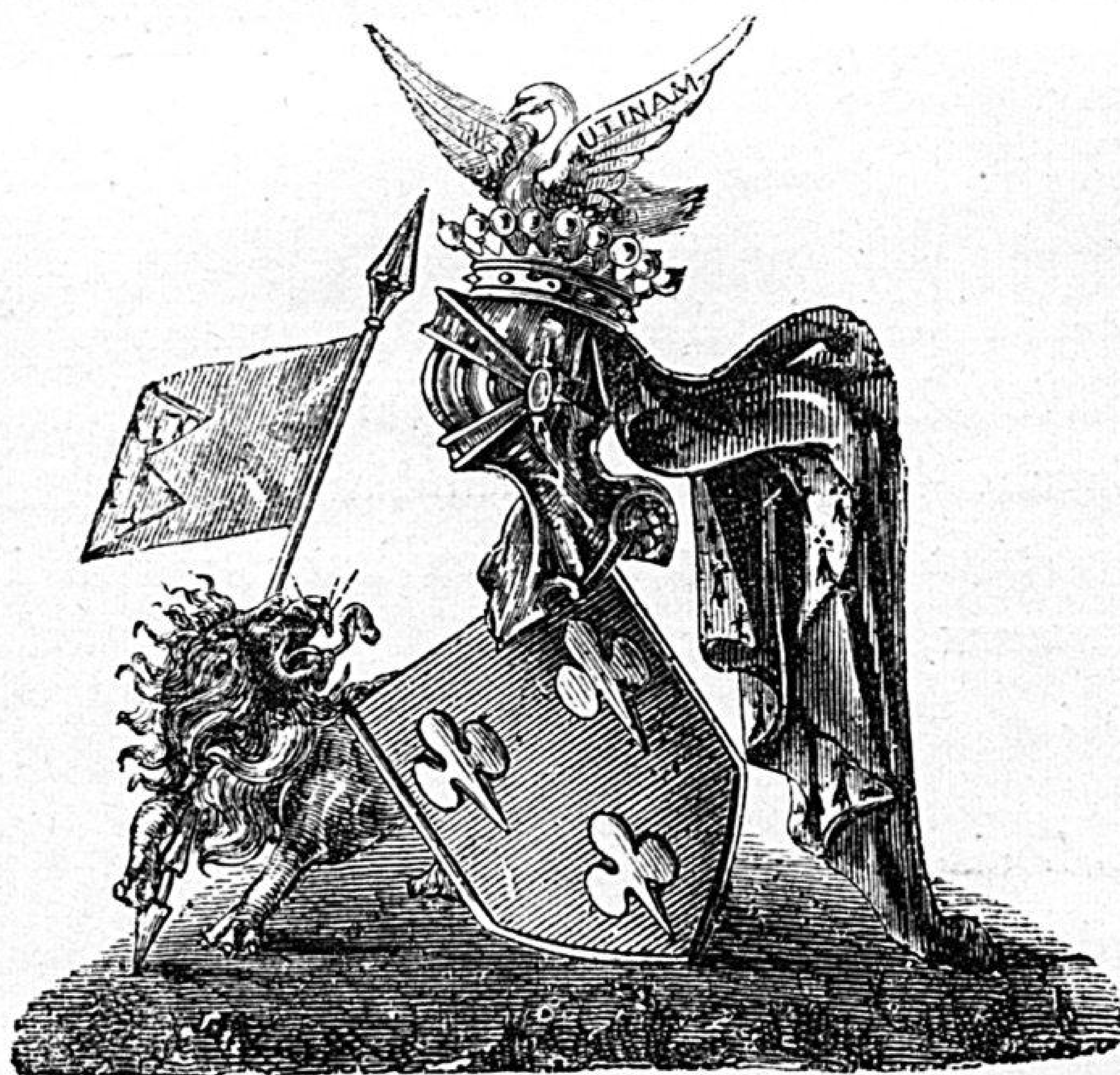
(1) Voir les Mémoires de la duchesse de Tourzel et les Souvenirs de Quarante ans, par la comtesse de Béarn, sa fille.

XVI. Antoine-Henri-Jean-Louis-Marie DE TULLES, comte de VILLEFRANCHE (actuellement en 1907), né le 26 février 1880, ingénieur agronome breveté (*de l'Institut national agronomique de Paris*), marié, le 6 février 1906, à Théoduline-Ghislaine-Josèphe-Thérèse DE MERODE, comtesse du Saint-Empire, des comtes DE MERODE-WESTERLOO.

De ce mariage est issu :

1° Louis-Marie-Ghislain-Joseph, dont l'article suit :

XVII. Louis-Marie-Ghislain-Joseph DE TULLES DE VILLEFRANCHE, né le 18 décembre 1906.



BRANCHE DES SEIGNEURS DE TRÉBILLANE
EN PROVENCE

IV. Bernardin DE TULLES, chevalier, seigneur de Trébillane, cinquième fils d'Antoine, seigneur de la Baume et de Marguerite de Cocils-Agafin, suivit le parti de la ligue en Provence et il paraît qu'il en était un des principaux chefs, par la députation dont il fut chargé, le 26 mai 1592, auprès du duc Charles-Emmanuel de Savoie, qui était alors à Nice, pour le solliciter de rentrer en Provence, d'où ses mauvais succès et la mésintelligence des ligueurs l'avaient obligé de sortir. Le sieur de Trébillane fut enterré dans la chapelle royale, où reposent les comtes de Provence, dans l'église des frères prêcheurs de la ville d'Aix, en considération de son grand mérite, et de l'intégrité avec laquelle il avait rempli sa charge, alors unique en Provence et exercée par des gentilshommes d'une probité reconnue. Nostradamus, dans ses Chroniques de Provence, s'exprime ainsi : « Messire « Bernardin de Tulles, chevalier, et seul général en Provence, inhumé en « la chapelle royale des Jacobins d'Aix, auprès de Jean de Sade, premier « président aux comptes et garde des sceaux... C'est de ce Bernardin que « sort Gilles DE TULLES, seigneur de Trébillane et de la Nerte, décédé sans « enfants. »

Et dans un autre endroit, il dit :

« Jean de Sade, seigneur de Mazan, garde des sceaux et premier prési- « dent aux comptes, mourut le 8 janvier 1660, après avoir servi quatre « rois ; personnage de telle qualité, qu'il mérita d'être enterré dans la « chapelle royale, où se voit la pierre sous laquelle messire Bernardin de « Tulles, chevalier, est pareillement inhumé. »

Il avait épousé Yolande de Valdeville, fille de Pierre et de Madeleine de la Cépède, dont il eut :

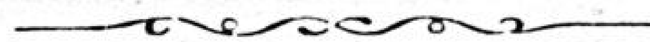
1° Jean, dont l'article suit ;
2° Olivier DE TULLES, seigneur de Trébillane, marié le 13 octobre 1572, avec Catherine DE VASSAL, fille de N... de Vassal et d'Eléonore de Fiesque ;
3° Gilles, mort sans postérité.

V. Jean DE TULLES épousa Madeleine DE RAME, dame du Pouet, en Dauphiné, dont :

Gabriel-Lazare de Tulles dont l'article suit :

VI. Gabriel-Lazare DE TULLES, qui prit le nom et les armes de Rame, par la disposition de sa mère, et qui épousa Françoise GUÉRIN, fille d'Alexandre Guérin et de Marguerite de Castellane de Mazangues, dont il n'eut qu'une fille unique :

Anne-Marguerite DE TULLES DE RAME, mariée, en 1644, à Balthazar DE RABASSE, seigneur de Vergons, dont le fils,
Lazare DE RABASSE fut reçu chevalier de Malte, en 1661.



FILIATION DE LA FAMILLE

DE

TULLE (ou TULLES) DE VILLEFRANCHE

Etablie en décembre 1906, d'après Pithon Curt et les actes de l'État-Civil



Falcon DE TULLIA, qui vivait à Naples en 1120.

I. TULLIA (Alexandre DE), miles. Testament 20 septembre 1382. Marié à Jeanne... dont :

II. TULLIA (Jacques de Corneyo DE). Venu à Avignon en 1390. Testament du 28 mai 1442 ; marié : 1° à Agnésine DE RICALVE DE BOULBON ; 2° à Marguerite DE LA CÉPÈDE, décédée en 1453. Du deuxième lit, il eut :

III. TULLE (Gabriel DE). Contrat de 1453. Testament du 18 septembre 1516. Marié à Madeleine DE SEYSTRES DE CAUMONT, dont :

IV. Tulle (Antoine de), seigneur de Soleillas. Testament du 16 juin 1542. Marié par contrat du 26 octobre 1510 à Marguerite de Cocils d'Agaffin qui testa le 24 octobre 1567. De ce mariage il eut :

V. Tulle (Julien de), seigneur de la Baume et de Soleillas, né en 1542. Testament du 18 juin 1578. Marié le 10 août 1574 à Richard de Fougasses, dont :

VI. Tulle (Pierre de), seigneur de la Nerte, chevalier de Villefranche, se maria par contrat du 21 décembre 1595 à Lucrèce de Lazaris, qui testa étant veuve le 7 mai 1642. Il eut de ce mariage :

VII. Tulle (Thomas de), marquis de Villefranche, marié par contrat du 9 novembre 1631 à Marguerite-Aldonce de Thésan Vénasque, qui testa le 12 août 1646. Il eut de ce mariage :

VIII. Tulle (Gaspard de), marquis de Villefranche, né le 5 novembre 1641, marié en 1686 à Marie-Thérèse de Donis de Goult, qui testa le 10 novembre 1719. Il eut de ce mariage :

IX. Tulle (Jean-Dominique de), marquis de Villefranche, né le 4 août 1688. Testament du 6 août 1743. Décédé le 9 août de la même année. Il se maria par contrat du 12 avril 1710 à Marie-Madeleine Pelletier de Girondas, qui testa le 26 novembre 1767. Il eut de ce mariage :

X. Tulle (Jean-Hyacinthe de), marquis de Villefranche. Testament du 9 octobre 1751. Décédé le 7 juin 1760. Marié en avril 1736 à Marie-Liée-Claude-Guy de Bosredon de Vatanges, dont :

XI. Tulle (Edme-Jean-Dominique de), marquis de Villefranche, né le 4 octobre 1740, décédé le 27 novembre 1784. Marié le 28 novembre 1767 à Louise-Julie de Ricard de Bréganson, dont :

XII. Tulle (Joseph-Guy-Louis-Hercule-Dominique de), marquis de Villefranche, né le 25 septembre 1768, Pair de France le 23 septembre 1823, mort le 31 octobre 1847. Marié à Marie-Charlotte-Alexandrine de Lannoy, comtesse du Saint-Empire, Dame de la Croix-Étoilée de Marie-Thérèse d'Autriche, dont il eut :

XIII. Tulle (Adrien-Eugène-Gaspard de), marquis de Villefranche, né le 11 août 1793, décédé le 28 septembre 1850. Marié par contrat du 23 avril 1820 à Renée-Joséphine-Alix de Galard-Brassac-de-Béarn dont :

XIV. Tulle (Auguste-Louis-Marie-Antoine de), marquis de Villefranche, né le 19 février 1823, décédé le 29 juillet 1881. Marié le 25 février 1854 à Julie-Zéphirine-Mathieu de Reichshofen, dont :

XV. Tulle (Guy-Félix-Louis-Marie de), marquis de Villefranche, ancien

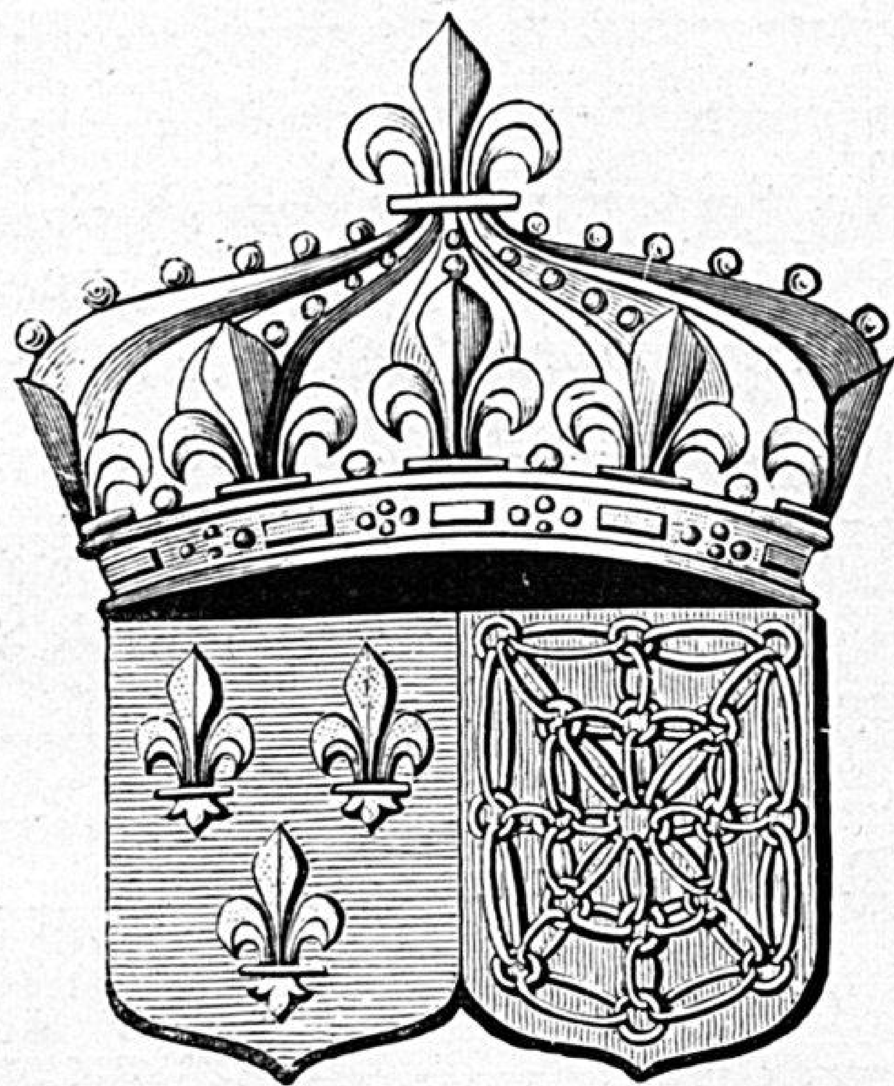
élève de l'École Polytechnique, né le 2 décembre 1854, marié le 29 avril 1879 à Amélie-Lucile Cartier, dont :

XVI. Tulle (Henri-Antoine-Jean-Louis-Marie de), comte de Villefranche, né le 28 février 1880, marié le 7 février 1906 à Théoduline-Ghislaine-Josèphe-Thérèse de Merode, dont:

XVII. Tulle (Louis-Marie-Ghislain-Joseph de) de Villefranche, né le 18 décembre 1906.

BIBLIOGRAPHIE

Pithon-Curt ; Fantoni ; La Chesnaye des Bois ; de Courcelles ; Saint-Allais ; Barjavel ; Giherti ; le P. Justin ; Boze ; Bastel ; Catalogue des chevaliers de l'Ordre de Malte ; bibl. Marseille, Avignon ; archives du département de Vaucluse ; Mss. des bibliothèques de Marseille, Avignon, Carpentras, etc. ; Bibliothèque nationale : pièces originales, dossiers bleus, cabinet d'Hozier, nouveau d'Hozier ; Bibl. Arsenal, etc.



MAISON DE CADOLLE

aliàs : CADOULE



Armes : *De Gueulles à Un Croissant d'argent Renversé, Accompagné En pointe d'Une Estoille d'or dans Un Escu à La Romaine, honoré d'Un Casque d'argent Et de front aux Grilles d'or, son Bourlet chargé pour Cimier d'Un Lyon d'or Naissant Armé et Lampassé de Mesme, supporté par deux Lyons d'or Rempants Armés et Lampassés de Mesme* (Sic).

(Archives familiales de la Maison de Cadolle : Arbre généalogique avec blason et description des armes présenté à M. de Bezons avec les autres pièces justificatives pour le jugement de maintenue de noblesse du 12 novembre 1668.)


ette Maison est appelée de Cadolla dans les actes latins. Son véritable nom est de Cadolle et c'est celui que portent tous les descendants de cette famille ; le vulgaire l'appelle, par corruption, de Cadoule ; et le rédacteur des jugements de M. de Bezons, à la page 65 du tome I, partie seconde des pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, a adopté, mal à propos, la dénomination vulgaire. Cette erreur ne peut causer d'équivoque dans la descendance de cette famille, qui est la seule de ce nom connue dans la province de Languedoc.

On voit, dans plusieurs actes, que les notaires ont mis, dans le même acte, Cadolle et Cadoule, ce qui est une preuve bien certaine que c'est la même famille.

JUGEMENT DE MAINTENUE DE NOBLESSE :

Par jugement souverain rendu, à Montpellier, le douze novembre mil six cent soixante-huit, par Claude Bazin, seigneur de Bezons, député par Sa Majesté pour procéder à la vérification des titres de noblesse en la province de Languedoc, Charles, Marc-Antoine et François de Cadolle, frères, ayant fait leurs preuves, furent confirmés dans leur noblesse, tant pour eux que pour les enfants de Charles et de Marc-Antoine, et inscrits dans le catalogue des véritables nobles de la province de Languedoc.

(Archives familiales de la Maison de Cadolle : Jugement souverain rendu par M. de Bezons, à Montpellier, le 12 novembre 1668.)

Sur l'arbre généalogique cité plus haut, on lit :

Noble Gvillavme
De Cadolle Desce
ndv En Ligne Dire
cte Et Mascvline
De Bertrand De
Cadolle Miles Onz^e
Ayevl Des Prodvis
Ants Qvi Vivoit L'an
1241 Leqvel Bertrād
Estoit Issv D'vne Des
Plvs Illvstres Fam
illes D'Italie.

ENREGISTREMENT DES ARMES :

Les armes de la Maison de Cadolle ont été enregistrées à l'Armorial général « *dans le Régitre cotté Languedoc* » « *par ordonnance rendue le 14e du mois de juin de l'an 1697, par Mrs les Commissaires généraux du conseil députés sur le fait des armoiries* », et le brevet d'enregistrement a été délivré « *à Paris, à Charles* de Cadolle, *escuyer, conseigneur direct, avec le Roi, de la ville de Lunel, le douzième du mois de juillet de l'an 1697* » « *par Charles d'Hozier, conseiller du Roi, et garde de l'armorial général de France* etc..... » « *dhozier* » signé.

(Archives familiales de la Maison de Cadolle : Brevet d'enregistrement des armoiries de Charles de Cadolle, écuyer, coseigneur direct, avec le Roi, de la ville de Lunel.)



DE CADOLLE

SEIGNEURS DE MALLEVILLE ET DE ROUMÉGOUX EN ROUERGUE;
SEIGNEURS D'ALAIRARGUES; COSEIGNEURS DE MONESTIER
AU DIOCÈSE D'ALBI;
SEIGNEURS, EN PARÉAGE AVEC LE ROI, DE LA PARTIE DE LUNEL APPELÉE CAMPNAU,
SEIGNEURS DE SAINT-MICHEL, DE TASQUES,
MARQUIS DE DURFORT, SEIGNEURS DE FRESSAC,
SAINT-MARTIN DE SOSSENAC, SAINT-FÉLIX DE PALLIÈRES,
COSEIGNEURS DE MONOBLET,
MARQUIS DE MONTCLUS, SEIGNEURS DE TRESQUES, DE SAINT-MARTIN
DE JUSSAU ET DE SAINT-CHRISTOL DE RODIÈRES,
DANS LE BAS-LANGUEDOC.

Cette famille, d'ancienne chevalerie, originaire du Rouergue (1), où elle possédait, au XIIe siècle, plusieurs terres considérables, entre autres Rouinégoux et Malleville, s'établit de bonne heure en Languedoc, où sa postérité subsiste encore aux environs de Lunel.

Dans un accord de l'an 1180 passé, près du château de Capdenac, entre le comte de Toulouse et l'abbé d'Aurillac, on fait intervenir plusieurs notables seigneurs du Rouergue, parmi lesquels Imbert DE CADOLLE, seigneur de MALLEVILLE. (Bosc, III, 79.)

En 1183, Guibert de CADOLLE donna à Radulphe, abbé de Bonnecombe, la viguerie du Bois-de-Corbalesque. (Cart. 1, fol. 16.)

Guillaume DE CADOLLE fut témoin de la donation de plusieurs châteaux, que le comte Raymond VII, se trouvant à Najac, fit à divers seigneurs en 1219. (Histoire génér. du Languedoc.)

En 1226, l'abbé de Bonnecombe acheta de Bernard DE CADOLLE, en présence d'Alexandre de Balaguier, de Flottard de Bar, etc., le fief de l'Albrespy, situé près de la Croix-de-Salan. (Arch. de Bonnec.)

L'an 1249, noble Géraud DE CADOLLE vendit à Raymond de Muret, au prix de quatorze mille cent sous, le moulin et la chaussée de la Frégière, situés sous le château de Najac.

Il existe une autre vente de certains fiefs faite, au monastère de Bonnecombe, par le même Géraud, en 1308. (Idem).

En 1270, Guillaume DE CADOLLE donna au même monastère ses biens de

(1) Elle parait avoir tiré son nom du lieu de Cadolle ou Cadoule, dans le canton de la Salvetat.

Saint-Julien-de-Combrouse, qu'il avait acquis de la Maison de la Barrière.

(Arch. de Bonnecombe, Saint-Félix, p. 427).

Il paraît que ce Guillaume était neveu de Géraud de Panat et en avait reçu, en don, ainsi que son frère Galtier de Cadolle, différents fiefs situés à Entraygues, Golinhac, Campuac et Espeyrac. Mais Géraud de Panat avait aussi donné les mêmes objets au comte de Rodez, Hugues IV, et Henry II, fils de Hugues, en réclamait la propriété. La question fut soumise à des arbitres et l'on choisit, pour terminer le différend, Astolphe de Capdenac et Henry de Bénavent, chevaliers, qui, par sentence de l'an 1278, décidèrent que l'hérédité de Géraud de Panat devait revenir à Guillaume, son fils, et à Guillaume et Galtier de Cadolle, ses neveux.

Ces biens, dont faisait partie la tour Panadèse d'Entraygues, passèrent, quelques années après, dans la Maison de Balaguier.

La filiation de la famille de Cadolle est établie depuis Pierre de Cadolle, chevalier, vivant en 1160.

Imbert, son fils, seigneur de Malleville, était un des officiers les plus distingués de l'armée du comte de Toulouse, en 1180. Il laissa :

Géraud, qui fut un des principaux seigneurs attachés à la personne de Raymond, fils du comte de Toulouse, en 1206. Celui-ci eut pour fils :

Raymond de Cadolle, seigneur d'Alairargues en 1219.

Bertrand de Cadolle, fils de Raymond, épousa Guillemette d'Ozile de Sauvagnargues en 1241. De ce mariage naquirent :

1° Guibert, établi à Lunel et marié, en 1280, avec Marguerite de Langlade, qui continua la postérité ;

2° Jacques, qui eut pour fils Géraud, coseigneur de Monestier, au diocèse d'Albi, en 1344, et dont la postérité finit à Gilbert, seigneur de Curvalle, son petit-fils, mort en 1363.

A cette époque, la famille de Cadolle avait entièrement disparu du Rouergue.

(Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, dans les temps anciens et modernes, par Barrau, tome III, pages 117 et 118).

CHATEAU DE CADOLLE :

En face et au sud-ouest de Lescure, s'élève le *Puech* de Flauzins, d'où l'on découvre d'immenses horizons. C'est un des plus beaux points de vue du département. Le Jaoul, gros ruisseau torrentueux, coule au pied de la montagne et descend vers l'ouest. Les flancs de l'étroite et profonde vallée

qu'il arrose sont revêtus de rochers qui lui donnent un aspect triste et sauvage. Sur une saillie de la rive droite est située la chapelle de N.-D. de Cadoule, accessible seulement par un étroit sentier et où se rendent, tous les ans, en pèlerinage, les paroisses voisines. A côté se trouvent les ruines du château qui fut, à ce qu'on assure, le berceau de l'ancienne famille DE CADOLLE.

(Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, dans les temps anciens et modernes, par Barrau, tome III, page 118.)

François Ier DE CADOLLE, par son mariage avec noble Luce DE MONTREDON, en 1410, acquit, en paréage avec le roi, la seigneurie de la partie de Lunel appelée Campnau, au diocèse de Maguelone, plus tard diocèse de Montpellier, qui est restée dans la Maison DE CADOLLE jusqu'à la Révolution française.

Charles Ier DE CADOLLE, par son mariage avec Catherine DE BARJAC, en 1505, acquit les métairie, domaine et fief noble de Tasques, au diocèse de Maguelone, dans la suite diocèse de Montpellier, qui sont restés dans la Maison DE CADOLLE jusqu'en 1784.

Charles François DE CADOLLE, par son mariage avec Bernardine *de La Musnière* DE LAMONIE *de Limery*, en 1737, acquit les seigneuries de Durfort, Fressac, Saint-Martin-de-Sossenac, Saint-Félix-de-Pallières, partie de celle de Monoblet et autres lieux, au diocèse d'Alais, en Languedoc.

Par son mariage avec Jean François DE CADOLLE, en 1715, Marie Anne DE VIVET *de Montclus* apporta dans la branche cadette de la Maison DE CADOLLE, dite des marquis de Montclus, le marquisat et baronnie de Montclus et les seigneuries de Tresques, Saint-Martin-de-Jussau, Saint-Christol-de-Rodières, etc., au diocèse d'Uzès, qui passèrent, en 1767, dans la Maison de Vogüé, par le mariage de Marianne DE CADOLLE *de Montclus*, petite-fille de Jean François DE CADOLLE et de Marie Anne DE VIVET *de Montclus* et héritière de la branche des marquis de Montclus, avec Florimont Innocent Annet, comte DE VOGÜÉ.

Louis Alexandre *de Juge*, chevalier, baron de Cadoëne, seigneur de Goudargues, fit héritière de sa seigneurie de Goudargues, au diocèse d'Uzès, très-haute et puissante dame Marie Anne DE JUGE *de Cadoëne*, veuve de très-haut et puissant seigneur François DE CADOLLE, marquis de Montclus, de la branche cadette de la Maison DE CADOLLE, dite des marquis de Montclus.

FILIATION

I. Pierre DE CADOLLE, chevalier, paraît, comme témoin, dans une sentence arbitrale rendue, au mois d'août 1161, par Pons de Montlaur, sur un différend entre l'abbesse et le monastère de Saint-Geniès et Alarois, fille de Guillaume de Barrières, épouse de Bonnafous.

II. Imbert DE CADOLLE, seigneur de Malleville; il fut l'un des officiers les plus distingués de l'armée du comte de Toulouse. Il paraît, comme témoin, dans un accord passé, le 1er octobre 1180, entre le comte de Toulouse et l'abbé d'Aurillac, au camp de Capdenac.

(Hist. des ch. toulous. sac 5, nº 11).

III. Géraud DE CADOLLE était un des principaux seigneurs attachés à la personne de Raymond, fils du comte de Toulouse. Il paraît, comme témoin, dans un acte de concession d'une justice de la terre de Brissac, faite par Raymond, fils du comte de Toulouse, à Raymond de Roquefeuil, la veille des nones de janvier 1216.

IV. Raymond Ier DE CADOLLE, seigneur d'Alairargues. Il est connu par le mariage de Bertrand Ier DE CADOLLE, son fils, qui suit; dans cet acte, Raymond est qualifié de chevalier, titre qui, ainsi que ceux de damoiseau et d'écuyer, était alors le prix de la valeur et de la noblesse.

V. Bertrand Ier DE CADOLLE, fils de Raymond Ier, épousa, par contrat du 5 des ides de septembre 1241, reçu par Alemand, notaire de Sommières, Dlle Guillemette d'OZILE DE SAUVAGNARGUES, dont il eut :

1º Raymond II DE CADOLLE, mort sans enfant ;
2º Guibert DE CADOLLE, qui a fait la branche B, qui suivra et qui a continué la descendance ;
3º Jacques DE CADOLLE, qui a fait la branche C, qui suit ;
4º Guillaume DE CADOLLE, chanoine de l'église cathédrale de Maguelone et prieur des églises de Saint-Vincent de Lunel-Viel, de Saint-Paul de Cabrières et de Saint-Brest, comme il parait dans un accord qu'il passa avec les habitants de Lunel-Viel au sujet des dimes de ce prieuré, le 6 des calendes de juillet 1295.

Br. C. — VI. Jacques DE CADOLLE, troisième fils de Bertrand Ier, eut deux enfants :

1° Géraud DE CADOLLE, qui suit ;
2° Guillaume DE CADOLLE.

VII. Géraud DE CADOLLE, par un mariage qu'il fit dans l'Albigeois, devint coseigneur de Monestier, au diocèse d'Albi, comme il paraît par les lettres de grâce qui furent accordées et confirmées, le 7 juin 1344, par Jean, duc de Normandie, en sa faveur et en faveur de Guillaume DE CADOLLE, son frère, pour avoir fait la guerre et commis divers excès contre Raymond de Monestier et Jean de Monestier, damoiseau. Il eut pour fils :

VIII. Gilbert DE CADOLLE. Dans un acte de 1363, il est dit que Gilbert DE CADOLLE, fils de Géraud, et plusieurs autres seigneurs et gentilshommes firent la guerre à Hugues d'Aubres, évêque d'Albi ; qu'il y eut plusieurs hostilités de part et d'autre ; qu'entre autres, ces seigneurs assiégèrent l'évêque d'Albi dans son château de Combefas ; que ce prélat les excommunia, jeta l'interdit sur leurs terres et confisqua les biens de Gilbert DE CADOLLE, seigneur de Curvalle, dont il se prétendait seigneur suzerain.

(Arch. de l'archevêché et de l'hôtel de ville d'Albi).

Br. B. — VI. Guibert DE CADOLLE, damoiseau, deuxième fils de Bertrand Ier, s'établit à Lunel, au diocèse de Montpellier (1). Il reçut du sénéchal de Toulouse l'ordre de se mettre en chevaux et en armes pour le fait de la guerre de Lyon, en 1310. Il épousa, par contrat du 21 mai 1280, reçu par Raymond de Vérune, notaire royal, demoiselle Marguerite DE LANGLADE, fille de noble Gibelin de Langlade, dont il eut :

1° Guillaume DE CADOLLE, qui suit;
2° Bernard DE CADOLLE, chevalier et docteur ès Lois.

(1) A cette époque, le siège de l'évêché était à Maguelone, non loin de Montpellier.

VII. Guillaume I[er] DE CADOLLE, damoiseau, fut élu en 1330, 1331 et 1339, syndic des nobles de Lunel. Il épousa, par contrat du 25 juillet 1314, reçu par Pierre Blanche, notaire, demoiselle Anne DE VIC, fille de noble Gilbert de Vic, dont il eut :

VIII. Bertrand II DE CADOLLE, damoiseau, qui épousa, par contrat du 8 février 1339, reçu par Boucoyran, notaire royal, demoiselle Bernardine DE CASAULX, fille de noble Bernard de Casaulx, chevalier, dont il eut :

IX. Jean DE CADOLLE, qui épousa, par contrat du 25 juin 1369, reçu par Esquini, notaire de Lunel, demoiselle DE FLOCARD, fille de noble Pierre de Flocard, laquelle testa le 8 août 1414 (*Denis Bellènes, notaire d'Aimargues*).

De ce mariage sont nés :

1° Raymond III DE CADOLLE, marié à Hermessinde DE PÉLEGRIN, dont une fille morte jeune ;
2° François DE CADOLLE, qui a fait la branche D, qui suit ;
3° Sylvestre DE CADOLLE, religieux de l'ordre de Saint-Benoit, dans l'abbaye de Saint-Pierre de Psalmody ;
4° Raymonde DE CADOLLE, mariée à noble Bérenger DE FOULQ, seigneur de Posquières ;
5° Hélix DE CADOLLE, mariée à noble Bernard DE RAYMOND, coseigneur de Brignon ;
6° Pons DE CADOLLE, prieur de l'église de Lansargues, dont il est fait mention dans un acte de 1404, où il est dit que les prud'hommes de Lansargues et prévôts de la confrérie du Très-Saint-Sacrement faisant les autels de cette confrérie les font de la volonté de noble et honorable seigneur Messire Pons DE CADOLLE, prieur de l'église de Lansargues.

Br. D. — X. François I[er] DE CADOLLE, chevalier, fut élu consul des nobles de Lunel en 1439. Il fut compris parmi les nobles de Lunel par sentence du sénéchal en date du 18 octobre 1445. Il testa le 15 août 1460 (*Reboul, notaire à Lunel*). Il avait épousé, par contrat du 15 janvier 1410, reçu par Barthélemy Cardinal, notaire royal, noble Luce DE MONTREDON, fille de noble Jacques de Montredon, coseigneur, en paréage avec le Roi, de la partie de Lunel, appelée *Campnau*, au diocèse de Maguelone, dans la suite diocèse de Montpellier. C'est par ce mariage que ce fief est entré dans la Maison DE CADOLLE. La Maison de Montredon descendait de noble Eléazar de Montredon, qui se croisa pour la Terre Sainte dans la croisade ordonnée

par le concile général de Clermont, en Auvergne, sous Urbain II, environ 1096. Luce de Montredon testa le 12 juillet 1460 (*Reboul, notaire à Lunel*).

Par acte du 19 mai 1458, reçu par Jacques Reboul, notaire de Lunel, noble François de Cadolle et noble Luce de Montredon firent donation aux Pères Carmes de Lunel de dix sols de censive pour fondation d'une messe. De leur mariage sont nés :

1° Antoine de Cadolle, qui suit ;
2° Jean de Cadolle, qui, ayant pris le parti des armes, se présenta pour François de Cadolle, son père, à l'arrière-ban en 1454. Il fit plusieurs campagnes dans l'une desquelles il fut tué.

XI. Antoine Ier de Cadolle se présenta, tant pour lui que pour son père, à l'arrière-ban, en 1458, et y fut au nombre des Brigantiniers. Il épousa, par contrat du 12 janvier 1440, reçu par Reboul, notaire à Lunel, Marguerite d'Andelle (*Dandoza*, dans les actes latins), fille de noble Pierre d'Andelle, dont il eut :

XII. Guillaume II de Cadolle, qui épousa, par contrat du 2 mai 1467, reçu par Annet, notaire à Lunel, noble Louise du Puy (*de Podio*, dans les actes latins). Cette famille est également connue sous le nom de del Puech, d'où les del Puech de Comeiras. Elle était fille de noble Armand du Puy, seigneur de Saint-Martin de Valgalgue et de Blannave. Il testa le 24 octobre 1480 (*Vigordy, notaire à Lunel*). De ce mariage sont nés :

1° Charles de Cadolle, qui suit ;
2° Françoise de Cadolle, mariée à noble Guyon de Pont.

XIII. Charles Ier de Cadolle, damoiseau, rendit, le 23 février 1503, hommage au roi, devant M. le sénéchal de Beaucaire et Nîmes, pour les biens nobles et cens qu'il avait, en paréage avec le roi, dans la ville et terroir de Lunel. En 1513, il fut fait consul de Lunel. Il testa le 2 juin 1526 (*Alain Caprerie, notaire à Lunel*). Il faisait profession des armes et suivit le roi François Ier, avec le reste de la noblesse du royaume, dans les guerres contre l'empereur Charles-Quint. Le duc de Montmorency écrivit une lettre en sa faveur, en considération des services qu'il avait rendus au roi en partie sous son commandement. En 1542, il se présenta à l'arrière-ban de la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes, en qualité de noble. Il avait épousé, en premières noces, par contrat du 13 avril 1505, reçu par Alain Caprerie, notaire à Lunel, noble Catherine de Barjac, fille et unique héritière de noble Jean de Barjac, seigneur de Vacquières et de Tasques, et

d'Hélix de Cambous, dame de Pignan. Catherine DE BARJAC fit son mari son héritier, et mourut peu de temps après son mariage ; c'est ainsi que la terre de Tasques, au diocèse de Maguelone, dans la suite diocèse de Montpellier, est entrée dans la Maison DE CADOLLE. Il épousa, en secondes noces, suivant contrat du 18 octobre 1506, reçu par Alain Caprerie, notaire à Lunel, noble Isabeau DE MOURGUES, fille de noble Bernard de Mourgues. Elle fit son testament le 19 avril 1556 (*Vidal Brunel, notaire à Lunel*).

De son premier mariage Charles DE CADOLLE n'eut point d'enfants. De son second mariage sont nés :

1° François DE CADOLLE, qui suit ;
2° Antoine DE CADOLLE, qui suivra, auteur de la branche E, et qui a continué la descendance.

XIV. François II DE CADOLLE, écuyer, prit le parti des armes et eut des emplois considérables pendant la guerre que François Ier entreprit contre Charles-Quint pour le recouvrement du Roussillon. Il fut blessé au siège de Perpignan et, se faisant conduire à Lunel, il mourut à Montagnac et fut enterré dans l'église des Augustins au mois de juillet 1543. Il avait testé le 28 août 1542 (*Castanier, notaire à Lunel*). Un arrêt fut rendu, en faveur de sa noblesse, le 19 avril 1542.

Il avait épousé Marguerite DE LA FARE, dont :

1° Jacques DE CADOLLE ;
2° Magdeleine DE CADOLLE ;
3° Fulcrand DE CADOLLE, qui suit, né posthume.

XV. Fulcrand DE CADOLLE, écuyer, prit le parti des armes. Il était cornette de Mgr le prince de Porcian. Il fut tué, le 19 décembre 1562, sans laisser de postérité. A la suite d'un procès survenu, après sa mort, entre son oncle Antoine II DE CADOLLE et sa mère, Marguerite DE LA FARE, qui s'était remariée avec noble Pierre de Bony, seigneur de Larnac et de Trolhas, les possessions de la Maison DE CADOLLE situées dans le lieu et terroir d'Aimargues, entre autres la terre de Saint-Michel et le moulin Juvénal, furent attribuées à Jean de Larnac, fils de Marguerite DE LA FARE, et les biens qui étaient au lieu de Lunel demeurèrent à Antoine II DE CADOLLE.

C'est par ce partage que la terre de Saint-Michel, qui, de temps immémorial, appartenait à la Maison DE CADOLLE, est passée dans des mains étrangères.

Br. E. — XIV. Antoine II DE CADOLLE, écuyer, second fils de Charles Ier, rendit hommage au roi, en la personne du sieur Gailhard de Moncamp, juge-mage de Nîmes, tant en son nom que comme tuteur de noble Fulcrand DE CADOLLE, son neveu, pour les terres de Saint-Michel et de Tasques et pour les autres biens et fiefs nobles, le mercredi 4 avril 1554. La même année, il se présenta à l'arrière-ban comme noble de la sénéchaussée de Beaucaire et Nîmes. Il fit un testament le 22 juillet 1564 (*Vidal Brunet, notaire à Lunel*) et un autre le 9 novembre 1567 (*Guérin Mézerat, notaire à Lunel*). Il avait embrassé le protestantisme et ses descendants demeurèrent dans la religion réformée jusqu'à Charles III DE CADOLLE, qui revint à la religion catholique. Il avait épousé demoiselle Jeanne DE SANDRES, fille de feu noble Guichard de Sandres, seigneur baron de Saint-Georges d'Orques et de Saint-Paul et Valmalle, et de Jeanne de Trincaire, suivant contrat du 23 août 1553, reçu par Soulier, notaire à Montpellier. Jeanne DE SANDRES fit son testament le 8 août 1586 (*Froment, notaire à Lunel*). De ce mariage sont nés :

1° Fulcrand DE CADOLLE, mort le 25 mai 1561 ;
2° Simon DE CADOLLE, né le 9 décembre 1558;
3° Marthe DE CADOLLE, née le 16 mars 1559 ; mariée à noble Antoine DE LA RIVOYRE, garde pour le roi aux Salins de Pécais, habitant de la ville d'Aigues-Mortes (*Contrat du 4 novembre 1585, reçu par Ant. Froment, notaire à Lunel*);
4° Jacques DE CADOLLE, né le 13 juillet 1561, qui a fait la branche F, qui suit;
5° Suzanne DE CADOLLE, née le 24 décembre 1563;
6° Jean DE CADOLLE, né le 22 novembre 1565, docteur ez-droits, qui testa, en faveur de son frère Jacques, le 12 octobre 1590 (*Froment, notaire à Lunel*).

Br. F. — XV. Jacques DE CADOLLE, écuyer, reçut, le 27 août 1586, une commission de capitaine d'infanterie du duc de Montmorency, qui, le 12 avril 1586, lui avait déjà fait don des revenus du prieuré de Saint-Just, près Lunel, pour une année seulement, afin de l'indemniser des pertes qu'il avait faites en servant le roi, sous son commandement, depuis l'année 1576. Il fit un testament le 12 août 1596 (*Froment, notaire à Lunel*) ; un autre le 10 décembre 1609 (*Ozias Béringuier, notaire à Lunel*) et un codicile le 8

juillet 1620 (*même notaire*). Il acheta, le 8 septembre 1598 (*Jacques Lafon, notaire à Lunel*), la quatrième partie de la seigneurie, haute, moyenne et basse de Saint-Just (viguerie de Lunel), droits seigneuriaux en dépendant. En 1609 et 1611, il fut consul des nobles de la ville de Lunel. Il mourut entre 1620 et 1624. Il avait épousé, suivant contrat du 12 février 1589, reçu par Froment, notaire à Lunel, demoiselle Tiphène DE TORRILLON, fille de feu Messire Jean de Torrillon et de Catherine de Barrières, laquelle testa le 19 mars 1609 (*Ozias Béringuier, notaire royal*). De ce mariage sont nés :

1° Charles DE CADOLLE, qui suit ;
2° et 3° Louis et Jean Louis DE CADOLLE, morts, au service, sans postérité ;
4° Claudine DE CADOLLE, mariée, suivant contrat du 11 octobre 1616, reçu par Jean de Arénis, notaire royal au lieu de Bernis, à noble François DE SANDRES, seigneur de Lantissargues, mort, à Lunel, le 20 décembre 1644, fils de François de Sandres, seigneur de Saint-Just, et de feu Bernardine de Barièrre ;
5° Marguerite DE CADOLLE, morte, à Lunel, le mercredi 15 décembre 1666 ; mariée, suivant contrat du 26 janvier 1625, reçu par Ozias Béringuier, notaire royal à Lunel, à noble Charles D'AMALRY, converti au catholicisme le 28 septembre 1685, conseiller du roi, lieutenant du capitaine-viguier de la ville et baronnie de Lunel, fils de feu Jacques d'Amalry ;
6° Anne DE CADOLLE, mariée, suivant contrat du 8 septembre 1627, reçu par Yves Mercier, notaire à Lunel, à noble Philippe D'HÉRAIL, écuyer, habitant de Castelnau-les-Pézenas, fils de feu Philippe d'Hérail et de Françoise de Maurel ;
7° Olympe DE CADOLLE, convertie au catholicisme le 15 janvier 1686, enterrée le 1er mai 1687, morte, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, à Lunel ;
8° Bernardine DE CADOLLE, morte, le 6 août 1683, âgée de soixante-dix années ou environ, à Lunel ;
9° Françoise DE CADOLLE, mariée à N... DE FROMENT.

XVI. Charles IIe DE CADOLLE, écuyer, rendit hommage au roi, en la Chambre des comptes de Montpellier, pour la terre de Tasques et autres terres nobles situées dans le terroir et baronnie de Lunel, le 16 octobre 1624. Il reçut une commission de capitaine d'infanterie au régiment de Gondin le 25 septembre 1629 et, le 13 octobre 1630, le maréchal de Schomberg, lieutenant-général de l'armée du roi en Italie, lui donna le commandement du château de Villefranche. Henry de Bourbon, prince de Condé, et le maréchal de Schomberg lui délivrèrent trois certificats (7 septembre et 6 novembre 1639 et 6 janvier 1640) attestant qu'il avait bien et fidèlement servi le roi dans ses armées. Il entra aux États de la province de Languedoc, en 1635 et 1640, pour M. le baron de Lèques. Il fit son testa-

ment le 21 avril 1642 (*Yves Mercier, notaire à Lunel*) et mourut le 2 mai de la même année.

Il avait épousé, suivant contrat du 23 août 1620, reçu par Planque, notaire à Montpellier, D[lle] Marguerite DE VARANDA, fille de feu Jean de Varanda, professeur en l'Université de médecine de Montpellier, et de Marguerite de David, laquelle testa le 1[er] novembre 1661 (*Yves Gras, notaire à Lunel*) et mourut, le vendredi 11 novembre de la même année, à Lunel.

De ce mariage sont nés :

1° Charles DE CADOLLE, qui suit et continue la filiation ; baptisé, à Lunel, le 16 juin 1627 ;

2° Marthe DE CADOLLE, baptisée, le mercredi 20 décembre 1628, à Lunel ; mariée : 1° à Gabriel GAUTTIER, ministre de la parole de Dieu en l'église prétendue réformée de la ville de Sommières (*contrat du 6 janvier 1651, reçu par Yves Gras, notaire royal à Lunel*) ; 2° à René BERTHAUD ;

3° Marc-Antoine DE CADOLLE, né, à Lunel, en octobre 1629, sieur de Tasques, qui a formé la branche G, dite des marquis de Montclus, qui sera rapportée et qui s'est éteinte dans la Maison de Vogüé ;

4° Violante DE CADOLLE, née, à Lunel, en 1632 ; mariée à noble François DE BRUN, fils de feu noble François de Brun, seigneur de Saint-Estève et de Saint-Martin, au diocèse d'Uzès, et de Suzanne de Villar (*contrat du 5 juin 1652, reçu par Guillaume Chastanier, notaire royal de Saint-Ambroix*) ;

5° Jean Jacques DE CADOLLE, né, à Lunel, en 1634 ;

6° François DE CADOLLE, baptisé, à Lunel, le 11 novembre 1637, sieur de Campnau, qui a formé la branche H, qui sera rapportée.

XVII. Charles III DE CADOLLE, écuyer, rendit hommage au roi, en la chambre des comptes de Montpellier, pour les biens nobles et Directes qu'il avait dans la ville et terroir de Lunel, dont une partie était en paréage avec le roi, le 27 février 1670. Il rendit encore hommage, devant MM. les trésoriers de France de la généralité de Montpellier, pour la terre de Tasques et autres biens et Directes nobles, qu'il avait en paréage avec le roi ou en son particulier, le 17 mai 1677. Il prit le parti des armes dès sa jeunesse et reçut deux commissions de capitaine au régiment de Montpezat, la première en date du 2 avril 1645, la seconde en date du 17 juin 1646. Il fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères, Marc-Antoine et François DE CADOLLE, par jugement souverain rendu, à Montpellier, le 12 novembre 1668, par M. de Bezons, commissaire député par sa Majesté pour procéder à la vérification des titres de noblesse en la province de Languedoc, et ses armes furent enregistrées à l'Armorial général de France par ordonnance du 14 juin

1697. Il se convertit, entre 1658 et 1660, à la religion catholique, que tous ses descendants ont, depuis, pratiquée. Il fit son testament le 14 décembre 1694 (*Jean Deleuze, notaire royal à Lunel*) et fut enterré, le 5 février 1701, dans l'église des Pères Carmes de Lunel. Il avait épousé, suivant contrat du 14 juillet 1653, reçu par Guillaume Pélerin, notaire à Montpellier, demoiselle Marguerite DE BORNIER, fille de feu messire Simon de Bornier, seigneur de Teilhan, et d'Isabeau de Moynier, dont il eut :

1° Philippe DE CADOLLE, né, à Lunel, le 22 juillet 1654 ; mort, probablement, à Lunel, le 28 juin 1660 ;
2° Marc-Antoine DE CADOLLE, né, le 18 novembre 1655, au château de Teilhan ; mort jeune ;
3° François DE CADOLLE, né, le 2 septembre 1656, au château de Teilhan ;
4° Marguerite DE CADOLLE, née, le 13 août 1657, à Lunel ;
5° Françoise DE CADOLLE, née, le 15 octobre 1658, à Lunel ;
6° Charles DE CADOLLE, né, le 8 novembre 1660, à Lunel ;
7° Marguerite *Marie* DE CADOLLE, née, le 10 janvier 1662, à Lunel ;
8° Catherine DE CADOLLE, née, à Lunel, le 15 mars 1663 ; morte âgée d'environ 60 ans ; enterrée, en mai 1724, dans l'église des Pères Carmes de Lunel ;
9° Violante Françoise DE CADOLLE, née, le 12 avril 1664, à Lunel ;
10° Jean DE CADOLLE, né, à Lunel, le 10 mai 1665, sous-lieutenant au régiment de Normandie ; mort capitaine au régiment d'Auvergne ;
11° Charles François DE CADOLLE, né, à Lunel, le 7 juin 1666 ; il servit, pendant huit années, dans le régiment de Ponthieu (ancien régiment de Piémont), en qualité d'enseigne (17 juin 1686), de lieutenant (30 novembre 1689) et de capitaine (17 mars 1692) et mourut dans ce dernier grade, servant dans sa compagnie, à Namur, en Flandre, pendant l'hiver 1692-1693 ;
12° Jean François DE CADOLLE, né, à Lunel, le 4 juillet 1668 ; mort, à Lunel, le 16 août 1669 ;
13° Jean Louis DE CADOLLE, né, le 5 octobre 1670, à Lunel ; qui a fait la branche I, qui suit ;
14° Jeanne DE CADOLLE, née, à Lunel, le 18 février 1672, morte, le 16 mars 1675, à Lunel ;
15° Isabeau DE CADOLLE, née, le 7 juillet 1673, à Lunel.

Br. I. — XVIII. Jean Louis DE CADOLLE, écuyer, fut maire, premier consul et lieutenant-général de police de Lunel. Il suivit, toute sa vie, la profession des armes et, en considération de ses services, le roi le fit chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1710. Il eut une pension de quatre cents livres sur le trésor royal en 1720. Il fut successivement sous-lieutenant dans le régiment d'infanterie de Bourgogne (3 juillet 1689) ; lieutenant dans le même régiment (23 janvier 1691) ; lieutenant dans le régi-

ment d'infanterie de Maulevrier (5 septembre 1692); capitaine dans le même régiment (31 octobre 1694); capitaine de grenadiers au régiment d'infanterie de Lionne (20 janvier 1711); sergent-major du même régiment (24 janvier 1720); lieutenant-colonel du régiment de Monconseil (10 décembre 1731). Il fut nommé commandant pour le roi à Bozolo, en Italie, le 22 mai 1734, et fut promu à la charge de lieutenant du roi au gouvernement de Saarlouis le 21 avril 1737. Il testa le 14 mars 1737 (*Baume, notaire à Lunel*), avant de partir pour Saarlouis, où il mourut le 14 janvier 1738. On possède deux certificats du marquis de Goesbriand, lieutenant-général des armées du roi, (10 novembre 1710) et une lettre du comte de Broglie, aussi lieutenant général des armées du roi, (14 octobre 1712), témoignant de la valeur et de la distinction des services de Jean Louis DE CADOLLE. Il avait épousé, le 3 février 1712 (*contrat du 22 janvier 1712, reçu par Jean Deleuze, notaire à Lunel*), demoiselle Françoise DE SOLAS, fille de noble Louis de Solas et de Marthe d'Hérail.

Françoise DE SOLAS fit son testament le 31 décembre 1729 (*Jean Baume, notaire royal à Lunel*) et mourut, le 20 mars 1730, à Lunel, âgée d'environ quarante-deux ans.

De ce mariage sont nés :

1° Charles François DE CADOLLE, baptisé, à Lunel, à l'âge de cinq jours, le 22 octobre 1712, qui suit :

2° François DE CADOLLE, sieur de Campnau, baptisé, à Lunel, à l'âge de cinq jours, le 13 janvier 1714, mort jeune ;

3° Marie DE CADOLLE, baptisée, à Lunel, à l'âge de six jours, le 6 août 1715 ; morte, à Lunel, le 1er janvier 1774 ; mariée, en premières noces, à noble Jacques DE RIEUTORD, le 27 novembre 1736 (*contrat reçu par Baume, notaire à Lunel*) ; en deuxièmes noces, à Messire Jean François DE RUBLE, chevalier, major du régiment de Trainel, chevalier de Saint-Louis, le 4 décembre 1756 (*contrat reçu par Baume, notaire à Lunel*) ; en troisièmes noces, à Messire Victor Amédée *de Minette*, comte DE BEAUJEU, seigneur de Pierrefaite, en Champagne, commandant du bataillon de Vesoul (*contrat retenu par....., notaire à Montpellier*), le 8 octobre 1759. Elle avait testé le 21 septembre 1772 (*Aurès, notaire à Montpellier*) ;

4° Jean François DE CADOLLE, baptisé, à Lunel, le 1er août 1716, à l'âge de quatre jours, mort jeune ;

5° Étienne DE CADOLLE, sieur de Tasques, baptisé, à Lunel, à l'âge de trois jours, le 20 décembre 1719 ; successivement lieutenant au régiment de Monconseil, capitaine dans le régiment d'infanterie de Trainel (24 février 1746) ; capitaine de grenadiers dans le régiment d'infanterie de Durfort (17 novembre 1758) ; chevalier de Saint-Louis en 1751 ; tué à Clostercamp en 1760 ;

6° Charles René DE CADOLLE, chevalier, né, le 14 septembre 1723, à Lunel, mort jeune ;

7° Étienne François DE CADOLLE, dit M. le chevalier, né le 5 octobre 1726, à Lunel ; successivement lieutenant en second en la première compagnie ordinaire du régiment d'infanterie de Trainel (24 mars 1743); lieutenant en second à la compagnie de grenadiers du même régiment (21 mars 1744) ; enseigne dans le même régiment (15 septembre 1744) ; puis lieutenant (1er décembre 1744) et capitaine (4 novembre 1746) dans le même régiment; capitaine de grenadiers dans le régiment d'infanterie de Lastic, puis lieutenant-colonel dans le même régiment (19 mai 1761) ; chevalier de Saint-Louis en 1758 ; mort des suites des blessures qu'il avait reçues au siège de Cassel, le 5 avril 1762 ;

8° Charles André DE CADOLLE, né, à Lunel, le 12 octobre 1728 ; mort à l'âge de neuf jours ; enterré dans l'église des R. P. Carmes de Lunel.

XIX. Charles-François, marquis DE CADOLLE, écuyer, prit le parti des armes dès sa jeunesse. Il fut capitaine d'infanterie au régiment de Monconseil (1er avril 1732), puis, avec le même grade, il passa au régiment de Trainel, qui devint, plus tard, régiment de Beaujolais. Nommé chevalier de Saint-Louis en 1744, il obtint une pension de retraite de quatre cents livres en 1745. Il fit son testament le 15 juin 1780, enregistré devant Jean Baume, notaire à Lunel, le 12 septembre 1782. Il est mort le 16 juin 1781.

Il avait épousé, suivant contrat du 4 mars 1737, reçu par Ignace Chrétien, notaire à Sommières, demoiselle Bernardine *de La Musnière* DE LAMONIE *de Limery*, fille de Messire Joseph de La Musnière *de Lamonie* de Limery, chevalier, seigneur de Limery, Fressac et autres places, marquis de Durfort, habitant de la ville de Sommières, et de Bernardine de Gourgas. C'est par ce mariage que les seigneuries de Durfort, Fressac, Saint-Martin-de-Sossenac, Saint-Félix-de-Pallières et partie de celle de Monoblet, au diocèse d'Alais, sont entrées dans la Maison DE CADOLLE. Bernardine DE LAMONIE mourut, à Lunel, le 14 août 1782, âgée de soixante-quinze ans.

De ce mariage sont nés :

1° Bernardine Françoise DE CADOLLE, née, à Lunel, le 14 juin 1738 ; enterrée, le 21 septembre 1739, dans l'église des Carmes de Lunel ;

2° Charles Joseph DE CADOLLE, né, le 13 septembre 1739, à Lunel ;

3° Louis Joseph DE CADOLLE, né, le 27 octobre 1740 ; mort, le lendemain, à Lunel ;

4° Charles Joseph DE CADOLLE, né, à Lunel, le 1er octobre 1744, qui a fait la branche J, qui suit ;

5° Marie Anne *Jacquette* DE CADOLLE, née, le 26 avril 1750, à Lunel ; décédée le 11 mars 1782 ; mariée, le 18 février 1773, à Messire Bernard DE BOYSSON, chevalier, seigneur de Gindon, suivant contrat du 17 février 1773, reçu par Baume, notaire royal à Lunel.

Br. J. — XX. Charles Joseph, comte de Cadolle, chevalier, marquis de Durfort, prit le parti des armes dès sa jeunesse. Il fut nommé enseigne, le 15 décembre 1755, dans le régiment de Trainel infanterie; lieutenant dans le même régiment le 1er novembre 1756; lieutenant des maréchaux de France au département de Lunel, le 9 août 1779. Il rendit hommage au roi, le 30 juillet 1786, devant Messieurs les trésoriers de France de la généralité de Montpellier, pour les fiefs nobles et Directe qu'il possédait dans la ville, terroir, baronnie et viguerie de Lunel. A l'assemblée de l'Ordre de la noblesse de la sénéchaussée de Montpellier, convoquée, dans cette ville, du 16 mars au 2 avril 1789, pour la députation aux États généraux du royaume, il fut nommé (séance du 16 mars) un des quatre commissaires pour procéder à la vérification des titres des nobles se présentant à l'Assemblée; puis, il fut nommé (séance du mercredi 18 mars) l'un des douze commissaires pour vaquer à la rédaction des cahiers de remontrances, avis et doléances de la noblesse. Enfin, il fut élu député suppléant de la noblesse aux États généraux pour remplacer le marquis de Saint-Maurice, élu député, dans le cas où celui-ci ne pourrait accepter la députation. Pendant la Révolution de 1793, il vit son château de Durfort pillé et incendié, et lui-même eut à subir un assez long emprisonnement. Il fut incarcéré, comme suspect, au fort d'Alais, le 6 germinal an II (26 mars 1794) et transféré à Porte par ordre de Lanteirès, agent national, le 14 thermidor (1er août) de la même année. Il mourut, sans avoir testé, le 9 juillet 1807, à Bagnols-les-Bains (Lozère), où il s'était rendu pour sa santé. Il avait épousé, à Grimaud, diocèse de Fréjus, en Provence, le 30 octobre 1769, Marie Jeanne *Pauline* de Castellane, née, le 22 juin 1749, à Grimaud, fille de Jean-Baptiste, comte de Castellane, marquis de Grimaud et de feu Françoise Pauline de Castellane-Norante, dame de Mesdames de France (contrat du 29 octobre 1769, retenu par Martin et Farnet, notaires de Saint-Tropez et de Grimaud). Pauline de Castellane reçut, par brevet du 26 avril 1760, confirmé par brevet du 1er mai 1780, une pension de deux mille trois cent quarante livres sur le trésor royal, en considération des services de sa mère auprès de Mesdames de France.

Elle fit un codicille en faveur de son mari, le 25 germinal an IV (14 avril 1796) et mourut, le lendemain, à Alais. De ce mariage sont nés:

1° Jean-Baptiste Bernardin Charles Victor Amédée de Cadolle, né, à Lunel, le 10 octobre 1770, qui suit;

2° Marie Caroline Pauline DE CADOLLE, née, à Lunel, le 22 décembre 1771 ; morte, le 29 janvier 1810, au château du Cauvel, commune de Saint-Martin de Lansuscle (Lozère); mariée, à Alais, le décadi 10 pluviôse an VII (29 janvier 1799), à *Camille* Joseph Hilarion comte *de Salins*, marquis DE SAILLAN, né, au château du Cauvel, en 1770, mort, en février 1837, au Fraissinet (ancienne commanderie du Temple) (Drôme), fils de Pierre Philippe comte de Salins, marquis *de Saillan*, et de Marie Anne Christine de Vareille (pactes de mariage, sous seing privé, du 4 pluviôse an VII), (23 janvier 1799) ;

3° Bernard Jacques *Paulin* DE CADOLLE, né, à Lunel, le 16 mars 1773, qui a fait la branche K, dite DE CADOLLE-CALVISSON, qui suivra et qui a continué la descendance ;

4° Julie Joséphine DE CADOLLE, née, le 3 novembre 1774, à Lunel ;

5° Louis Achille DE CADOLLE, né, à Lunel, le 19 octobre 1776 ; mort, le 30 septembre 1778, au château de Durfort ;

6° Elisabeth Alfonse DE CADOLLE, née, le 30 octobre 1777, à Lunel ;

7° Rosalie Clémentine DE CADOLLE, née, à Lunel, le 29 juillet 1779 ; morte, le 18 décembre 1779, à Aimargues, diocèse de Nimes ;

8° Clémentine DE CADOLLE, née, le 21 septembre 1780, à Lunel ; morte, le 19 janvier 1783, à Lunel ;

9° Elisabeth Joséphine DE CADOLLE, née, au château de Durfort, le 12 décembre 1783 ; morte, à Alais, le 20 mars 1822 ; mariée, à Alais, le 8 brumaire an XII (31 octobre 1803), à Simon *Marcel de Verdelhan* DES MOLLES, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, né, le 1er septembre 1768, mort, à Saint-Germain de Calberte (Lozère), le 8 avril 1820, fils de Jean *Daniel* de Verdelhan *des Molles* et d'Elisabeth de Solier, suivant contrat du 2 brumaire an XII (25 octobre 1803), reçu par Jean Deleuze, notaire public à Alais.

XXI. Jean-Baptiste Bernardin Charles Victor Amédée, comte DE CADOLLE, marquis de Durfort, embrassa la carrière des armes. Il fut sous-lieutenant en la compagnie de Bonne du régiment d'infanterie de Touraine (colonel : le chevalier de Mirabeau) et quitta le service à l'époque de la révolution. Il alla s'établir, vers l'année 1793, à Montpellier, où il mourut le 30 décembre 1809. Il avait épousé, à Aix-en-Provence, le 6 germinal an VI (26 mars 1798), Marie Marguerite Adélaïde Charlotte DE TRESSEMANES, née le 25 mai 1768, morte, à Sauve (Gard), le 23 novembre 1847, fille de Jean, marquis de Tressemanes-Brunet, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du roi, et de Marie Françoise Elisabeth de Tressemanes-Chasteuil, suivant articles de mariage, sous seing privé, du 18 ventôse an VI (8 mars 1798), annexés à la minute de l'enregistrement de ces articles en date du 12 floréal an XIII (2 mai 1805), des écritures d'Alexandre Joseph Gassier, notaire à Aix-en-Provence. De ce mariage sont nés :

1° Augustin *Charles* Désiré DE CADOLLE, né, à Aix-en-Provence, le 14 prairial an VII (2 juin 1799), qui suit ;
2° N..., DE CADOLLE, né et mort, à Aix-en-Provence, le 10 nivôse an X (31 décembre 1801) ;
3° Adolphe *Raymond* DE CADOLLE, né, à Aix-en-Provence, le 11 pluviôse an XI (31 janvier 1803), qui a fait la branche L, qui suivra.

XXII. Augustin *Charles* Désiré, comte DE CADOLLE, marquis de Durfort, embrassa jeune la carrière des armes. Il fut nommé sous-lieutenant, le 26 février 1817, dans la légion de la Corrèze, qui a servi à la formation du 10e régiment d'infanterie de ligne ; lieutenant au 10e régiment d'infanterie de ligne le 27 octobre 1824. Il donna sa démission, qui fut acceptée le 25 avril 1828. Il fit la campagne de 1823 à l'armée des Pyrénées et partie de celle de 1824 à l'armée d'occupation, division de Catalogne. Il mourut, le 26 mars 1861, à Sauve. Il avait épousé, le 17 mars 1828, Jeanne Victoire Zoé *de Malzac* DE SENGLA, née, le 5 mars 1807, à Saint-Jean du Bruel (Aveyron), morte, le 9 juin 1842, à Sauve, fille de Jean Simon de Malzac *de Sengla* et d'Elisabeth Adélaïde Victoire Prunier, suivant contrat reçu par Julien, notaire à Sauve, en 1828. De ce mariage sont nés :

1° Adélaïde Jeanne Marie DE CADOLLE, née, à Sauve, le 20 décembre 1828 ; morte, le 7 novembre 1862, au Vigan ; mariée, à Sauve, le 12 juillet 1852, à Amédée Esprit Marie Timoléon GRANIER (*Labaume*), né, au Vigan, le 16 septembre 1812, mort, au Vigan, le 26 août 1871, fils de Jean-Baptiste Granier et de Jeanne Marie Jacqueline Bastier *de Bez* ; (Elle était familièrement appelée *Adeline*) ;
2° Pauline Marie *Victorine* DE CADOLLE, née, à Sauve, le 3 juin 1830 ; morte, le 9 novembre 1857, à Sauve ;
3° Charles Léon Marie DE CADOLLE, né, à Sauve, le 18 août 1831 ; mort, à Sauve, le 19 mai 1833 ;
4° *Caroline* Louise Marie DE CADOLLE, née, à Sauve, le 16 novembre 1832 ; morte, à Nîmes, le 25 février 1894 ; mariée, en premières noces, à Sauve, le 12 juillet 1852, à Félix *Léon Dortet* DE TESSAN, né, le 4 septembre 1827, au château de Tessan (commune du Vigan), mort, à Nîmes, le 28 janvier 1886, fils de messire François Philippe Dortet *de Tessan* et d'Antoinette Julie de Lajudie ; et, en secondes noces, à Nîmes, à Claude Tonietty ;
5° Charles Louis Marie Philomène DE CADOLLE, né, le 9 février 1835, à Sauve, mort, le 13 du même mois, à Sauve ;
6° *Léopold* Louis Marie Philomène DE CADOLLE, né, à Sauve, le 7 août 1837 ; mort, le 15 novembre 1848, à Sauve ;
7° Anne *Marie* Madeleine DE CADOLLE, née, à Sauve, le 29 janvier 1840 ; morte, le 28 mars 1901, à Alais ; mariée, à Rodez, le 17 août 1865, à François Paul Pascal *Amédée* DE GIRARD, né, le 2 avril 1833, au château de Monteil, commune de Carnas (Gard), mort, à Alais, le

4 février 1905, fils de Georges Bienvenu de Girard et de Jeanne Marie Zéphirine Gasquet;

8° Joséphine Marie Thérèse de Cadolle, née, à Sauve, le 11 mars 1841, morte, le 3 mars 1843, à Sauve.

Br. L. — XXII. Adolphe *Raymond*, comte de Cadolle, marquis de Durfort, fils puîné de Jean-Baptiste Bernardin Charles Victor Amédée, entra dans les douanes royales. Il devint chef de la Maison de Cadolle, en 1861, à la mort de son frère aîné, Augustin *Charles* Désiré (ci-dessus rapporté sous le N° XXII), et mourut, à Levallois-Perret (Seine), le 22 juin 1872, sans postérité mâle, laissant son titre de chef de famille à son cousin germain, Paulin *Joseph*, comte de Cadolle, ci-après rapporté à la branche K, dite de Cadolle-Calvisson. Il avait épousé, le 2 août 1823, à Marseille, Claire Pauline Colavier, née, à Marseille, le 1er brumaire an XIV (23 octobre 1805), morte, à Paris (VIIIe arrondissement), le 26 décembre 1886, fille de François Jean-Baptiste Colavier et d'Elisabeth Pauline Angélique de Bruny *d'Entrecasteaux*. De ce mariage sont nés :

1° Désirée Joséphine Marie de Cadolle, née, le 18 novembre 1824, à Aix-en-Provence.

2° Charles Raymond de Cadolle, né, à Marseille, le 22 décembre 1825; mort, le 9 janvier 1829, à Sauve.



BRANCHE G DE LA MAISON DE CADOLLE,

dite des Marquis DE MONTCLUS :

XVII. Marc-Antoine DE CADOLLE, sieur de Tasques, deuxième fils de Charles II, fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères, Charles III et François DE CADOLLE, par jugement souverain rendu, à Montpellier, le 12 novembre 1668, par M. de Bezons, commissaire député par Sa Majesté pour procéder à la vérification des titres de noblesse en la province de Languedoc.

Il prit le parti des armes dès sa jeunesse. Il fut successivement enseigne au régiment d'Auvergne, capitaine au même régiment (8 juin 1652); capitaine de chevau-légers (11 juillet 1654); capitaine d'une compagnie de cent hommes au régiment de Piémont (23 octobre 1663); lieutenant-colonel du régiment de Ponthieu (ancien régiment de Piémont) (18 avril 1670); commandant pour le roi en la ville et château de La Roche-en-Ardenne (6 octobre 1686). Il mourut dans cette ville et y fut enterré le 15 juillet 1691. Il prit part à la fin de la guerre de Trente ans, en Catalogne, et, sa santé se trouvant ébranlée, il obtint la permission de rentrer en France pour se remettre, à condition de rejoindre dès son rétablissement, ainsi qu'il ressort d'un laissez-passer à lui délivré par M. le baron de Marchin, lieutenant-général commandant les armées du roi, en Catalogne, Roussillon et Cerdagne, en date du 20 décembre 1649.

Il avait épousé, en premières noces, suivant contrat du 14 août 1659, reçu par Laune, notaire à Montpellier, dame Charlotte DE COUVERS, veuve de noble Guillaume de Madronnet, fille de feu Messire François de Couvers, conseiller du roi et président en la sénéchaussée et siège présidial de Montpellier, et de dame Marguerite de Causses. Il épousa, en secondes noces, dame Claudine DE BARRIÈRES DE FRESQUELIN, veuve de noble Charles de Varanda, maréchal des camps et armées du roi, dont il n'eut point d'enfants.

De son premier mariage sont nés :

1° Jean François DE CADOLLE, né, à Lunel, le 13 mars 1661, qui suit;
2° François Causse DE CADOLLE, capitaine au régiment de Ponthieu, mort au service;
3° Guillaume DE CADOLLE, mort jeune.

XVIII. Jean François DE CADOLLE, écuyer, sieur de Tasques, prit le parti des armes. Il fut fait lieutenant au régiment de Piémont, puis capitaine au régiment de Maulevrier. Il mourut en 1724. Il avait testé le 29 octobre de la même année. Il fut enterré dans son caveau de l'église paroissiale de Lunel.

Il avait épousé, en premières noces, à Lunel, le 15 février 1706, D[lle] Catherine DE CADOLLE *de Campnau*, sa cousine germaine, fille de noble François DE CADOLLE, sieur de Campnau, et de Marie de Prisié de la Foulquette, suivant contrat du même jour, reçu par Delaure, notaire à Lunel. Il hérita de son oncle et beau-père, quoiqu'il n'eût point d'enfant de Catherine (*Voir la branche H*, dite *de Campnau*).

Il épousa, en secondes noces, suivant contrat du 12 février 1715, reçu par Rivière, notaire à Sommières, demoiselle Marie Anne DE VIVET, fille de noble Jacques de Vivet, marquis de Montclus, et de Gabrielle de Trémolet de Bucely *de Montpezat*, et héritière de la branche aînée de la Maison de Vivet. C'est par ce mariage que le marquisat et baronnie de Montclus et les seigneuries de Tresques, Saint-Martin-de-Jussau, Saint-Christol-de-Rodières, etc., au diocèse d'Uzès, sont entrés dans la branche cadette de la Maison DE CADOLLE.

De ce mariage sont nés :

1° François DE CADOLLE, baptisé, à Lunel, le 5 décembre 1715, à l'âge de six jours, qui suit;
2° Marie Cécile DE CADOLLE, née, à Lunel, le 21 novembre 1716, morte religieuse professe au grand couvent des Ursulines de Nimes en 1737;
3° Louise DE CADOLLE, baptisée, à Lunel, à l'âge de trois jours, le 29 décembre 1718, enterrée, le 29 janvier 1725, dans l'église paroissiale de Lunel;
4° Louis Joseph DE CADOLLE, né, à Lunel, le 9 janvier 1721, enterré, le 15 février 1725, dans le caveau de sa famille, dans l'église paroissiale de Lunel;
5° François André DE CADOLLE, baptisé, à Lunel, à l'âge de trois jours, le 13 mars 1724, mort, au collège de Saint-Brieuc, en Bretagne, le 26 septembre 1739.

XIX. François DE CADOLLE, marquis de Montclus, épousa, suivant contrat, en date du 14 novembre 1735, reçu par Dupin, notaire de Saint-André-de-Roquepertuis, demoiselle Marie Anne DE JUGE *de Cadoëne*, fille de Messire René *de Juge*, baron de Cadoëne, seigneur de Saint-André-de-Lancise, le Soulier, Saint-Hilaire-de-Lavit et Labastide de Saint-Germain, et de Jeanne de Pélegrin, dame de Labastide-Dorniol.

Marie Anne DE JUGE *de Cadoëne*, après la mort de son mari, fut faite héritière du fief de Goudargues, au diocèse d'Uzès, par Louis Alexandre

de Juge, chevalier, baron de Cadoëne, seigneur de Goudargues, dont elle était la sœur et l'unique héritière, comme il ressort d'une procuration datée du 30 octobre 1781 et annexée à un acte de quittance contenu dans un registre de 1786 à la date du 6 octobre, page 689 (Gilles, notaire à Uzès). (Ce document se trouve, en 1907, dans les minutes de Me Lahondès, notaire à Uzès.)

Au dos d'un médaillon, représentant une dame habillée à la mode du xviie siècle et qui est conservé, au château d'Albertas (Bouches-du-Rhône), par la famille d'Albertas, dont les représentants actuels descendent de Marie-Anne de Cadolle, marquise de Montclus, comtesse de Vogüé, on lit :

me. de juge de cadoine, huguenote
ardente à l'arquebuse, fut mère de
de mad. de cadolle (cadoule) bonne
catholique laquelle fut mère de mad. de
vogüé tresques, mère de mame. la mise
d'albertas. mad. de cadolle passa à
bagnols les années de la terreur, elle
y était la providence des pauvres qui
se rendaient en foule tous les matins
sous ses fenêtres pour y recevoir des
aumônes abondantes elle est morte
en 1795 à l'âge de 89 ans

Du mariage de François de Cadolle, marquis de Montclus, et de Marie Anne de Juge *de Cadoëne* sont issus :

1° Louis René de Cadolle, né, à Lunel, le 22 septembre 1737, lieutenant au régiment de Poitou, mort le 24 avril 1757, à Wesel, en Westphalie ;
2° Louise Jeanne de Cadolle, née, à Lunel, le 20 décembre 1738; inhumée, le 9 juillet 1739, dans l'église paroissiale de Lunel;
3° Marie-Anne de Cadolle, née, le 13 juin 1742, à Lunel, qui suit;
4° Louis François de Cadolle, né, à Lunel, le 1er février 1745, inhumé, le 14 janvier 1746, dans l'église paroissiale de Lunel.

XX. Marie-Anne de Cadolle *de Montclus* fut l'unique héritière de tous les biens des marquis de Montclus, qu'elle apporta dans la Maison de Vogüé, par son mariage avec Florimond Innocent Annet, comte de Vogüé, lieutenant-colonel du régiment des Carabiniers de Monsieur, comte de Provence, fils de Charles François Elzéar, marquis de Vogüé, lieutenant-général des armées du roi, et de Madeleine *de Truchet* de Chambarlhac.

(Contrat du 9 mars 1767, reçu par Jean Pierre Dumas, notaire royal à Vogüé, en Vivarais, et Jacques Aymard, notaire royal à Tresques, diocèse d'Uzès).

Elle est morte, le 5 thermidor an XII, au château de Tresques (Gard).

De Marie-Anne DE CADOLLE *de Montclus* descendent :

(*a* et *b*), branche cadette de la Maison de Vogüé, qui comprend : (*a*) Rameau des comtes *de Vogüé*, marquis de Montclus, qui ont successivement fixé leur résidence au château de Tresques, au château de Cambous et enfin à Aix-en-Provence ; (*b*) Rameau des vicomtes *de Vogüé* de Gourdan ;

(*c* et *d*), les représentants actuels des nobles et anciennes Maisons d'Albertas et de Rocher *de la Baume* du Puy-Montbrun.

La descendance des quatre enfants de Marie-Anne DE CADOLLE existe encore en 1907.



BRANCHE H DE LA MAISON DE CADOLLE
dite DE CAMPNAU :

XVII. François de Cadolle, seigneur de Campnau, quatrième fils de Charles II, fut maire perpétuel, viguier et gouverneur de Lunel. Il fut capitaine au régiment d'Auvergne, puis capitaine au régiment de Champagne (24 octobre 1663). Il fut nommé, en considération de ses services et de ses blessures, à la commanderie de Périgueux, du gand prieuré de Languedoc de l'Ordre de Notre-Dame de Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, de douze cents livres de revenu (20 août 1685), et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 8 mars 1693, lors de la création de cet Ordre, puis commandeur de ce dernier Ordre. Il fut maintenu dans sa noblesse avec ses frères, Charles III et Marc Antoine de Cadolle, par jugement souverain rendu, à Montpellier, le 12 novembre 1668, par M. de Bezons, commissaire député par Sa Majesté pour procéder à la vérification des titres de noblesse en la province de Languedoc.

Il fut inhumé, le 18 mai 1718, à Lunel.

Il avait épousé, en premières noces, le 9 septembre 1682, Marie de Prisié de la Foulquette, fille de noble André de Prisié, seigneur de la Foulquette et de Saint-Lidier, et de Catherine de Galau ; et, en secondes noces, Violante de Berger, dont il n'eut point d'enfant.

De son premier mariage est née :

XVIII. Catherine de Cadolle *de Campnau*, née vers l'année 1683, inhumée, le 5 novembre 1706, dans l'église paroissiale de Lunel.

Elle avait épousé, à Lunel, le 15 février 1706, et suivant contrat, en date du même jour, reçu par Delaure, notaire à Lunel, noble Jean François de Cadolle, seigneur de Tasques, écuyer, son cousin germain.

Jean François de Cadolle fut héritier de François de Cadolle, seigneur de Campnau, son oncle et beau-père, bien qu'il n'eût eu aucun enfant de Catherine.

(Voir la branche des marquis de Montclus).

BRANCHE K DE LA MAISON DE CADOLLE,

dite DE CADOLLE-CALVISSON :

XXI. Bernard Jacques *Paulin*, comte de Cadolle, fils puîné de Charles Joseph, comte de Cadolle, chevalier, marquis de Durfort, entra, en qualité de volontaire, dans le régiment d'infanterie de Limosin, le 1er mars 1788. Il fut fait cadet gentilhomme dans le même corps, devenu le 42e régiment d'infanterie, le 1er octobre 1789 et fut réformé, conformément à la loi du 29 octobre 1791, avec droit de remplacement à une sous-lieutenance. Un arrêté de Bonaparte, premier consul, en date du 12 floréal an VIII (2 mai 1800), déclara qu'il serait considéré comme démissionnaire et autorisé à jouir des exceptions prononcées en faveur des officiers par les lois des 19 et 23 fructidor an VI (5 et 9 septembre 1798).

Il avait été reçu, de minorité, chevalier de justice de la vénérable langue de Provence dans l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit de Malte, le 23 octobre 1773 et nommé major à la suite du régiment de chasseurs de Malte le 12 avril 1792.

Il émigra le 14 mars 1792 et se rendit d'abord en Belgique. Il fit la campagne de 1792 dans la compagnie formée par les officiers du régiment de Limosin, qui fit partie de l'armée dite des Princes, leurs Altesses royales Monsieur, comte de Provence (depuis Louis XVIII) et le comte d'Artois (depuis Charles X), commandée, sous leurs ordres, par le maréchal duc de Broglie, formant une division de l'armée prussienne, dont le prince duc de Brunswick était le général en chef.

Le 27 février 1793, il s'embarqua à Gênes pour Malte, où il arriva le 27 mars. Il fit ses caravanes sur les galères de l'Ordre en 1793, 1794, 1795 et 1796. Il quitta Malte le 13 août 1797 et débarqua à Marseille le 11 septembre suivant. Nommé chevalier du Lys le 8 juillet 1814. Il fut nommé commissaire extraordinaire pour l'organisation de la garde nationale dans le canton de Lunel (18 mars 1815) et chef d'escadron adjoint à l'état-major de l'inspection des gardes nationales de l'Hérault (7 mai 1817). Il fut fait chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis par ordonnance royale du 23 mai 1825. Il a laissé des mémoires inédits, qu'il a intitulés : *Souvenirs de dix ans, de 1792 à 1801*, dont l'intérêt est grand, étant donnés les troubles de la révolution qu'il avait traversés, la vie errante qu'il avait menée et les personnages importants

qu'il avait fréquentés. Par bref de S. S. le Pape Pie VII, en date du 19 juillet 1814, il fut autorisé, bien que marié, à porter la croix d'or de dévotion de l'Ordre de Malte. Il est mort, le 12 novembre 1853, à Montpellier.

Il avait épousé, au château de Marsillargues (Hérault), le 1er frimaire an XII (23 novembre 1803), Jeanne *Agathe de Louet de Murat de Nogaret* de Calvisson, née, au château de Marsillargues, le 21 juin 1774, morte, à Montpellier, le 13 avril 1840, fille d'Anne Joseph de Louet de Murat de Nogaret, marquis *de Calvisson*, et de Jeanne Pauline du Cheyla, suivant contrat du 1er frimaire an XII (23 novembre 1803), reçu par Jean Astruc, notaire à Marsillargues.

Jeanne *Agathe* de Calvisson fut autorisée, par bref du 11 décembre 1814, à porter la croix d'or de dévotion de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

De ce mariage sont nés :

1° *Charles* Jean Joseph de Cadolle, né, au château de Marsillargues, le 8 mars 1807; chevalier du Lys le 8 juillet 1814; mort, le 30 juillet 1828, au château du Bosc, commune de Mudaison (Hérault).

2° Paulin *Joseph* de Cadolle, né, le 20 juillet 1812, à Montpellier, qui a fait la branche M, qui suit;

3° Hippolyte François *Albert* de Cadolle, né, le 3 juin 1815, à Montpellier; admis, par décision royale du 24 septembre 1826, en qualité d'élève à l'école royale militaire préparatoire de la Flèche; mort, le 11 juin 1836, à Montpellier.

Br. M. — XXII. Paulin *Joseph*, comte de Cadolle, marquis de Durfort, devint chef de la Maison de Cadolle à la mort de son cousin germain, Adolphe *Raymond*, comte de Cadolle, marquis de Durfort, survenue le 22 juin 1872 (Voir p. 21). Il fut fait chevalier du Lys le 8 juillet 1814 et reçut la Croix « *Pro Ecclesia et Pontifice* » par brevet de S. S. le Pape Léon XIII, en date du 26 octobre 1888, en récompense de la part qu'il avait prise au Jubilé Sacerdotal du Souverain Pontife. Cette croix, arrivée après sa mort, fut remise entre les mains de son fils, Marie Charles.

Il est mort à Montpellier, sans avoir testé, le 7 juin 1887.

Il avait épousé, en premières noces, suivant contrat du 9 novembre 1841, reçu par Louis Aphrodise Brun, notaire à Pézenas, demoiselle *Marie* Joséphine Louise de Grasset, morte, à Montpellier, le 8 janvier 1852, fille de noble Jean *Eugène* de Grasset et de *Pulchérie* Joséphine Marguerite de Ginestous, dont il eut :

1e N... de Cadolle, né et mort, le 27 février 1847, à Montpellier,

et, en secondes noces, suivant contrat du 19 octobre 1854, reçu par Félix

Chivaud, notaire à Montpellier, demoiselle Marie *Cécile* DE BOUSSAIROLLES, née, à Montpellier, en 1827; morte, le 20 octobre 1863, au château du Bosc, fille de *Charles* Joseph, baron de Boussairolles et d'Augustine Gabrielle *Henriette* de Bosquat, dont il eut :

2° Marie *Charles* DE CADOLLE, né, le 1er octobre 1855, à Montpellier, qui a fait la branche N, qui suit;

3° *Marie* Thérèse DE CADOLLE, née, le 13 octobre 1859, à Montpellier; mariée à *Antoine* Joseph Fort Camille, vicomte (depuis comte) DE SAPORTA, né, à Aix-en-Provence, le 26 juillet 1855, fils de Louis Charles Joseph *Gaston*, marquis de Saporta, et d'Emilie *Clotilde de Gabrielli* de Gubbio, suivant contrat du 18 avril 1885 reçu par Jean *Marcelin* Coste, notaire à Montpellier.

4° *Madeleine* Agathe Claire DE CADOLLE, née, le 4 février 1863, à Montpellier; mariée à *Charles* Marie Joseph Peïtevin de SAINT-ANDRÉ, né, à Mirepoix (Ariège), le 26 février 1860, fils de *Charles* Louis Justine de Peïtevin *de Saint-André* et de *Marie* Joséphine d'Auderic, suivant contrat du 28 mai 1887 reçu par Jean *Marcelin* Coste, notaire à Montpellier.

Br. N. — XXIII. Marie *Charles*, comte DE CADOLLE, marquis de Durfort, embrassa la profession des armes et entra à l'école spéciale militaire de Saint-Cyr le 27 octobre 1875. Sous-lieutenant au 16e régiment d'infanterie le 1er octobre 1877, lieutenant au 38e régiment d'infanterie le 12 mai 1883, capitaine au 122e régiment d'infanterie le 6 mai 1889, il donna sa démission d'officier de l'armée active, qui fut acceptée par décision présidentielle du 21 septembre 1892, et il fut rayé des contrôles le 17 octobre suivant. Capitaine dans l'armée de réserve, le 21 mars 1893, au 142e régiment d'infanterie pour servir au 342e régiment de réserve, il passa, le 15 janvier 1894, au 122e régiment d'infanterie pour servir au 322e régiment de réserve et fut mis à la suite (service d'Etat-major) le 19 septembre 1894. Il passa dans l'armée territoriale, comme capitaine au 122e régiment territorial d'infanterie à la suite (service d'Etat-major) le 22 juillet 1895. Promu au grade de chef de bataillon (service d'Etat-major) par décret du 6 mars 1898, il donna sa démission d'officier de l'armée territoriale, qui fut acceptée par décision présidentielle du 15 décembre 1903.

Il fit trois campagnes en Algérie, du 27 avril 1881 au 2 juin 1883.

Il a épousé, en premières noces, le 1er juin 1885 et suivant contrat du même jour, reçu par Gabriel Bort, notaire à Montpellier, demoiselle *Agathe* Marie Louise *Claret* DE FLEURIEU, née, à Montpellier, le 11 novembre 1863, morte, le 3 mars 1889, à Montpellier, fille de *Léon* Auguste Claret, comte *de Fleurieu* et de Joséphine *Thérèse* de Forton, dont il a eu :

1° *Imbert* Charles Antoine de Cadolle, né, le 22 février 1889, à Montpellier, mort, le 16 mars de la même année, dans la même ville.

Il a épousé, en secondes noces, le 25 juin 1892, demoiselle Marie Gabrielle *Marguerite* de Ginestous, née, à Montpellier, le 30 octobre 1872, morte, au château d'Annay (Nièvre), le 5 avril 1907, fille de *Gérald* Marie, vicomte *de Ginestous*, baron de la Liquisse, et de Marie *Edwige* de Robert d'Aquéria *de Rochegude* (contrat du 20 juin 1892, reçu par *Alphonse* Isidore Bonfils, notaire à Montpellier), dont il a eu :

2° Marie *François* Charles Antoine de Cadolle, né, au château du Bosc, le 14 août 1893;
3° *Hedwige* Cécile Marie de Cadolle, née, le 18 juin 1895, à Montpellier;
4° *Charles* Marie de Cadolle, né, le 13 juin 1897, au château du Bosc;
5° *Raymonde* Marie de Cadolle, née, à Montpellier, le 1er février 1900, morte, le 3 mai de la même année, dans la même ville;
6° *Françoise* Marie de Cadolle, née, le 27 juin 1901, au château d'Annay;
7° Marie *Anne* de Cadolle, née, le 24 mars 1907, au château d'Annay.



DOCUMENTS A CONSULTER

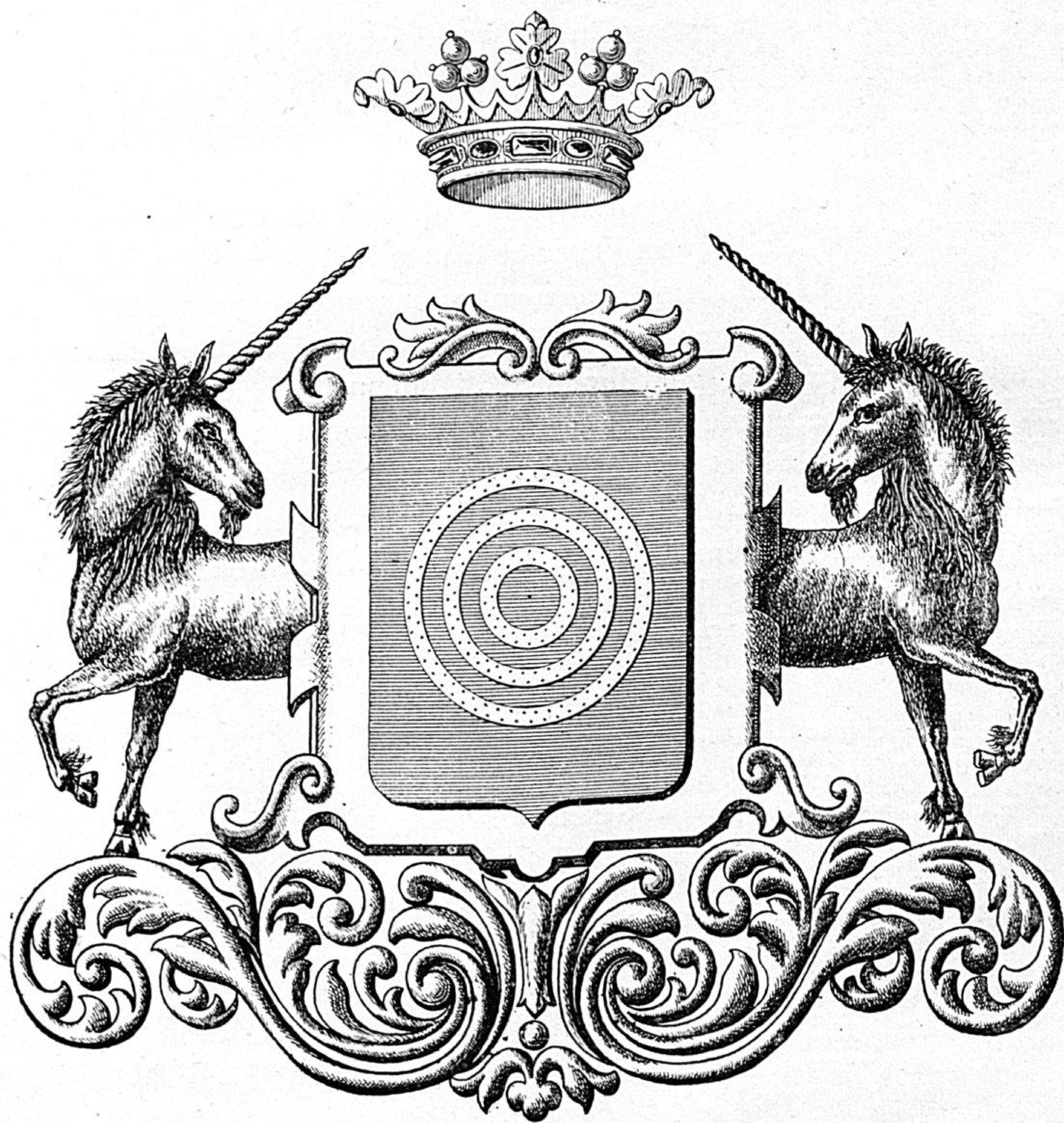
1° Archives familiales de la maison de Cadolle ;
2° Cartulaire de l'évêché et chapitre cathédral de Sainte-Cécile d'Albi et Archives de l'hôtel de ville d'Albi ;
3° Trésor des Chartes toulousaines, sac 5, n° 11 ;
4° Bosc, I, 293 ; III, 79 ;
5° Archives de l'abbaye de Bonnecombe ;
6° Archives municipales de la ville de Lunel ;
7° Archives départementales du Gard ;
8° Archives de Montpellier ;
9° Histoire générale du Languedoc, par dom Devic et dom Vaissette ;
10° Documents historiques et généalogiques sur les familles et les hommes remarquables du Rouergue, dans les temps anciens et modernes, par Barrau, III, 117 et 118 ;
11° Dictionnaire de la noblesse, par Lachenaye-Desbois ;
12° Armorial de la noblesse de Languedoc, généralité de Montpellier, par Louis de la Roque ;
13° Procès-verbal de l'assemblée de l'Ordre de la Noblesse de la sénéchaussée de Montpellier, convoqué, dans cette ville, du 16 mars au 2 avril 1789, pour la députation aux États généraux du Royaume ;
14° Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France, recueillies et publiées par le marquis d'Aubaïs ;
Etc.





DE VIRIEU

DAUPHINÉ



ARMES : *d'azur, à trois vires d'or concentriques.* — CIMIER : *Couronne de Marquis.* — SUPPORTS : *Deux licornes.* — DEVISE : *Virescit vulnere virtus.*


A Maison DE VIRIEU, l'une des plus considérables du Dauphiné, possédait en franc-alleu la terre de ce nom dès le XIe siècle.

Les chartes du Dauphiné en font mention dès l'an 1010. Ses armes : d'azur, à trois vires d'or concentriques, figurent à la salle de Croisades de Versailles. Guiffrey DE VIRIEU se trouvait en Terre Sainte en 1147.

Citons parmi ses illustrations : de nombreux commandeurs et chevaliers de Saint-Louis, de Malte, de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem ; un premier gentilhomme d'honneur du comte de Provence (Nicolas-Alexandre, maréchal des camps et armées du Roi, élu de la noblesse de Bourgogne en 1781) et son frère le bailli DE VIRIEU, ministre plénipotentiaire à Parme avant la Révolution ; plusieurs gentilshommes de la Chambre du Roi, un député de la Noblesse aux Etats-Généraux de 1789 ; etc., etc.

Nicolas-Alexandre DE VIRIEU eut pour enfants :

1. Joseph DE VIRIEU, qui suit;
2. Loup DE VIRIEU ; dont descendance
3. 4. 5. Les Marquises DE GANAY, DE PIOLENC, DE LAURENCIN.

Joseph DE VIRIEU eut pour enfants :

1. Alexandre, marquis DE VIRIEU ;
2. Ludovic qui suit;
3. La baronne de BOSMELET.

Ludovic DE VIRIEU eut pour enfants :

1. Raoul-Marie-Jacques, qui suit ;
2. La comtesse DE CHASTELLUX ;
3. La vicomtesse DE MAZENOD ;

Raoul-Marie-Jacques, marquis DE VIRIEU, ancien colonel du 27e d'infan-

terie à Dijon, officier de la Légion d'honneur, né le 31 août 1841, veuf d'Adèle Mazurier, dont pour enfants :

1. Joseph, comte de Virieu ;
2. André, vicomte de Virieu ;
3. 4. 5. 6. 7. 8. Vicomtesse Jehan de Varax ; Comtesse de Goullard d'Arsay ; Comtesse Patrice de Warren ; Comtesse Jacques de Laistre ; Vicomtesse Jean de France ; mademoiselle Solange de Virieu.





EMÉ DE MARCIEU

DAUPHINÉ



ARMES : *D'azur à l'agneau passant d'argent, au chef d'or, chargé de trois rencontres de taureaux de sable.* — TIMBRE : *Couronne de marquis.* — CIMIER : *Un griffon d'or issant portant l'étendard de Savoie.* — SUPPORTS : *Deux griffons d'or.* — DEVISES : *Vinco dulcedine robur; Vires dulcedine vinco; Vi et dulcedine vinco.* — CRI : « *Les Emé* ».


A maison d'Emé de Marcieu, une des premières du Dauphiné, remonte à un seigneur nommé Anterpian Emé, auquel l'empereur Henri V inféoda en l'an 1111, en récompense de signalés services militaires, les seigneuries de Mollines, d'Aiguilles et plusieurs châteaux situés dans les marches impériales du Dauphiné.

En 1270, Jean Emé, seigneur de Mollines et d'Aiguilles, fut créé bailli d'épée de Gap et d'Embrun par Béatrix, comtesse de Vienne et d'Albon. En 1338, messire Albert Emé était chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. En 1440, Guillaume Emé, seigneur de Mollines, par son mariage avec Jeanne de Bérenger, dame de Saint-Jullien, acquit la seigneurie de Saint-Jullien. Auronce Emé, seigneur de Mollines et de Saint-Jullien, fils de Guillaume, fut gouverneur de la ville d'Asti et du comté d'Astesan, en Piémont, de 1470 à 1480, puis vi-bailli et juge-mage du Briançonnais pendant les dernières années du xve siècle. Barthélemy Emé, seigneur de Saint-Jullien, fut nommé premier président du sénat de Turin par François Ier, lors de la conquête du Piémont par ce prince, en 1535; il fut, de 1564 à 1574, président du conseil souverain établi à Pignerol et garde des sceaux pour la France au delà des monts, puis chevalier de l'ordre du Roi et maître des requêtes de son hôtel. En 1622, Ennemond Emé de Saint-Jullien, deuxième fils de Diane de Monteynard et d'Octavien Emé, seigneur de Saint-Jullien et de Revel, président au Parlement du Dauphiné, conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé et maître des requêtes de son hôtel, épousa sa cousine germaine Virginie de Monteynard, baronne de Marcieu, dame de Boutières et du Touvet; il recueillit par cette alliance tous les biens de la branche de Marcieu, de la maison de Monteynard et ceux de la maison de Guiffrey-Boutières: il prit le titre de baron de Marcieu et mourut en 1670. En 1676, Louis XIV érigea en marquisat les terres de Marcieu, Boutières et du Touvet, en faveur de Guy-Balthazard Emé, baron de Marcieu, fils d'Ennemond; le marquis de Marcieu fut nommé gouverneur de Grenoble et bailli d'épée du Graisivaudan en 1682, et depuis cette époque jusqu'à la Révolution, les marquis de Marcieu ont été gouverneurs héréditaires de la ville de Grenoble et du bailliage du Graisivaudan et plusieurs fois gouverneurs de Valence et commandants en chef en Dauphiné.

Le marquis Guy-Balthazard DE MARCIEU, maréchal de camp des armées du Roi, se signala dans les guerres d'Italie.

Pierre EMÉ, comte DE MARCIEU, fils du précédent, militaire et diplomate distingué, fut chargé par le Régent de trois missions secrètes en Espagne; ce fut lui qui amena Albéroni à Gênes en 1720. Gouverneur de Valence de 1721 à 1743, lieutenant-général le 1er février 1743, le comte DE MARCIEU fut, cette même année, commandant en chef du corps expéditionnaire envoyé au secours de l'infant don Philippe d'Espagne. Nommé au commandement en chef du Dauphiné, le 1er août 1743, il exerça cette charge jusqu'à son décès en 1778, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. MARCIEU, doué d'une taille élevée et d'une belle figure, joignait à beaucoup de bravoure l'habileté d'un fin diplomate et l'amabilité séduisante d'un homme de cour: il fut grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis et commandeur des ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel.

Pierre-Guy-Balthazard EMÉ, marquis DE MARCIEU, gouverneur de Grenoble, chevalier de Saint-Louis, neveu du précédent, se distingua dans les guerres d'Allemagne et de Flandre, aux batailles de Fontenoy, de Raucoux; il fut maréchal de camp et sous-lieutenant des gendarmes de la garde ordinaire du Roi et mourut au château du Touvet en 1753, à l'âge de trente-deux ans.

Pierre EMÉ, marquis DE MARCIEU, gouverneur de Grenoble et de Valence, frère du précédent, entra de bonne heure dans la carrière des armes; à l'âge de douze ans, il était cornette dans le régiment de Fouquet-Cavalerie. Il se distingua dans les guerres d'Allemagne, de Flandre et de Bohême; en 1748, il commandait, dans l'armée du maréchal de Saxe, le régiment de cavalerie DE MARCIEU. Il se fit remarquer pendant la guerre de Sept-Ans, particulièrement aux batailles d'Hastenbeck, de Crevelt, de Minden.

Le marquis DE MARCIEU fut nommé maréchal de camp en 1761, lieutenant-général le 1er mars 1780, commandant du Dauphiné en 1783 (1) et commandeur de l'ordre de Saint-Louis, le 1er août 1787. Il mourut à Grenoble en 1804.

---

(1) Le dernier qui occupa la charge de commandant du Dauphiné, exercée par brevet spécial, fut le marquis Pierre EMÉ DE MARCIEU, gouverneur particulier de Grenoble; il portait le titre de gouverneur des ville et citadelle de Grenoble et du bailliage de Graisivaudan, commandant de la province du Dauphiné, en l'absence et sous les ordres de M. le duc de Tonnerre. Cette charge de commandant de la province avait déjà été remplie, avant lui, par le comte DE MARCIEU, son oncle, gouverneur de Valence, investi de cette fonction le 1er août 1743 et qu'il géra jusqu'à son décès, arrivé en 1778, à l'âge de 93 ans. Connue sous le nom patronymique d'EMÉ, la famille DE MARCIEU est une des plus anciennes et des plus distinguées du Dauphiné par ses alliances et par les emplois qu'elle a occupés sous les dauphins et sous les Rois de France, leurs successeurs : elle était déjà considérée, ou, comme disent les manuscrits, *moult ancienne, puissante et noble*, au commencement du XIVe siècle. Elle possédait la seigneurie de Mollines, dans la vallée du Quevras, Haut-Dauphiné, donnée en fief avec d'autres châteaux, un siècle et demi auparavant, par l'Empereur, à Anterpian EMÉ, en récompense de ses services militaires.

La même famille a fourni, à diverses époques, des personnages distingués à l'armée, à la

Nicolas-Gabriel Emé, marquis de Marcieu, fils du précédent, né en 1761, entra en 1777 dans les dragons de Monsieur en qualité de sous-lieutenant. Il était capitaine au régiment du Roi-Cavalerie, en 1783, et major au régiment de Royal-Champagne quand éclata la Révolution. Il émigra, servit en qualité d'aide de camp du maréchal de Broglie, de 1792 à 1794, et reçut le grade de maréchal de camp à la Restauration. Il mourut à Paris en 1830.

La marquise de Marcieu, née Prunier de Saint-André, fut admise aux Honneurs de la Cour et présentée au Roi et à la famille royale, à Versailles, le 24 décembre 1773, par la marquise de Talaru, née de Sassenage, sa cousine.

La même marquise de Marcieu présenta à Versailles, le 17 août 1783, à Leurs Majestés et à la famille royale, sa belle-fille, la comtesse de Marcieu, née Adélaïde de Broglie : Mlle de Broglie, née en 1763, fille de Charles, comte de Broglie, chevalier des ordres du Roi, maréchal de camp, ambassadeur près du Roi et de la république de Pologne, et de Louise-Augustine de Montmorency, avait épousé cette même année, par contrat signé à Versailles, le 4 mai 1783, par Leurs Majestés et la famille royale, le comte de Marcieu, capitaine au régiment du Roi-Cavalerie.

Les ducs de Savoie, voulant récompenser les services rendus à leur Maison par la famille de Marcieu, ont donné à ses membres le droit de porter, dans leur cimier, l'étendard de Savoie.

Les Marcieu se sont alliés aux Bérenger, Monteynard, Chaponay, Commiers, Barras, Grollier, Broglie, Brissac, Bourdeilles, Beaumont Saint-Quentin, Grille d'Estoublon, Chanaleilles, Saint-Chamans, Clermont-Tonnerre et Beauffort.

(Archives de la Maison Emé de Marcieu, au Château de Touvet-en-Graisivaudan, Dauphiné.)

Monsieur le comte de Marcieu, ancien capitaine dans le régiment de la Couronne, un des plus anciens corps du royaume, est mort des blessures qu'il avait reçues à la journée de Turin. Cet officier donna des preuves signalées de son courage dans cette action et il reçut les éloges d'une partie des officiers généraux qui furent témoins de sa bravoure. Il estait frère de M. de Marcieu, gouverneur de la ville de Grenoble, et d'une des plus anciennes Maisons du Dauphiné. Leur grand'mère estait sortie de la maison de Grolier-Cazaud, une des plus considérables et des plus anciennes de la ville de Lyon. MM. de Marcieu sont alliés aux

---

magistrature et à la diplomatie, entre autres des baillis ou gouverneurs de Briançon, de Gap et d'Embrun ; Jean Emé, sire de Mollines, qui suivit le dauphin Humbert II dans son expédition d'outre-mer et se rendit ensuite à Jérusalem par l'Egypte et l'Arabie (il existe sur la sainte vie et le glorieux trépassement de ce chevalier chrétien une chronique ancienne, manuscrit curieux, sur parchemin, de 50 à 60 pages, datant de la fin du xive siècle); Oronce Emé, savant jurisconsulte, juge-mage de Briançon ; Barthélemy Emé, d'abord conseiller au parlement de Grenoble, ensuite président au sénat de Turin et du conseil souverain de Pignerol, garde des sceaux par delà les monts et maître des requêtes de l'hôtel du roi ; Octavien Emé, son fils, président du même conseil souverain de Pignerol, en 1572 et Oronce Emé de Saint-Julien, envoyé par le roi François Ier auprès de la république de Venise, pendant l'ambassade de Georges d'Armagnac, évêque de Rodez. Nous possédons sur cette famille de nombreux renseignements que nous nous proposons d'utiliser dans un autre ouvrage. Il suffira d'ajouter ici que Pierre Emé de Marcieu, dit le comte de Marcieu et Pierre Emé, marquis de Marcieu, son neveu, ont été, à une époque plus rapprochée, deux généraux de mérite et que le premier a été chargé, sous le règne de Louis XV,

meilleures maisons de Dauphiné, de Bresse, de Bugey et du Lyonnais. Feue M[me] la comtesse de Montgeffond, mère de M. le marquis de Meximieux et du Révérend Père général des Chartreux, estait sœur de feu M. le comte de Marcieu, aussi gouverneur de Grenoble, et père de celuy dont je vous apprends la mort. M. Guichenon parle avantageusement de la maison de Marcieu, dans son Nobiliaire de Bresse et de Bugey. On en trouve d'autres témoignages considérables dans plusieurs auteurs, qui tous parlent de cette maison en termes très avantageux et avouent tous qu'elle estait déjà fort ancienne du temps du dernier Dauphin, souverain du Dauphiné. La maison de Marcieu a donné des personnes considérables à l'Eglise; ceux de cette famille qui se sont engagés dans l'état ecclésiastique y ont brillé par leurs lumières et par leurs vertus. Il y en eut un dans le pénultième siècle qui fut fort estimé à la cour d'Henry III. »

(*Mercure galant*, may 1707, p. 64 et suivantes).

CERTIFICAT DE D'HOZIER DE SÉRIGNY

Emé de Marcieu.

Nous Antoine-Marie d'Hozier de Sérigny, Chevalier Juge d'armes de la noblesse de France, Chevalier-Grand-Sardaigne.

Certifions au Roi que la maison Emé de Marcieu, issue d'ancienne Chevalerie de la province de Dauphiné et distinguée par ses services militaires tant sous les Dauphins ses anciens Souverains, que sous les Rois qui leur ont succédé, réunit à ces avantages celui de pouvoir remonter par une suite d'ayeux prouvée par des preuves autentiques jusqu'au commencement du XIII[e] siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'an 1218 que vivait Estienne Emé Chevallier Seigneur de Mollines avec sa femme Elisabeth Guiffrey, de la maison de Guiffrey-Boutières, et que ses autres alliances ont toutes été prises dans les principales maisons du pays.

En foi de quoi nous avons délivré ce présent certificat, l'avons signé, et l'avons fait contresigner par notre Secrétaire qui — à Paris ce mardi.

Signé : d'H-de Sérig.

Paris, Bibliothèque Nationale, Département des Manuscrits, Cabinet des Titres. Nouveau d'Hozier, 123, Dossier EMÉ 2611.

Gazette de France, du vendredi 24 décembre 1773.
De Versailles, le 23 décembre 1773.

Les marquises de Marcieu, de Pelagrue et de Lort-Sérignan et la comtesse d'Andlau ont eu l'honneur d'être présentées au Roi et à la famille royale, la première, par la marquise de Talaru, la seconde, par la comtesse de Beaumont, la troisième, par la baronne de Lort-Saint-Victor et la quatrième, par la comtesse de Chalons.

---

de trois missions secrètes en Espagne, auprès du cardinal Albéroni : il a laissé des mémoires sur ce royaume et sur l'art de la guerre. On trouve consigné dans ces premiers mémoires, qu'il a souvent entendu dire avec impatience au cardinal, qu'une femme et un prie-dieu étaient tout ce qu'il fallait au roi d'Espagne.

Le régiment de Marcieu, composé en grande partie d'officiers et de soldats dauphinois, ayant commis des dégâts en 1757, à la fin de la campagne de cette année dans la ville manufacturière de Bielefield en Westphalie, son chef le marquis Pierre Emé de Marcieu envoya de sa bourse 4000 livres aux autorités de cette ville pour la dédommager d'une partie des pertes qu'elle avait eu à souffrir de ses troupes. Cet acte d'une rare probité et d'un désintéressement peu commun mérite ici d'être cité; il valut à M. de Marcieu la juste reconnaissance des habitants de Bielefeld, qui le regardèrent comme un de leurs bienfaiteurs. Voici la copie d'une lettre que les bourgmestre, juge et magistrat de cette ville, lui adressèrent le 23 mars 1760 et qui rappelle ce souvenir, avec le tableau affligeant des dégâts que leur ville avait éprouvés en même temps qu'elle témoigne toute

Gazette de France du mardi 4 juillet 1780.
De Paris, le 4 juillet 1780.

Le 19 du mois dernier, le marquis DE MARCIEU, lieutenant général des armées du roi, gouverneur des ville et citadelle de Grenoble, a tenu sur les fonts de baptême, pour et au nom de Sa Majesté le roi de Sardaigne, en vertu d'une commission qu'elle lui a fait adresser à cet effet et qu'il a acceptée de l'agrément du roy, le fils du comte de Bianchy, gentilhomme de bouche de Sa Majesté Sarde, et de dame d'Arces de Morard : l'enfant a été nommé *Victor Amédée*; les cérémonies du baptême ont été suppléées par l'évêque de Grenoble.

Gazette de France du vendredi 9 mai 1783.
De Versailles, 7 mai 1783.

Ce jour (4 mai), Leurs Majestés et la famille royale ont signé le contrat de mariage du marquis de Montagu, avec demoiselle d'Ayen ; celui du comte DE MARCIEU, capitaine au régiment du Roi-Cavalerie, avec demoiselle de Broglie ; celui du marquis de Fournès, lieutenant en second de gendarmerie et mestre de camp de cavalerie, avec demoiselle de Broglie ; celui du vicomte de Vaulx, brigadier des armées du roi, aide-maréchal des logis des armées de Sa Majesté en Corse, avec demoiselle Bontemps ; celui du baron d'Escars, capitaine des gardes du corps de Monseigneur comte d'Artois, en survivance, et mestre de camp lieutenant-commandant de son régiment de dragons, avec demoiselle de la Borde ; et celui du marquis de Conzié-Allemogne, premier écuyer de S. A. R. Madame, princesse de Savoie, sœur du roi de Sardaigne, avec demoiselle de Montaignac.

Gazette de France du vendredi 23 mai 1783.
De Versailles, le 21 mai 1783.

Ce jour (19 mai) la marquise de Montagu, la baronne d'Escars, la comtesse Alexandre de Damas et la vicomtesse de Vaulx, ont eu l'honneur d'être présentées à Leurs Majestés et à la famille royale ; la première par la marquise de Bouzols, la deuxième par la comtesse d'Escars, la troisième par la comtesse de Damas et la quatrième par la marquise DE MARCIEU.

Gazette de France du vendredi 22 août 1783.
De Versailles, le 20 août 1783.

La comtesse DE MARCIEU a eu, le 17 de ce mois, l'honneur d'être présentée à Leurs Majestés et à la famille royale par la marquise DE MARCIEU.

---

l'estime et la considération que portaient ces étrangers à un général français qui se comportait à leur égard avec autant de loyauté.

« Monsieur,

« Nous sommes entièrement charmés de la noblesse de sentiment et de la générosité d'âme que vous avez la bonté de nous témoigner dans la lettre honorée du second février, dont il vous a plu de nous daigner. Notre cœur en est si pénétré d'estime et de vénération pour vous qu'il nous sera le plus grand plaisir du monde de faire tout ce que nous pourrons pour contribuer à l'exécution de ses dessins bienfaisants, dont la mémoire glorieuse sera éternelle, et qui ne manqueront de vous gagner toutes les bénédictions du ciel, pendant tous les jours de votre vie.

« En effet le pillage total de nos blancheries, fait en 1757, fut le coup de malheur le plus sensible, dont notre trafic en toile a été frappé depuis son existence. Car, en ce temps-là comme à l'ordinaire, toute la somme de toile dont tous nos marchands et fabricants alors étoient pourvus, se trouva aux blancheries et devint le butin déplorable des ennemis, quelques restes exceptés qui échappèrent au pillage. Pour comble de malheur, il y eut au corps d'armée française, lorsqu'il traversa nos blancheries, de la cavalerie, à laquelle il fut très facile d'emporter la toile sur ses chevaux et laquelle ne manqua pas de se servir de cette occasion favorable.

« Le dommage qui nous affligea, et dont les suites funestes ne sont pas effacées jusqu'à pré-

BIOGRAPHIE UNIVERSELLE DE MICHAUD

Articles Marcieu et Saint-Jullien.

Marcieu (Pierre-Emé, comte de), issu d'une des plus anciennes et plus illustres familles du Dauphiné, naquit en 1686. Il était fils de Guy-Balthazar, marquis de Marcieu et de Boutières (1), gouverneur de Grenoble et de la vallée de Graisivaudan, et de Marie de Grollier, fille du comte de ce nom, maréchal de bataille. Il fut d'abord employé dans des missions de confiance en Espagne et en Piémont, où déjà il était connu et apprécié. Il servit dans le régiment de la Couronne depuis 1700 jusqu'en 1719, époque où il devint colonel du régiment des Vaisseaux. Promu au grade de brigadier en 1721, à celui de maréchal de camp en 1734, fait inspecteur général d'infanterie dans la même année, il fut nommé lieutenant-général le 20 février 1743, commandant de la province du Dauphiné le 1er août suivant, puis du corps d'armée français sous les ordres de l'infant don Philippe d'Espagne. Le 25 mars 1766 il reçut les insignes de commandeur de l'ordre de Saint-Louis, et plus tard ceux de grand-croix. Le 12 mars 1777, Monsieur, frère du roi Louis XVI, en sa qualité de grand maître des Ordres de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, lui fit délivrer les provisions de la commanderie de Reims. Marcieu joignait aux avantages d'une taille élevée et d'une belle figure la prudence, l'habileté d'un homme d'État et l'amabilité séduisante d'un homme de Cour. Il était versé dans la littérature latine et possédait une connaissance profonde de toutes les branches de la science militaire. Il parlait avec une égale facilité l'espagnol, l'allemand et l'italien. Indépendamment des nombreux mémoires militaires dont il a enrichi le dépôt de la guerre, il en a laissé de fort curieux sur la campagne des Alpes en 1743. A l'époque de la disgrâce

sent, ne peut être apprécié, parce que les marchands et les fabricants qui firent la perte, le cachèrent à dessein pour prévenir la ruine entière de notre trafic, fondé au crédit, dont il auroit été fait, si l'on auroit voulu se plaindre publiquement, quoique en secret on taxât ce dommage à plus d'un million de livres. Encore moins, il est possible d'apprécier le dommage qu'un régiment de dragons ait pu faire à proportion des autres troupes qui se trouvèrent alors aux blancheries et combien chaque individu de nos marchands y ait perdu. C'est la seule manière, monsieur, de faire du bien à notre ville, en réparant le dommage que nous a pu faire votre régiment selon vos forces, c'est d'avoir la bonté de prendre part à un établissement de charité ou de vous faire mérite de notre ville d'une autre manière non moins glorieuse et en voilà notre avis, que selon vos commandements très honorés, nous ne doutons point de donner à un homme qui y trouve la plus grande joie d'augmenter celle des autres.

« 1° Il y a dans notre ville une maison des orphelins où l'on élève les pauvres enfants privés

(1) Ce marquisat provenait d'un de ses ancêtres, le chevalier de Boutières, parent et compagnon d'armes de Bayard et qui contribua beaucoup au gain de la bataille de Cérisoles.

d'Albéroni, il eut la mission de recevoir à la frontière d'Espagne et d'accompagner jusqu'à celle d'Italie ce ministre disgracié et de veiller à ce qu'en traversant le royaume il n'y renouât pas des intrigues avec les ennemis de l'État. L'affaire de la Bretagne n'était pas encore terminée. Le comte DE MARCIEU mit, dans l'exécution des ordres que lui avait donnés le duc d'Orléans, la plus aimable courtoisie et une délicatesse de procédés qui touchèrent extrêmement Albéroni. Ce ministre, dont la haute fortune venait d'être renversée d'une manière si brusque et si imprévue, livré aux tourments d'une ambition déçue que la violence et l'impétuosité de son caractère rendaient plus cruelle encore, trouva du soulagement à ses peines dans les consolations que lui prodiguait le comte DE MARCIEU. Ce fut ainsi qu'il lui confia que la nouvelle reine avait été chargée de réaliser l'éloignement de la princesse des Ursins, dont la disgrâce avait été concertée entre les deux rois. En y mettant toutes les convenances, le comte DE MARCIEU ne se conforma pas moins aux instructions du régent avec une prudence admirablement calculée. Ainsi, le cardinal ne reçut pendant ce trajet aucune sorte d'honneurs ; on lui fit parcourir jusqu'en Provence, où il s'embarqua pour Gênes, une route combinée de manière à éviter les villes et les bourgs de quelque importance. Le régent loua beaucoup le comte DE MARCIEU dans ses lettres particulières qui, avant 1789, étaient conservées au château du Touvet, de ces dispositions et de leur réussite ; il laissa éclater toute sa joie lorsqu'il apprit l'embarquement d'Albéroni pour Gênes. Il était débarrassé d'un ennemi personnel qu'il avait puissamment contribué à renverser. Tout obstacle au rapprochement des Cours de France et d'Espagne et à la conclusion de la paix disparaissait avec le renvoi du cardinal. Pendant l'année 1748, le comte DE MARCIEU, dont l'administration éclairée se faisait distinguer par un mélange d'énergie, de douceur et de dévouement aux intérêts du roi et de la monarchie, réussit à surprendre les menées que le parti protestant entretenait avec les ennemis de la France. Ces intrigues, dont le but était de favoriser les armées qui

---

de leur père et mère, de sorte qu'ils deviennent un jour des membres utiles à leur patrie. Outre cela les pauvres de notre ville jouissent, selon leur besoin bien examiné, par semaine, d'une aumône fixée, qui les empêche d'aller mendier par les rues et qui les met en état de se fournir de tous les besoins de la vie. Ces deux établissements de charité se fondent tant sur des revenus fixés que sur des dons gratuits de nos citoyens, auxquels vous pourrez très bien, Monsieur, confier les sommes dont il vous plaira de faire profiter notre ville. Mais surtout, 2o c'est notre collège qui nous presse d'être recommandé à la générosité d'un homme qu'il vénère déjà par avance, et dont le nom, aucun temps ne sera capable d'effacer au cœur de la jeunesse s'il lui plaira de la daigner de ses bienfaits. Car, malheureusement, ce fut notre pauvre collège qui, pendant les troubles de la guerre de Sept ans, a perdu la plus grande partie de ses fonds, et pour cela les moyens de pourvoir à la subsistance des docteurs et professeurs qui, troublés par la disette, ne peuvent donner à leurs leçons l'intérêt nécessaire et de fournir aux besoins d'écoliers pauvres qui, sans secours, ne sont pas capables de s'appliquer aux lettres, quelque grand que soit leur désir de les embrasser. Ah ! qu'il vous plût pour cela, Monsieur, de juger notre

menaçaient nos frontières, avaient leur foyer principal à Genève, d'où partaient des émissaires chargés de pénétrer dans les montagnes du Dauphiné, où il existait de nombreux partisans de Calvin. De là, ils se répandaient dans le Vivarais et surtout à Nîmes. Le comte DE MARCIEU sut paralyser les sourdes et criminelles manœuvres dont il avait, dès leur naissance, révélé l'existence à la Cour. Pendant son commandement en Dauphiné, il eut des démêlés avec le Parlement pour une question d'étiquette, où il soutint avec autant d'esprit que de mesure les droits du gouverneur de la ville de Grenoble, dont le marquis DE MARCIEU, son neveu, exerçait les fonctions. Il mourut en 1778, âgé de 93 ans. G. — R. — D.

MARCIEU (Guy-Balthazar EMÉ, marquis de), né en 1721, était fils de Laurent-Joseph EMÉ, marquis de MARCIEU, gouverneur héréditaire de la ville, citadelle, arsenal de Grenoble et vallée de Graisivaudan, et lui succéda dans cette charge. Il manifesta de bonne heure une vocation décidée pour les armes et une grande aptitude pour les sciences et les lettres, dont il s'occupait dans les loisirs que la guerre lui laissait. Il débuta par être enseigne en la compagnie colonelle du régiment Royal-Vaisseaux, le 22 décembre 1731, et se comporta vaillamment dans les campagnes de 1733 et 1734, à l'armée d'Allemagne. Nommé capitaine de la même compagnie, il passa le 29 octobre 1739 dans les gendarmes de la garde du roi avec le grade de guidon. Devenu mestre de camp de cavalerie, il mérita par sa bravoure les suffrages de ses chefs à la bataille de Fontenoy. Le 1er mai 1746, il fut placé comme brigadier de cavalerie dans l'armée commandée par le maréchal de Saxe, et fit la campagne de Flandre, qui fut terminée par la bataille de Raucoux. Le 12 janvier 1747 il passa en qualité de brigadier de cavalerie sous les ordres du comte DE MARCIEU, commandant en chef de la province du Dauphiné. Dans la même année, il fut employé à l'armée du maréchal de Belle-Isle, et prit part aux combats de Lantosca et de Castel-Doppio : il fut maintenu dans ce grade à l'armée du même maréchal quand il vint commander à la frontière des Alpes. Par brevet du 15 mars 1748 il fut nommé capitaine sous-lieutenant des gendarmes de la

collège digne de votre générosité ; qu'il vous plût de délivrer nos docteurs et professeurs de soins embarrassants qui les empêchent d'être aussi utiles qu'ils voudroient ; qu'il vous plût enfin d'encourager nos pauvres écoliers par votre libéralité et de les mettre en état de s'appliquer aux lettres avec plus de commodité et de profit ! En vérité, notre collège revivant et florissant de nouveau par votre générosité ne vous nommeroit jamais sans enthousiasme et sans vous souhaiter toutes les bénédictions du Ciel qui ne manquent jamais au vrai mérite. Chaque année, au jour d'examen public, il bénirait votre mémoire glorieuse, en faisant l'éloge de son bienfaiteur, et en publiant de plus en plus une action de générosité qui, dans l'histoire de notre temps, sans doute, n'a pas de pareille. De cette manière la triste perte qui affligea notre ville nous deviendroit la source fertile du bonheur et du contentement public et ce seroit votre mérite, Monsieur, si les lettres cultivées dans notre ville avec plus de commodité et de zèle, rendoient les futurs membres

garde du roi, et le 18 mai suivant il fut élevé au grade de maréchal de camp. Par commission du roi, il fut le 1er juin attaché à l'armée qui s'assemblait sur les frontières d'Italie, sous les ordres du maréchal de Belle-Isle. Le marquis DE MARCIEU reçut du roi en décembre 1748 l'honorable mission d'aller à Chambéry auprès de l'infant don Philippe d'Espagne pour prendre les ordres de ce prince, tant sur le passage de l'infant en Dauphiné que pour régler la marche des troupes espagnoles qui devaient évacuer la Savoie. Le marquis DE MARCIEU, atteint de la petite vérole, mourut en 1753, sans laisser de postérité, à son château du Touvet, près de Grenoble, âgé de 32 ans.

G. — R. — D.

MARCIEU (Pierre EMÉ, marquis de), et DE BOUTIÈRES, frère du précédent, et neveu du comte Pierre DE MARCIEU, naquit en 1728 du mariage de Laurent-Joseph, marquis DE MARCIEU, avec Françoise-Gabrielle de Mistral de Montdragon, fille du marquis de Montmirail. Par lettre du grand-maître de Malte d'Espuig, il fut nommé page de ce chef de l'ordre le 27 novembre 1739 et par brevet du 10 juin 1740, il débuta à l'âge de douze ans en qualité de cornette de la 2e compagnie du régiment de cavalerie de Bouchefolière. Il montra beaucoup de valeur et de talent dans la campagne de Bohême, dans celles d'Allemagne et de Flandre et surtout à la retraite de Prague. Le 26 août 1743, il fut nommé capitaine d'une des compagnies du régiment de cavalerie de Royal-Pologne. Le 17 mars 1745, sur la démission du comte DE MARCIEU, il le remplaça dans le gouvernement de Valence; et le 3 avril 1747, il fut nommé colonel du régiment des Landes (infanterie), étant à peine âgé de 19 ans. Le 19 juillet suivant, à l'attaque des retranchements du col de l'Assiette, où il commandait son régiment et la brigade de Bourbonnais, il se couvrit de gloire et reçut en montant à l'assaut les blessures les plus graves. Par commission du 1er janvier 1748, il fut nommé mestre de camp du régiment de cavalerie de Beaucaire qui prit le nom DE MARCIEU. Le 25 mars suivant, il alla à Mons prendre le commandement de ce régiment, qui faisait partie de l'armée du comte de Saxe. MARCIEU assista

de la société humaine qui sortiroient de notre collège, plus sages, plus éclairés, plus policés et en somme plus habiles à être utiles au genre humain, et c'est ainsi, Monsieur, que les suites bienfaisantes de votre générosité ne se borneroient pas à notre ville, mais qu'elles s'étendroient en même temps sur toute la société humaine.

« Voilà, Monsieur, les avis que nous prenons la liberté de vous donner, sans rien prescrire selon les commandements de votre lettre honorée et quoique nous ayons recommandé à votre générosité surtout notre collège languissant, pourtant c'est à vous de prendre les mesures que vous voudrez et vous pourrez être persuadé que nous aurons soin d'exécuter tous les commandements dont il vous plaira nous honorer que nous ne manquerons de vous en rendre le compte le plus exact et quelques mesures qu'il vous plaise de prendre pour faire du bien à notre ville, nous n'oublierons jamais une action de véritable générosité et grandeur d'âme et nous aurons soin

à l'investissement de Maestricht, qui se rendit le 7 mai. Le 26 décembre, le comte d'Argenson, ministre de la guerre, lui écrivit pour lui annoncer que, « d'après le compte rendu au roi de ses services et des blessures « reçues par lui à l'attaque du col de l'Assiette, Sa Majesté lui avait accordé « une pension de deux mille livres sur le trésor royal. » Par commission en date du 20 octobre 1753, il fut revêtu de la charge de gouverneur de la ville, citadelle et arsenal de Grenoble et de la vallée de Graisivaudan, devenue vacante par la mort du marquis Guy de Marcieu, son frère aîné. Il se distingua par plusieurs faits d'armes brillants, à la bataille de Hastembeck, gagnée par le maréchal d'Estrées. Le 10 février 1759, il fut nommé brigadier de cavalerie. Durant cette guerre, à laquelle il prit une part très active, il se fit remarquer en Hanovre et en Hesse. Le 8 mai 1761, il fut nommé maréchal de camp, et lieutenant général le 17 mars 1780. Le 29 août 1783, il reçut une commission pour remplacer le duc de Clermont-Tonnerre en qualité de commandant du Dauphiné, et par une autre commission du 29 août 1784 il y fut maintenu. Enfin il obtint le commandement en second de cette province, dont le duc de Clermont-Tonnerre avait le commandement en chef. Le 1er août 1787, il fut fait commandeur de Saint-Louis, puis chargé de la division du Dauphiné, avec le brevet d'une brigade d'infanterie composée de trois bataillons légers, ayant sous ses ordres MM. de Frimont et de la Galissonnière pour maréchaux de camp. L'esprit d'opposition avait fait de grands progrès au sein des parlements, surtout parmi les jeunes conseillers, pendant les années qui précédèrent la Révolution. Le marquis de Marcieu eut à lutter contre le parlement de Grenoble, la cour ayant mis une grande mollesse à le soutenir, par la crainte qu'inspiraient déjà ces corps beaucoup trop puissants.

Dégoûté de ses emplois parce qu'il n'avait pu communiquer son énergie au ministère, ni l'éclairer sur le danger qui menaçait l'ordre public, le marquis de Marcieu résigna le commandement de la province et se borna

---

que la mémoire de cette action glorieuse pour l'honneur de l'humanité parvienne à la postérité la plus éloignée.

« Au reste nous avons pris la liberté d'écrire cette réponse par duplicata et d'en envoyer l'un par Amsterdam à Paris sous l'adresse à nous donnée par votre bonté, afin que notre réponse parvienne sûrement. Mais, au cas que deux mois passés nous ne soyons pas avertis de l'arrivée de notre lettre, nous nous servirons de votre permission très obligeante de vous écrire encore une fois par duplicata, afin que le péremptoire des premiers jours de juillet ne se passe pas en vain.

« Nous avons l'honneur d'être avec la plus grande considération, Monsieur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

Les bourgmestre, juge et magistrait,
Carsbruch, Budleus, Hoffbauer.

Bielefeld, le 23 mars 1760.

En 1787, le marquis Pierre Emé de Marcieu fut décoré de la croix de commandeur de l'ordre

aux fonctions de gouverneur de Grenoble. Il en fut arraché pendant la Terreur et transporté à Paris, où il échappa aux massacres des prisons, dans lesquelles il resta incarcéré pendant trois ans. Il mourut le 19 avril 1804. Il avait épousé la fille du marquis de Saint-André, lieutenant-général et gouverneur de Valence. — Le marquis DE MARCIEU avait servi sur les côtes en 1760 et avait été employé pendant trois années à diriger la démarcation entre la France et les Etats sardes, depuis Genève, le long des hautes Alpes, jusqu'au littoral et confluent du Var, en Provence, conformément au traité des limites du 24 mars 1760.

G. — R. — D.

MARCIEU (Nicolas-Gabriel EMÉ, marquis de), fils du précédent, naquit le 11 octobre 1761. De bonne heure on le prépara à la carrière des armes qu'il devait embrasser ; ses progrès furent rapides. Il entra en 1775 comme aspirant au corps royal d'artillerie, à la résidence de Grenoble, étant à peine âgé de 14 ans, mais déjà fort instruit en mathématiques et dans les branches accessoires au service de cette arme. Il la quitta pour entrer comme sous-lieutenant au régiment de Monsieur (dragons), le 14 avril 1777, fut successivement capitaine au régiment du roi (cavalerie), capitaine de remplacement dans le même régiment, major en second au régiment royal Champagne (cavalerie), le 1er mai 1788. Pendant l'émigration, il fut aide de camp du maréchal de Broglie, en 1792 et 1793, et capitaine au régiment de Broglie en 1794. Après la Restauration il obtint le grade de maréchal de camp, le 2 octobre 1816. Le 10 juillet 1823, le marquis DE MARCIEU fut, ainsi que son beau-frère le marquis DE LA PORTE, choisi par l'ordre de Malte pour entamer des négociations avec le colonel Jourdain, représentant le gouvernement grec, et il eut l'honneur de faire consacrer dans un traité le principe de l'affranchissement de la nation grecque, que plus tard l'Europe dut admettre et reconnaître. Il s'agissait aussi de favoriser la renaissance de l'ordre de Malte qui eût couvert de ses étendards européens les mouvements de l'Orient. L'intervention de l'ordre eût éteint ou du moins amorti les rivalités des nations, qui, vraisemblablement, ensanglanteront le midi de l'Europe et peut-être l'Europe entière, lors du démembrement de la Turquie. Des circonstances malheureuses empêchèrent en 1823 que ce plan d'une sage politique se réalisât, même sans le concours des puissances. Le

de Saint-Louis, les grenadiers du régiment de Royal-Marine, infanterie, qui étaient en garnison à Grenoble, profitèrent de cette fête pour lui adresser un compliment en vers qui fut fait et débité par l'un d'eux ; ce grenadier, soldat de fortune et de courage, était Bernadotte, alors sergent, depuis, général, maréchal de France et successivement roi de Suède et de Norwège. Nous pensons qu'on nous saura gré de consigner ici ces vers, dictés par une muse habituée au langage des camps, et devenus curieux par le souvenir d'un nom grandi dans les fastes militaires :

marquis DE MARCIEU mourut à Paris le 22 avril 1830. Il avait épousé Mlle Adélaïde de Broglie, fille du comte de Broglie, lieutenant-général des armées du Roi, et d'Augustine de Montmorency. Il a laissé un fils, le comte Albéric DE MARCIEU, qui fut longtemps employé dans la diplomatie en Saxe et en Italie, sous l'Empire et sous la Restauration, et deux filles. Un deuxième fils avait péri glorieusement à la bataille de Hanau, en 1813.

G. — R. — D.

SAINT-JULLIEN (Barthélemy EMÉ, baron de), seigneur de Mollines, Vizille, Revel, etc., né dans le commencement du XVIe siècle, et l'un des personnages éminents de la famille illustre DE MARCIEU, était fils de Guillaume EMÉ DE SAINT-JULLIEN, que Louis XII décora de l'ordre du Camail ou Porc-épic. Les sires de Mollines et des Crottes, ses aïeux paternels, s'étaient signalés aux croisades ; plusieurs avaient porté les armes avec gloire contre les Anglais sous les règnes de Charles V et de Charles VI. Très jeune encore il se fit remarquer par la noblesse de son caractère, une instruction vaste, une éloquence brillante, enfin par la pénétration de son jugement. Les circonstances, autant que son goût pour l'étude, l'engagèrent à embrasser la carrière de la magistrature, dans laquelle il se fit remarquer par son intégrité autant que par ses lumières. François Ier reconnut bientôt le mérite supérieur du baron DE SAINT-JULLIEN et lui confia des emplois élevés, tels que la présidence au Parlement de Turin, érigé en Cour suprême pour le pays au delà des Alpes. Les guerres dont le Piémont fut alors le théâtre lui fournirent des occasions fréquentes de révéler sa haute capacité. L'autorité dont il était revêtu en Piémont lui créa des relations intimes et officielles avec plusieurs souverains d'Italie et un grand nombre de personnages historiques de cette époque brillante. Antoine de Montpezat, maréchal de France, à la date du 20 août 1536, l'informa de la tentative infructueuse que Charles-Quint venait de faire sur la ville de Marseille.

François Ier, voulant donner une organisation complète et régulière à l'administration de la justice dans ses provinces au delà des Alpes, consulta le baron DE SAINT-JULLIEN, qui en traça le plan dans des mémoires remarquables, honorés de l'approbation du roi, ainsi que le lui apprit Briçonnet.

Si la langue était un outil
Qu'on maniât comme un fusil,
Mon général. en bon langage,
Nous te ferions un compliment ;
Mais nous n'avons pour tout partage
Qu'un cœur, bon pied et bonne dent :
Des grenadiers voilà l'hommage !
Sur leurs bons cœurs tu peux compter ;
Leurs pieds, si le combat s'engage,

Il fut en effet chargé d'une mission particulière auprès de la seigneurie de Venise, où Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, était ambassadeur. François I[er] lui donna ensuite une mission en Angleterre, où il fut bien accueilli par la cour et, de plus en plus satisfait des services de SAINT-JULLIEN, ce prince lui renouvela, par lettres du 12 janvier 1540, le don de la terre de la Chapelle, près Briançon, que Charles VII avait fait, en 1448, à un de ses ancêtres, et l'érigea en fief mouvant de la couronne. La mort de François I[er] ne suspendit point la faveur dont jouissait SAINT-JULLIEN. Son zèle pour le service public était partagé par tous les membres de sa famille qui se prodiguaient sur les champs de bataille, pendant que ses laborieuses veilles étaient consacrées aux affaires de l'Etat. Une lettre du maréchal de Brissac, en date du 22 juin 1552, en offre la preuve en ce qui concerne Guillaume EMÉ DE SAINT-JULLIEN, frère du baron (voyez ci-après). L'esprit de sédition produit par les guerres religieuses nées de la réforme se maintenait avec plus de ténacité parmi les habitants de Gap que dans les autres parties du Dauphiné. Cette ville persistait à refuser d'admettre dans ses murs une garnison royale. Charles IX jugea qu'il ne pouvait employer un pacificateur plus révéré pour son caractère et sa loyauté que le baron DE SAINT-JULLIEN, afin de ramener au devoir cette population égarée. Après avoir reçu ses dernières instructions de la bouche du roi, il quitta Paris et se rendit à Gap, le 17 avril 1568. Par le seul crédit de ses paroles, il réussit, à la grande satisfaction du roi, à pacifier ce pays et acquit ainsi de nouveaux titres à la reconnaissance publique. Le chevalier de Birague, premier président du Sénat de Turin et garde des sceaux pour la France au delà des monts, ayant été revêtu de la garde des sceaux du royaume, le baron DE SAINT-JULLIEN lui succéda dans tous les emplois qu'il quittait en Piémont et y joignit la présidence du conseil souverain de Pignerol. Il les exerça pendant plusieurs années, puis résigna ces fonctions à son fils dont l'article suit. Le baron DE SAINT-JULLIEN mourut en 1579, plus qu'octogénaire.

G. — R. — D.

SAINT-JULLIEN (Octavien EMÉ, baron de), fils du précédent, naquit en 1550. Après avoir achevé des études fortes et variées, Octavien se décida pour la haute magistrature, par la perspective assurée de succéder à son père dans

---

Sur tes pas sont prêts à voler...
Quant à leur dent, elle est oisive ;
Elle est pourtant, n'en doute pas,
Une arme toujours destructive,
Quoiqu'on n'en fasse pas grand cas.
Essaye notre savoir-faire,
Et tu verras que tes enfants,

ses éminentes dignités. Dès ses premiers pas dans cette carrière difficile, il attira sur lui l'attention et la bienveillance royales. Pendant plusieurs années, il exerça avec distinction les fonctions de président du conseil souverain de Pignerol et de garde des sceaux en Piémont, jusqu'à l'époque de la restitution définitive par la France de cette conquête au duc de Savoie. Par lettres patentes de février 1578 et décembre 1585, Henri III le pourvut des charges de maître des requêtes et de président au Parlement du Dauphiné. Le royaume était encore plongé dans l'anarchie que les querelles religieuses y avaient suscitée. Le baron de Saint-Jullien contribua puissamment à rétablir l'ordre et la confiance dans cette province. Ses lumières, sa droiture et son courage lui méritèrent les suffrages et la reconnaissance de tous les partis. Le roi Henri IV, dont le règne a tiré autant d'éclat de l'heureux choix des hommes que de la force de son génie, honora de sa confiance particulière et de plusieurs commissions délicates le baron de Saint-Jullien qui, par ses ordres, se rendit à Venise. Octavien de Saint-Jullien mourut, en 1624, âgé de 74 ans. G. — R. — D.

Saint-Jullien (Guillaume Emé, seigneur de Rochemolle et de Saint-Jullien), frère de Barthélemy, fit des progrès rapides dans les études et les exercices qui le préparèrent à la carrière militaire. En même temps son esprit vif et délié le rendit propre aux missions délicates et difficiles dont il s'acquitta avec succès. Il parvint, par sa valeur et son mérite, au commandement d'une compagnie de 90 hommes de pied. Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, l'agrégea au corps de la noblesse de ses Etats, le 23 février 1563, par un acte solennel de réception qui eut lieu à Chambéry, en présence du duc de Ferrare, des ambassadeurs de Venise et des personnages les plus qualifiés du pays. Antoine d'Acquin, marquis de Caraffa, et J. de Gondy servirent de témoins au récipiendaire, affirmèrent l'ancienneté de sa famille et déclarèrent que plusieurs de ses ancêtres avaient contracté des alliances dans leurs maisons. Henri IV, qui estimait particulièrement Guillaume, le rapprocha de sa personne en le nommant son gentilhomme de la Chambre. Plusieurs fois, il le chargea de missions confidentielles, de nature à prouver le cas que ce prince faisait de ses talents et de son habileté pour les affaires; le seigneur de Rochemolle justifia lui-même la faveur du roi par les services qu'il rendit dans sa longue carrière. G. — R. — D.

Etant à table avec leur père,
Sauront se servir de leurs dents.
A ton cordon nous venons boire,
Marcieu, tu nous feras raison ;
Quand tu nous menais à la gloire,
Nous t'avions tous pour compagnon.

SAINT-JULLIEN (Raymond EMÉ, seigneur de Neuvaques et de), frère du précédent, fut destiné dès son bas âge à la carrière militaire et entra au service comme enfant d'honneur, c'est-à-dire comme page de François Ier ; à la sortie des pages, il devint homme d'armes dans la compagnie du célèbre chevalier Bayard, qui guerroyait alors en Picardie. Il servit successivement sous les ordres du marquis de Saluces et du sieur d'Este, qui prirent le commandement de cette compagnie après le chevalier sans peur et sans reproches. Neuvaques, employé en Italie, en 1528, sous les ordres du comte de Saint-Pol, reçut à l'assaut de Pavie plusieurs coups d'arquebuse qui l'obligèrent à se retirer dans ses terres pour s'y rétablir. Dès que ses forces lui permirent de reprendre les armes, il retourna en Italie et y servit en qualité de capitaine de 20 hommes d'armes de la compagnie de Robert Stuart, maréchal d'Aubigny. Il signala encore sa vaillance et ses talents en plusieurs occasions, notamment aux sièges de Milan et de Fossan, où il tenait garnison avec le grand écuyer de France Galéaz de San Sevérino. Le maréchal de Montéjeau, sous les ordres duquel il servait, ayant été témoin d'un combat où, assailli par huit Espagnols, il en avait tué trois de sa main avant de se rendre, consigna dans une attestation scellée de ses armes le glorieux souvenir d'une action aussi mémorable. Plusieurs autres exploits marquèrent le cours de ses campagnes en Italie. François Ier le nomma gouverneur de son château de Succinio ainsi que du parc et des jardins qui dépendaient de cette résidence royale. SAINT-JULLIEN conserva les fonctions et honneurs de cette charge jusqu'à la fin de ses jours.

G. — R. — D.

Le marquis DE MARCIEU fit servir aux grenadiers le dîner qui lui était préparé, prit place au milieu d'eux et leur donna une poignée de louis que ces bons militaires avaient bien gagnés, faisant, pour aller de Grenoble au château du Touvet, où était le commandant et pour revenir, la valeur de douze lieues de poste. Le roi Charles-Jean n'oublia point cet épisode de sa vie. Il affectionna toujours la famille de son ancien général ; en son souvenir, il envoya la croix de commandeur de son ordre de l'Epée à M. de la Porte, gendre du marquis DE MARCIEU, et celle de chevalier du même ordre à M. Albéric DE MARCIEU, son petit-fils.

J. J. A. Pilot de Thorey, archiviste de l'Isère : *Statistique générale du département de l'Isère*, tome III, p. 577, 578, 579, 598 à 603.

BIBLIOGRAPHIE

CHORIER : État politique, t. III et supp. à l'Et. Pol. ; Hist. abrégée du Dauphiné à l'usage de Mgr le Dauphin. — **GUY ALLLARD** : Nobl. du Dauphiné ; Dict. du Dauphiné ; éd. Gabriel, 1864. — **MORERI** : Grand Dict. hist. fragment de la généal. de Monteynard. — **PITHON CURT** : Hist. de la nobl. du Comtat Venaissin (généal. de Monteynard). — **WAROCQUIER** : Tablettes hist., t. VIII, 1re partie ; Tableau de la nobl. — **LA CHESNAYE DESBOIS** : Dict. hist. de la nobl. — **JEAN BUVAT** : Journal de la Régence. — **MATHIEU MARAIS** : Mémoires. — Duc **DE LUYNES** : Mémoires. — **MERCURE GALANT** : mai 1707. — **MERCURE DE FRANCE** : années 1734, 1742, 1743, 1753, 1755, 1756, 1783. — **GAZETTE DE FRANCE** : années 1664, 1714, 1734, 1742, 1743, 1747, 1753, 1755, 1772, 1773, 1778, 1779, 1780, 1783, 1787. — **MICHAUD** : Art. Marcieu et Saint-Jullien. — **DIDOT** : Biographie. — **LAROUSSE** : Grand Dict. encycl. — **GRANDE ENCYCLOPÉDIE**. — **COURCELLES** : Dict. des généraux français. — **BLANCHARD** : Généal. des maistres des requêtes de l'hôtel du Roy. — **LAISNÉ** : Dict. véridique des familles nobl. de France. — **WAROCQUIER** : Etat général de la France ; liste des honneurs de la cour, 1779 à 1789. — **SAINT-ALLAIS** : Nob. universel, éd. 1873, t II, honneurs de la cour, t. III et t. XXI, ordre de Malte. — **J. J. A. PILOT** : Statistique générale du dép. de l'Isère, t. III, p. 577, 578, 579, 598, 599, 600, 601, 602, 603. — **SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE L'ISÈRE** : bulletin, 2e série, t. III, p. 353 et suivantes. — **PINARD** : Chronologie militaire, t. V. — **DE LA FORTELLE** : Fastes militaires, t. I, p. 72 et II, p. 238. — **ROCHAS** : Biogr. du Dauphiné. — **F. CROZET** : Description des cantons de l'Isère, canton du Touvet et de Marcieu. — **CHAMPOLLION-FIGEAC** : Chroniques dauphinoises. — **E. PILOT DE THOREY** : Notes pour servir à l'hist. de Grenoble, de 1799 à 1814. — **P. FISSONT** et **A. VITU** : Guide pittoresque et hist. du voyageur dans le départ. de l'Isère. — **D'HOZIER** : L'impôt du sang ou la nobl. française sur les champs de bataille. — **LA ROQUE** : Liste des chevaliers de Malte. — **LA ROQUE** et **BARTHELEMY** : Liste des gentilshommes du Dauphiné aux Etats généraux de 1789. — **A. BOURNE** : Hist. de Vizille. — **H.** de **MAILLEFAUD** : Recherches sur le monastère de Montfleury, près Grenoble. — **MORTHOMIER** : Arm. français, 1889. — **DE MAILHOL** : Dict. de la nobl. — **ANNUAIRE HÉRALDIQUE**. — **BIBL. NAT.** Cabinet des titres : nouveau d'Hozier, 123 ; carrés d'Hozier, 236 ; cabinet d'Hozier, 126 et 226 ; pièces originales, 1050 et 1840 ; dossiers bleus, 247 et 425 ; Chérin, 72 ; preuves pour les Ecoles militaires, t. XV, preuve 23 ; Armorial de l'ordre de Saint-Lazare. — **BIBL. ARSENAL** : Documents sur l'ordre de Malte. — **BIBL. DE GRENOBLE** : Mss. de Guy Allard, doc. pour servir à l'hist. du Dauphiné ; R. 80, t. XIII ; Arbres généal. des familles nobles du Dauphiné ; Généal. des familles nobles du Dauphiné ; Connaissance des familles nobles par les titres ; Livre de la nobl. du Dauphiné ; Nobiliaire universel, mss. t. II, Généal. dauphinoises ; Dict. mss. du Dauphiné. — **ARCHIVES DE L'ISÈRE** : Documents sur les familles du Dauphiné. — **BIBL. DE LYON** : Fonds Morin Pons sur les familles dauphinoises. — **ARCHIVES DE MARSEILLE** : Fonds de Malte. — **ALMANACH ROYAL** : Année 1760, p. 92 et 117. — Le **P. ANSELME** : Hist. des grands officiers, t. IX, p. 565. — **POPLIMONT** : La France héraldique. — **E. DE TOYTOT** : Voyage de Grenoble à La Salette. — **E. CHARVET** : La maison forte de Monbaly, dite du Soliers, dans la Revue du Dauphiné et du Vivarais, année 1878. — **ARCHIVES NATIONALES** : Marcieu (de), papiers de famille, 674.



REPRÉSENTANTS ACTUELS

DE LA

MAISON EMÉ DE MARCIEU

EN DAUPHINÉ ET A NANTES.

(Dressé par le comte Albéric DE MARCIEU, Grenoble, avril 1908).

BRANCHE AINÉE

Issue du mariage de Nicolas-Gabriel EMÉ, marquis DE MARCIEU, maréchal de camp des armées du Roi et d'Adélaïde DE BROGLIE (1783).

MARCIEU (marquise douairière de), née DE CHANALEILLES, Paris, hôtel de Chanaleilles, 2, rue de Chanaleilles. — Château de Crepol, poste, télégraphe Crepol, chemin de fer Romans, 18 kil. (Drôme). — Château de Chambonas, poste, télégraphe, chemin de fer Les Vans (Ardèche).

MARCIEU (marquis et marquise de), née DE SAINT-CHAMANS, colonel au 14e dragons, à Sedan (Ardennes), chevalier de la Légion d'honneur et breveté de l'école de guerre, fils de la précédente. — Paris, 5, rue Jean-Goujon. — Château du Touvet, poste, télégraphe, Le Touvet, chemin de fer Goncelin, 3 kil. (Isère). — Château de Couvron, poste, télégraphe, téléphone, Couvron, chemin de fer Crépy-Couvron, 3 kil. (Aisne).

MARCIEU (comte et comtesse Humbert de), née DE BEAUFFORT, chevalier de Malte, frère du précédent. — Paris, 32, rue Saint-Dominique. — Château de Crepol (Drôme).

MARCIEU (comte et comtesse Guy de), née DE CLERMONT-TONNERRE, frère des précédents, chef d'escadrons au 11e dragons, à Belfort; le même château.

MARCIEU (comtesse douairière de), née DE GRILLE D'ESTOUBLON, belle-sœur de la marquise DE MARCIEU, née DE CHANALEILLES. — Paris, 51, avenue Marceau. — Hôtel de Grille d'Estoublon, rue de Grille, à Arles, Bouches-du-Rhône. — Château de Montpaon, poste, télégraphe, téléphone Fontvieille, 3 kil. chemin de fer Tarascon, 11 kil. Bouches-du-Rhône.

MARCIEU (comte Albéric de), fils de la précédente. — Mêmes adresses.

MARCIEU (Mlle Pauline de), sœur du précédent.

BRANCHE CADETTE

Issue du mariage du comte Eléonor DE MARCIEU, capitaine de cavalerie, avec Mlle DE COSSÉ-BRISSAC (1820).

MARCIEU (comte Emmanuel de), — ancien officier à l'armée de Crimée et aux Zouaves pontificaux, cousin des précédents, à Nantes (Loire-Inférieure).

MARCIEU (Révérend Père Pierre de), de la Compagnie de Jésus, fils du précédent.

La famille EMÉ DE MARCIEU blasonne :

D'azur à l'agneau passant d'argent, au chef d'or, chargé de trois rencontres de taureaux de sable et aussi : Ecartelé : au premier de vair, au chef de gueules chargé d'un lion issant d'or (MONTEYNARD) ; *au deuxième d'or, à une bande de gueules chargée d'un griffon d'argent* (GUIFFREY-BOUTIÈRES) ; *au troisième, parti d'or et d'azur, à une cotice de gueules brochant sur le tout* (TALARU) ; *au quatrième, de gueules, à une croix d'hermine* (LA PALU) ; *sur le tout, d'azur, à un agneau passant d'argent, au chef d'or, chargé de trois rencontres de taureaux de sable* (EMÉ).

TIMBRE : *Couronne de marquis.*

CIMIER : *Un griffon d'or issant portant l'étendard de Savoie.*

SUPPORTS : *Deux griffons d'or.*

DEVISES : *Vinco dulcedine robur ; Vires dulcedine vinco ; Vi et dulcedine vinco.*

CRI : « *Les Emé* ».



Ex-Libris
du Comte Albéric DE MARCIEU.



Ex-Libris
du Comte Albéric DE MARCIEU.





DE FOUCHER

POITOU ET BRETAGNE



ARMES : *de sable au lion d'argent.* — TIMBRE : *couronne de comte.* — SUPPORTS : *Deux lions d'or adossés.* — DEVISE : *Virtutem a stirpe traho.*



On doit considérer la Maison DE FOUCHER, dont le nom se trouve écrit dans quelques documents du moyen âge FOULCHER ET FOULCHIER, comme une des plus anciennes de la province du Poitou, puisque sa filiation prouvée par titres remonte sans interruption jusqu'au XIIe siècle.

Cette famille d'extraction chevaleresque s'est depuis longtemps divisée en plusieurs branches :

La branche des seigneurs des Herbiers et de la Sauzaie, de laquelle sont issues toutes les autres branches et qui s'est éteinte dans la ligne aînée en 1488 ;

La branche des seigneurs de Thenyes qui a pris fin au XVIe siècle ;

La branche des seigneurs de l'Ementruère ou Lemantruère et du Brandeau ou de Brandois, barons et comtes de Retz, qui subsiste encore dans le rameau des barons de Brandois ;

La branche des seigneurs de Beauvais en la baronnie de Retz, de Bois-rondeau, de la Foucherie, de la Grée, du Roncecay, de la Freslière, du Perray et de Careil, issue également de la précédente et qui s'est continuée jusqu'à ce jour dans la ligne des seigneurs de Careil, à laquelle la présente notice est plus spécialement consacrée.

La branche des seigneurs de la Tibourgère, de la Barouère, de Griffier, du Plessis-Sénéchal, de la Grenotière et de Circe, barons de Maire, titrée marquis de Circe, en 1653, éteinte vers la fin du siècle dernier.

La branche des seigneurs des Loges que l'on suit au delà de Jean DE FOUCHER, seigneur de la Rumaire et qui a été confirmé dans sa noblesse, le 27 mars 1665, par M. Colbert, le 9 août 1667, par M. Barantin et le 15 janvier 1699, par M. de Maupeou.

La branche des barons du Gue-Sainte-Fleve et de Ligne, éteinte aussi bien que le rameau des seigneurs de Ligne et de la Bellechaussée, qui en était sorti.

A toutes les époques, les seigneurs de cette maison ont pris une part glorieuse aux guerres dans lesquelles la France était engagée. Le nom DE FOUCHER figure avec honneur dans l'Histoire de la première Croisade, et une tradition ancienne rattache ses nobles champions de la foi à la famille dont nous nous occupons ici. Plus tard les FOUCHER de Poitou et de Bretagne versèrent leur sang sur les champs de bataille d'Azincourt, de Pavie, de Séneffe ; et de nos jours, cette longue illustration militaire a été dignement

couronnée par le lieutenant général comte DE FOUCHER DE CAREIL, un des meilleurs généraux d'artillerie de l'Empire.

Les alliances de la Maison DE FOUCHER ont été constamment prises dans les familles les plus distinguées de la noblesse française. Parmi ces alliances directes nous citerons les noms suivants :

De Chateaubriand, de Chabot, de Rouault, de Gamaches, de Chasteigner, de Buor, d'Escoubleau, marquis de Sourdis, des Villattes, de Nerreterre, de Nantis, du Plantis, de Pezay, la Rochefaton, de Baritaud, de Marconnay, marquis de la Châtre, de Saint-Ouen, de Silly, de Crevant d'Humières, de Vasse, de Cerizay, de Sainte-Loire, de Bouille, de Pouilly, de Jousseaume, de Bejarry, d'Angennes, comtes de Maintenon, de Pontlevoy, de Boubers, de la Muce, de la Chauvinière, du Croisil, du Vau de Chevaigne, de la Haye-Montbault, de Clérambault, de Lézardières, de Gallègre, Seguier, de la Touche-Limouzinière, de Lesbart, de Rosmadech, de Brie, de Grancey, de Kerven, de Villeneuve. Elle a contracté, par divers mariages, des liens de parenté avec les Maisons de Dreux, de Bourbon-Montpensier et de Soissons issues de la Maison de France et avec celle de la Trémoille, princes de Tarente, de Thouars, de Montmorency, de Saint-Gelais de Luzignan, d'Aubeterre, d'Annebault, de Clermont, de Gondi, ducs de Retz, de Grammont, de Grimaldi, de Montfort-Bretagne, de Melun, de Clisson, de Goyon, de Matignon.

Les diverses branches de la maison de FOUCHER ont été plusieurs fois confirmées, comme on le verra par cette notice, dans les prérogatives attachées à la noblesse d'ancienne extraction. Le seul arrêt de maintenue que nous croyons devoir citer ici est celui du département de Bretagne, en date du 11 août 1784, qui constate que la branche de Careil est puînée de la maison de FOUCHER, barons et comtes de Retz.

Cette famille a d'ailleurs établi plusieurs fois ses preuves authentiques de noblesse à l'occasion de l'admission de ses membres, soit dans l'ordre de Malte, soit dans la maison militaire du roi ou dans les pages de la grande écurie. Parmi les documents dont nous avons fait usage pour cette notice, nous indiquerons les registres d'épreuve des pages du roi par le président d'Hozier, conservés en original aux archives du Collège héraldique de France.

Dès les premiers temps du moyen âge, la maison de Foucher était si puissante et occupait une position si élevée dans la hiérarchie nobiliaire, qu'on en a pu conclure avec vraisemblance qu'elle appartenait à une des plus illustres races des âges antérieurs à la féodalité. C'est ainsi qu'on a pensé qu'elle était issue d'un des principaux leudes de la cour des rois mérovingiens, et que s'étant établie en Aquitaine, sous Charlemagne, elle parvint, en 887, à la souveraineté de la vicomté de Limoges, qu'elle posséda

jusqu'en 1124. « L'Art de vérifier les dates » dit qu'une branche de l'ancienne et illustre maison des vicomtes de Limoges existe encore en Bretagne.

Cette origine semble pleinement confirmée par un titre de l'an 1263 que nous citerons plus loin en parlant de Guillaume FOUCHER IIIe du nom, mais en l'absence de documents tout à fait certains, qu'il serait bien difficile de réunir aujourd'hui, nous nous contenterons d'établir, d'après les chartes et titres authentiques, la filiation de cette ancienne maison, depuis l'époque où sa descendance peut être suivie sans interruption.

Voici la filiation de la branche cadette à partir du 15e degré :

XVe degré : Louis-François, comte de FOUCHER de CAREIL, IIe du nom, lieutenant-général d'artillerie, baron de l'empire, grand officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, fils puîné de François de FOUCHER, naquit à Guérande le 18 décembre 1762. Destiné dès sa première jeunesse au métier des armes, il fut nommé aspirant dans l'artillerie, le 1er septembre 1781 et devint successivement capitaine le 1er avril 1791, chef d'escadron le 5 juin 1793, colonel le 13 prairial an II, général de brigade le 11 fructidor an XI, général de division le 3 mars 1807, baron de l'empire avec un majorat en Westphalie, par décret impérial du 17 mars 1808, grand officier de la Légion d'honneur le 19 novembre 1813 et chevalier de Saint-Louis le 8 juillet 1814. De 1781 à 1819, époque de sa retraite, trente-sept années de service, quatre-vingt-deux campagnes et trente-trois batailles ou sièges ont inscrit sur la plupart des champs de bataille de l'Europe le nom du lieutenant-général de FOUCHER. Capitaine, laissé seul et sans ordres avec sa batterie, il sauvait l'armée de Custine par la défense du pont de la Nida, près Francfort.

Promu au grade de chef d'escadron pour action d'éclat, puis colonel et général de brigade, il fut enfin élevé au grade de général de division pour les services signalés qu'il rendit à l'armée du nord, spécialement en dirigeant la construction jugée presque impossible d'un pont de bateaux sur la Vistule. Après la paix de Tilsitt (1808), l'empereur envoya le général de FOUCHER prendre le commandement de l'artillerie de l'armée du duc d'Abrantès en Portugal, d'où il fut rappelé en 1809 pour faire le siège de Saragosse. Dans un conseil de guerre présidé par le maréchal Lannes, il détermina, contre l'opinion de plusieurs généraux, un changement décisif dans l'attaque et répondit de la reddition de la place au bout de 10 jours si son avis prévalait. Le duc de Montebello lui ayant confié la direction du siège, cette place, défendue de rue en rue par Palafox, foudroyée par l'artillerie du général de FOUCHER, fut forcée de se rendre le neuvième jour,

après une résistance dont l'histoire offre peu d'exemples. A la suite de ce fait d'armes qui lui valut le titre de directeur général de l'artillerie de l'armée d'Espagne, il fut appelé à l'armée d'Allemagne et à Essling il assista aux derniers exploits et aux funérailles du maréchal Lannes, son ami. Dans l'île de Lobau, il construisit sur le Danube, et sous le feu de l'ennemi, deux ponts qui devaient porter l'armée au champ de victoire de Wagram. En 1810 et 1811, on le voit de nouveau en Espagne, d'où il fut rappelé à la grande armée du nord pour prendre le commandement de l'artillerie du corps du maréchal Ney. A la Moskowa, où il eut deux chevaux tués sous lui, placé en face de la fameuse redoute défendue par Bagration et 30.000 Russes, il contribua puissamment au gain de la bataille par la prise de cette redoute, clef de la position ennemie. Dans les campagnes de 1813 et 1814, le général de Foucher, toujours à la tête de l'artillerie d'un des corps de la grande armée, prit part à toutes les actions mémorables et ce fut après Leipzig qu'il reçut le cordon de grand officier de la Légion d'honneur. En 1814, il fut envoyé par Monsieur, lieutenant général du royaume, en mission à Hambourg, pour faire reconnaître l'autorité du roi à l'armée française sous les ordres du prince d'Eckmuhl et pour faire rentrer en France tout le matériel de l'armée que l'ennemi convoitait. Le comte de Foucher, que l'empereur proclamait un de ses meilleurs généraux d'artillerie, mourut le 22 août 1835. Il avait épousé Marie-Catherine-Elisabeth d'Auxonne, fille d'Antoine d'Auxonne, chevalier, officier de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

Armes des Auxonne : *d'azur, à trois abeilles d'or.*

De ce mariage est issu un fils : Antoine-Achille qui suit.

XVIe Degré : Antoine-Achille, comte de Foucher de Careil, né le 3 mai 1795, mousquetaire de la garde du roi en 1814, qui s'est retiré capitaine des chasseurs à cheval et est décédé au mois de décembre 1835. Il avait épousé Mlle Alexandrine-Thérèse-Joséphine Boscary de Romaine, morte le 4 mai 1848.

Armes des Boscary de Romaine : *d'azur, au château d'argent sommé d'une tour du même surmonté d'une épée d'or et d'une branche de lys du même croisée en sautoir.*

De ce mariage sont issus :

1° Marie-Jeanne de Foucher, née le 21 mars 1823, morte dans sa vingtième année, le 22 février 1843, épouse d'Alexandre-André de Provigny ;
2° Louis-Alexandre, qui suit.

XVIIe Degré : Louis-Alexandre, comte de Foucher de Careil, né le 1er mars 1826, a été successivement consacré à la philosophie et à l'art. Il a laissé des travaux remarquables sur Descartes, Leibnitz et Schopenhauer. Son mémoire Leibnitz a été couronné par l'Académie française, puis il s'est occupé avec la même activité et le même bonheur de l'économie politique et de politique militante en 1870. Le comte Foucher de Careil, au retour d'un long voyage en Amérique, fit partie, au moment où la guerre éclatait, de l'ambulance de la Presse et fut témoin des batailles de Gravelotte et de Borny. L'ambulance fut retenue prisonnière jusqu'à l'arrivée du roi de Prusse. Le roi leur fit rendre la liberté mais les officiers qui les suivaient ne leur permirent pas d'entrer à Metz.

A son retour à Paris le comte Foucher de Careil fut chargé par la société française de la Croix-Rouge pour les secours aux blessés militaires de toute la région de l'Ouest où il organisa des ambulances et assista à la déroute du Mans et s'occupa des secours nécessités par le camp de Coulié. Doué d'une activité infatigable le comte Foucher de Careil, commandeur de la Légion d'honneur, conseiller général du Calvados, préfet des Côtes-du-Nord, principal fondateur de la Société nationale d'encouragement à l'Agriculture, conseiller général, préfet et sénateur de Seine-et-Marne, ambasseur de France à Vienne. Il fut réélu pour la troisième fois quelques jours avant sa mort. Un monument vient de lui être élevé dans la forêt de Fontainebleau dont il avait défendu dans un discours au Sénat les vieux arbres centenaires. Il est l'œuvre de l'éminent artiste M. Ernest Dubois, il perpétuera la mémoire du philosophe, de l'homme de bien et de la vie politique, de l'ami de la forêt.

Il avait épousé, le 3 mai 1851, Mlle Amélie Fayau de Vilgruy.

Armes des Fayau de Vilgruy : *d'azur au coq d'argent.*

De ce mariage, sont nés :

1° Raymond Foucher de Careil, né en février 1852 ;

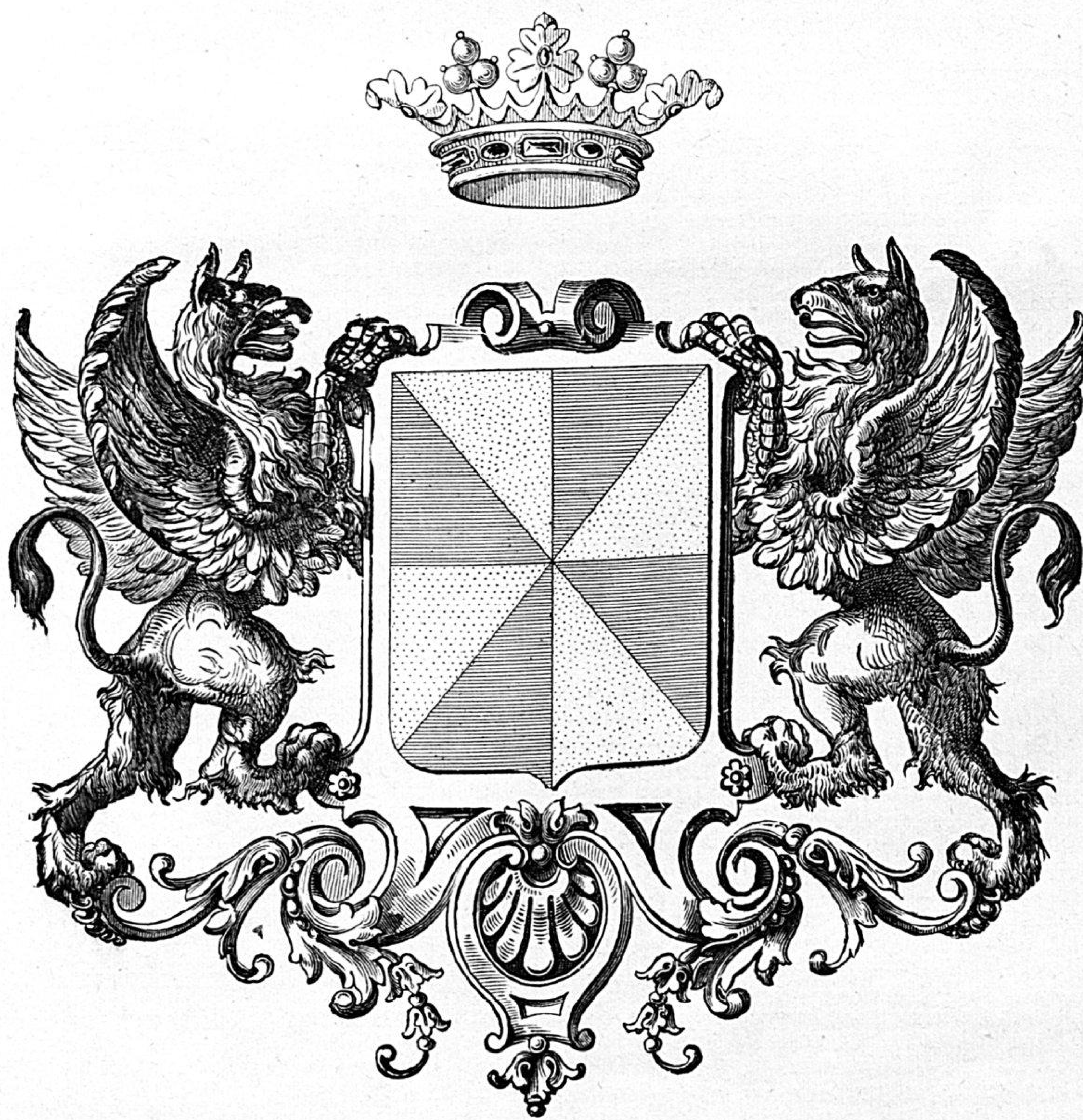
2° Marie Foucher de Careil, mariée à M. Jean Della Faille de Leverghem, appartenant à une vieille famille de Belgique. Elle est décédée sans enfant au bout de quelques années ;

3° Jeanne Foucher de Careil, qui a épousé le baron Jacques la Caze, fils du sénateur des Basses-Pyrénées. Elle est morte en lui donnant un fils : Louis la Caze, sorti de Saumur, sous-lieutenant au 6e dragons, qui s'est marié, le 3 septembre 1906, à Mlle Gisèle de Lesseps, dont un fils né en juin 1907.



DE SEYSSEL

EN SAVOIE, GENEVOIS, BRESSE, BUGEY, DAUPHINÉ, BOURGOGNE, NIVERNAIS, PIÉMONT, ALLEMAGNE



Armes : *Gironné d'or et d'azur.* — Couronne *de marquis.* — Cimier : *un griffon issant d'or.* — Supports : *deux griffons d'or.* — Devise : *Fortiter quod pie.* — Cri : *Franc et léal.*

PREMIERS BARONS DE SAVOIE, COMTES DE SEYSSEL, BARONS ET MARQUIS D'AIX, VICOMTES DE NOVALAISE ET DE CHOISEL, COMTES ET MARQUIS DE LA CHAMBRE, VICOMTES DE MAURIENNE, PRINCES D'ORANGE, VIDOMNES DE GENÈVE, COMTES DU SAINT-EMPIRE ET DE L'EMPIRE FRANÇAIS, MARQUIS DE MEXIMIEUX, DE LA SERRAZ, DE CHATILLON ET DE SOMMARIVA, COMTES DE MONTFORT, DE L'HUEILLE DE MONTRÉAL, DE CÉVINS, DE DAMMARTIN ET DE LA BALME-SEYSSEL, ETC.



AMILLE savoyarde, originaire de la ville de ce nom sur le Rhône, dans le département de l'Ain, mais fixée dès le douzième siècle à Aix-les-Bains, sur les bords du lac du Bourget et dans la vallée de la Novalaise.

Cette maison, très nombreuse dans sa descendance, a formé jusqu'à dix-neuf branches qui, à des époques variées, ont possédé un très grand nombre de fiefs dans l'ancien duché de Savoie et même en France.

Une branche cadette de cette famille ayant recueilli par alliance les biens considérables de l'antique maison DE LA CHAMBRE, à charge d'en relever le nom et les armes, a porté, avec le nom DE LA CHAMBRE, le blason de cette maison éteinte :

D'azur semé de fleurs de lis d'or, à la cotice de gueules, brochant sur le tout. — CIMIER : *un paon rouant au naturel.* — DEVISE : *Altissimus non fondavit.* — SUPPORTS : *deux anges.* — COURONNE : *de vicomte* (*vicomtes de Maurienne*).

Le comté de Maurienne est le plus ancien titre de la maison de Savoie.

C'est à cette branche, dite DE LA CHAMBRE, qu'appartiennent les principales illustrations de la maison DE SEYSSEL. Elle est alliée à de nombreuses maisons souveraines, et par une alliance avec LA TOUR-BOULOGNE, a eu une parenté proche avec la reine Catherine de Médicis.

Devenue aînée par l'extinction de la souche directe des barons d'Aix, cette branche a jusqu'à son extinction porté : parti DE LA CHAMBRE au 1er et au 2e DE SEYSSEL. Ce dernier écu a été et est seul porté par les autres branches de la famille.

La maison DE SEYSSEL a contracté, entre autres illustres alliances, des mariages dans les maisons de SAVOIE, de CHALON, de la TOUR-BOULOGNE, de DAMAS, POZZO DELLA CISTERNA, de BLONAY, de CHEVRON-VILETTE, de VIRY, de CHABANNES, de LA CHAMBRE, de POLIGNAC, de CLERMONT, de MONTEYNARD, de LA BAUME-MONTREVEL, de VARAX-SAINT-SORLIN, de BRUGES DE LA GRUTHUISE, de SAULX-TAVANNES, de MONTMAYEUR, de CHALANT, de MIOLANS, de POITIERS, d'ADHÉ-

mar, de la Forest-Divonne, della Chiesa, Lamba-Doria, d'Amboise, de Rossillon, Costa de Beauregard, Boutourline, de Blangy, etc.

ILLUSTRATIONS

Un gouverneur de Savoie, tuteur du duc et régent du Duché sous Louis XI (Louis de Seyssel-La Chambre); Claude de Seyssel, historien de Louis XII, archevêque de Turin ; deux maréchaux de Savoie ; plusieurs cardinaux, archevêques et évêques; plusieurs ambassadeurs, de nombreux généraux et gouverneurs de provinces.

Sous Louis XV la maison Seyssel possédait deux régiments : Seyssel-Cavalerie et Choisel-Infanterie ; elle a fait ses preuves de Cour, pour monter dans les carrosses du Roi.

La maison de Seyssel est, après la maison souveraine de Savoie, la seule qui puisse compter douze chevaliers du Grand Ordre de l'Annonciade. Plusieurs membres de cette famille reçurent les Colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit.

ÉTAT ACTUEL DE LA MAISON DE SEYSSEL

Il subsiste encore aujourd'hui quatre branches de la famille de Seyssel.

Une en Bavière, dont un rameau est fixé en Autriche.

Une en Piémont, celle des marquis d'Aix et de Sommariva ;

Deux en France:

Celle des comtes de Seyssel-Sothonod, et celle des comtes de Seyssel-Cressieu.

La branche des comtes de Seyssel-Sothonod se trouve aujourd'hui représentée par les enfants issus du mariage de François-Eugène, comte de Seyssel-Sothonod et de Dame Marie-Etiennette-Lucile de La Forest-Divonne :

1. Marie-François-René-Arthaud, comte de Seyssel-Sothonod, qui suit ;
2. Emilie de Seyssel, née le 30 janvier 1847 ;
3. Marie de Seyssel, née le 25 juillet 1849 ;
4. Marie-Augustin-Alphonse, vicomte de Seyssel-Sothonod, né le 23 septembre 1851.

Il épousa, le 2 août 1878, demoiselle Julie Gay-Pétré.

De ce mariage sont nés :

A. Arthaud-François-Eugène DE SEYSSEL, né le 2 août 1878 ;
B. Pierrette-Marie-Renée DE SEYSSEL, née le 7 juin 1880 ;
C. Marie-Louis-Joseph-Arthaud DE SEYSSEL, né le 20 février 1864 ;
D. Arthaud-Charles-Edouard DE SEYSSEL, né le 5 juillet 1886, décédé ;
E. Claude-Marc-Humbert DE SEYSSEL, né le 19 juin 1888 ;
F. Marie-Joséphine-Aline-Catherine DE SEYSSEL, née le 23 décembre 1889 ;
G. Joseph-André DE SEYSSEL, né le 3 mars 1897.

XVIII. Marie-François-René-Arthaud DE SEYSSEL, né à Sothonod, le 24 août 1844, fils aîné de François-Eugène comte de Seyssel-Sothonod, et de Dame Marie-Etiennette-Lucile de La Forest-Divonne. Il épousa, le 19 octobre 1872, mademoiselle Marie-Eugénie DE LAAGE DE MEUX.

De ce mariage sont issus :

1. Marie-Bruno-Arthaud-Edouard DE SEYSSEL, né en octobre 1873 ;
2. Eugène-René DE SEYSSEL, né en octobre 1874 ;
3. Yolande DE SEYSSEL, née en septembre 1876.

La branche des comtes DE SEYSSEL-CRESSIEU se trouve actuellement représentée par les enfants de Claude-Marie-Victor Comte de SEYSSEL-CRESSIEU (1828-1883), et de demoiselle Adrienne-Adolphine-Eugénie-Albine DE BRAY.

1. Marie-Amélie-Jeanne DE SEYSSEL, née à Paris, le 20 mai 1857 ;
2. Claude-Marie-Anthelme-Marc, comte DE SEYSSEL-CRESSIEU, qui suit ;
3. Pierre, vicomte DE SEYSSEL, né à Mongeroult, le 4 août 1864.

XIX. Claude-Marie-Anthelme-Marc, comte DE SEYSSEL-CRESSIEU, né à Montgeroult (Seine-et-Oise), le 13 juin 1861.

Il épousa, à Paris, le 28 juin 1892, mademoiselle Henriette-Marie-Valentine LE VICOMTE DE BLANGY, fille de M. Roger-Pierre-Hector Le Vicomte, marquis de Blangy, et de dame Blanche-Maria-Denyse de Berulle.

De ce mariage sont nés :

1. Antoinette-Blanche-Marie-Claude DE SEYSSEL, née au château de Canteloup, chez le marquis de Blangy, son aïeul maternel, le 13 juin 1893 ;
2. Claude-Anthelme-Jean DE SEYSSEL, né à Paris le 18 avril 1895 ;
3. Lucie-Fernande-Marie-Bonne DE SEYSSEL, née à Musin, le 24 juillet 1898 ;
4. Albert-Henri DE SEYSSEL, né à Musin le 30 septembre 1900 ;
5. Marie-Emmanuel DE SEYSSEL, né à Paris le 17 mai 1902.



DE LA FOREST-DIVONNE

SAVOIE-FRANCE



ARMES : *de sinople, à la bande d'or frettée de gueules.* — COURONNE *ducale.* — CIMIER : *une aigle de sable éployée.* — SUPPORTS : *deux lions.* — DEVISE : *Tout à travers.*



La maison DE LA FOREST a pour berceau le château de ce nom et le grand fief qui en dépendait, proche de la ville d'Yenne, dans la partie du Bugey, au deçà du Rhône, au pied du Mont du Chat.

Elle remonte au xe siècle, ce qui est constaté dans les lettres patentes du Roi Louis XV, érigeant en comté la baronnie de Divonne.

Nicolas DE LA FOREST, abbé de Tamié en Savoie, a travaillé la généalogie de sa famille ; elle remonte à des temps très reculés, avec les noms des femmes qui y sont entrées, commençant à Amé DE LA FOREST, marié à Marie DE GROLÉE. Cet Amé DE LA FOREST accompagna (1110) Amé III de Savoie, se rendant à Rome pour le couronnement de l'Empereur Henri V.

Guichenon (*Histoire de Bresse*, 1re partie, p. 51) cite un Chrestien DE LA FOREST, prieur de Saint-Pierre de Mâcon (1180).

M. T. Chapperon (Chambéry, à la fin du XIVe siècle) rapporte l'acte de vente de Chambéry (1234), par Berlion de Chambéry à Thomas de Savoie, comte de Maurienne. Parmi les témoins figurent : un Seyssel, un la Ravoire, un Montgellaz, un Sigomon de Chambéry, et quatre LA FOREST (Berlion, Torenus, Sigomon, Martin), etc., etc.

Dans les archives de Hautecombe, il est question de Vincent DE LA FOREST, fils de Pierre DE LA FOREST, qui vendit (1254) à cette abbaye les droits qu'il avait rière la paroisse de Chanaz. L'année précédente, Sigomon DE LA FOREST avait passé une reconnaissance de fief en faveur de la même abbaye de Hautecombe.

Un arrêt du Parlement de Paris (1298) nomme plusieurs personnages considérables de cette époque ; on y voit figurer Jean DE LA FOREST, du Bugey. Ce qui est mentionné dans Guichenon et dans Du Tillet (*Recueil du rang des grands de France*).

RÉSUMÉ

DES TITRES, HONNEURS, ILLUSTRATIONS DONT SE GLORIFIENT LES COMTES DE LA FOREST DE DIVONNE

1° TITRES :

Comtes DE LA FOREST (de temps immémorial). — Comtes de Verel, de Dulin et de Pont-de-Beauvoisin (1594). — Comtes de la Croix (1640). — Comtes de Rumilly (1699). — Comtes de Divonne (1749).

Barons d'Aspremont, de la Val-d'Isère, de la Bastie d'Albanais, de Bonvillards. Seigneurs du Chastelard, de Gramont, de Saint-Sorlin de Cuchet, de Rougemont, de la Barre, de Soumont (*alias* Somont), etc., etc.

2° ILLUSTRATIONS EN SAVOIE :

Esnard DE LA FOREST, bailli du Bugey (1334), fut un des tenants du tournoi de Chambéry (1348). — Deux gouverneurs des Enfants de Savoie. — Deux grands aumôniers de Savoie. — Un ministre d'État. — Un maréchal général de toute la cavalerie de Savoie et de Piémont. — Un capitaine des archers de la garde du duc de Savoie. — Plusieurs ambassadeurs, dont quatre à la Cour de France. — Des gouverneurs de villes et de provinces. — Des grands chambellans de Savoie. — Plusieurs prélats et abbés mitrés.

3° ILLUSTRATIONS EN FRANCE

Quatre officiers généraux. — Plusieurs officiers supérieurs. — Des gouverneurs de villes et de provinces. — Des gentilshommes de la Chambre du Roi. — Les honneurs de la Cour (1773 et 1787). — La pairie héréditaire (1827). — Un commandeur et cinq chevaliers de Malte. — Plusieurs chevaliers de Saint-Louis.

Les matériaux qui ont servi à dresser la généalogie des six branches principales de la maison DE LA FOREST en Savoie, sont :

1° *L'Histoire de Savoie*, par Guichenon et l'*Histoire de Bresse et du Bugey*, par le même auteur.

2° *Les Preuves faites au cabinet des ordres du Roi pour jouir des Honneurs de la Cour.*

3° *Les Preuves de Malte.*

4° Les lettres patentes accordées par les ducs de Savoie et par les Rois de France.

5° Extraits de naissance, contrats de mariage, testaments, etc., etc.

PREMIÈRE BRANCHE

LES SIRES DE LA FOREST SEIGNEURS DU CHASTELARD

I. Amé DE LA FOREST est le premier auteur connu de la maison DE LA FOREST; il accompagna (1110) Amé III de Savoie se rendant à Rome pour le couronnement de l'empereur Henri V. Amé DE LA FOREST eut deux fils de sa femme Marie DE GROLÉE :

1° Pierre qui suit;
2° Chrestien DE LA FOREST, prieur de Saint-Pierre de Mâcon.

II. Pierre DE LA FOREST, dont le nom de la femme est resté inconnu, laissa trois fils : on retrouve son nom dans les Archives de Hautecombe.

1° Berlion qui suit;
2° Vincent, qui est mentionné dans les Archives de Hautecombe;
3° Sigismond de la Forest, cité par M. Chapperon comme un des témoins de l'acte de vente de Chambéry.

III. Berlion de la Forest, cité par M. Chapperon, de même que son frère Sigomon, ne laissa qu'un fils nommé Thorenc (*alias* Torenus):

IV. Thorenc de la Forest, qui vivait en 1240, laissa de son mariage avec Hélène du Doyen:

V. Jean Ier de la Forest, cité par Guichenon dans un arrêt du Parlement, où figurent plusieurs autres seigneurs du Bugey; il laissa deux fils:

1° Esnard, qui suit;
2° André de la Forest, un des principaux chevaliers faits prisonniers à la bataille de Saint-Jean-le-Vieux, en Bugey (1325). (Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 378.) La femme d'André était Marie de Foras.

VI. Esnard de la Forest était bailli du Bugey en 1334 (Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*, t. Ier, p. 28). Il fut un des tenants du fameux tournoi de Chambéry, sous Amé VI, dit le comte Verd (Guichenon, *Histoire de Savoie*, p. 402, et *Preuves* de ladite Histoire, p. 183). On ignore le nom de sa femme et on ne lui connaît qu'un fils, qui suit:

VII. Thomas de la Forest épousa Marguerite de Briord, fille du seigneur de Villars en Novalaise; de cette union:

VIII. Guillaume Ier de la Forest; vers l'an 1375, il prit alliance dans l'illustre maison de Gramont, du Bugey, d'où vinrent deux fils:

1° Guigues, sans postérité connue;
2° Guillaume, qui suit.

IX. Guillaume II de la Forest, damoiseau, institué châtelain de Rossillon et d'Ordonnaz, par lettres patentes du 27 février 1398, rendait encore ses comptes pour ladite châtellenie en 1422 et 1423. Il avait reçu en 1404, 1413 et 1414 des actes de reconnaissance de fiefs qui relevaient de lui; sa femme, Madeleine de Livron, lui donna trois fils et trois filles:

1° Guillaume, qui suit;
2° Jean de la Forest, auteur de la seconde branche;
3° Jacques, religieux à Nantua;
4° Marguerite, mariée à Noble Gay Barlandet;

5° Bonne ;
6° Jacquemette.

X. Guillaume DE LA FOREST (Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. Ier, p. 503, 505, 507 et 517) fut grand châtelain, écuyer, chambellan, conseiller et plusieurs fois ambassadeur du duc de Savoie ; fut aussi gouverneur de Philippe, comte de Genève, fils du duc. — Le 7 novembre 1434, Guillaume était présent ainsi que François de Myes, prince évêque de Genève, à deux actes par lesquels Amédée VIII, devenu pape sous le nom de Félix V, créait Philippe de Savoie, son fils puîné, comte de Genève, et conférait à Louis, prince de Piémont, la lieutenance générale de ses États. — Ce même Guillaume DE LA FOREST fut un des négociateurs du traité par lequel Louis, devenu duc de Savoie, transigeait avec le comte de Clermont, relativement à l'hommage auquel prétendait Louis pour le pays de Dombes. — Guillaume eut encore l'honneur d'accompagner ce prince, allant à Saint-Pourçain pour y traiter avec le roi Charles VII (1455). — Il épousa : 1° Huguette DE FASTIGRIEUX (*alias* Feligneux), dont il n'eut pas de postérité ; 2° Péronne DE FAUCIGNY, fille du marquis de Thoire, dont il eut :

1° Claude, seigneur DE LA FOREST et du Chastelard, sans postérité ;
2° Philippe, sans postérité d'Amée DU NANT ;
3° Jacques, qui suit ;
4° Pernette, mariée à Jacques DAIMAVYE ;
5° Françoise, mariée à Claude DE FÉLIEUX (*alias* Phétilieux) ;
6° Sébastienne.

XI. Jacques DE LA FOREST, chevalier, seigneur du Chastelard, de Sainte-Croix, châtelain de Chambéry, écuyer du duc de Savoie, épousa Louise DU BOURG, fille d'Humbert du Bourg et d'Aimée de Seyssel. — Le 29 août 1478, il assista, en l'église de Saint-Eusèbe de Vercel, aux funérailles qui y furent faites de Yolande de France, duchesse de Savoie (Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. Ier, p. 558). Il eut entre autres enfants :

1° Claude, mort jeune ;
2° Jacques, religieux à Nantua ;
3° Antoine, qui suit.

XII. Antoine, seigneur DE LA FOREST, du Chastelard, de Mespilia, de Sainte-Croix, etc., etc., épousa, au château de Montflory, le 10 septembre 1524, Claudine de ROSSILLON (Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*, t. II, p. 209). Cette Claudine de Rossillon avait pour père Guillaume de Rossillon, seigneur de Mespilia, premier écuyer de Blanche, duchesse de

Savoie, et pour mère Marguerite de Laguiche, dame de Garneren. Antoine DE LA FOREST eut deux fils :

1° Urbain DE LA FOREST, marié à Louise DE LORIOL (Guichenon, *Hist. de Bresse et Bugey*, t. I, p. 224);
2° Claude qui suit.

XIII. Claude DE LA FOREST, seigneur du Chastelard, de Mespilia, de Sainte-Croix, épousa : 1° vers 1551, Humberte TESTE ; 2° le 16 juin 1577, au château de Mailla, Françoise DE MOYRIA, qui, devenue veuve, se remaria à André de Moyria, son parent. (Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*, t. II, p. 185.)

Du premier lit :

Claude Marie DE LA FOREST, mariée en premières noces à Aimé D'ONCIEUX, seigneur de Montierno, et en secondes noces à Antoine DE ROSSILLON. (Guichenon, *Hist. de Bresse et Bugey*, t. II, p. 211.)

Du deuxième lit :

Philibert DE LA FOREST, qui suit :

XIV. Philibert DE LA FOREST, seigneur du Chastelard, de Sainte-Croix, Chevelus, grand gruyer (grand veneur) au Petit-Bugey. — Ce fut en lui que faillit la branche aînée ; il n'eut que deux filles de sa femme Louise DE LORIOL, qu'il épousa vers 1600.

1° Claudine DE LA FOREST, mariée au seigneur Balthazard Sardoz, conseiller de S. A. Royale, maitre auditeur en la souveraine chambre de Savoie, seigneur de Chambéry-le-Vieux ;
2° Isabeau DE LA FOREST, mariée à Pierre de Grenaud, seigneur de la Balme, d'Essens, etc.

C'est à l'extinction de la branche aînée, dite des seigneurs du Chastelard, que le château de la Forest sortit de la famille, et que cette importante seigneurie fut partagée entre les d'Oncieux, Rossillon, Sardoz et Grenaud. — Peu avant la grande révolution, le château de la Forest appartenait encore aux comtes de Grenaud.

DEUXIÈME BRANCHE

COMTES DE VEREL, DE DULIN ET DE PONT-DE-BEAUVOISIN, BARONS D'ASPREMONT ET DE LA BASTIE D'ALBANAIS

X. Jean Ier DE LA FOREST était fils de Guillaume II DE LA FOREST, formant le neuvième degré de la branche aînée, et de Madeleine de Livron. Ce Jean

de la Forest était seigneur d'Evieu; il prêta hommage avec Guillaume son père et Guillaume son frère à Amé VIII, premier duc de Savoie (1430). Il reçut lui-même, comme seigneur, divers actes de foi et hommage; il mourut en 1470; il avait épousé Claudine de Cordon, qui fut grand'tante du fameux Bayard. De cette union :

1° Philibert, mort sans enfants;
2° Hugues, qui suit;
3° Pierre de la Forest, cinquantième prieur de Nantua, abbé de Saint-Just de Suze, grand aumônier de Savoie, le 22 mai 1492. — La terre et seigneurie de Châteauneuf en Valromey fut limitée avec la terre de Nantua entre le procureur général de Savoie et lui. Ce Pierre de la Forest fonda une chapelle en l'église de Nantua, sous le vocable de Notre-Dame, Saint-Pierre, Saint-Christophe et Sainte-Luce. (Guichenon, *Hist. de Bresse et Bugey*, t. I, p. 82 de la continuation de la seconde partie de ladite *Histoire*);
4° Antoine de la Forest, auteur de la troisième branche, seigneurs de la Barre, comtes de la Croix.

XI. Hugues de la Forest était seigneur de Cuchet de Saint-Sorlin; cette seigneurie avait passé des Coligny aux Dauphins du Viennois, puis à la maison de Savoie, et enfin aux la Forest (Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*, t. Ier, p. 53 de la continuation de la deuxième partie de ladite Histoire). — Hugues de la Forest, maître d'hôtel du duc de Savoie, fut plusieurs années son ambassadeur en France. Il assista, au mois d'avril 1467, ainsi que le prince de Piémont, très jeune encore, le comte de Dunois, le vicomte de Narbonne, un frère du Roi d'Angleterre, un sire de Laval et un sire de Crussol, à l'ouverture des États généraux de France, faite par Louis XI, à Tours, dans la grande salle du palais archiépiscopal. Hugues de la Forest eut pour femme Gérine de Cézargues, dont :

1° Guillaume, qui suit :
2° Jean de la Forest, protonotaire apostolique, cinquante et unième prieur de Nantua, succéda à son oncle Pierre de la Forest, comme grand aumônier de Savoie. Il était aussi doyen de Savoie, abbé de Notre-Dame de Payerne, ordre de Cluny, au diocèse de Genève, prévôt de l'église Saint-Nicolas et Saint-Bernard de Montjoux, ordre de Saint-Augustin. — Il fonda une chapelle en l'église de Nantua, sous le vocable de Notre-Dame de Pitié, en l'an 1522, sur la porte de laquelle il y a les mots qui suivent :

Ut Posteri discant quid moderni agere curant, præsens oraculum præbebit testimonium, hanc capellam a fundamentis fieri fecit in honorem Divæ Mariæ pietatis R. D. Joannes a Foresta hujus inclyti Monasterij Prior, Anno Domini M. DXXXVI.

C'est ce Jean DE LA FOREST qui reçut et logea dans le monastère de Nantua le roi François Ier, 20 mars 1536. (Guichenon, *Hist. de Bresse et Bugey*, t. I, p. 82 de la continuation de la seconde partie de ladite *Histoire*.) — Ce Jean DE LA FOREST figure à la nouvelle promotion des chevaliers du grand ordre de Savoie, quand le duc Charles III résolut de changer le nom de l'ordre du Collier en celui de l'Annonciade, ce qui se fit le 26 mars 1519, en la chapelle du château de Chambéry. Guichenon, *Hist. de Bresse et Bugey*, t. I, p. 100). Jean DE LA FOREST eut l'honneur d'accompagner le duc Charles III, beau-frère de Charles-Quint, et invité par lui à assister à son couronnement dans la ville de Bologne, février 1530. (Guichenon, *Hist. de Savoie*, t. I, p. 634.)

XII. Guillaume III DE LA FOREST, seigneur du château de Cuchet, épousa Huguette DE ROUGEMONT, fille unique de Pierre de Rougemont et d'Amée de Vilette, (Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*, t. II, p. 202.) Guillaume eut deux fils et une fille à savoir :

1° Guillaume, sans postérité;
2° Philibert, qui suit;
3° Antoinette, mariée à Nicolas DAVISE, conseiller et sénateur au souverain sénat de Savoie.

XIII. Philibert DE LA FOREST vivait en 1525, il était seigneur de Rougemont, du Cret, de Verel, de Dulin, de Cuchet, de Gramont, etc., etc., baron de la Bastie d'Albanais, grand châtelain de Rossillon, enseigne de la compagnie d'ordonnance des ducs de Savoie, entretenue en France et composée seulement de gentilshommes. Il épousa Madeleine FLÉCHARD (*alias* FLÉARD), dame de Verel et Dulin, d'où :

1° Jean DE GRAMONT, dont la postérité est inconnue;
2° Charles, qui suit;
3° Amé DE LA FOREST DE GRAMONT, seigneur de Longes, marié à Lucrèce DE CHABEU;
4° Ennemonde, mariée au seigneur RODI, marquis DE SAINT-SEVERIN;
5° Madeleine, mariée à N... DE LA FLESCHÈRE. — Devenue veuve, Madeleine fonda le monastère de Rumilly (Visitation), et y mourut en sainte en 1622;
6° Jeanne, mariée à Louis DE VIGNOD.

XIV. Charles DE LA FOREST, comte de Verel, de Dulin et de Pont-de-Beauvoisin, baron d'Aspremont et de la Bastie d'Albanais, seigneur de Gramont, conseiller et chambellan du duc de Savoie. — Verel, Dulin et Pont-de-Beauvoisin furent érigés en comté, en sa faveur, par lettres patentes de 1594. Il épousa en premières noces Claudine DE BELLEGARDE, dont il n'eut pas de postérité, et en secondes noces Marguerite DE LA CHAMBRE (Guichenon, *Histoire de Bresse et Bugey*, t. Ier, p. 240), d'où vint une seule fille :

Charlotte-Emmanuelle de la Forest, mariée à Louis de Dortan, fils de Pierre-Antide de Dortan, gentilhomme ordinaire de la Chambre du duc de Savoie, et petit-fils du comte de la Baume-Montrevel, chevalier de l'Annonciade.

C'est ainsi que, faute de postérité mâle, la deuxième branche de la Forest se fondit dans la maison de Dortan, illustrée par un chanoine-comte de Lyon, deux grands écuyers de Savoie, un grand chambellan de Savoie, etc., etc., alliée aux Bauffremont, la Baume, Bussy, Châtillon, Clermont, Grolée, etc., etc.

TROISIÈME BRANCHE

COMTES DE LA CROIX, SEIGNEURS DE LA BARRE

XI. Antoine de la Forest, fils de Jean, auteur de la deuxième branche, et de Claudine de Cordon ; il est assurément un des plus illustres de sa famille ; il joua un très grand rôle dans les affaires de son pays, et il n'est pas d'honneur dont il n'ait été comblé. Antoine était seigneur de la Barre, Vernier, Versoy, Dros, Autessan-le-Bas, Saint-Sorlin, etc., etc., grand chambellan de Savoie, ministre d'Etat, ambassadeur à la Cour de Montferrat, gouverneur de Nice. — En 1482, il était gouverneur de Charles et de Jean-Louis de Savoie, enfants d'Amédée IX ; à la mort duquel prince Charles n'avait que neuf ans. — Antoine de la Forest, ainsi que les seigneurs de Menthon, de Marcossey et de Myolans, maréchal de Savoie, formant le conseil de régence, déterminèrent Louis XI à ne pas souffrir les entreprises du comte de Bresse, oncle des jeunes princes, qui s'ingérait dans le gouvernement de l'Etat pendant la minorité du duc Philibert, frère aîné de Charles et de Jean-Louis. — Charles étant devenu duc après la mort prématurée de Philibert, la Forest en partagea la faveur avec Menthon et Marcossey. Conseiller intime du duc de Savoie, capitaine des archers de sa garde, la Forest épousa en son nom, le 1er avril 1485, Blanche de Montferrat. Il avait été auparavant chargé de négocier ce mariage avec Georges Natta, conseiller du marquis de Montferrat, père de la future (Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. Ier, p. 575, 577, 581). — Antoine de la Forest eut pour femme Claire de Bonnivard, fille unique du président des comptes de Savoie, petite-fille d'Amé de Bonnivard, qui fut de la première promotion des chevaliers du grand ordre de Savoie. De cette union vinrent :

1° François, dit de Martel, seigneur de Rian, Champier, etc., baron de la Val-d'Isère. Il épousa en premières noces Louise de Martel, et en secondes noces Marie d'Anglure. Sa postérité s'arrêta à son fils Claude, qui épousa Antoinette de Seyssel ;

2° Charles, qui suit;
3° Pierre, auteur des comtes DE LA FOREST, de Rumilly et de Divonne;
4° Jeanne, mariée à François DE MICHAILLE, président de la chambre des comptes du Genevois.

XII. Charles DE LA FOREST, seigneur de la Barre, de Montcharvin, Outresiège, Névaux, etc., etc., gentilhomme de la maison du Roi François Ier et capitaine du château de Chambéry ; il eut de sa femme Françoise DE LA CHESNAYE :

1° Philibert, seigneur de la Barre, capitaine de cinquante hommes d'armes; sans postérité de Claudine DE RICHARD ;
2° Jean DE LA FOREST, qui suit;
3° Jeanne DE LA FOREST, mariée à Amblar DE PILA.

XIII. Jean DE LA FOREST, seigneur de la Barre et de la Croix, conseiller et chambellan du duc de Savoie, fut ambassadeur en France, 1590. Il épousa Jeanne DE LAMBERT, d'où :

1° Guillaume DE LA FOREST, qui suit ;
2° Péronne DE LA FOREST, mariée à N... BUDOZ, marquis de Portes, comte de Saint-Priest et de Saint-Jean. — Dans les mêmes temps, une Budoz épousait le duc de Montmorency, et fut mère de la princesse de Condé.

XIV. Guillaume-François DE LA FOREST vivait en 1620 ; il eut sept enfants de sa femme Catherine DE POBEL :

1° François, chevalier des Saints-Maurice et Lazare, mort sans enfants. Ce fut en sa faveur que la Croix fut érigée en comté, par lettres patentes du 23 mars 1640;
2° Claude, qui suit;
3° Louis, prieur de Pellionez;
4° Hyacinthe, cornette en l'escadron de Savoie ;
5° Jeanne-Françoise, religieuse au monastère des Annonciades de Chambéry;
6° Charles, sénateur au Sénat de Savoie ;
7° Thérèse DE LA FOREST, mariée à Antoine DE BEAUMONT, comte des Abrets.

XV. Claude DE LA FOREST, comte de la Croix, chevalier des Saints-Maurice et Lazare, lieutenant en l'escadron de Savoie, eut quatre fils et une fille dont on ignore la destinée. Sa femme était N. DE RUFFIAT (*alias* RUFFIEUX).

QUATRIÈME BRANCHE

COMTES DE LA FOREST, DE RUMILLY ET DE DIVONNE
BARON DE LA VAL D'ISÈRE

XII. Pierre DE LA FOREST, fils d'Antoine de la Forest, auteur de la troisième branche et de Claire de Bonnivard, était baron de la Val d'Isère, ambassadeur du duc de Savoie en France, et gentilhomme de la chambre du Roi François Ier. — Pierre est un des quatre barons de Savoie qui, aux funérailles de Philippe de Savoie, duc de Nemours, portèrent le drap d'or recouvrant le cercueil (Guichenon, *Histoire de Savoie*, t. II, p. 1052). — Le 30 avril 1515, Pierre DE LA FOREST passe au château de Carignan, dans la chambre de Blanche de Montferrat, duchesse de Savoie, son contrat de mariage avec Huguette DE SOUMONT (*alias* SUBMONT, SOMONT et SAUMONT), demoiselle d'honneur de la duchesse, qui lui constitue une dot de mille florins. Huguette de Soumont était fille d'Antoine de Soumont, capitaine des archers de la garde du duc de Savoie. De cette union vinrent :

1° Charles, dont l'article suit;
2° Antoine, auteur des seigneurs de Soumont, barons de Bonvillards;
3° Philiberte, religieuse de Sainte-Claire de Chambéry;
4° Philippa, mariée au seigneur DE CRANS;
5° Thomassine, mariée au baron DE MENTHON, comte de Montrotier;
6° Marie, mariée à Pierre DE CHEVALLET, seigneur de Chaumont en Dauphiné.

XIII. Charles DE LA FOREST, baron de la Val d'Isère, seigneur de Rumilly-sous-Cornillon, etc., etc., lieutenant-général de la province de Dauphiné, un des cent gentilshommes de l'hôtel des Rois François Ier et Henri II, fut tué en 1565, devant Vienne en Dauphiné, dans une affaire contre les Huguenots. Il laissa quatre enfants de Françoise DE LA CHARME :

1° Philippe dont on ignore la destinée;
2° Jean, dont l'article suit;
3° Philibert DE LA FOREST, chevalier de Malte;
4° Jeanne, mariée à François DE LA CHARME;

XIV. Jean III DE LA FOREST, gouverneur du château de Bonne, colonel du régiment de Savoie, fut tué dans un combat livré aux Genevois, près Menoges, en 1590. Il eut six enfants de Charlotte DU CREST DE CRUSILLE :

1° Georges, dont l'article suit;
2° Pierre, capitaine d'une compagnie de cavalerie;
3° Jacques, prieur de Taloire;

4° Dominique DE LA FOREST, chevalier de Malte. (*Preuves* du 12 novembre 1612.)
5° Louis DE LA FOREST, chanoine du chapitre noble de Saint-Pierre de Genève ;
6° Jeanne, mariée à Claude DE CHASTEL.

XV. Georges DE LA FOREST, baron de Rumilly, fit les guerres de Piémont et de Montferrat (1629-1631). — Il avait épousé, le 28 février 1622, Hélène DE VIRY, fille de Jacques, comte de Viry, et de Marguerite de Bonnan. Il fit son testament le 22 octobre 1639, et institua pour son héritier universel Gilbert, son fils aîné. Georges eut d'Hélène de Viry :

1° Gilbert, dont l'article suit ;
2° Claude-Antoine DE LA FOREST, marié à Bonne DE GINGIN, d'où vint : Charles DE LA FOREST, marié à Georgine DE TOURS ;
3° Gabriel, prévôt de Sallanches ;
4° Jean-Charles, primicier de la Roche ;
5° Marc, mort en Catalogne ;
6° Charles, capitaine dans le régiment du Genevois ;
7° Charlotte, mariée au baron DE LA TORNETTE.

XVI. Gilbert DE LA FOREST, baron de Rumilly, colonel du régiment de Savoie, comme l'avait été son aïeul Jean de la Forest. — Gilbert devint baron de Divonne du fait de sa première femme, Jeanne DE SYMOND, veuve et héritière universelle du seigneur de Gingin, baron de Divonne. — Gilbert épousa en deuxièmes noces Anne DE MONTHOUX. Il fut en très grande faveur auprès de la duchesse de Savoie. — Il eut un fils du premier lit et un fils du second :

Du premier lit :

Albert DE LA FOREST, dont l'article suit, et quatre sœurs.

Du deuxième lit :

François-Emmanuel DE LA FOREST, comte de Rumilly, par lettres patentes du 29 octobre 1698, enregistrées à Chambéry le 19 décembre 1699. Ce François DE LA FOREST avait été page de S. A. R. le duc de Savoie, puis capitaine au régiment de Saluces. Il mourut sans alliance.

XVII. Albert DE LA FOREST, chevalier, comte de Rumilly, baron de Divonne, capitaine commandant au régiment de cavalerie de Saint-Maurice, en France ; il épousa en premières noces Françoise DE SOUBEYRAN, de Montgirod, en Vivarais ; en secondes noces Louise-Charlotte DE MOYRIA. — Albert avait hérité de la faveur dont jouissait son père auprès de la duchesse régente de Savoie.

Du premier lit :

1° Gilbert DE LA FOREST, dont l'article suit.

Du deuxième lit :

2° Simon-Emmanuel DE LA FOREST, capitaine au régiment de Conty-Infanterie, 1727 ;
3° Gabriel DE LA FOREST, prêtre de l'Oratoire ;
4° Jean-Baptiste DE LA FOREST, lieutenant au régiment royal de Piémont ;
5° Gilbert, comte DE LA FOREST-DIVONNE, lieutenant-colonel du régiment de Conty-Infanterie, brigadier des armées du roi, commandant de la citadelle de Besançon, né au château de Divonne, le 23 novembre 1709, mourut en 1802. Il avait épousé Blanche DE REIMONT, d'où vinrent :
   a. Emmanuel, comte DE LA FOREST-DIVONNE, qui épousa mademoiselle DE MONTLEZUN (d'une maison issue des comtes d'Armagnac). Emmanuel n'eut qu'une seule fille : la comtesse Louise DE LA FOREST-DIVONNE, sans alliance ;
   b. Charles, comte DE LA FOREST-DIVONNE, colonel d'État-major de la place de Paris, est décédé sans laisser de postérité d'Emilie DE VILLEDEUIL, fille du marquis DE Villedeuil, ministre de Louis XVI ;
   c. Blanche, comtesse DE LA FOREST-DIVONNE, morte sans alliance.
6° Françoise-Véronique DE LA FOREST-DIVONNE, mariée à Hardouin DE CHAFFOY, marquis de Sorans, 15 avril 1720 (La Chesnaye des Bois, t. XII, p. 558).

XVIII. Gilbert DE LA FOREST, comte de Rumilly, baron de Divonne, obtint, par lettres patentes du roi Louis XV, datées de Marly, au mois de mai 1749, l'érection en comté des terres de Divonne, Plan, Palu, Villars, Fontaine, etc., etc. ; il avait épousé, le 6 mars 1724, Pernette DE BORSAT, fille de Claude de Borsat, gentilhomme de S. A. S. le prince de Condé, et nièce de Pierre de Borsat, docteur de Sorbonne et aumônier de S. A. S. le duc de Bourbon. — De cette union sont issus :

1° Claude-Antoine, dont l'article suit ;
2° Pierre, auteur des comtes DE LA FOREST ; branche cadette aujourd'hui existante ;
3° N... DE LA FOREST, officier au régiment de Conty, n'avait pas dix-sept ans quand il fut tué à l'affaire de Cony, en 1744.

XIX. Claude-Antoine DE LA FOREST, comte de Divonne et de Rumilly, aide de camp du maréchal de Richelieu, en 1757, colonel des grenadiers de France en 1765, maréchal des camps et armées du roi en 1781, était chevalier de Saint-Louis depuis l'année 1762 ; il fut gouverneur du château et pays de Gex. — Le marquis de Florian le représenta aux assemblées électorales de la noblesse en 1789. Sa femme fut Marie-Justine-Antoinette DE LA RIVOIRE, fille du marquis de la Tourette, et sœur de l'évêque de Valence. De cette union :

1° Louis-Marie-François, dont l'article suit;
2° François DE LA FOREST de DIVONNE, comte de Rumilly, commandeur de Malte;
3° Ferdinand, comte DE LA FOREST-Divonne, chevalier de Malte, épousa N... DE TOURNON, fille du marquis de la Chèze (*alias* la Chièze). Il mourut sans enfants, et tous ses biens, ainsi que ceux de sa femme, qui étaient très considérables en Vivarais, passèrent au fils unique du comte de Divonne, son frèreain é;
4° Sophie DE LA FOREST-DIVONNE, mariée au comte DE VOGÜÉ, lieutenant-général;
5° Marie-Louise DE LA FOREST-DIVONNE, reçue chanoinesse, comtesse de Neuville;
6° Justine, comtesse DE LA FOREST-DIVONNE, morte sans alliance.

XX. Louis-Marie-François DE LA FOREST, comte de Divonne, né le 10 juin 1765, sous-lieutenant au régiment d'Artois, commandé par son père en 1782, passa au régiment de la Fère, où il était major en second à 23 ans. Il émigra en 1791, devint aide-major général de l'armée de Condé, et rentra en France en 1800. Nommé chevalier de Saint-Louis et maréchal de camp en 1814, il commanda les départements de l'Indre-et-Loire et du Gard. Il fut élevé à la pairie héréditaire le 5 novembre 1827; démissionnaire en 1830, il mourut à Divonne le 19 juin 1838. Il avait épousé, en 1809, Célénie-Marie-Louise DE VIELLA, fille unique du lieutenant général comte de Viella. De cette union :

XXI. Louis-Marie-François DE LA FOREST, comte de Divonne, chevalier de Malte, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, marié : 1° en 1834, à Chantal-Angélique-Gabrielle-Claire DE VILLENEUVE, fille du marquis de Vence, pair de France héréditaire, et petite-fille du duc d'Harcourt; — 2° en 1853, à Aline DE PERTHUIS, fille du marquis et de la marquise née Sorans; — 3° en 1857, à Claire-Clémence-Auguste DE MAILLÉ, fille du marquis de Maillé-la-Tour-Landry et de la marquise née Baudon.

Du premier lit :

1° Jules-Marie-François DE LA FOREST, comte de Divonne, capitaine d'état-major, né le 8 février 1836;
2° Ambroise-Marie-Ferdinand, comte DE LA FOREST-DIVONNE, né le 8 mai 1839, marié le 2 mai 1865 à Thérèse de Saint-Priest, fille du duc d'Almazan;
3° Marie-Chantal-Joséphine-Eugénie DE LA FOREST DE DIVONNE.

Du deuxième lit :

4° Charles DE LA FOREST-DIVONNE, né en 1854.

Du troisième lit :

5° Albert DE LA FOREST-DIVONNE ;
6° François DE LA FOREST-DIVONNE ;
7° Antoine DE LA FOREST-DIVONNE.

CINQUIÈME BRANCHE

COMTES DE LA FOREST, SEIGNEURS DE VESANCY

XIX. Pierre DE LA FOREST, comte DE LA FOREST, seigneur de Vesancy, était fils de Gilbert de la Forest, comte de Rumilly, baron de Divonne, formant le dix-huitième degré de la quatrième branche, et de Pernette de Borsat. Le comte DE LA FOREST était lieutenant au régiment de Champagne en 1751 ; il présida, comme grand bailli d'épée du pays de Gex, les Assemblées électorales de cette province, en 1789. Il avait épousé Mlle DE FLAMERANS, dont il eut :

1° Cyrille, dont l'article suit ;
2° Victor, comte DE LA FOREST ;
3° Lucile DE LA FOREST, mariée au marquis DE MURINAIS.

XX. Cyrille, comte DE LA FOREST, né le 29 octobre 1770, au château de Vesancy, épousa, le 27 octobre 1805, Elisabeth DE FONTETTE, dernier rejeton d'une illustre maison de Bourgogne. De cette union sont issus :

1° Paul DE LA FOREST, comte DE LA FOREST, sacré abbé de la Trappe de Bellefontaine le 28 octobre 1845 ;
2° Alfred, dont l'article suit ;
3° Sylvain, comte DE LA FOREST, marié à N... DE BUSSEUIL, dont un fils et trois filles ;
4° Albert, comte DE LA FOREST, fut d'abord premier page du roi Charles-Albert ; plus tard, 1859, il fit la campagne d'Italie, comme chef d'escadron aux chevau-légers d'Aoste ; il s'est distingué à Montebello, ce qui lui a valu le grade de lieutenant-colonel et la Légion d'honneur. Il fut ensuite général au service d'Italie, grand-croix des SS. Maurice et Lazare, officier de la Légion d'honneur, etc., etc. — Il a eu plusieurs enfants de la comtesse DE LA FOREST, née Pélissa ;
5° Arthur, comte DE LA FOREST, marié à Alix DE JOUFFROY, fille du marquis de Jouffroy d'Abbans, dont plusieurs enfants ;
6° Charles, comte DE LA FOREST, marié à Blandine NOMPÈRE DE CHAMPAGNY, petite-fille du duc de Cadore ;
7° Lucile DE LA FOREST, mariée au comte DE SEYSSEL-SOTHENOD ;
8° Zabine DE LA FOREST, sans alliance.

XXI. Alfred, comte DE LA FOREST, a eu plusieurs enfants d'Hippolyte DE BUSSEUIL, entre autres :

Henri, comte DE LA FOREST, sous-lieutenant dans un régiment de ligne.

SIXIÈME BRANCHE

SEIGNEURS DE SOUMONT, BARONS DE BONVILLARDS, COMTES DE ROCAVION.

XIII. Antoine II DE LA FOREST-SOUMONT, fils de Pierre, auteur de la quatrième branche, et de Huguette de Soumont ; chevalier, seigneur de Murs, gentilhomme de la chambre du duc de Nemours et capitaine de cavalerie du même prince. Il fut plus tard gentilhomme d'armes du duc de Savoie. Il eut de sa femme Philiberte DE TERREAUX, dame de Murs, un fils unique :

XIV. Antoine III DE LA FOREST-SOUMONT a été gentilhomme de la chambre du duc de Savoie, capitaine d'une compagnie de cavalerie de ses ordonnances et de 300 hommes d'infanterie, colonel du régiment de Savoie, maréchal général de toute la cavalerie de Savoie et du Piémont (par lettres patentes du 20 septembre 1614). Il eut trois fils de Françoise DE GRENAUD :

1° Charles-Philibert, dont l'article suit;
2° Nicolas, abbé de Tamié ;
3° Robert DE LA FOREST, comte de Rocavion, gentilhomme de la chambre et premier écuyer du prince Thomas de Savoie ; puis grand gruyer (grand veneur) de Savoie.

XV. Charles DE LA FOREST-SOUMONT, baron de Bonvillards, capitaine des deux compagnies franches de cavalerie, eut pour femme Françoise DE ROSSILLON-CHATILLON, d'où :

1° Antoine DE LA FOREST-SOUMONT, abbé de Tamié, célèbre par son amitié avec l'abbé de Rancé. L'abbé de Tamié était aussi vicaire général du chapitre de Citeaux en Savoie ; ce fut sous Antoine DE LA FOREST-SOUMONT que l'abbaye de Notre-Dame de Tamié, une des premières, adopta la réforme de la Trappe. L'abbé DE LA FOREST eut ainsi la gloire d'être une des plus grandes consolations de l'abbé de Rancé, au milieu de ses combats et de ses amertumes ;
2° Jean-François, dont l'article suit ;
3° Octavie DE LA FOREST-SOUMONT, mariée à Victor-Emmanuel DE BERTRAND DE LA PERROUSE, premier président au sénat de Savoie.

XVI. Jean-François DE LA FOREST-SOUMONT, baron de Bonvillards, a épousé Claudine DE SALMARD DE RESSY, dont il ne vint qu'une fille :

> Charlotte DE LA FOREST-SOUMONT, mariée à François DE MARESCHAL, d'où vient Jacques de Mareschal, comte de Soumont (du fait de sa mère), gentilhomme de chambre du Roi de Sardaigne.

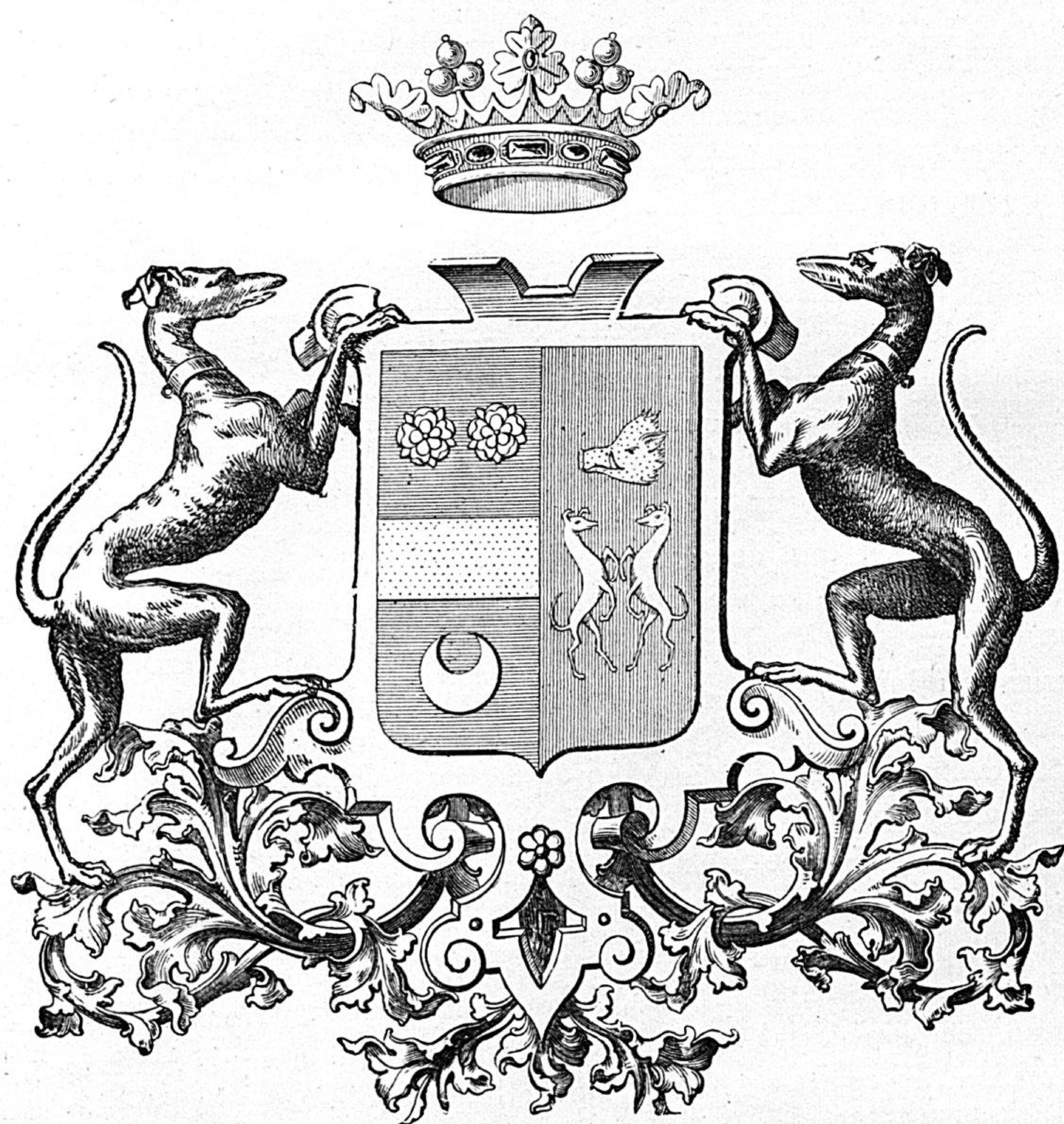
C'est ainsi que, faute d'héritiers mâles, les LA FOREST-SOUMONT s'éteignirent dans la maison de Mareschal, que Guichenon dit venir des anciens comtes de Pimbrock, d'Angleterre.




✠ S' CHOLART DE MOLAINNES CHEVALIER

DE MYTHON

NORMANDIE ET PICARDIE



ARMES : *Parti : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée, en chef, de deux roses d'argent, et en pointe d'un croissant de même ; de gueules, à deux lévriers affrontés d'argent, surmontés d'une hure de sanglier d'or.* — COURONNE : *de Marquis.* — SUPPORTS : *Deux lévriers.*

'ancienne extraction, la famille de Mython possède une filiation authentique et suivie remontant au xve siècle, mais beaucoup de ses membres étaient connus antérieurement à cette époque.

Cette famille, originaire du comté d'Eu et primitivement d'origine anglaise, a donné des officiers distingués, maréchaux de camp, marins, gouverneurs de Montreuil, etc., etc.

Au xvie siècle, les Mithon (ancienne et véritable orthographe du nom), déjà seigneurs de Balloy, formèrent deux branches, issues de deux frères, Richard et Jean, fils de Jean de Mithon et de Marie du Moulin.

L'aîné, Richard, forma la branche de Froideville et Genouilly, qui, après avoir brillé en donnant des officiers et marins distingués et surtout Jean-Jacques, qui, après avoir été intendant des Iles-sous-le-Vent d'Amérique, fut le véritable fondateur de la colonie française de Saint-Domingue, s'éteignit en 1790 et 1803, en la personne de Charles-Gabriel, marquis de Mithon, maréchal-de-camp, et son frère Claude, comte de Mithon et de Genouilly, tous deux morts sans postérité. Le second, Jean, qui fut premier valet de chambre du roi Henri II, eut un fils Laurent, qui vint s'établir au pays de Montreuil, ayant épousé, en 1610, Madeleine de Heghes, qui lui apporta les terres d'Harcelines et Sorrus. Leur fils, Jacques de Mithon, fut capitaine garde-côtes de la mer et épousa, à Montreuil, en 1660, demoiselle Marie-Marthe Acarie, fille du seigneur de Conteval. Il siégea à l'Assemblée de la noblesse française tenue, en 1659, à l'occasion de la promulgation de la paix. Leur fils, Jacques de Mithon d'Harcelines, fut un officier distingué, prit une part brillante à la guerre de succession d'Espagne et devint chevalier de Saint-Louis.

L'arrière-petit-fils de Jacques, Laurent-François de Mython d'Harcelines, fils unique, devint seul représentant de son nom, et marquis de Mython, le marquis et le comte de Mithon, de la branche aînée, étant décédés sans postérité; Laurent-François fit la campagne de France en 1814; il servit dans les mousquetaires gris de Louis XVIII, devint officier supérieur du Ve régiment de la Garde royale, prit part à la campagne d'Espagne de 1823 et fut honoré de la confiance de la duchesse d'Angoulême. Ce noble serviteur de la royauté se retira en 1830 en la terre de Marseille-le-Petit, qui lui venait de sa femme, fille adoptive de M. Camusat de Thony.

Laurent-François était chevalier de Saint-Louis, comme son grand-père et son bisaïeul, et chevalier de Saint-Ferdinand d'Espagne.

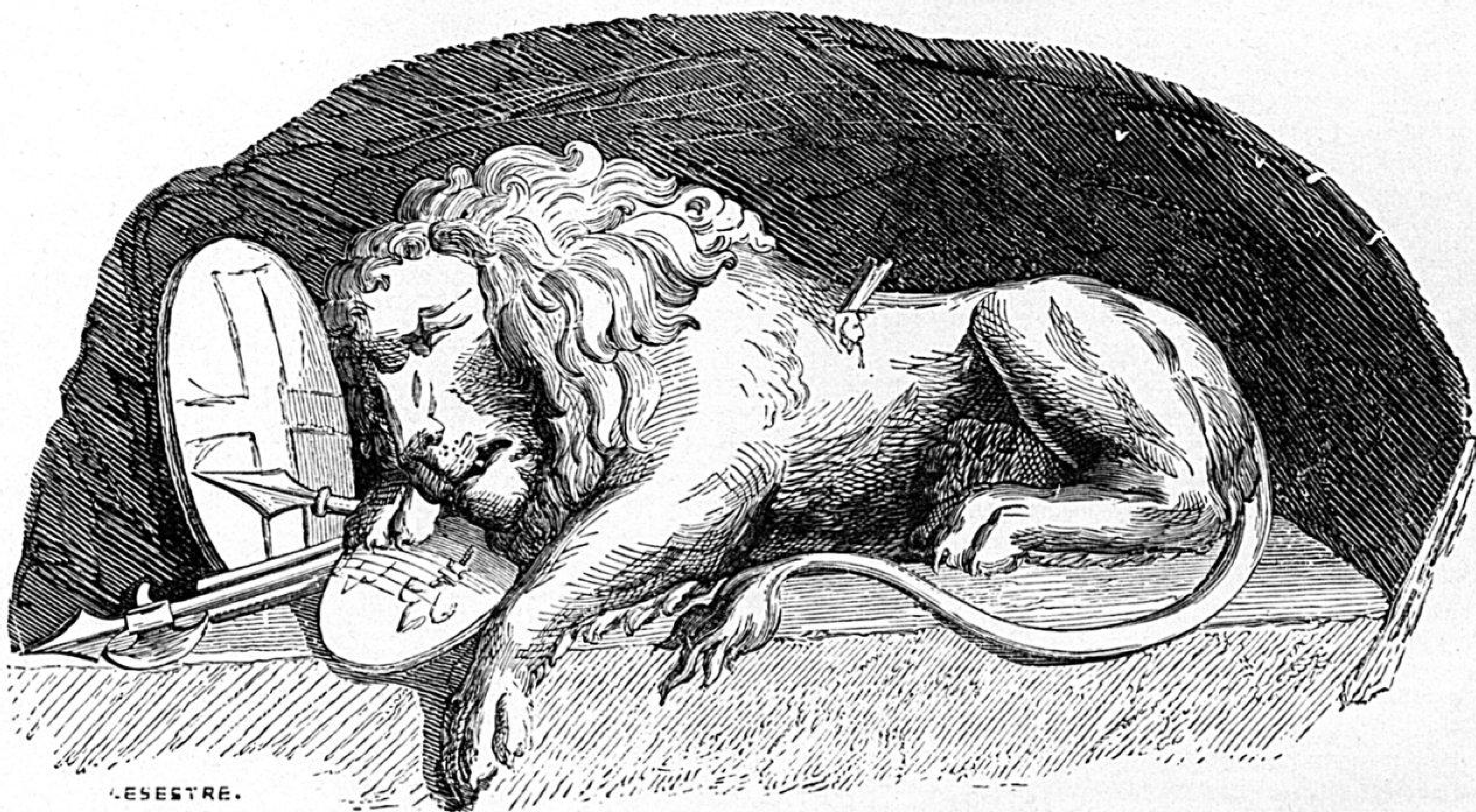
La famille de Mython (orthographe adoptée sous la Restauration) est actuellement représentée par le fils de Laurent-François : Henri-Laurent de Mython d'Harcelines, marquis de Mython, chef de nom et d'armes, qui a deux fils : Jean-Marie-Laurent-Paul, comte de Mython et Jean-Laurent, comte Jean de Mython.

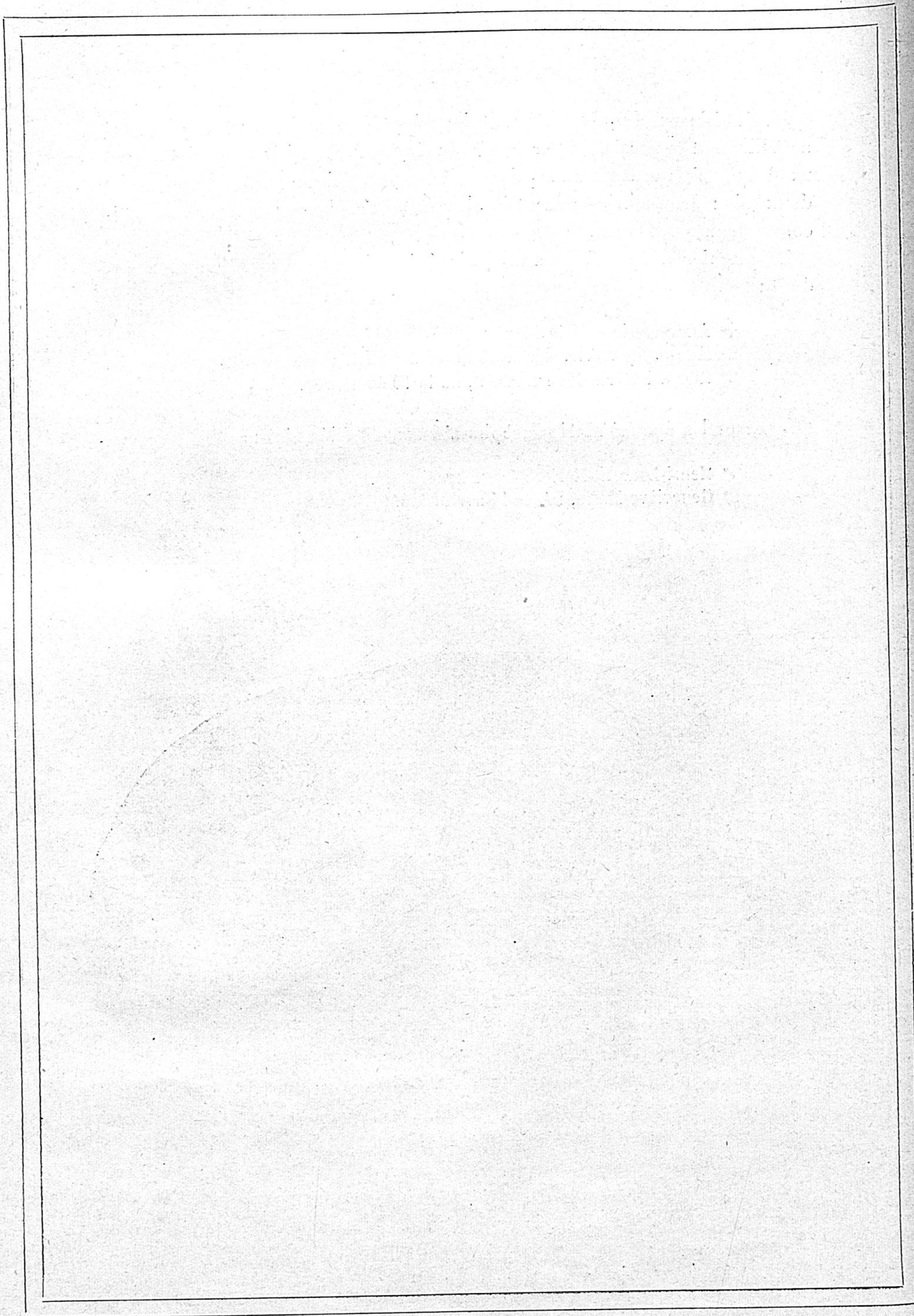
Le premier a épousé Jeanne-Marie-Zoé-Julie de Pelet de Chemancourt, dont :

1° Anne-Marie, née le 11 novembre 1896 ;
2° Marguerite-Marie, née le 19 novembre 1897 ;
3° Richard-Marie-Jean-Laurent, né le 10 août 1900.

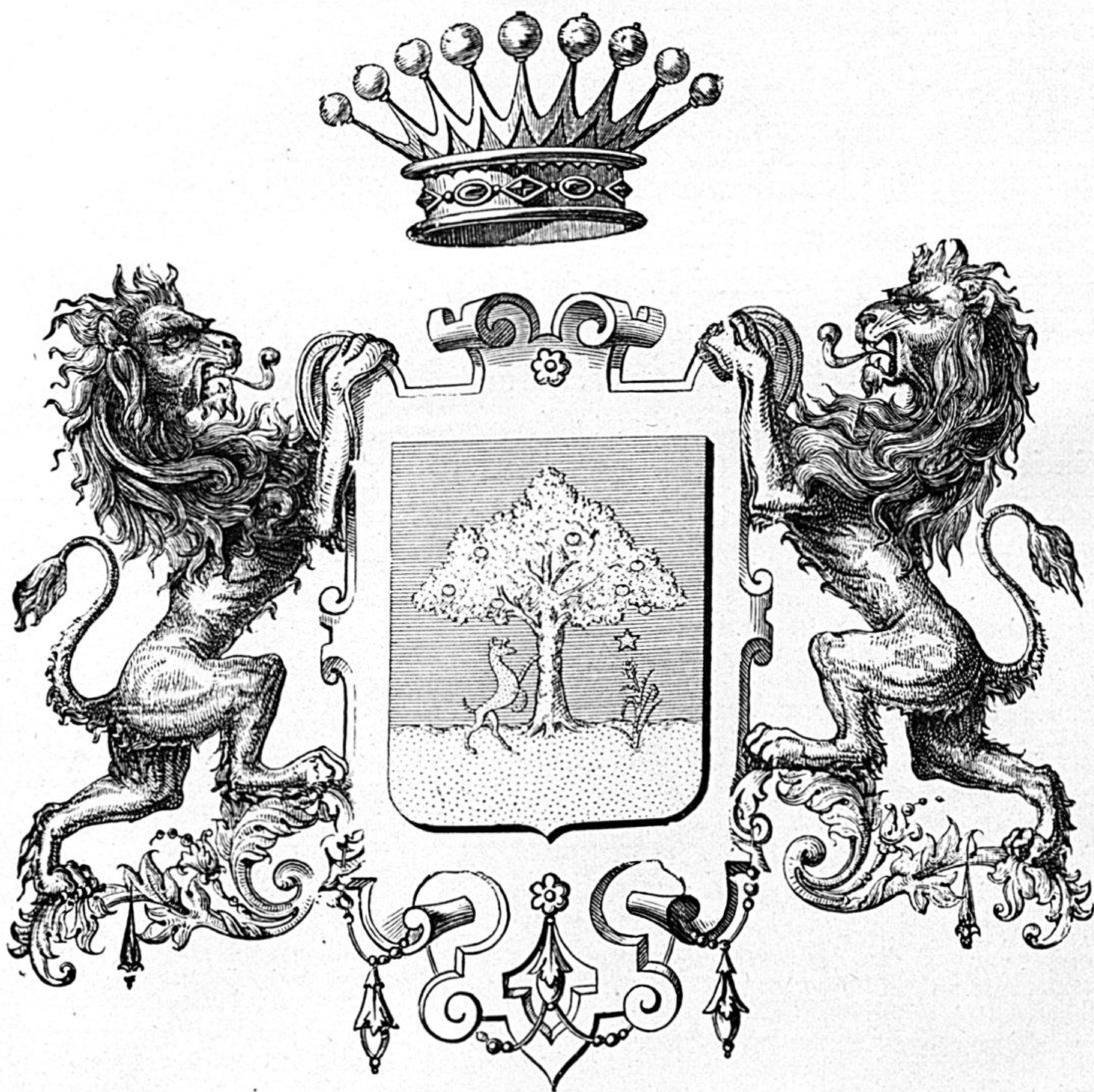
Le second a épousé Marie-Josèphe l'Épine, décédée, dont :

1° Henri-Laurent-Marie, né le 26 mai 1890.
2° Geneviève-Marie, née le 14 avril 1894.





DE LAJONIE



Armes : *d'azur, au pommier d'or, accompagné à dextre d'un lévrier grimpant ; à senestre d'un épi surmonté d'une étoile, le tout d'or sur une terrasse de même.* — Couronne : *de comte.* — Supports : *deux lions.*

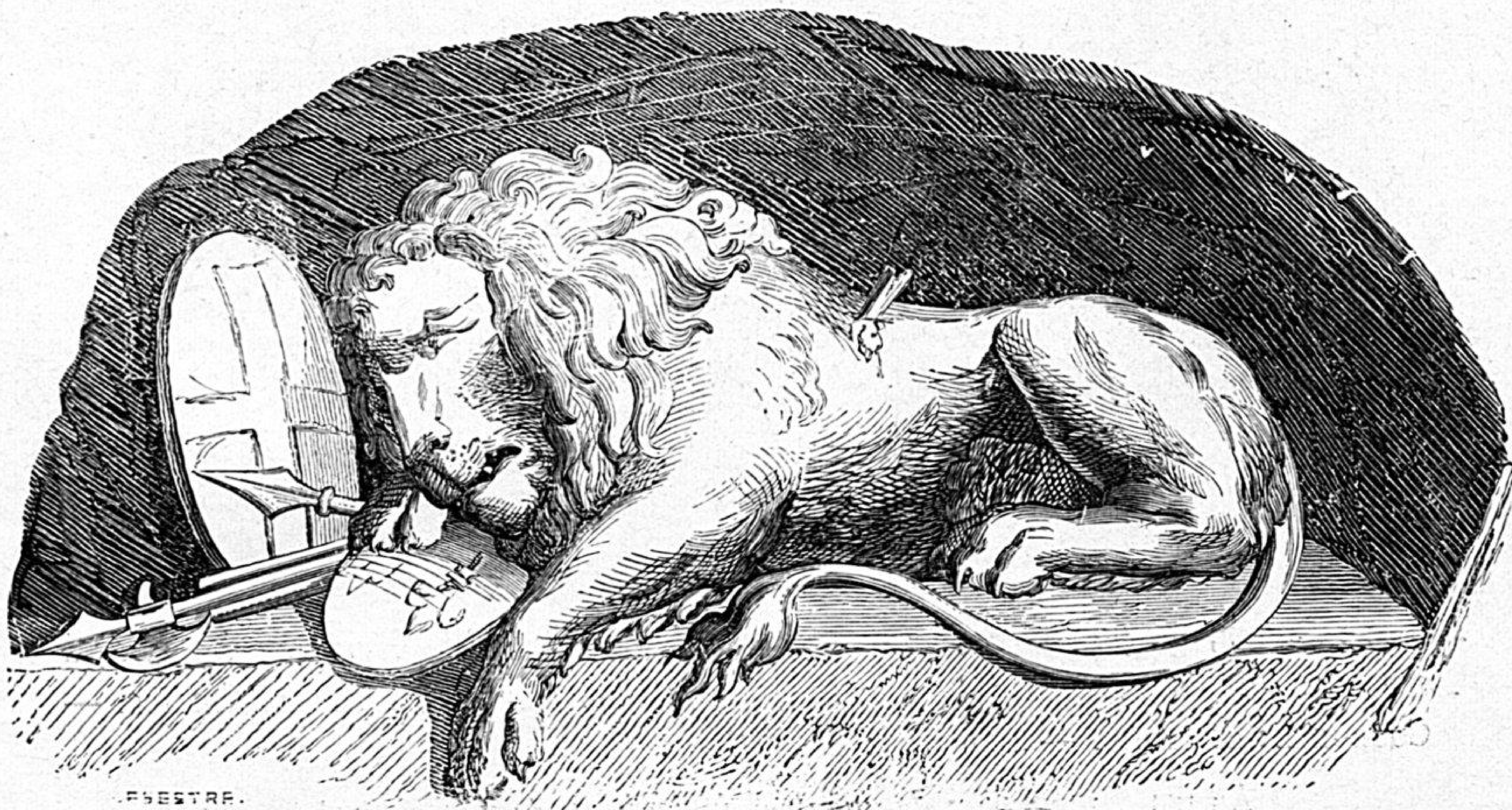
Armes Anciennes : *de gueules, à six besants d'or 3, 2 et 1.*

La famille de Lajonie, établie à Sainte-Foy-la-Grande au xv[e] siècle, donne son nom à un des quatre quartiers de la ville. Les Lajonie sont qualifiés d'écuyers dans les actes de l'état civil et sont seigneurs de Saint-Nayaire, Pineuilh, Jauffamat, La Gorce, Grandval, Fortespine, Cavilhe, Thoumereigues, Mousales, et autres lieux.

Ils comptent de nombreux officiers dans les armées de terre et de mer, plusieurs conseillers au Parlement de Guyenne.

Après le passage d'Henri IV et de Louis XIII, en raison des services rendus par la famille de Lajonie, des lettres-patentes furent envoyées, en 1655, à Jean et à Etienne de Lajonie pour les récompenser du dévouement dont eux et leurs ascendants ont fait preuve dans le service du roi, le maintien du bon ordre en Guyenne et leur belle conduite à la prise de Ras.

Les Lajonie habitent actuellement le château de Rivière, situé, à trois kilomètres de Bergerac.



DE PLANET



Armes : *de gueules, au lévrier d'or passant sur une terrasse de sinople; au chef d'or chargé de trois étoiles de sable.* — Supports : *Deux lévriers d'or colletés d'argent.* — Timbre : *Couronne de marquis.* — Devise : *Grâce à Dieu, je suis ce que je suis.*



La Maison de Planet (1) est originaire du Bugey, où elle apparaît dès le milieu du xiv[e] siècle. Jean de Moyssard, né vers 1370, épousa, vers l'an 1400, Simone de Rougemont, fille et héritière de Guillaume de Rougemont, chevalier, seigneur du Planet et d'Antoinette de Matafelon, à cause de quoi ses descendants prirent le nom de du Planet. Ils eurent entre autres enfants :

II. Perceval du Planet, écuyer, seigneur du Planet, qui vivait en 1430 et laissa, de Eustache de Colomb, sa femme, fille de Guy de Colomb, seigneur de Manzia et de Michelle de Leyturier, les enfants suivants :

1. Antoine du Planet qui formera le degré suivant;
2. Perceval du Planet, protonotaire apostolique, prieur d'Arbent en Bugey;
3. Jean du Planet, prieur de Belmont en Valromey;
4. Guiberte du Planet, femme de Claude de Pra, seigneur dudit lieu.

III. Antoine du Planet, premier du nom, écuyer, seigneur du Planet. Il épousa Marie de Beaupont, fille d'Etienne de Beaupont, écuyer et de Guillemette de Sabrevois, avec laquelle il vivait encore l'an 1506. Ils eurent pour enfants :

1. Jean du Planet, mort jeune;
2. Antoine du Planet qui suit;
3. Jacquemine du Planet, laquelle épousa, le 4 septembre 1519, Jean de Sergier, écuyer, seigneur de Pérignin au pays de Gex, fils de Jean de Sergier, écuyer, seigneur de Pérignin et de Françoise de Près. Elle n'eut pas d'enfants et fit son héritier Antoine du Planet, son frère, par testament de l'an 1550.

IV. Antoine du Planet, deuxième du nom, écuyer, seigneur du Planet, Beyviers, Saint-Aubin, la Poype et Saint-Sulpice, fit hommage au duc de Savoie Emmanuel-Philibert, en 1563, et fut allié avec Louise de Beyviers, dame de Beyviers et de Saint-Aubin, fille de Louys de Beyviers et de Phili-

(1) La forme la plus ancienne et la plus commune du nom de cette Maison est du Planet ; ce n'est que dans la seconde moitié du xvii[e] siècle, par altération et l'usage, que le nom se trouve écrit de Planet.

berte de Gorrevod, sa première femme. Mariés le 26 janvier 1554, ils eurent pour enfants :

1. Claude du Planet, écuyer, seigneur de Beyviers, décédé jeune ;
2. Antoine du Planet, écuyer, seigneur de Beyviers après son aîné, de la Poype, de Saint-Aubin, et de Saint-Sulpice. Il fut enseigne d'une compagnie de 200 hommes d'armes au régiment du Comte de Pont de Vaux. Son testament est du 17 novembre 1567 ; il mourut sans alliance ;
3. Jean du Planet qui continue la lignée ;
4. Jeanne du Planet, alliée 1° avec Antoine du Mouton, écuyer, seigneur de Langes et de Saint-Sulpice ; 2° avec Amé des Belouses, écuyer, seigneur de Grandchamp ;
5. Jean du Planet, religieux à Nantua.

V. Jean du Planet, écuyer, seigneur de Beyviers et du Planet. Il fut lieutenant d'une compagnie de chevau-légers pour Son Altesse de Savoie, sous le vicomte de Salins de la Maison de Gorrevod, et fit reprise des fiefs du comté de Pont de Veyle et Châtillon-lès-Dombes, le 31 mai 1602. Il épousa : 1° Françoise de Civria, fille de Renaud de Civria, seigneur de Civria et de Jeanne de Charno, laquelle testa le 8 août 1571 et mourut sans enfants ; 2° le 25 février 1582, Catherine d'Urfé, fille de Jacques d'Urfé, seigneur de la Bastie et de Saint-Just, chevalier de l'Ordre du Roi, lieutenant du dauphin, bailli et gouverneur de Forez en l'absence du duc de Nemours en 1568, qui fit son testament le 16 mars 1568 et mourut le 23 octobre 1574 ; et de Renée de Savoie, marquise de Baugé, fille de Claude de Savoie, comte de Tende et de Sommerive, gouverneur et grand sénéchal de Provence et de Marie de Chabannes la Palice. Mariés par contrat du 23 mai 1554. Catherine d'Urfé laissa pour enfants :

1. Laurent du Planet, écuyer, seigneur de Beyviers, qui eut un régiment de gens de pied en l'an 1617 pour Son Altesse de Savoie et périt à l'assaut et prise de Félissan en Piémont, sans laisser d'enfants de Gabrielle de Frédeville, fille d'Antoine de Frédeville, écuyer, et de Claudine de la Roche, de la Maison de la Motte-Morgon. Leur mariage est du 13 janvier 1610. Après la mort de son mari Gabrielle de Frédeville se remaria par contrat du 27 octobre 1618 à Etienne de Monspey, chevalier de l'Ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa Chambre, né le 25 avril 1581 ;
2. Gabriel du Planet qui suit ;
3. Charles du Planet qui donna quittance à Paris, le 13 mars 1624.

VI. Gabriel du Planet, chevalier, marquis de Baugé, seigneur de Beyviers, de Loyse et du Planet. Il fut capitaine au régiment de Château-Morand en l'an 1624, puis en celui d'Urfé en l'an 1630, depuis premier capitaine au

même régiment en l'an 1635, et a témoigné en toutes les occasions qu'il était homme de cœur. Son premier mariage a été avec Jeanne du Mouton, fille de Jean du Mouton, écuyer, seigneur de Langes et Saint-Sulpice et d'Anne du Molard, et le second, le 25 août 1631, avec Isabeau de Leyturier, fille de Jean-Louis de Leyturier, écuyer, seigneur de Beauregard, de Marmont et de Servillia et de Philiberte de Chevriers.

Du premier lit est née :

1. Françoise du Planet, religieuse.

Du second lit :

2. Claude-François de Planet, décédé sans alliance ;
3. Marie-Marguerite de Planet, qui fit ses preuves d'ancienne noblesse en 1666 et fut religieuse à Château-Chalon ;
4. Renée-Florence de Planet ;
5. Charles-Joseph de Planet ;
6. Jean de Planet qui suit.

VII. Jean de Planet, comte de Planet, qui figura à l'assemblée de la noblesse de Bresse du 10 octobre 1658, puis épousa l'an 1660 Marguerite de Caunac et vint s'établir à la suite de ce mariage à Toulouse. Ils eurent pour enfant :

VIII. Joseph de Planet, comte de Planet, procureur en la cour du Parlement, puis capitoul de Toulouse en 1700. Né en 1661, il est mort le 20 octobre 1754 et fut enterré dans l'église des Cordeliers de Toulouse. Durant le capitoulat de Joseph de Planet, parut une « Histoire de Toulouse » dédiée au Président de Fieubet, avec en tête l'écu aux armes de la Maison de Planet.

Il avait épousé 1°, par contrat du 21 août 1685, Noble demoiselle Monique de Rouchon, fille de Jean de Rouchon, juge de Lomagne et de Raymonde de Saint-Orens de Ganneville ; 2°, par contrat du 31 janvier 1695, Noble demoiselle Jeanne de Carrère, fille de feu François de Carrère, et de Claire du Laurier.

Du premier lit vinrent :

1. Jean de Planet, chevalier, comte de Planet, époux, l'an 1721, de Marie de Latour de Lordat, dont il n'eut pas d'enfants ;
2. Françoise de Planet, mariée le 24 décembre 1712 à François de Hugueny, seigneur de Fourgassia, au château de la Caille.

Du second lit vint :

3. Jean-Pierre DE PLANET qui suit.

IX. Jean-Pierre DE PLANET, comte DE PLANET, après son frère aîné mort sans hoirs, fut Procureur au Parlement de Toulouse et mourut le 10 janvier 1763. Il avait épousé : 1° par contrat du 1er mai 1730 : Rose DE GINESTE, fille de feu Pierre de Gineste, natif d'Albi, et de dame Jeanne de Rigal. Rose DE PLANET testa le 1er juin 1767 ; 2° Marie DE BRESSOLES, fille de noble Antoine de Bressoles et de Jeanne de Lassalle, des seigneurs de Dayme en Lauraguais.

Du premier lit vinrent :

1. Jean-Jacques DE PLANET qui suit ;
2. Françoise-Agathe-Antoinette DE PLANET qui épousa, le 22 janvier 1764, Hyacinthe DE MAURAN, d'une des plus anciennes familles du pays toulousain. Son nom figure parmi les grands seigneurs féodaux qui ont signé l'acte de retour du comté de Toulouse à la Couronne par suite du mariage de Jeanne, fille du comte de Toulouse, Alphonse, frère de Louis IX.

X. Jean-Jacques DE PLANET, comte DE PLANET, seigneur de Puybusque, de Collet, du Barthas et de Blancoune, né en 1733, fut célèbre comme avocat au Parlement. Il rendit hommage au Roi le 11 mai 1768 devant les trésoriers généraux de France, pour sa seigneurie et fit une reconnaissance féodale le 15 juillet 1777 en faveur de M. de Rochechouart, seigneur baron d'Aureville. Il assista en 1789 à l'Assemblée générale de la Noblesse tenue à Toulouse. Il avait épousé, le 17 mai 1774, noble demoiselle Jeanne-Marie-Agnès-Gabrielle DU PUY, fille de Barthélemy du Puy et de Gabrielle de Mauran. Il mourut en 1791 et fut enterré dans le cimetière de Puybusque. Il laissa trois fils :

1. Joseph-Barthélémy-François-Régis DE PLANET qui suit ;
2. Joseph DE PLANET, mort sans alliance.
3. Xavier-François de Paule, comte DE PLANET, chevalier de l'Ordre du Lys, maire de la commune de Retigue, le 11 janvier 1813, nommé le 14 juin 1826 membre du conseil d'arrondissement de la Haute-Garonne et le 28 février 1835 administrateur des hospices.

   Il fut l'ami du duc Mathieu de Montmorency, chevalier d'honneur de la duchesse D'ORLÉANS.

   Il avait épousé le 14 juin 1826 Héloïse PLOHAIS, fille de N... Plohais, capitaine au long cours, et de dame Calvet-Besson et d'Antoinette de la Prade, de l'île de la Réunion. Ils eurent pour enfants :

A. Louis DE PLANET, mort sans postérité ;
B. Marie-Thérèse DE PLANET, mariée à son cousin Casimir DE PLANET.

XI. Joseph-Barthélémy-François-Régis de Planet, comte de Planet, qui épousa mademoiselle Calvet-Besson. Après la mort de son mari la comtesse de Planet se remaria à noble Jean Le Brun de Rabot, descendant du Juge-Mage, qui offrit au Roi Louis XI les clefs de la ville de Toulouse.

Ils eurent pour enfants :

1. Edmond de Planet, comte de Planet, président de la chambre de Commerce à Toulouse (1868) et maire de cette ville (1876), chevalier de la Légion d'honneur, marié à Caroline Godard, fille de François-Paul Godard, et de Marie de Goutte de Bise, dont il eut une fille.
   A. Marie de Planet, en religion sœur Thérèse, Supérieure des Filles de la Charité de Toulouse.
2. Louise de Planet.
3. Ernestine de Planet.
4. Marie-Joseph-Charles-Casimir de Planet qui continue la filiation.

XII. Marie-Joseph-Charles-Casimir de Planet, comte de Planet, maire de Mervilla, conseiller général de la Haute-Garonne, décédé le 24 juin 1886, qui épousa le 22 mai 1843 sa cousine Marie-Thérèse de Planet dont il eut deux fils :

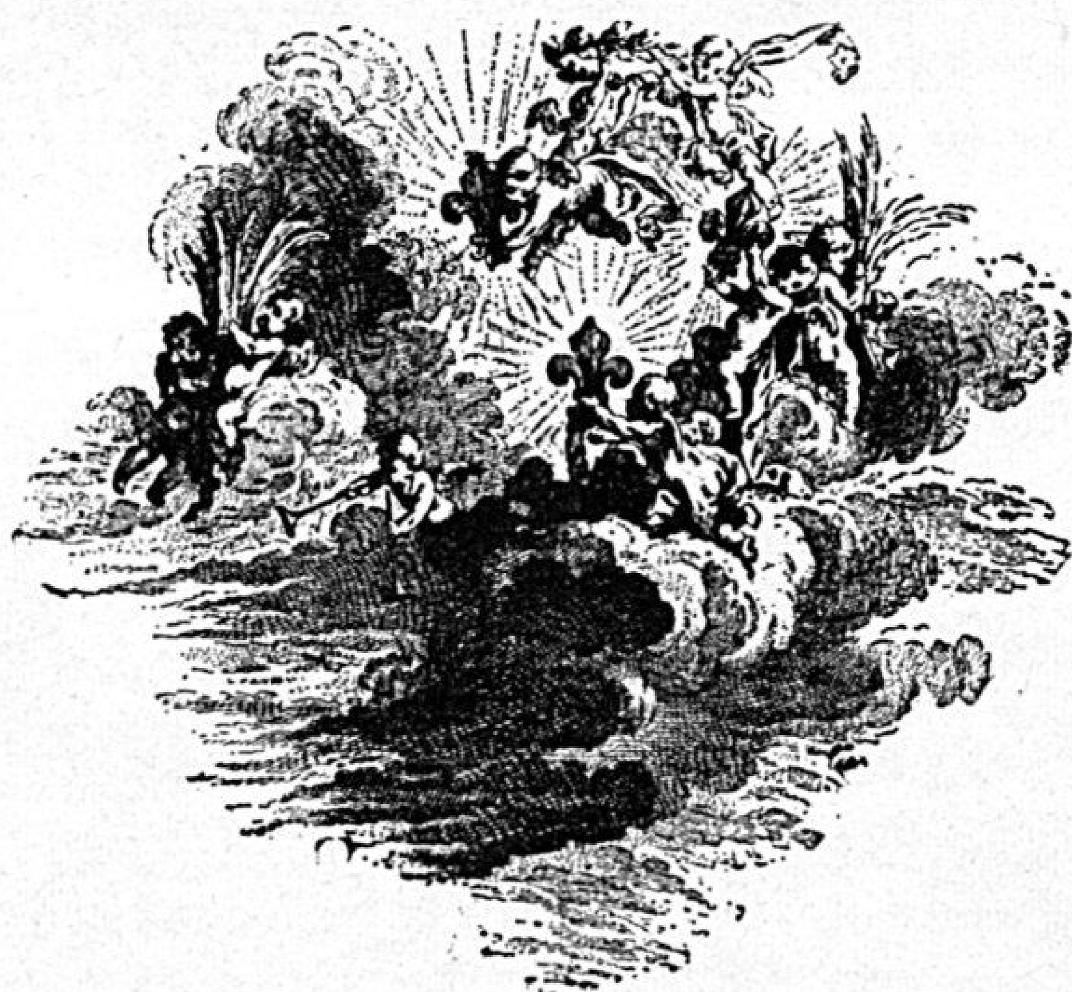
1. Georges de Planet, comte de Planet. Sorti de l'école de Saint-Cyr en 1870, il fut blessé la même année à la bataille de Sedan décoré pour action d'éclat, sur le champ de bataille, il prit part ensuite au siège de Metz. Fait prisonnier, il fut emmené en captivité en Allemagne, mais il trouva le moyen de s'enfuir et revint aussitôt mettre son épée au service de la France. Le comte de Planet fit ensuite la campagne du Tonkin. Il est mort jeune encore des suites de ses campagnes, étant commandant d'infanterie à Tunis (1890). Il avait épousé Philiberte de Lespinasse, dont il eut deux filles :
   A. Marie-Thérèse de Planet,
   B. Marie-Louise de Planet.
2. Marie-Joseph-François Xavier de Planet qui suit.

XIII. Marie-Joseph-François-Xavier de Planet, comte de Planet, né le 23 juin 1853, mort le 13 mai 1904. Le comte Xavier de Planet a représenté pendant vingt ans le canton de Castanet, au conseil général de la Haute-Garonne. Chevalier du Mérite agricole, il était aussi chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. Selon ses dernières volontés il a été enterré au cimetière de l'église de Mervilla. Il avait épousé, le 2 septembre 1881, Josèphe-Christine-Gabrielle Touzé d'Audibert de Lussan, descendante de Tozétus, fondateur en l'an IV de l'église de la Dalbade, à Toulouse et de l'hospitalité de Saint-Jean, et descendant lui-même des premiers comtes

de Toulouse. Par une tradition constante les Touzé sont enterrés dans l'église de la Dalbade. De ce mariage est né un fils :

XIV. Marie-Jean-Casimir-Paul-Etienne de Planet, comte de Planet, né le 25 janvier 1883, marié le 4 avril 1907, à Auderghen près Bruxelles, à mademoiselle Jeanne-Gabrielle Madoux, fille d'Alfred Madoux et de Maria de Gomrée, d'une vieille famille du Namurois.





DU PONT DE LIGONNES

LANGUEDOC



Armes : *de gueules, à un casque d'or, grillé du même, taré de front, accompagné de trois étoiles d'argent.* — Supports : *Deux lions affrontés.* — Timbre : *Couronne de comte.*



CETTE famille est d'ancienne noblesse du Languedoc, elle a formé entre autres les branches DU PONT DE LA BRUYÈRE et DU PONT DE LIGONNES.

La branche aînée est représentée de nos jours par :

I. Monseigneur Charles DU PONT DE LIGONNES, évêque de Rodez ;

II. Hélène DE LIGONNES, religieuse du Cénacle ;

III. N... DE LIGONNES, mariée à M. DE VERNEUIL, dont pour enfants :

1° Le R. P. DE VERNEUIL, résidant au Caire ;
2° Sophie DE VERNEUIL, petite sœur des pauvres ;
3° N... DE VERNEUIL, épouse de M. Joseph de Valence ;

IV. N... DE LIGONNES, mariée au baron DE PRADES, dont pour enfant :

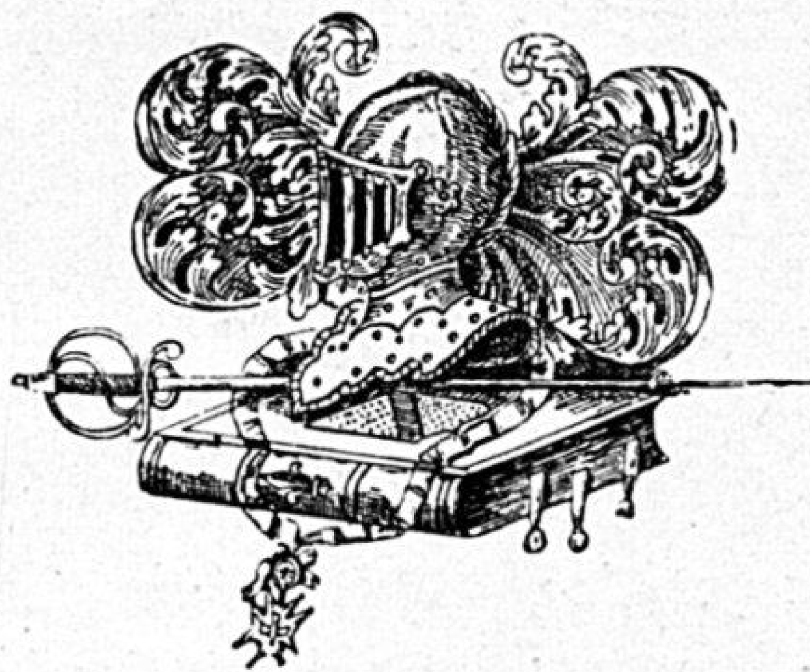
Le baron Roger DE PRADES, marié, dont trois enfants :

A. Madeleine DE PRADES ;
B. Jeanne DE PRADES ;
C. Françoise DE PRADES ;

La branche cadette est représentée par :

I. Le comte Bernard DU PONT DE LIGONNES, marié à mademoiselle Alice PELLAT. Il est capitaine au 75e d'Infanterie.

II et III. Jean et Jacques DU PONT DE LIGONNES, fils du vicomte Pierre DE LIGONNES, officier de cavalerie, décédé, et de mademoiselle Marguerite Saint-René Taillandier.



DE BRAY

SEIGNEUR DE CHERVEUIL, DE BOSC-GRIMOULT, DE CERNON, DE BARENTON,
DE ROUILLY, DE VILLEBACK, DE SCHAMBACH,
DE VALFRESNES, D'IRBACH, DE MONTGEROULT, ETC., EN NORMANDIE,
EN PICARDIE, EN BAVIÈRE ET EN ILE-DE-FRANCE



ARMES : *d'argent, au chef de gueules, chargé d'un léopard d'or.* — COURONNE : *de comte.* — SUPPORTS : *deux lions.*



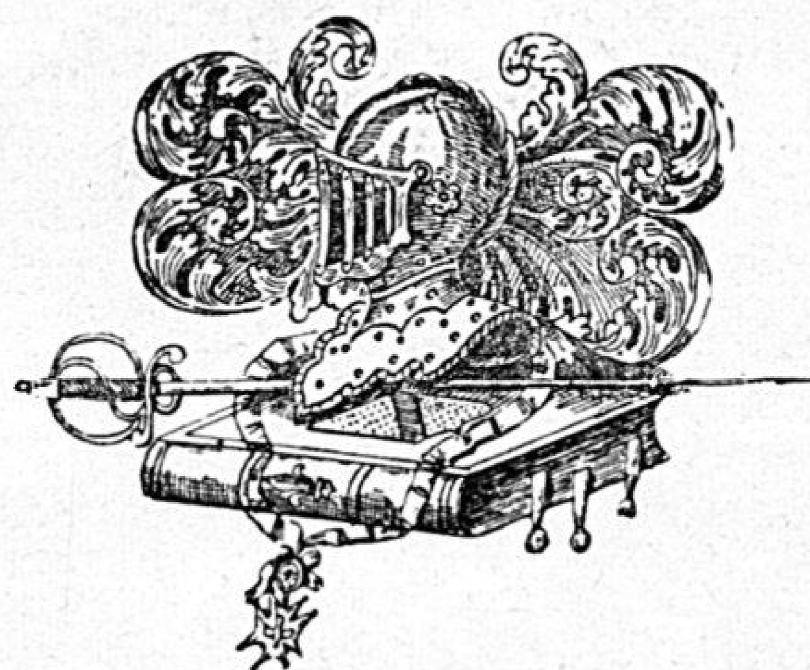
La maison DE BRAY, d'origine chevaleresque, a pour berceau la Normandie, où elle possédait des biens considérables dès le milieu du XI[e] siècle. Elle est connue par les chartes et les monuments historiques depuis Gélon DE BRAY qui vivait en l'an 925.

Baudry DE BRAY accompagna Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre en 1066. Pour perpétuer le souvenir des chevaliers qui l'avaient accompagné dans cette expédition, le prince fit paver l'une des salles de son palais de Caen, appelée la salle des Gardes, avec des carreaux de brique, sur lesquels étaient peintes les armoiries de ces chevaliers. Celles DE BAUDRY DE BRAY, *d'argent, au chef de gueules, chargées d'un léopard d'or*, y figurent à côté de celles des D'HARCOURT, DE MONTGOMERY, DE MATHAN, DE GIFFARD, DE TORCY.

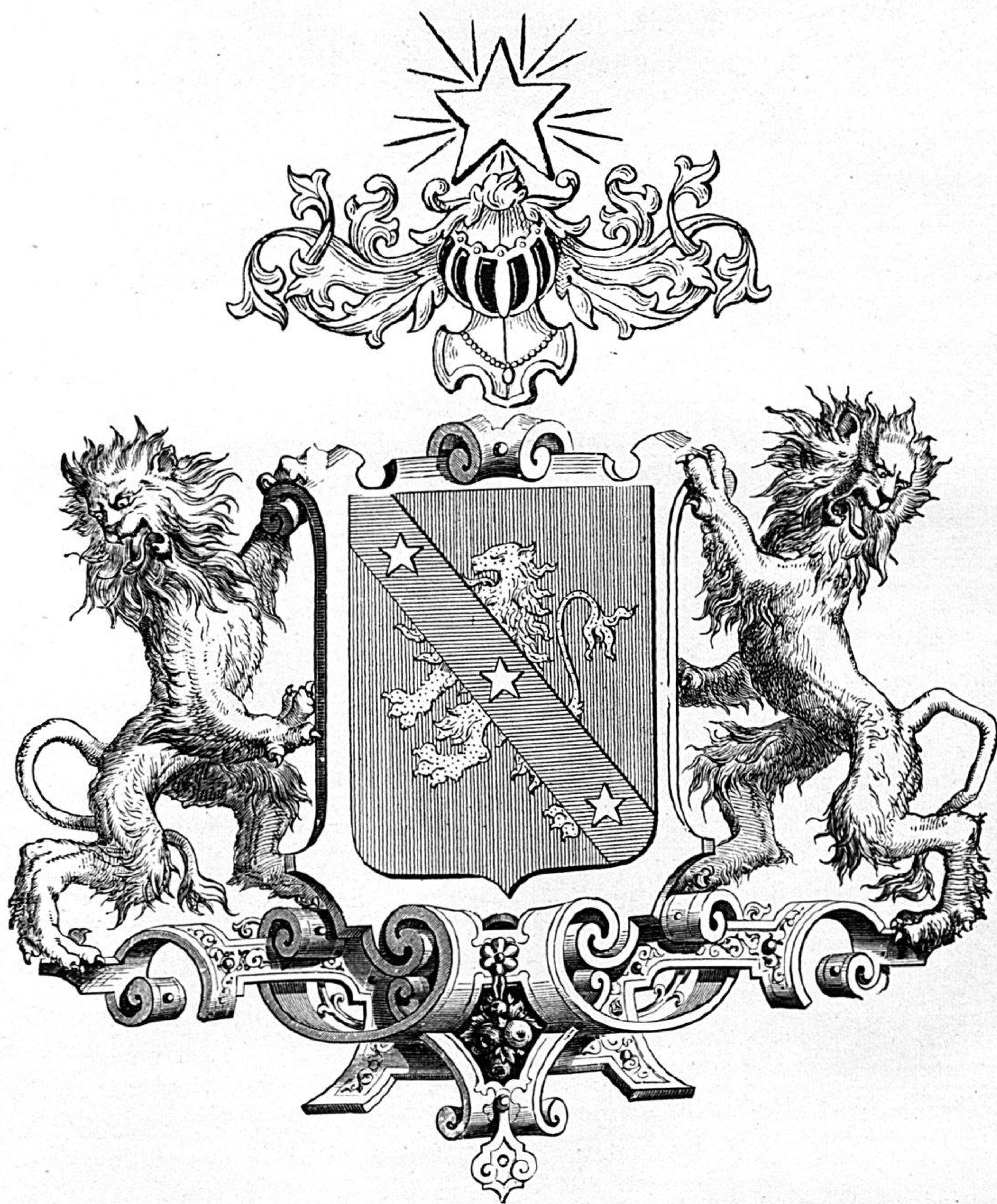
La famille DE BRAY compte parmi ses membres un très grand nombre d'officiers aux Armées de terre et de mer, des officiers de l'Ordre de Saint-Louis, de la Légion d'Honneur, des dignitaires de l'Eglise, un Ambassadeur.

La branche aînée est représentée par le baron DE BRAY, habitant le château de Montgeroult en Seine-et-Oise.

Les principales alliances de la maison DE BRAY sont avec les : D'HARCOURT, DE HAUCHEMAIL, de LA GONIVIÈRE, DE LEWENSTERN, DE MEDDEN, DE HERTE, D'HAILLE, DE LONGTHUIT, DU BOURG, DE GARY, DE SEVIN, DE SEYSSEL, DU JEU, DAUGER, DE LA MOISSONNIÈRE, DE LA BUNODIÈRE, etc.



LE ROUX DE BRETAGNE



ARMES : *de gueules, au lion d'or armé et lampassé de même, à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'argent brochant sur le tout.* — TIMBRE : *un casque orné de lambrequins et surmonté d'une étoile.*

ARMES ANCIENNES : *d'azur, à la bande engrelée d'or, accompagnée de deux billettes d'argent.*



Cette famille, originaire de l'Artois, fait remonter sa filiation à Jacques Le Roux qui vivait au xiv[e] siècle, à Béthune. Nous y trouvons porté au livre des bourgeois Jacques Le Roux, dont le fils Jehan, né en 1410, mort en 1483, rendait hommage, en 1479, avec le sieur de la Ruelle.

Un autre fils de Jacques fut la tige des Le Roux de Puisieux anoblis par Charles-Quint. On relève ensuite les noms suivants: Olivier Le Roux, né en 1435, mort en 1499, maître des comptes de Louis XI (charge donnant la noblesse transmissible) qui parut aux Etats généraux de 1483. Ferdinand Le Roux (1478-1543); François Le Roux (1531-1597); Jean Le Roux (1563-1638). C'est seulement à partir de son fils Louis que les archives de la famille donnent des détails complets.

1° Louis Le Roux, né en 1608, épousa, le 19 novembre 1647, à Steenvorde, Jane Tops. Il mourut en 1669, laissant deux fils : Jacques Le Roux, écuyer, seigneur d'Azin, et Jean qui suit;

2° Jean Le Roux, né en 1657, épousa à Saint-Omer, le 20 août 1681, Claire-Thérèse Villeron, il en eut douze enfants, dont deux filles religieuses. Il mourut en 1745 et fut inhumé dans l'église Saint-Denis, à Saint-Omer.

3° Philippe-Ferdinand Le Roux, né en 1694, échevin à Saint-Omer, puis mayeur des Dix, épousa le 17 août 1722 Marie-Isabelle Hellevicq. Il en eut treize enfants, parmi lesquels le père Le Roux, jésuite, et une fille, prieure des Ursulines. Philippe-Ferdinand mourut en 1749 et fut inhumé dans l'église Sainte-Marguerite ;

4° Jean-François Le Roux, écuyer, seigneur du Bosquet, né à Saint-Omer en 1730, avocat au Parlement, épousa à Lille, en 1754, Euphrosine-Françoise Lefebvre, dont dix enfants. Deux de ses fils entrèrent dans les ordres. Nommé conseiller au Parlement, lors de la réforme Maupeou, Jean-François, en 1774, reprit son siège à la gouvernance. Le roi lui accorda des lettres de noblesse et une pension de 1500 livres. En 1790, nommé juge au district, il se retira en 1791 et mourut en 1797;

5° Jean-Baptiste-Bertin Le Roux de Bretagne, écuyer, seigneur d'Archival, né à Douai en 1755, allait être pourvu d'une charge de conseiller au Parlement, comme fils de maître, quand éclata la Révolution. Echevin en 1785, il épousa, le 14 avril 1787, en deuxièmes noces, Rose-Béatrix Wilerval de Séricourt, dont il eut cinq enfants, parmi lesquels une fille religieuse au Sacré-Cœur. Jean-Baptiste parut aux assemblées de la noblesse pour l'élection aux Etats généraux. En 1790, il fut élu procureur de la commune, puis administrateur du département du Nord. Il se retira en 1792 et mourut en 1799.

6° Auguste Le Roux de Bretagne, né en 1796, fit toute sa carrière de magistrat à Douai. En 1821, il est substitut, en 1823 substitut du procureur général, en 1826, conseiller à la cour, en 1840, président de Chambre, en 1844, premier président. Il fut nommé en 1850 conseiller à la cour de cassation et y resta jusqu'à sa mort en 1868. Il avait épousé en 1826 la nièce du comte Dubois, préfet de police. Il laissa :

1. Auguste qui suit ;
2. François, né en 1831, mort en 1851 ;
3. Paul, né en 1834, directeur au ministère de l'intérieur au 16 mai, mourut en 1879, ne laissant que des filles ;
4. Louis, né en 1836, vicaire à la Madeleine, chanoine ;
5. Charles, né en 1838, mort en 1907. De son mariage avec N... de Bizemont, il a eu une fille mariée à M. d'Orsanne, inspecteur des contributions directes. Et d'un second mariage il eut un fils Charles, inspecteur à la Société générale ;
6. Joseph, né en 1842, mort en 1901 ;
7, 8. Deux filles.

7° Auguste Le Roux de Bretagne, né en 1830. Président du *Tribunal civil de Béthune, épouse en 1856* Anne Delelés et mourut en 1892, laissant :

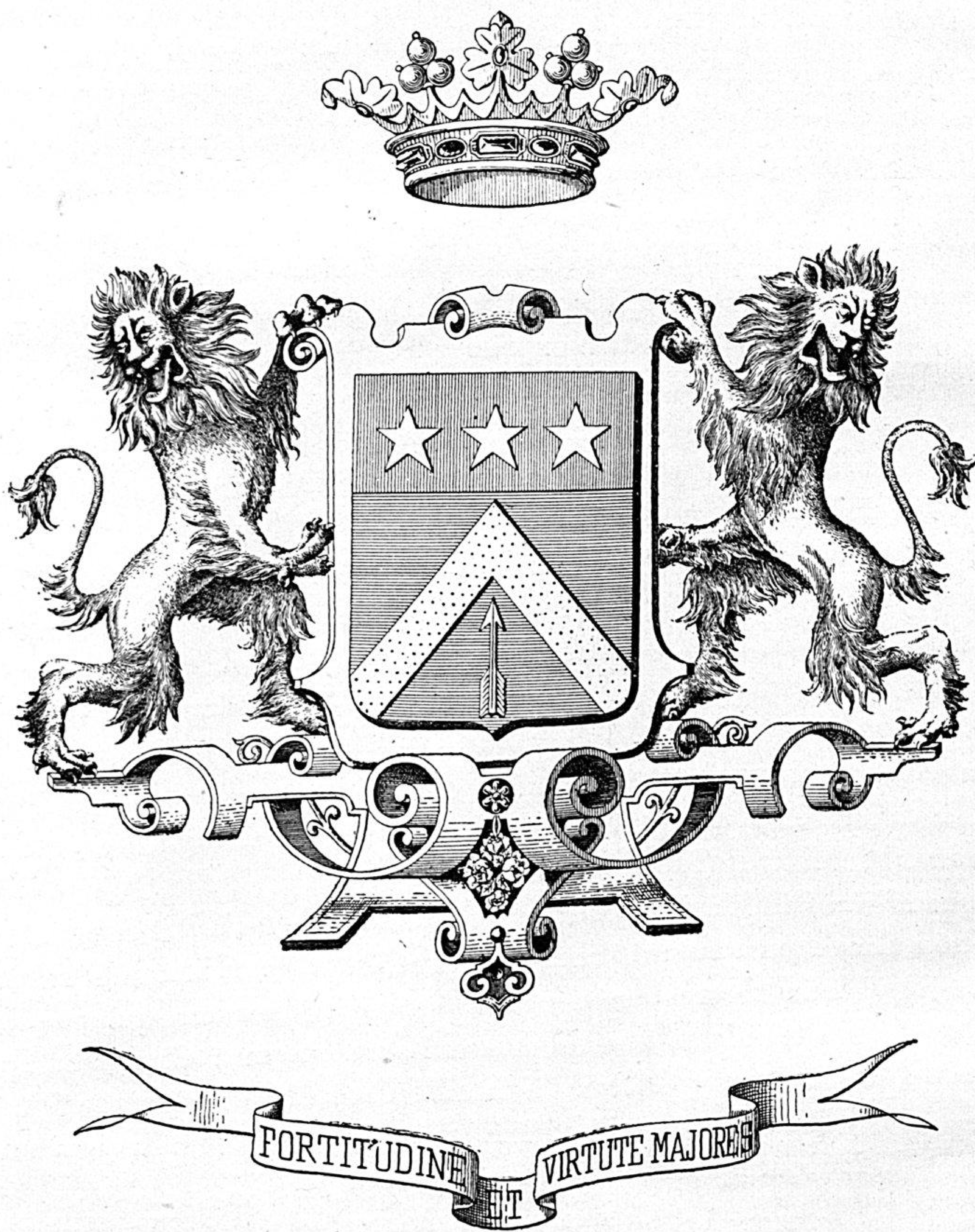
1. Auguste qui suit ;
2. Henry, né en 1858, mort en 1905 ;
3. Maurice, né en 1861 ;
4. Paul, né en 1870.

8° Auguste Le Roux de Bretagne, né en 1857, épousa en 1884 Marie-Louise Joly d'Auny, à Saint-Jean-d'Angély, d'où sept enfants.


✠ S' CHOLART DE MOLAINNES CHEVALIER

DE CASAMAJOR

BÉARN, ROUSSILLON, GUYENNE, LANGUEDOC, ESPAGNE



ARMES : *d'azur, au chevron d'or, accompagne en pointe d'une flèche toute d'argent posée en pal, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.* — COURONNE : *de marquis.* — SUPPORTS : *deux lions.* — DEVISE : *Fortitudine et virtute majores.*

HISTORIQUE

NOM DE LA FAMILLE



IL est utile, croyons-nous, de bien observer qu'avant la Révolution l'orthographe des noms propres variait beaucoup ; elle dépendait à la fois, et de la contrée où habitaient les membres de la famille, et de leur science orthographique si variable à cette époque.

Avant d'en exprimer les conséquences légitimes, nous croyons nécessaire de faire bien comprendre comment cette famille a pu être nommée DE CASAMAJOU, DE CASAMAJOR.

Ce qui est supérieur est ordinairement qualifié par l'adjectif majou (V. Vidal, *Histoire du Roussillon*) :

S'agit-il d'un château ? On le nomme Castell Majou, Castell Major (Idem, p. 427) — « *I posaven al* Castel Major *y la Regina com entra portave un vel davant la cara* : ils étaient hébergés au grand château, au château supérieur, et la reine, en entrant, portait un voile devant le visage » (Idem, p. 341).

Il en était ainsi dans tout le royaume d'Aragon.

Or, la maison était désignée par le mot Casa: *Casa de Comedias, maison de séances récréatives* (Idem, p. 468).

Et quand il a fallu désigner une *grande famille*, on l'a fait en nommant la Maison, CASA et en ajoutant à ce mot l'adjectif *supérieur*, MAJOR. D'ailleurs, comme ces deux termes ne devaient servir à nommer qu'une seule famille, on les a réunis en un seul mot et l'on a obtenu : CASAMAJOU ; puis CASAMAJOR, *la maison supérieure*, la famille supérieure, la grande famille.

Evidente par elle-même, cette étymologie est heureusement indiquée par le blason de



Guillaume CASEMAJOU, docteur régent en l'Université de Toulouse, abbé de Lisle et grand archidiacre de Toulouse. Il portait :

De gueules à la maison d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

(Armorial général d'Hozier, t. XV, Languedoc, f° 1832.)

Aussi, voyons-nous le nom CASAMAJOR écrit de huit manières différentes :

CASAMAJOR, marquis D'ONEIX. LANGUEDOC :

Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, au chevron d'or, accompagné en pointe d'une flèche d'argent, posée en pal ; au chef de gueules, chargé de trois étoiles d'argent ; aux 2 et 3 d'azur au lion d'or.

CASAMAJOUR, LANGUEDOC :

D'azur, à une tour d'argent accostée de deux taureaux passant et affrontés d'or ; au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.

CASAMAJOR, ASTURIES :

D'argent, à une tour à 2 étages au naturel, accostée de deux arbres de sinople, le tout soutenu d'une terrasse de même ; à la champagne d'argent, chargée de deux fasces ondées d'azur, la dite tour chargée d'un écusson écartelé de gueules à cinq fleurs de lis d'or, 2, 1 et 2, et d'or à cinq croissants de gueules, 2, 1 et 2 posés au-dessus de la porte.

CASAMAJOR, GUYENNE, GUADELOUPE :

D'azur, au lion d'or d'argent en chef de deux étoiles du même à la fasce de gueules, brochant sur le tout. (Ces armes ont été enregistrées à la Guadeloupe, en 1768.)

Ces quelques exemples sont suffisants, croyons-nous, pour bien montrer que *le même nom de famille* s'écrit, selon les lieux et les personnes, Casamajor, Casemajor, Casamayor, Casameyor, Casamajour Casemajour, Cazimajou, et Cazemajour.

SAUVETERRE, SALVATERRA, ILLE-SUR-TET

Le marquis Arnaud DE CASAMAJOR était seigneur de Biis, jurat de Sauveterre-de-Béarn, en 1495. Il portait :

D'azur, à un chevron d'or, accompagné en pointe d'une flèche d'argent posée en pal toute d'argent, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'argent.

Sa terre d'Oneix fut érigée en 1775 en baronnie, puis en 1787 en marquisat, en faveur de Joseph DE CASAMAJOR. (Les domaines de *Gestas* (210 habitants), de Jasses (360 hab.) et de *Rivehaute* (450 hab.) se trouvent près de SAUVETERRE-DE-BÉARN, dans l'arrondissement d'Orthez.)

Mais, un membre de la famille ARNAUD DE CASAMAJOR, seigneur de Biis, jurat de Sauveterre, qui était originaire de Sauveterre dans le Béarn, forma un autre Sauveterre dans le Roussillon. En effet, les *Archives des Pyrénées-Orientales*, série B, p. 81, portent la mention de la confirmation faite, par Pierre III d'Aragon, des privilèges d'Opol ou Salvaterra, domaine cité plus haut, en parlant du vicomte Charles de Lur-Saluces.

D'autre part, au n° 138 de la même série B, on cite une charte de Jacques Ier d'Aragon concernant la construction d'une forteresse sur le Puig, nouvellement appelé de Salvaterra et anciennement Caslart d'Oped, et les privilèges d'Opid (opol) et de Perellons (page 80) près de *Rivesaltes*.

En outre, à la page 193 (B. 276), on mentionne une concession de privilèges, franchises et concessions des coutumes de Perpignan, accordées aux habitants d'Opol, de Perellos et autres lieux qui viendront s'établir dans la forteresse bâtie par le même roi (Jacques Ier d'Aragon), sur le Puig anciennement appelé Castar de Oped, et depuis, Salvaterra (dans le Roussillon), confirmé par l'infant Jacques.

Or, cette nouvelle dénomination de Sauveterre (Salvaterra) fut remplacée par l'ancien nom d'Opoul, quand les DE CASAMAJOR quittèrent Opoul, pour s'installer à Ille-sur-Tet (Pyrénées-Orientales). On s'explique ainsi comment un ami de la famille de *François de Casamajor* est venu mourir dans cette région :

Charles DE LUR-SALUCES, fils d'Honoré de Lur-Saluces et vicomte de Aureilhan, dans les Landes, fut tué devant Salses, forteresse contiguë à celle de Salvaterra (ou Opoul) en Roussillon, l'an 1636, en combattant vaillamment à la tête du régiment qu'il commandait pour le Roi (1).

ILLE-SUR-TET. — Cette ville est située dans le Roussillon et conserve encore une bonne partie de ses remparts. Importante par son agréable situation et ses fortifications redoutables, autant que par ses jardins, ses fruits et le niveau intellectuel de sa population, elle obtint des privilèges spéciaux : Des lettres du comte d'Harcourt, lieutenant et capitaine général, aux consuls d'Ille (janvier 1647), leur défendent *de payer aucune indemnité* à des Délégués venus à Barcelone pour des affaires privées, et de loger des gens de guerre dans la maison de don Joseph d'Ardena, comte d'Ille, maréchal de camp des armées du Roi.

Voici un extrait de la lettre écrite le 25 avril 1643 aux Consuls et au Conseil de la ville d'Ille, au nom de Louis XIII :

---

(1) On constate ici le rapprochement familial des bords de l'Atlantique à ceux de la Méditerranée ; voire même l'influence de l'amitié : *Charles* DE LUR-SALUCES, né dans les Landes, vient combattre dans le Roussillon et y meurt glorieusement.

De par le Roy.

Chers et bien Amés,

Nous avons receu favorablement la supplication qui Nous a esté faite de vostre part, à ce que nous eussions agréable de rendre la Ville d'Ille, Ville Royale et indépendante d'aucun particulier : comme aussi de l'exempter des logements de gens de guerre et la faire payer de la somme de trente mil livres que Nous lui avons accordé cy-devant, pour les dommages que vous avés souffert...

Louis

Bouthillier.

A la ville d'Ille.

NOBLESSE DE LA FAMILLE

La famille Casamajor, *d'ancienne noblesse*, remonte à Casamajor, marquis d'Oneix, en Languedoc.

Il nous faut maintenant citer le texte suppliant, curieux, éloquent même, au point de vue où nous nous plaçons, que signa le Baron de Breteuil, le 22 septembre 1787 :

(Nouveau d'Hozier, De Casamajor, Guienne, du 22 septembre 1787. — *Copié sur l'original en parchemin*).

« Sur la requête présentée au Roi étant en son Conseil, par les sieurs
« *Jean* de Casamajor, écuyer, seigneur de Gestas, au pays de Soule, briga-
« dier des Armées du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-
« Louis, premier jurat gentilhomme de la ville de Bordeaux :

« Joseph de Casamajor de Gestas, écuyer, capitaine d'infanterie dans les
« milices du pays de Soule (1) ;

« Frères François Casamajor, marquis de Charitte, président du Parle-
« ment de Navarre (2)... De Casamajor de Charitte, chef d'escadre des
« armées navales et... (3) Casamajor-Charitte, lieutenant-colonel du régi-

---

(1) Frère aîné de *Joseph* de Casamajor, *Etienne* de Casamajor émigra en 1792 ; il quitta Ille-sur-Tet et se rendit à Barcelone.

Joseph, vers 1770, fut l'objet d'une ordonnance mentionnée par les *Archives* (S. C. 1765); elle « déclare exempt des charges municipales, *Joseph* de Casamajor, ancien capitaine des milices ; » elle contient « une réclamation au sujet des octrois, faite par les condécimateurs, *nobles et privilégiés*, Sampo, prêtre, le duc de Medina Celi, vicomte d'Ille..., Costa..., de Casamajor... »

De plus, le jugement 287 du 4 prairial an IV, dont le texte se trouve aux Archives de Perpignan, contient ces mots, au *troisième considérant* : « *Considérant*... que pour procéder au partage et adjuger à la république les biens qui lui compettent il est préalablement nécessaire de distraire de la masse des biens, les droits légitimaires appartenant à Marie et à *Joseph* Casamajor *frères du défunt Etienne* Casamajor... »

Or, le Baron de Breteuil ignorait le nom de tous les frères de Joseph ; c'est ce qu'indiquent les points de suspension.

(2) Les noms de baptême sont en blanc dans l'original.

(3) Ces points de suspension se trouvent dans l'original.

« ment du Roi Infanterie et brigadier des armées de Sa Majesté, contenant « que le sieur *Joseph* de Casamajor, l'un des suppliants destinant un de ses « fils au service de Sa Majesté, il s'est présenté au généalogiste des ordres « du Roi, pour avoir son certificat de noblesse, mais qu'il s'est refusé à le « lui délivrer, sous prétexte que les suppliants ne rapportent point de juge-« ment de maintenue dans leur noblesse ; en sorte que les suppliants sont « obligés de recourir à l'autorité de Sa Majesté pour obtenir un arrêt « de son conseil qui les maintienne dans leur noblesse. Les suppliants « pourraient faire remonter leur filiation à Peyronton de Charitte qui « vivait en 1540, qu'il fit l'acquisition de la gentillesse et seigneurie de « Gestas ; mais ils se borneront à remonter à Guiche-Arnaud de Casamajor, « leur quatrième ayeul, seigneur de Casamajor de Rivehaute, de Gestas en « Soule, de Jasses et de Magaston en Béarn, lequel vivait en 1560 et 1580. « Ils rapportent sur ce degré huit titres originaux. Le premier est une « lettre du sieur baron d'Arros, sénéchal et lieutenant général gouverneur « en Béarn, adressée à M. de Gestas, Guiche-Arnaud de Casamajor, par « laquelle il l'invite à se rendre à l'Assemblée des Etats-Généraux du dit « pays pour y délibérer sur le bien du service du Roi et le repos du dit « pays en datte du 15 novembre 1754, signé d'Arras.

« Le 2e est aussi une lettre du roi Henry II, Roi de Navarre (depuis le « Roi Henry IV) à son cher et bien amé Guiche-Arnaud, seigneur de « Gestas, pour les convier à l'Assemblée des Etats de son pays souverain « de Béarn, pour y délibérer sur les affaires du pays en datte de Pau, le 6 « février 1585, signé Henry, et plus bas de Saint-Pie ; et la suscription est « à notre cher et bien amé le seigneur de Casamajor de Rivehaute.

« Le 3e est l'énoncé de plusieurs actes d'acquisition de plusieurs biens « au lieu de Campague par Noble Guiche-Arnaud de Casamajor, seigneur « de Jasses, des années 1581, 1583 et 1589, mentionnés dans la quittance « qui lui fut consentie en 1592 et dans laquelle il est qualifié noble et « seigneur de Jasses.

« Le 4e est une obligation de la somme de 600 livres consentie par Ray-« mond, seigneur de Muthié, en faveur du dit noble Guiche-Arnaud de « Casamajor, seigneur de Jasses, du 22 août 1595.

« Le 5e est une lettre de convocation aux Etats généraux de Béarn par « le seigneur de Caumont, lieutenant général et gouverneur du pays « pour le Roi de Navarre, en datte de Pau le 7 mars 1598, et dont la « suscription est à M. de Casamajor de Rivehaute.

« Le 6e est l'acquisition de la dixme et droit de patronage du lieu de « Nabas, du 27 septembre 1599.

« Le 7e est une donation faite par le dit noble Guiche-Arnaud de Casa-

« MAJOR à noble Jean de Casamajor, capitaine, son fils aîné et de demoiselle « Hélène de Marsolan, sa première femme, de la maison noble de Casa- « major, assise au lieu de Rivehaute, celle de Belloc, et des terres et « seigneuries de Gestas et Visquey, etc... du 25 mai 1606.

« Le 8° enfin est le contrat de mariage de Jean, son fils, et d'Hélène « de Marsolan, sa première femme, dans laquelle il paraît en qualité de « père du futur époux.

« Dans tous ces actes, il prit la qualification de noble qui est caractéris- « tique de noblesse au pays de Béarn où il demeurait. Il eut plusieurs « enfants de ses deux femmes : demoiselle Hélène de Marsolan et Françoise « de Bonefont, entre autres le dit Jean, son fils aîné du premier mariage, « qui a continué la postérité des seigneurs DE CASAMAJOR, de Rivehaute, de « Gestas, etc. Outre son contrat de mariage, dont on vient de parler, avec « demoiselle Jeanne de Méritein, fille du seigneur de Nabas, de Montgaston « et de Visquey et de défunte dame Isabelle d'Amon, du 18 juillet 1609, qui « est un titre commun au père et au fils, ils produisent sur son degré « un acte d'acquisition du droit de rachat d'un bien-fonds de Louis de « Lariban, fils de feu noble Jean de Lariban, des 4 février 1612 et 4 « janvier 1613.

« Un acte d'obligation en sa faveur, comme fils et héritier de feu noble « Guiche-Arnaud DE CASAMAJOR, d'une somme consentie par Raymond de « Ruthié, du 17 mai 1613.

« Ainsi sur ce degré, les suppliants rapportent quatre titres originaux « dans lesquels le sujet qui le compose est également qualifié de noble.

« Sur le degré de Pierre DE CASAMAJOR, fils du précédent, ayeul des sup- « pliants, ils rapportent également quatre titres originaux.

« Le 1°, du 21 mars 1638, est son contrat de mariage avec demoiselle DE « ROSPIDE.

« Les 2° et 3° sont deux transactions passées entre lui et noble Jean DE « CASAMAJOR, seigneur de Jasses et autres, ses tuteurs, des 23 avril 1637 et « 5 janvier 1647.

« Le 4° est un hommage rendu au Roi devant la chambre des comptes « de Navarre pour la maison noble DE CASAMAJOR de Rivehaute, du 26 mars « 1667 ; et dans tous ces actes il prit la qualification de noble et d'écuyer. « On voit même qu'il servait et qu'il fut pourvu d'une commission de « capitaine de canton et ville de Sauveterre en Béarn, le 24 août 1651. « Il eut pour fils Jacques DE CASAMAJOR, seigneur de Casamajor et de Gestas. « C'est l'ayeul des suppliants qui produisent sur ce degré huit titres ori- « ginaux qui donnent à ce sujet les qualifications de noble et d'écuyer...

« ...*Pierre* DE CASAMAJOR... fut fait... capitaine des Bandes Béarnaises, au

« quartier de Sauveterre, suivant la commission du 2e juin 1674... Il eut « pour fils *Arnaud* DE CASAMAJOR, écuyer, seigneur de Gestas, qui servit en « qualité de garde du corps de Sa Majesté depuis le 9 mars 1704 jusqu'au « 30 avril 1714. Il contracta un mariage avec Dlle *Marguerite* DE CASAMAJOR-« TRESLAY, fille de Noble Jean de Casamajor-Treslay, avocat au Parlement, « par contrat du 8 novembre 1723... Il eut six enfants : 1er *Pierre* qui fit « hommage de sa Terre de Gestas, le 26 septembre 1750 ; 2e *Jean*, le premier « des demandeurs ; 3e *Jacques* ; 4e *Joseph*, le second des demandeurs et père « du sujet qui se présente pour entrer au service ; 5e *Antoine*, et enfin *Eli-« sabeth* (1) mariée à Noble Pierre de Férendes d'Osserant ..

« Les autres demandeurs descendent de *Josué* DE CASAMAJOR, sieur de « Jasses, de Charritte, de la Salle de Charritte et de Lepos; il était fils « cadet de *Guiche-Arnaud* DE CASAMAJOR (2) : il avait épousé Dlle Jeanne de « Sarignoyhen, Dame de la noble maison de la Salle de Charritte. Les sup-« pliants produisent sur ce degré 1° une quittance qu'il donna à son père le « 23 février 1610 ; 2° Un contrat d'acquisition qu'il fit conjointement avec « sa femme le 12 avril 1613, un bail à ferme du 8 mai 1616, et un contrat « de vente du 25 avril 1625 dans lesquels il fut qualifié noble...

« Jean-Vincent de Charritte... qui obtint, en considération de ses ser-« vices, de la longue et ancienne possession de noblesse de sa famille... des « lettres au mois de mars 1743, portant érection en marquisat de sa terre « de Charritte (3)... Il résulte de ce détail que la famille des suppliants est « en possession publique et constante de la noblesse ; que les uns ont donné « *des preuves signalées de leur bravoure et de leur courage* dans le service « de Sa Majesté, et les autres dans les hautes places de la magistrature qu'ils « remplissent depuis trois générations... Or, les suppliants ne se bornent « pas à une simple possession de cent années ; leur possession remonte au « moins à 1574, en sorte qu'ils sont en possession de 215 ans et elle est « bien antérieure au terme prescrit par la loi (4)...

---

(1) Les prénoms *Jean, Joseph, Elisabeth*, on le voit, se retrouvent encore ici et montrent bien que les personnes désignées appartiennent à la même famille.

(2) Ces mots prouvent avec évidence que les CHARRITTE proviennent de la famille DE CASAMAJOR.

Cela, d'ailleurs, découle des lignes suivantes empruntées à deux extraits du *Nouveau d'Hozier, 83* : 1° « Du 1er mars 1759... Il ne peut y avoir aucun doute sur les faits que j'y avance. Je n'ay pas vouleu d'ailleurs grossir mon volume en vous envoyant les titres de ma descendance depuis *Jean* DE CASAMAJOR, frère de Théophile, parce qu'ils étaient inutiles... CASAMAJOR.

2° « A Sauveterre le 1er mars 1759. — Le sieur abbé DE CASAMAJOR-SALABERT... est en possession de cette cure (Buzy, dans la vallée d'Osseau)... *M. de Charritte se trompe lorsqu'il soutient qu'il ne sort pas de la même souche que nous*, comme vous le verrés de mon mémoire ». — Voici, en effet, la raison donnée par M. de Charritte : « Gui-Arnaud DE CASAMAJOR, seigneur de Jasses, était assistant au contrat de mariage comme parent d'Ester de la Vergne et non comme parent de *Jean* DE CASAMAJOR. » *Raison* qui ne prouve point, ou peut même être invoquée dans le sens opposé ; *raison* toutefois qui met en évidence une contrariété légitime provenant d'une alliance contractée avec un membre de la famille protestante *de Majendie* (Dufau de Maluquer, Notices généalogiques, Pau, 1892).

(3) Cette affirmation le montre : c'est au mois de mars de l'année 1743 que les Charritte obtinrent le *marquisat*.

(4) C'est la confirmation des paroles employées par *Don Fors*, dans sa lettre du 30 avril 1841 : « . .Je

« Ouï le rapport, le Roi étant en son Conseil, **a maintenu et gardé,**
« **maintient et garde les dits seigneurs Jean et Joseph de Casamajor de**
« **Gestas, François de Casamajor, marquis de Charritte et les seigneurs**
« **de Casamajor de Charritte, ses frères, dans leur ancienne noblesse d'ex-**
« **traction ;** ordonne en conséquence Sa Majesté, qu'ils continueront de
« jouir des honneurs, privilèges, immunités, prééminences et exemptions
« qui y sont attachés, *ainsi que leurs enfants, postérité et descendants,*
« nés et à naître en légitime mariage, tant qu'ils vivront noblement et
« ne feront acte de dérogeance : Fait Sa Majesté défence à toutes personnes
« de les y troubler ; ordonne que leurs noms, si fait n'a été, seront inscrits
« dans le catalogue des nobles de la province, et que sur le présent arrêté
« toutes lettres nécessaires seront expédiées. Fait au Conseil d'Etat du Roi,
« Sa Majesté y étant, tenu à Versailles, le vingt-deux septembre mil sept
« cent quatre-vingt-sept.

« *Signé* : le baron DE BRETEUIL. »

On remarquera que cet acte se rapporte à Joseph de CASAMAJOR, qui était comte comme venant après son aîné, mais qui obtint, en se mariant, le titre de marquis.

ALLIANCES DE CETTE FAMILLE

Les divers membres de cette famille soit dans le Béarn, soit dans le Roussillon, soit en Espagne, se distinguèrent toujours par leur vaillance dans l'armée, par leur charité chrétienne dans les œuvres catholiques.

N'a-t-on pas, aux Archives départementales de Perpignan (C. 527), la « *Reconnaissance d'une rente constituée due à la communauté* de Saint-Jacques de Perpignan, par *François* DE CASAMAJOR, rente établie sur la maison d'Ille dite *Santa Creu ?* » (3 juillet 1719).

N'a-t-on pas encore (Archives C. 528) « la reconnaissance d'une rente constituée en faveur de la même communauté, par Madeleine, femme de *Nicolas* DE CASAMAJOR, bayle d'Ille » (2 juin 1772).

---

n'étais pas venu faire visite à *l'antique maison* DE CASAMAJOR », et de la lettre suivante extraite du *Nouveau d'Hozier* : « J'ai creu que le contract de mariage de *Jean* DE CASAMAJOR mon troisième ayeul vous serait nécessaire tant pour la nobilité accordée par Henry le Grand que pour une plus ample preuve de filiation de Théophile de Casamajor... A Sauveterre, le 14 septembre 1768. »
(Du Nouveau d'Hozier, 83, — 1599 bis, f° 2.)

Grâce à ces sentiments de bravoure et de vertu, ils ont fait des alliances avec les grandes familles. Nous allons facilement le constater en consultant, d'une manière successive, l'*Armorial des Landes*, du baron de Cauna, d'Hozier (ordre de Saint-Louis) et l'*Histoire généalogique* de M. de Courcelles (Paris, 1823, in-4°).

Le premier, dans le tome II, à la page 333, renferme ce passage :

« VI. Pierre-Paul-Bernard DE LA LAND, baron de Magesq et d'Olce, seigneur de Golard de du Poz, en Saint-Martin de Hinx, marié le 17 novembre 1726 à Marie VAN DUFFEL, fille de noble Nicolas Van Duffel et de Catherine de Rol. De ce mariage :

A. Claude-Thérèse ;
B. Marie-Anne, mariée à M. Louis DE CASAMAJOR, d'Orion;
C. Jeanne-Louise;
D. Marie-Rose ;
E. Marie-Thérèse ;
F. Jeanne-Claude ;
G. Thérèse-Angélique ;
H. Bernard-Augustin, mort aux chevau-légers, 1757 ;
I. Jean-Nicolas qui suit ; J. Marie-Thérèse-Josephe. »

(Testaments du 8 mai 1746 et du 20 mai 1752).

Il écrit ensuite (t. II, p. 437) : « 1117. Bergerac ; Pierre CAZIMAJOU, marchant au bourg de Bouguiagus :

D'azur à deux fasces d'argent.

A la page 438 : « 119, Pierre DE CASAMAJOU, conseiller du Roy, juge au sénéchal de *Sauveterre:*

D'or, à un heaume de sable.

Marie DE CASAMAJOU, femme de Jacques DAUDOINS DE LABAT D'ESTOS :

Losangé d'argent et d'azur à un pal de vair.

Charles CASMAJOU, abbé d'Orion :

D'or, à un heaume de sable. »

Le même auteur ajoute au tome III :

De CAPTAN (p. 179 et 180) :

Ecartelé : au 1 d'azur au chevron d'or accompagné de cinq besants mal ordonnés du même posé deux en chef trois en pointe; *au 2 de gueules, au cygne d'argent* ; *au 3 de gueules à trois faces ondées d'argent* ; *au 4 d'azur à trois étoiles mal ordonnées d'or, une et deux.* Ce blason, par le chevron d'or et les trois étoiles, ne rappelle-t-il pas tout à fait celui de la famille DE CASAMAJOR ? avec laquelle une alliance avait eu lieu ?

Il écrit aux pages 207 et 208 (12 juin 1446) : Caupenne. Engagement et aliénation de la disme DE TRESVILLE au pays de Soule... Le revenu de cette

prébende... avait été transporté sur la maison DE CASAMAJOR DE TRESVILLE. (Troisville et Treville). (*Archives de Saint-Pée*).

M. de Courcelles, en son *Histoire généalogique*, a écrit le passage qui suit : « Honoré DE LUR-SALUCES (tome V, p. 51, XVIII), chevalier, seigneur comte d'Uza, vicomte d'Aureilhan, baronde Fargues et de Malevegin, seigneur d'Yviers, de Coyron, etc., en Saintonge, chevalier de l'Ordre du Roi, gouverneur pour Sa Majesté du château neuf de la ville de Bayonne, naquit le 13 février 1594. Il obtint, le 25 avril 1620, une sentence dans laquelle il est énoncé fils de Jean DE LUR. Le 17 septembre 1621, il fit dresser un procès-verbal des limites des quartiers de la Bézian et d'Enthomas, dans la paroisse de Vignac, dépendants de la terre d'Uza, par le procureur juridictionnel de cette vicomté, assisté de CAZEMAYOUR, maître d'hôtel du même seigneur. Celui-ci mourut en 1651. Il avait épousé : 1° le 11 décembre 1600, étant âgé de 6 ans, Françoise de la Tour d'Eviez, âgée de 9 ans, fille unique et héritière de François de la Tour, seigneur d'Eviez et d'Eléonore de Montaigne ; 2° par contrat du 17 septembre 1641, Isabelle ou Elisabeth de Sainte-Maure, fille (assistée) de haut et puissant seigneur Gui de Sainte-Maure-Montausier, chevalier, seigneur de Fougeray, d'Oriolles, de la Graulière, etc., gouverneur de Dourlens et colonel de deux régiments de cavalerie et d'infanterie... et de Louise de Jussac d'Ambleville...

De son côté, d'Hozier mentionne certains parents de la famille Jean DE CASAMAJOR.

Dans le tome I, p. 199, il mentionne :

DE SELVE (Jean-Pierre), lieutenant au régiment de Picardie dès 1667... lieutenant-colonel du même régiment en novembre 1698. Il fut reçu chevalier de l'Ordre, le 3 mars 1700... et mourut à Saint-Venant, le 27 mars 1726.

P. 184 : DE TROUVILLE, lieutenant-colonel du régiment d'Anjou. Il fut reçu chevalier le 3 mars 1700.

P. 169 : D'ORGEMONT... reçu chevalier le 3 mars 1696, il fut tué à la bataille de Ramillies, en 1700.

Il cite encore, dans le tome II :

P. 109 : DE CONSTANTIN, capitaine de grenadiers au régiment du Piémont. Il fut reçu chevalier en 1715, et fut tué au siège de Tournay en 1765.

C, 121 : DE SAMPSON DE PAYANT (Louis), capitaine au régiment de Damas (depuis Valouze), en juin 1707 ; il fut reçu chevalier en 1715 et mourut en 1730.

M. de Courcelles, dans son *Dictionnaire universel de la noblesse de France* (t. II, pp. 86 et 87) cite « la liste des gentilshommes du diocèse de Narbonne qui, en 1789, ont signé le mémoire sur le droit qu'a la noblesse de nommer ses députés aux États-Généraux, dans les assemblées convo-

quées par bailliages et sénéchaussées. » Il nomme MM... le vicomte de Chefdebien d'Armissan... L. Gros d'Homps... de Saint-Jean, baron de Bouisse... de Casteras... Le marquis d'Oms... DE CASAMAJOR; d'Uston de Villeriglan... le chevalier de Chefdebien... »

Nous ne pouvons faire ici un tableau généalogique correspondant aux diverses branches qui proviennent des enfants du marquis Arnaud DE CASAMAJOR, jurat de Sauveterre.

Ces alliances expliquent très bien la présence de la famille DE CASAMAJOR à Pau, à Orthez, à Soule et à Foix ; à Bordeaux, à Toulouse, à Narbonne et à Ille-sur-Tet, ainsi que ses nombreuses alliances avec les Bertrand, les de Tresville et de Troville, les Charritte, etc...

On doit observer les deux caractères qui sont analogues dans chacune d'elles et en démontrent la même origine : 1° Le même nom de famille, DE CASAMAJOR, malgré les différences orthographiques ; 2° généralement les mêmes prénoms, surtout l'emploi de Joseph, de Jean et de Louis?

FILIATION

En fait, la filiation de la famille de Casamajor s'établit comme il suit, bien que ses origines remontent beaucoup plus haut, puisque nous trouvons Arnaud, marquis DE CASAMAJOR, seigneur de Sauveterre, jurat de ce pays et seigneur de Biis et d'Oneix, en Languedoc, en 1495.

Nous mentionnons cette filiation seulement depuis le XVIII[e] siècle.

I

Guiche-Arnaud DE CASAMAJOR, seigneur de Casamajor, de Rivehaute, de Gestas en Soule, de Jasse et de Magastan en Béarn.

Dont pour enfants :

1° Etienne DE CASAMAJOR, qui suit :
2° Joseph DE CASAMAJOR, marié en 1787 (1).

---

(1) D'autre part, le 19 juin 1813, des lettres-patentes furent accordées par Napoléon à Joseph de CASAMAJOR D'ONEIX, portant en sa faveur la collation du titre de baron de l'Empire, avec établissement de majorat volontaire de ce titre sur les biens suivants : la terre d'Oneix, sise commune d'Abitein, arrondissement d'Orthez, terrain, terres labourables... ; la terre de Bideren ; la terre d'Eslazan, dépendante de la commune de Lescar dans l'arrondissement de Pau ; les champs de Sens et d'Escader, tous lesquels biens sont situés dans les Basses-Pyrénées et produisent 6010 francs de revenu annuel.

3° Jean DE CASAMAJOR, marié : 1° à demoiselle Hélène de MARTOLINI, et en 2es noces à Françoise DE BONNEFOND.

II

Etienne DE CASAMAJOR, marquis DE GESTAS en Soule (émigré en 1793). *Son blason est en tête de cette notice.*

Marié à Françoise CAMPANYO, de Céret (Pyrénées-Orientales).

Ils eurent pour enfants :

1° Louis DE CASAMAJOR, qui suit ;
2° Eugénie DE CASAMAJOR ;
3° Joseph DE CASAMAJOR ;
4° Anastasie DE CASAMAJOR ;
5° Anne DE CASAMAJOR ;
6° Marie-Thérèse DE CASAMAJOR.

III

Louis DE CASAMAJOR, marquis DE GESTAS en Soule, né à Ille-sur-Tet.

Marié à dame Ursule de Selva.

De ce mariage sont issus :

1° Jean DE CASAMAJOR, qui suit ;
2° Joseph DE CASAMAJOR ;
3° Louis DE CASAMAJOR ;
4° Elisabeth DE CASAMAJOR ;
5° Françoise DE CASAMAJOR ;
6° Marie DE CASAMAJOR.

IV

Jean DE CASAMAJOR, marquis DE GESTAS en Soule.

Marié à dame Joséphine BOISSIER.

Dont pour enfants :

1° Louis-Clément-Jean, marquis DE CASAMAJOR, du clergé de Paris ;
2° Delphine DE CASAMAJOR, supérieure du Collège royal Marie-Christine, à Aranjuez près de Madrid (Espagne).
3° Nestor, Gabriel, Jean qui suit :
4° Ursule DE CASAMAJOR, non mariée.

V

Nestor, Gabriel, Jean, comte DE CASAMAJOR, Contrôleur principal des Comptes des Chemins de fer de Montpellier, Officier du Génie attaché à

l'Etat-major particulier du 16e corps (armée territoriale), Membre du Conseil supérieur de la Mutualité et Conseiller général de la Fédération internationale de la Mutualité, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, Titulaire de la médaille d'or de la Mutualité.

Marié à dame Marie-Joséphine-Marguerite Pujol.

Dont pour enfants :

1° Louis, comte de Casamajor, qui suit ;
2° Jules, vicomte de Casamajor, résidant en Afrique;
3° Henri de Casamajor, à l'Ecole supérieure de commerce de Montpellier;
4° Gabriel de Casamajor, élève de l'Ecole Polytechnique;
5° Léon de Casamajor, mort accidentellement à Montpellier.

VI

Louis de Casamajor, comte de Casamajor, résidant en Australie (commerce).

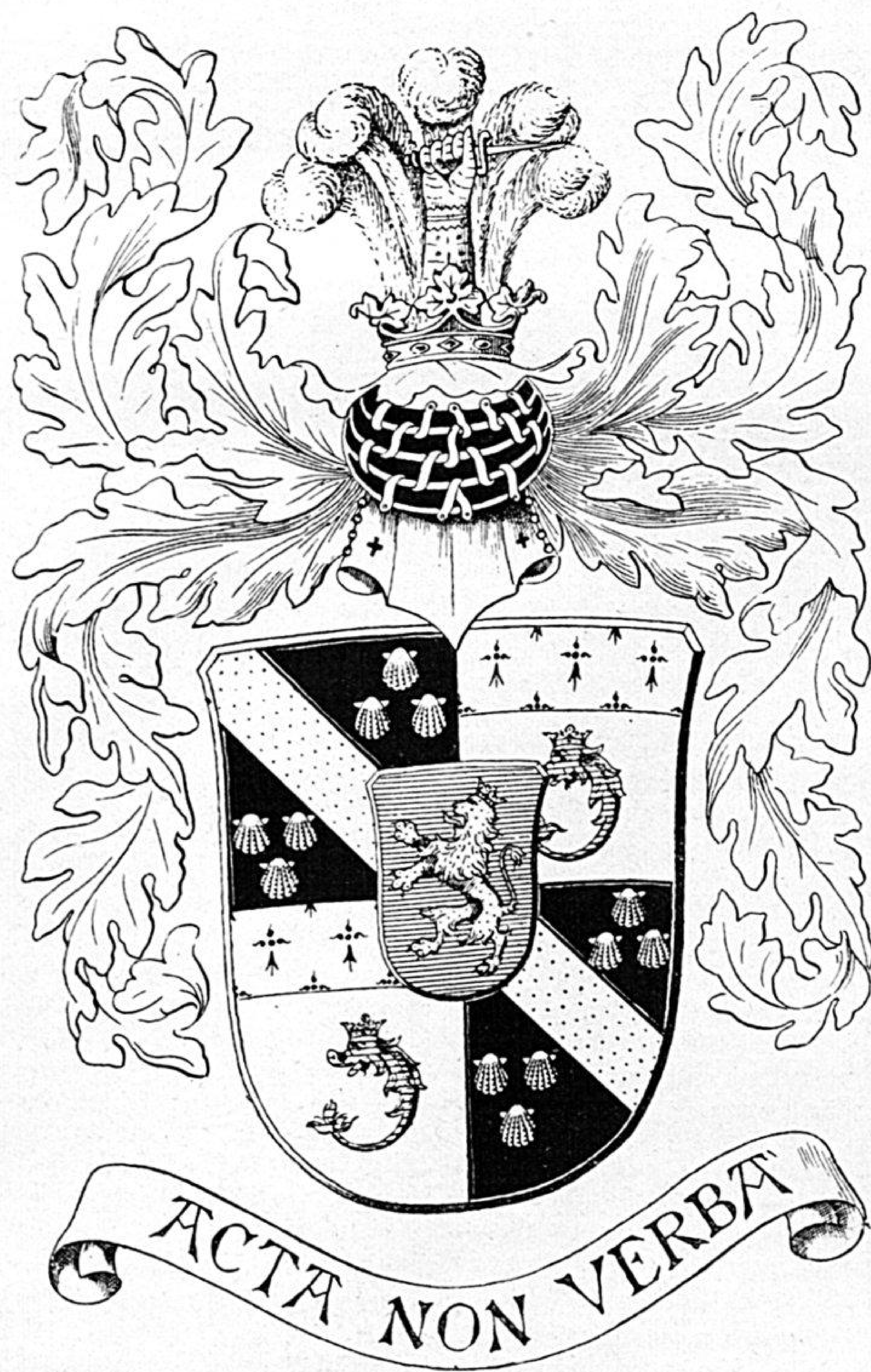
Les Casamajor se sont toujours alliés aux plus grandes familles françaises, parmi lesquelles nous citerons :

Les de Captan, de Tresville, de Selve, de Tourville, d'Orgemont, de Constantin, de Sampson, de Lur-Saluces, de Sainte-Maure, de Chefdebien, de Saint-Jean, de Bouisse, de Casteras, d'Oms, d'Uston de Villeréglan, de Laferrière, de Selva, de Costa, de Barescut, de Sampso, etc.



DE JAMETEL

COMTES



Armes : *Ecartelé: aux I et IV, de sable, à la bande d'or accompagnée de six coquilles du même: I et 2 et 2 et I; aux II et III, d'argent au dauphin couronné d'azur à un chef d'hermine; sur le tout : d'azur, au lion couronné d'or.* — Cimier : *Un gantelet tenant un poignard d'argent garni d'or posé sur cinq plumes, le tout issant d'une couronne.* — Devise : *Acta non verba.*

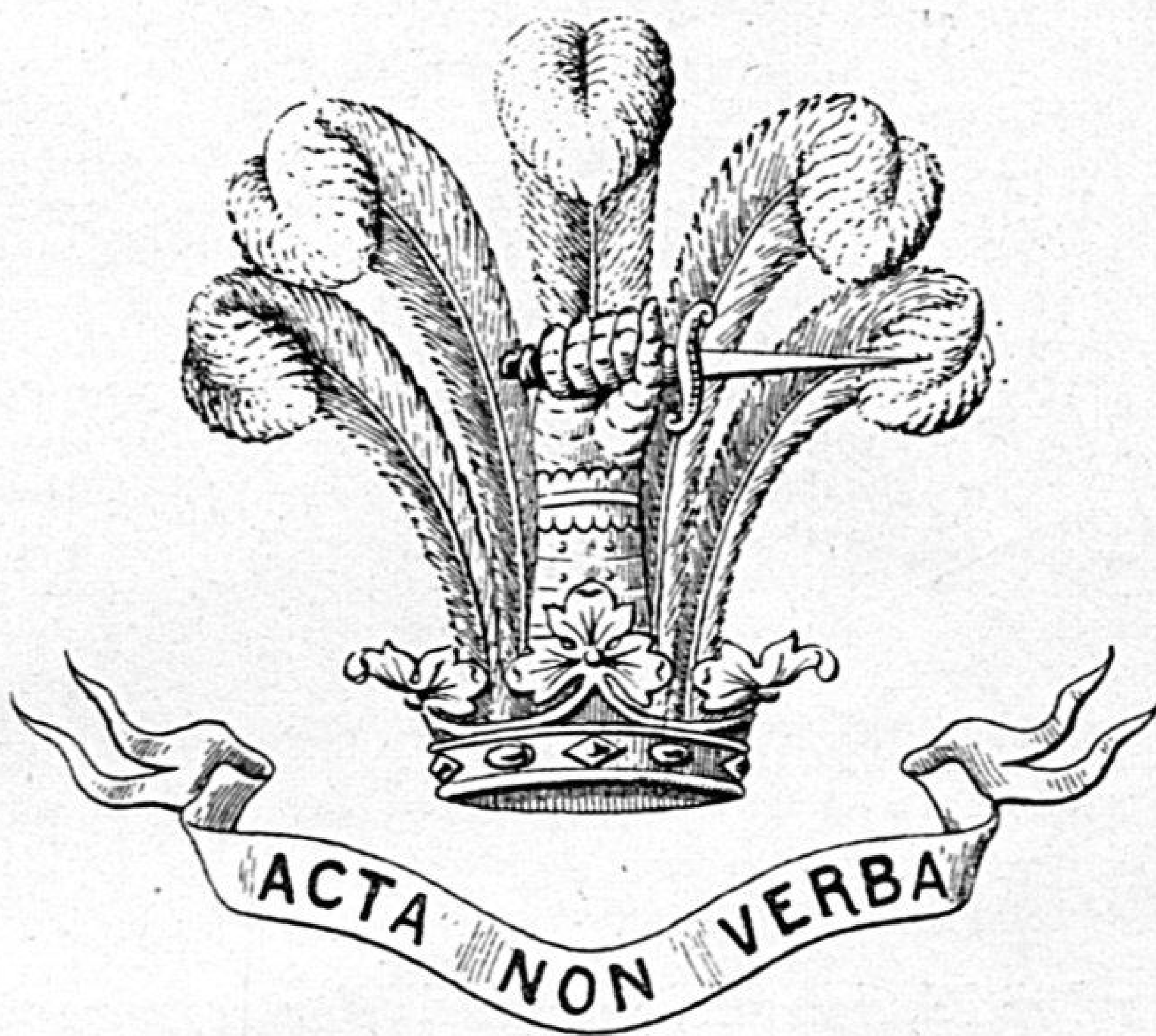


Cette maison est issue de l'ancienne maison DE JAMES, connue dans la Basse-Normandie dès le commencement du XIIe siècle.

Parmi ses titres nous relevons ceux de seigneurs DE CAROUGES, en 1447 ; seigneurs DE LA CAHARIE, en 1597 ; seigneurs DE LA MEILLERAYE, en 1636 ; seigneurs et barons DE TEL et comtes DE CLAIRMONT, en 1738.

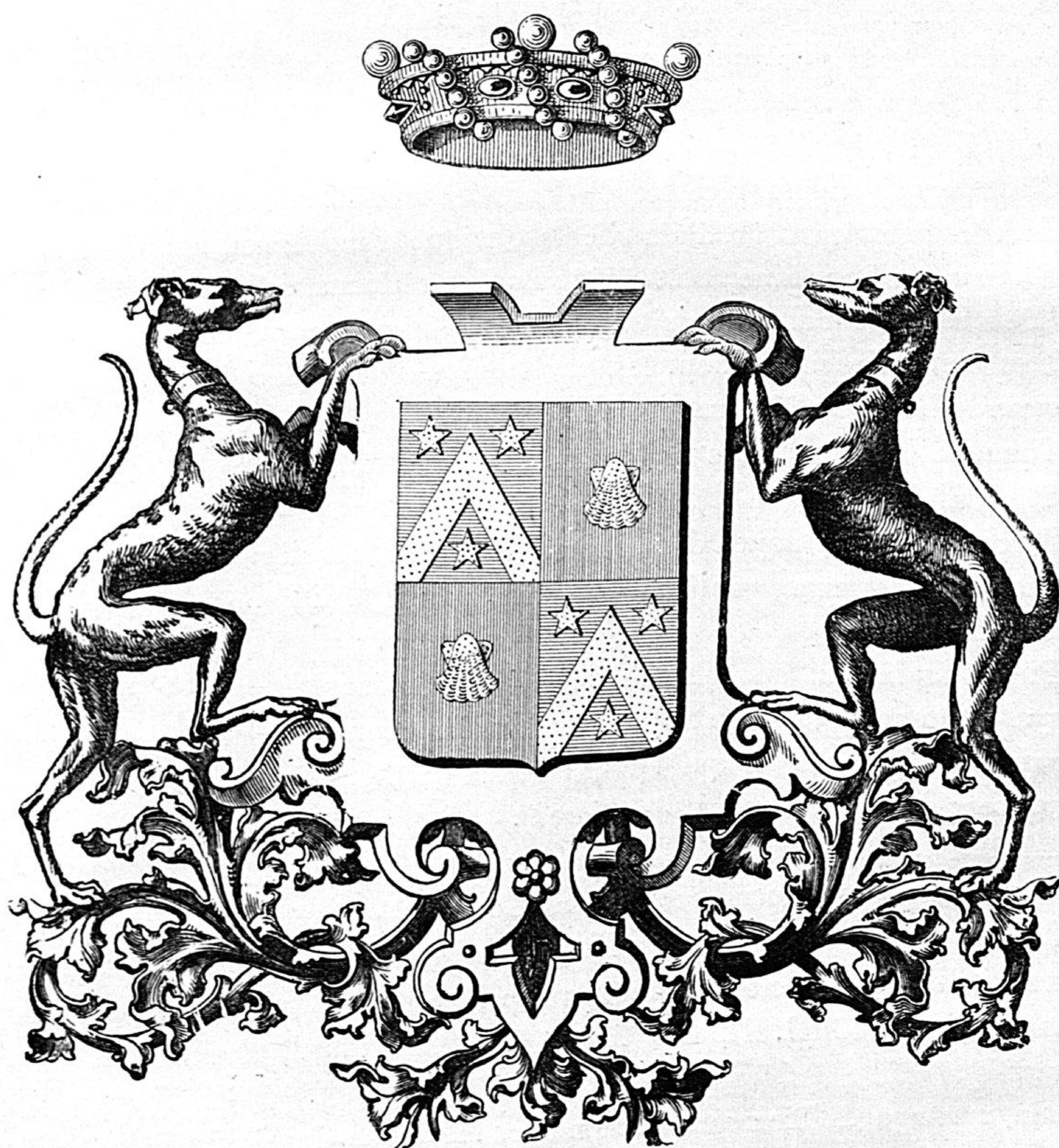
Elle est représentée actuellement par : Maurice-George, comte DE JAMETEL, marié à Son Altesse la duchesse Marie-Victoria DE MECKLEMBOURG-STRELITZ, dont :

1° George-Marie-Louis JAMES, né en 1904, à Saint-Germain-en-Laye ;
2° Marie-Augusta-Frédérique-Elisabeth, née en 1905, à Saint-Germain-en-Laye.



DU MESNIL

NORMANDIE



ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4 d'azur, à un chevron d'or accompagné de trois étoiles du même, deux en chef et une en pointe; aux 2 et 3 de gueules, à la coquille d'or.* — CIMIER : *Couronne de baron.* — SUPPORTS : *Deux lévriers.* — DEVISE : *Vir fortis et fidelis.*



CETTE famille originaire de Bretagne est de noblesse très ancienne et s'est transplantée en Normandie au XIII[e] siècle. Elle a été maintenue dans sa noblesse par arrêt de la cour des aides de Rouen (23 février 1668) et sa filiation régulière s'établit à partir de l'an 1302. A cette époque vivait Guillot, officier de Jehan II, duc de Bretagne.

Citons encore Jehan, vicomte de Caudebec en 1359, autre Jehan, vicomte de Montivilliers en 1371. Puis Nicolas, seigneur DU MESNIL, maître d'hôtel de Madame la Dauphine, 1409-1461; Louis DU MESNIL, seigneur de Boubens en Ponthieu, lequel produisit en février 1604 une copie collationnée des lettres d'anoblissement données par Louis XI au mois d'avril 1477, en faveur de Louis DU MESNIL, son cinquième aïeul.

Thomas, Horace, Louis DU MESNIL, membres du Parlement de Rouen en 1527, 1540 et 1630;

Brice DU MESNIL, doyen des conseillers du roi, au siège de Cap en 1707;

Nicolas DU MESNIL, gentilhomme de Madame, qui épousa Fabienne DE SABLERIE, en 1670;

Pierre DU MESNIL, gentilhomme du duc d'Orléans, lieutenant-colonel du Royal-Etranger, qui se distingua pendant les guerres de Bohême, à la suite du duc de Mercœur et qui épousa Marie DE CROUILLIBOIS DE CLAIRAMBAULT (preuves: d'Hozier, cabinet des titres).

Alliances: DE PLEUMARTIN, ASTIER, DE POT, QUEUX DE SAINT-HILAIRE, DE SAINT-SERNIN, DE LA ROCHEFOUCAULD, DE GORREVOD.

La signature du baron du MESNIL, seigneur de Saint-Front, figure parmi celles des électeurs nobles qui prirent part aux élections des Etats généraux de 1759 (B. III, 152, 270 et 280, Chevillard, *Armorial de Normandie*).

Du mariage de Pierre DU MESNIL avec Marie de Crouillibois de Clerambault naquirent:

I. Pierre DU MESNIL, seigneur de Montmort, d'Applaincourt en Ile de France, qui fut évêque de Perpignan;

II. Brice DU MESNIL, qui suit.

Brice du Mesnil, seigneur d'Alligny, qui épousa Anne Le Verrier des Bleds, dont il eut :

1° Pierre du Mesnil, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Marguerite-Cécile Le Bouc du Val;
2° Césaire-Achille du Mesnil de Saint-Front, qui suit.

Césaire-Achille du Mesnil de Saint-Front, né en 1810, époux, en 1856, de Joséphine-Hortense Chevrel des Landes dont pour enfant :

Léon-Octave-Ange-Marie-Joseph, baron du Mesnil de Saint-Front, Grand Croix du Saint-Sépulcre, Camérier secret de cape et d'épée de Sa Sainteté Pie X, époux en 1895 de Clémence-Augustine-Éléonore Allard.

Alliances : Lacour des Gardins, chevalier de Saint-Louis, de Reuille de Saint-Germain, Le Bouc du Val, La Beau de Lanzac, Le Jeune, de Noue, de Kerdrean, de Beaumont, de Luppe, de Rosambo, du Parc, du Fresne, Capron de la Houssière.




S. LUDOUICI. CŌITIS. FLAND. DUCIS. BRAB. CŌITIS. ARTESIEN. BURGUNDIE. NIUERNEN. ET REGIST.

MARRIER D'UNIENVILLE

ORLÉANAIS, PARIS, ILE MAURICE

(Ancienne Ile de France)



Armes : *D'azur à un chevron d'or, surmonté d'un croissant d'argent et accompagné en chef de deux roses aussi d'argent feuillées et tigées de même, et en pointe d'une foi d'argent.* — Supports : *Deux colombes.* — Devise : *Illaesus candor utrique.*



ETTE famille, originaire de l'Orléanais, remonte à Guillaume, Marrier qui vivait en 1250. Elle vint s'établir à Paris vers l'an 1500 et depuis cette époque sa filiation est ininterrompue et établie sur titres originaux et documents officiels. Elle forma plusieurs branches dont l'une : Marrier d'Unienville, tire son nom d'une terre seigneuriale de Champagne sise près de Bar-sur-Aube.

Au moment de la Révolution Marie-Claude-Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, alors seul membre de cette branche, se fixa à l'Ile de France, où il fit souche d'une nombreuse descendance.

PREUVES DE NOBLESSE

POUR L'ENTRÉE DANS LA MARINE

Par D'HOZIER DE SÉRIGNY

MARRIER D'UNIENVILLE. — Nous Antoine-Marie D'HOZIER DE SÉRIGNY, juge d'armes de la noblesse de France, chevalier, grand-croix honoraire de l'Ordre royal des Saints Maurice et Lazare de Sardaigne :

PRODUISANT : Certifions au Roi que Marie-Claude-Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, né en légitime mariage le 13 de janvier 1766, a la noblesse nécessaire pour être reçu aspirant garde de la marine, ayant justifié devant nous les filiations suivantes, prouvées par titres authentiques, qui nous ont été remis à cet effet.

PÈRE ET MÈRE. — Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, lieutenant du Roi au Fort Louis du Rhin et chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, est né le 13 de juillet 1724.

FEMME : Marie-Catherine-Sabine DE BEYERLÉ (acte de célébration du mariage, du 2 de juin 1760), fille de Jean-Louis de Beyerlé, seigneur de Niderviller, conseiller du Roi, directeur de la Cour des Monnayes de Strasbourg, et de dame Marguerite Chalons.

AYEUL ET AYEULE. — Jean MARRIER, écuyer, fut reçu conseiller à Paris à la Cour des Monnayes de Paris, le 1er février 1703 et mourut le 30 d'avril 1762, étant doyen de sa compagnie.

FEMME : Marie-Charlotte GUÉRIN (contrat de mariage du 10 de mai 1710).

ARMES : *d'azur, à un chevron d'or surmonté d'un croissant d'argent et accompagné en chef de deux roses aussi d'argent tigées et feuillées de même et en pointe d'une foi d'argent.*

En foi de quoi nous avons délivré le présent certificat, l'avons signé et fait contresigner par notre secrétaire qui y a apposé le sceau de nos armes.

A Paris, le seizième jour du mois de décembre, l'an mil sept cent soixante-dix-neuf.

(Signé) : D'HOZIER DE SÉRIGNY

Pour minute.

FILIATION

I. Martin Marrier, né à Orléans vers 1470, vint s'établir à Paris en 1503. D'un premier mariage il eut un fils Jean, qui eut lui-même un fils Estienne qui fut l'ascendant de la branche (1) Marié de l'Ile Saint-Louis dont il a été parlé ; d'un second mariage avec Perette Sandré il eut un fils : Pierre, qui suit :

II. — Pierre Marrier épousa Jeanne Malo à l'église Saint-Eustache, le 18 septembre 1553.

(B.N., dossiers bleus.)

Ils figurent tous deux dans deux quittances de loyer délivrées la première à tous deux en 1572 et la deuxième en 1580 à Jeanne Malo restée veuve.

(Collection Clairembault, 800, pages 365 et 369.)

Une autre quittance délivrée le 1er juillet 1580 qualifie Pierre Marrier de honorable homme.

(Pièces originales, volume 186, dossier 42976.)

Pierre Marrier mourut le 22 septembre 1580 et sa femme un peu plus tard. Ils furent inhumés tous deux dans l'église de Saint-Sauveur, à Paris, ainsi qu'en fait foi l'épitaphe suivante placée sur leur tombe dans la nef :

« *Cy gist Honorable homme Pierre Marrier qui décéda le 22 septembre 1580 et Jeanne Malo, sa femme.* »

(Monuments français 8219, page 790. Recueil d'épitaphes, t. III, page 1190.)

Ils eurent de nombreux enfants, savoir :

1° Guillemette, qui épousa Jean Lambert ;
2° Guillaume, qui suit ;
3° Jeanne qui épousa Pierre du Puys ;
4° Pierre qui fut officier pendant la Ligue ;
5° Michel ;
6° Anne ;
7° Martin Marrier, religieux de Cluny, né le 4 juillet 1572 et baptisé à l'église Saint-Sauveur. Nommé prieur claustral de Saint-Martin-des-Champs-lez-Paris le 18 mai 1618, il contribua à y établir la règle de Cluny et y resta 26 ans ; il édifia tout le monde par sa piété et fut remarquable par sa science et son érudition. Il mourut en odeur de Sainteté à Paris, le 26 février 1644, ainsi qu'en fait foi l'histoire de sa vie par Dom Germain Cheval, publiée la même année à Paris, chez Momornet, avec privilège du Roi.

Martin Marrier est cité dans le Dictionnaire de Feller, dans le Grand Dictionnaire de Larousse et dans plusieurs publications biographiques.

(1) Et aussi une fille Geneviève, mariée à Jacques Marsilly.

8° Barbe;
9° Marie;
10° Nicolas;
11° Louis.

III. Guillaume MARRIER naquit le 13 juillet 1558, il épousa Marie DE LA BRETESCHE, fille de Sébastien de la Bretesche, seigneur de Choisy (dossiers bleus, vol. 430) et en deuxièmes noces Suzanne FOUGEN D'ESCURES.

Il fut conseiller aux juges et consuls de Paris en 1593 et grand juge consul le 30 janvier 1631 (B. N.).

Il eut de sa première femme pour enfants :

1° Guillaume qui mourut en bas âge;
2° Sébastien qui naquit le 28 janvier 1585 (dossiers bleus, vol. 450) et devint prieur de la Chartreuse d'Orléans où il resta pendant 23 ans;
3° Marie qui épousa Jean BESNARD.
4° Marguerite, mariée à Claude GOBELIN;
5° Claude;
6° Pierre;
7° Philippe;
8° François, qui naquit le 1er décembre 1596, fut capucin en 1614 et mourut à Boulogne-sur-Mer.
9° René, qui suit, qui fut, d'après d'Hozier, juge d'armes de France, le seul qui ait laissé de la postérité mâle (B. N.)
10° Guillemette;
11° Geneviève;
12° Guillaume;

Et de son second mariage avec Suzanne Fougen d'Escures, il eut :

13° Claude MARRIER qui fut reçu chanoine de Sainte-Croix d'Orléans, le 10 août 1633 et qui a laissé une certaine réputation à Orléans.

IV. René MARRIER, fils de Guillaume et de Marie de la Bretesche, naquit le 2 décembre 1597. Il épousa le 26 novembre 1633, à l'église Saint-Gervais, à Paris, Anne CANNET OU CANET, fille de Claude Cannet, conseiller au Parlement de Melun.

De son mariage avec Anne Cannet il eut 17 enfants :

1° Anne, qui épousa Jean-Baptiste DU FOUR, officier de la Monnaye;
2° Marie qui fut religieuse Ursuline à Melun;
3° Renée, qui mourut fille;
4° Louis MARRIER, qui fut chef de la première branche;
5° René;
6° Marguerite, qui épousa François BULHIÈRES;
7° Pierre;
8° Jean MARRIER, qui fut le chef de la deuxième branche qui est éteinte;
9° Magdeleine, qui épouse Thomas, seigneur d'ESCARS;

10° Angélique ;
11° Martin Marrier, qui fut le chef de la troisième branche, et 6 autres enfants morts en bas âge.

PREMIÈRE BRANCHE

Marrier de l'Isle, Marrier de Chanteloup, Marrier de Lagatinerie, Marrier de Bois d'Hyver

V. Louis Marrier, qui fut le chef de cette branche, naquit à Paris le 16 août 1639, il succéda à son père dans son emploi de contrôleur de Prévosté et Sénéchaussée de l'Ile-de-France. Il épousa demoiselle Marie-Elisabeth David, fille de M. David, capitaine des charrois de *la feue Reyne* (Dossiers bleus).

Il mourut le 10 mars 1693.

Il eut de nombreux enfants :

1° Anne, qui épousa Jean de Lassus, gentilhomme de M. le Prince ;
2° Jeanne, qui resta fille ;
3° Louise-Angélique, qui fut religieuse aux Petits Andelys ;
4° Jean-Louis qui suit ;
5° Louis-Balthazar ;
6° Marie-Agnès ;
7° Claude ;
8° Marie-Elizabeth ;
9° Martin, né le 11 janvier 1681, qui succéda à son frère Jean-Louis comme greffier en chef et contrôleur de la Prévôté et Sénéchaussée de l'Ile-de-France. Il mourut sans postérité ;
10° Louis-René, qui naquit le 17 mars 1682, fut procureur au Châtelet et mourut garçon ;
11° Louis-Jacques, qui fut chanoine à Châlons et devint chanoine régulier de l'Abbaye Royale de Cherbourg (Dossiers bleus, Vol. 430) ;
12° Marie-Elizabeth ;
13° Louise-Elizabeth.

VI. Jean-Louis Ier Marrier naquit le 21 juin 1683. Il succéda d'abord à son père, céda ensuite sa charge à son frère Martin et devint juge-garde de la Monnaie du Louvre.

Il épousa Anne-Suzanne Gelée de Maisonneuve, fille de messire Jean Gelée de Maisonneuve.

Ils eurent pour enfants :

1° Jean-Louis, deuxième du nom qui suit ;
2° Bonaventure ;
3° Louis ;
4° Anne ;

5° Louise-Elizabeth ;
6° Marie-Suzanne ;
7° Louis-René ;
8° Jean-Martin ;
9° N... ;
10° Elizabeth;
11° Anne-Louise ;
12° Louis-Jacques ;
13° Louise-Suzanne ;
14° Louis-Joseph.

A l'exception de Jean-Louis, ces enfants ne laissèrent aucune postérité connue.

VII. Jean-Louis Marrier, écuyer, deuxième du nom, naquit le 20 octobre 1706. Il fut conseiller du Roi et lieutenant de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Fontainebleau où pendant cinquante ans il remplit ses fonctions, « *autant à notre satisfaction qu'à celle de ses supérieurs et du public,* » — ainsi qu'il est dit dans les lettres patentes de 1781.

Il épousa Anne-Agathe Le Clerc, le 3 juillet 1736, et mourut le 6 mai 1786. Il eut pour enfants :

1° Jean-Louis-Germain Marrier de l'Isle, écuyer, né en 1741. Il fut commissaire de la Maison et secrétaire de Monseigneur le Dauphin. Il n'eut qu'une fille qui épousa Messire Boursier, commissaire des guerres de la Maison du Roi ;
2° Jean-Louis Marrier de Chanteloup, écuyer, commissaire de la Marine et des Colonies, qui a eu pour enfants :
A. Louis Marrier de Chanteloup, sans enfants ;
B. N... Marrier de Chanteloup, mariée à M. Hennet de Goutel, d'une famille distinguée des Flandres et dont il existe des descendants.

VIII. Jacques-Marie Marrier de Lagatinerie, écuyer, qui naquit le 26 janvier 1746 et mourut le 25 juillet 1828.

Il fut capitaine de vaisseau, chef du Génie maritime, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. Il reçut du Roi, en 1782, une pension de 600 livres pour :

« Avoir conçu et exécuté avec succès le projet du transport des mâts et autres bois du Nord par canaux et routes de l'intérieur d'Amsterdam jusqu'à Nantes et déconcerté ainsi les projets de l'ennemi qui s'était flatté d'intercepter les communications » (Etat des pensions, tome II).

Il eut un fils, qui suit :

IX. Charles-Jean-Jacques Marrier, baron de Lagatinerie, né le 26 janvier 1784, mort le 28 octobre 1868. Commandeur de la Légion d'honneur, chevalier de Saint-Louis, commandeur de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique, officier de l'Ordre impérial du Brésil, etc.

Il avait épousé Marie-Eugénie Gallian, dont :

A. Berthe Marrier de Lagatinerie, mariée à M. Alexandre Pascal, commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand, ancien zouave pontifical, ayant un fils et deux filles dont l'une, Marguerite, est mariée à M. Plieux de Dinsse, lieutenant de Cavalerie ;

B. Isabelle Marrier de Lagatinerie, qui a épousé le comte André Minszech, d'une famille princière de Pologne, sans enfants.

X.

C. Charles-Jules-Michel Marrier, baron de Lagatinerie, chevalier de la Légion d'honneur, ancien capitaine d'état-major.

Il fit la campagne de 1870 où il fut porté à l'ordre du jour de l'armée et décoré. Il fut blessé aux côtés du général de Sonis dont il était l'aide-de-camp.

Aujourd'hui, conseiller général du Morbihan.

Il a épousé demoiselle Eda Garcia-Mansilla, fille de M. Garcia-Mansilla, ministre plénipotentiaire de la République Argentine.

Ils ont pour enfants :

a. Guillemette, mariée à Henri Bourgois, lieutenant d'artillerie.

XI.

b. Jacques Marrier de la Gatinerie, lieutenant d'infanterie au 129e de ligne, au Havre;

c. Isabelle, qui a épousé M. Yves Ronin, lieutenant d'artillerie;

d. Bernard ;

e. Hélène ;

f. Lucienne;

g. Marie-Thérèse ;

h. Marguerite.

4° Pierre-Jean-Victor Marrier de Bois d'Yver, inspecteur général des forêts du Roi, quatrième fils de Jean-Louis II. Il eut :

A. Achille Marrier de Bois d'Hyver, marié en premières noces à Demoiselle Désirée de Mas, dont :

a. Louis, Garde général des Eaux et Forêts, marié à Marie de Cathen, dont une fille N... Marrier de Bois d'Hyver, mariée au marquis Pierre Doria ;

b. Blanche, mariée à Antoine-Marie-Alfred de Gaultier de Laguionie ; dont :

aa. Jules de Laguionie ;

bb. Paul de Laguionie, capitaine commandant au 6e dragons.

Et deux filles.

Marié en deuxièmes noces à Alexandrine DE MAZURES DE SAINT-VINCENT, Achille MARRIER DE BOIS D'HYVER a eu :

d. Jeanne MARRIER DE BOIS D'HYVER, mariée à Augustin-Marie-Maurice, comte de COSSÉ-BRISSAC, dont :

aa. René DE COSSÉ-BRISSAC, marié à demoiselle Marguerite-Edmée-Nancy MORTIER DE TRÉVISE, dont postérité;

bb. Jean DE COSSÉ-BRISSAC.

B. N... MARRIER DE BOIS D'HYVER, qui épousa Jean-Charles baron DE LARMINAT, dont sont issus :

a. Pierre-Louis-Edouard DE LARMINAT, Inspecteur des forêts, marié à Marie-Pauline IVER DE LA BRUCHOLLERIE, dont :

aa. Jean DE LARMINAT, directeur de la C[ie] de l'Ouest;

bb. Henri DE LARMINAT, capitaine d'Artillerie;

cc. Etienne DE LARMINAT, capitaine d'Infanterie;

dd. Joseph DE LARMINAT, lieutenant de Vaisseau ;

ee. L'abbé DE LARMINAT, chapelain à Rome ;

ff. N... DE LARMINAT, comtesse DU MERLE ;

gg. Thérèse DE LARMINAT, religieuse de Saint-Thomas de Villeneuve ;

hh. Adèle DE LARMINAT, mariée à M. DE LAAGE DE MÉRIX ;

b. Anaïs DE LARMINAT, mariée à M. DE SAINT-VENANT;

c. Félicité DE LARMINAT, mariée à M. MAIGRET DE DEVISE ;

d. Alexandre DE LARMINAT, marié à demoiselle SÉGUIN DE LA SALLE;

aa. Marie de LARMINAT, mariée au général comte DE GARNIER DES GARETS, membre du Conseil supérieur de la Guerre ;

bb. N... mariée à M. Robert DE DEVISE, dont postérité.

e. Ferdinand DE LARMINAT.

5° N... MARRIER, qui épousa Guillaume JURIEN, écuyer, et eut pour fils Charles-Marie vicomte Jurien, qui fut secrétaire d'Etat sous la Restauration et dont une fille, Blanche, épousa messire Estigard de la Faulotte, marquis de Neully, ayant descendants ;

6° N... MARRIER, qui épousa Jacques DUCHÉ, dont un fils, Charles DUCHÉ, capitaine de frégate et chevalier de Saint-Louis ;

7° N... MARRIER, mariée à M. LE CLERC DE JUVIGNY, dont une fille épousa M. de Vamourbon ;

8° N... MARRIER, qui épousa M. COLLET DE BLARY, dont un fils, et une fille mariée à M. DE LALLAIN ;

9° N... MARRIER, non mariée.

DEUXIÈME BRANCHE

(ÉTEINTE)

V. Jean MARRIER, second fils de René MARRIER, né le 22 juillet 1648, mort le 23 septembre 1705. Il avait épousé Marie-Philippe LOUVET, fille du grand Ecuyer au Présidial de la Chancellerie. Il fut président au Châtelet.

Ils ont eu pour enfants :

1° René-Louis, qui naquit le 22 mai 1680, et fut procureur au Châtelet. Il épousa demoiselle Magdeleine D'ASSIER, ainsi que le constate son contrat de mariage du 22 juin 1722.
Il mourut sans enfants.
2° Pierre, qui naquit le 10 septembre 1681, fut chanoine de Saint-Victor et prieur du Puyseaux en Gâtinais ;
3° Jean, mort enfant;
4° Marie-Philippe épousa M. DUMAS, avocat;
5° Anne-Marie, mariée à M. LE GAGNEUR, écuyer du ROI ;
6° Marguerite, encore enfant à la mort de son père.

Cette branche n'a pas laissé de descendance mâle.

TROISIÈME BRANCHE

MARRIER DE VOSSERY, MARRIER D'UNIENVILLE

V. Martin II MARRIER, troisième fils de René MARRIER, fut l'auteur de cette branche. Né le 23 janvier 1655, mort le 26 septembre 1716, il fut conseiller du Roi. Il avait épousé Marguerite-Charlotte DE FLEURY dont il eut six enfants :

1° Martin, mort garçon ;
2° Anne, décédée fille ;
3° Louis, mort garçon ;
4° Jean, qui suit ;
5° Philippe-René ;
6° Pierre, décédé garçon ;
7° Marguerite, décédée fille.

VI. Jean II MARRIER, écuyer, né le 5 novembre 1687, d'abord mousquetaire du Roi, fut blessé à la bataille de Malplaquet, 1709. Il quitta alors le service actif et prit le parti de la Robe. Il épousa, le 26 mai 1710, Marie-Charlotte GUÉRIN, de la famille de Grassin et des marquis de Moulins.

Jean MARRIER fut conseiller à la cour des Monnaies, le 1er février 1713, Contrôleur général des Monnayes de France et doyen de ladite cour jusqu'à sa mort, le 20 avril 1762.

Il eut pour enfants :

1° Marie-Marguerite ;
2° Jean-Michel MARRIER DE VOSSERY, écuyer, né le 2 février 1713. Il fut conseiller du Roi en sa cour des Monnayes, Contrôleur général du bureau des Monnayes de France ;
3° Madeleine-Françoise ;
4° Louis-Martin, mort célibataire ;
5° Anne-Appoline, mariée à M. LE PETIT DE RENICOURT ;

6° Geneviève, née en 1722 mariée à Joseph-Julien DE BASCHER, lieutenant juge d'Amirauté à Nantes, dont postérité;
7° Antoine, qui suit.

VII. Antoine MARRIER D'UNIENVILLE, baron D'UNIENVILLE. Naquit à Paris le 13 juillet 1724. Il fut d'abord officier au régiment de Picardie (Infanterie) et prit part à la bataille de Fontenoy, 1745. Chevalier de Saint-Louis et commandant de Sarrebourg et du Fort-Louis.

Il épousa, le 2 juin 1760, à Strasbourg, Catherine Sabine DE BEYERLÉ, fille de messire Jean-Louis de Beyerlé, seigneur de Niderviller, directeur de la Cour des monnayes de Strasbourg.

Ils eurent pour enfants plusieurs filles mortes en bas âge, et un seul fils, Marie-Claude-Antoine, qui suit :

VIII. Marie-Claude-Antoine MARRIER, baron d'UNIENVILLE, seigneur de Fachenvert, en Alsace, capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Louis, décoré de l'ordre américain de Cincinnatus, chevalier du Lys, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur, naquit à Sarrebourg, le 13 janvier 1766.

Il entra d'abord dans les Pages du duc de Pentièvre qu'il quitta pour entrer dans la marine à l'âge de 14 ans, après avoir fait ses preuves de noblesse. Il fit la campagne de l'indépendance d'Amérique, dans l'escadre du comte de Grasse et assista au combat de Fort-Royal et à la prise de Tobago, sur *le Glorieux*. Un sextant en or lui fut accordé par le roi Louis XVI, pour son zèle et sa bonne conduite, pendant la campagne du *Vautour*.

Il est mort à l'Ile de France, aujourd'hui Ile Maurice, 27 juillet 1831, et y a laissé une nombreuse descendance.

Il avait épousé en premières noces, à Brest, le 13 janvier 1791, demoiselle Adélaïde GILART DE LARCHANTEL, fille du marquis de ce nom, capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Il n'en eut qu'une fille Virginie-Marie, née à Brest, le 28 novembre 1791 et mariée à l'Ile de France, en 1811, à Messire Charles-Hyacinthe BOUCHER DE BOUCHERVILLE DE MONTERVILLE (officier de milice) d'une ancienne famille de Normandie et du Canada. Elle eut entre autres enfants :

1° Félix DE BOUCHERVILLE DE MONTERVILLE, marié à Ernestine CAROSIN, dont une fille Marie-Aurélie, qui a épousé le comte Auguste DE SAINT-FÉLIX DE MAUREMONT, dont postérité;
2° Virginie-Alexandrine-Louise, mariée à Camille CLÈDE, ancien élève de l'Ecole de Saumur, dont un fils Fernand-Auguste-Louis CLÈDE, né à l'Ile Maurice le 23 août 1862.

Le baron D'UNIENVILLE avait épousé en secondes noces, à l'Ile de France, le 28 vendémiaire an X (20 octobre 1801), Louis-Claudine-Hortense DE BARRY, fille de Balthazar de Barry, chevalier de Saint-Louis et major d'Infanterie, et de Marie-Madeleine de la Roche du Rouzet.

Ils eurent pour enfants :

1° Eugène-Alphonse, qui suit (1er Rameau) ;
2° Marie-Clémence, qui épousa en premières noces Hubert MAINGARD et en deuxièmes noces Rosemond GIBLOT DUCRAY. Elle a laissé des descendants de ses deux mariages ;
3° Antoine-Ernest qui suit (2e Rameau) ;
4° Auguste-Alfred, qui suit (3e Rameau) ;
5° Alexandrine, qui épousa Ange-Aymar DE ROUXELIN, dont postérité.

PREMIER RAMEAU

IX. Eugène-Alphonse MARRIER D'UNIENVILLE, né le 6 juillet 1802, mort le 24 janvier 1876, épousa Henriette-Joséphine COLOMB D'ECOTAY, fille de François-Marie Colomb d'Ecotay et de Mélanie le Normand dont ils eurent :

1° Alphonsine, mariée à M. GOUREL DE SAINT-PERN, dont postérité ;
X. 2° Alphonse-Eugène, né le 18 décembre 1824, mort le 25 septembre 1875, marié à Euphrosine ROBERT et ayant eu :
XI. A. Louis-Albert, baron D'UNIENVILLE, né le 6 août 1855, célibataire;
B. Louis-Edouard, né le 31 août 1857, administrateur de la sucrerie de Belle-Vue, marié à Caroline LE MAIRE, dont :
a. Marie-Euphrosine-Cécile;
b. Marie-Gabrielle-Suzanne ;
c. Marie-Blanche-Emilie ;
XII d. Louis-Eugène, né le 15 mai 1892.
C. Marie-Angèle ;
D. Louis-Gabriel, né le 25 janvier 1862, administrateur de la Compagnie sucrière de Gros-Bois, marié à Caroline MALLAC ;
E. Marie-Blanche ;
F. Marie-Alice.
3° Eugénie, mariée à Arthur LATAPIE;
4° Alphonse, marié à Irma BONNET, dont :
A. Josselin ;
B. Oscar, mort à Madagascar laissant une fille ;
C. Eugénie, mariée à Hubert MAINGARD, sans enfants ;
D. Léon, mort à Madagascar, sans postérité ;
E. Henriette, mariée à Paul D'UNIENVILLE, son cousin ;
F. Valérie, mariée à Paul ROBERT ;
5° Rosine, mariée à Arnold ROBERT, dont postérité.

DEUXIÈME RAMEAU

IX. Antoine-Ernest MARRIER d'UNIENVILLE, né le 10 octobre 1806, mort le 27 avril 1873, marié à Sophie-Louise-Marie BEAUGENDRE DE MONTRIE, fille de Jean-Louis Beaugendre de Montrie et de Emilie-Cécile de la Roche du Rouzet. Dont pour enfants :

X. 1° Louis-Auguste-Arthur, né le 3 avril 1829, mort le 7 février 1903, ayant épousé Marie-Noelie BEGUINOT, fille de Jean Beguinot et d'Amélie d'Emmerez de Charmoy. Cette dernière était elle-même fille de Prosper d'Emmerez de Charmoy et de Clémentine-Colomb d'Écotay, sœur de Mme Eugène-Alphonse Marrier d'Unienville (1er Rameau), d'où :

XI. A. Louis-Eugène-France, né le 15 mai 1859, ingénieur et directeur de la Société des Forges et Fonderies Coloniales, marié à Alide POCULOT, fille de Jules Poculot, ingénieur, et de Delphine de Drusina, dont un fils XI. a. Jules-Noël, né le 5 juillet 1888.

B. Charles-Louis-Maurice, né le 15 juillet 1860, mort le 15 octobre 1890, avait épousé NANCY DU PAVILLON, dont une fille Clémence ;

C. Antoine-Ernest-Raoul, né le 23 février 1865, administrateur de la Compagnie sucrière de Bassin ;

D. Louis-Antoine-Armand, né le 31 mars 1867 ;

E. Louise-Amélie-Inès, née le 12 mars 1869, morte le 3 mars 1897 ; mariée à Ernest DE SAINT-FÉLIX DE MAURÉMONT, dont 3 enfants : Jeanne, Philippe et Inès ;

F. Claude-Noël-Ernest, né le 21 mars 1872, administrateur de la Compagnie sucrière de Beau-Plan, décédé le 16 avril 1906 ;

G. Jeanne-Marie-Amélie, mariée à son beau-frère Ernest DE SAINT-FÉLIX DE MAUREMONT, dont un fils Pierre ;

H. Louise-Hortense-Jeanne ;

I. Clémentine-Louise-Hyacinte ;

J. Louis-Arthur-Roger, né le 5 août 1879.

2° Antoinette, mariée à Charles GIBLOT DU CRAY, dont postérité.

3° Emilie, mariée à Charles LE MAIRE, dont postérité ;

4° Camille, mariée à Hippolyte DU HECQUET, marquis DE RAUVILLE, dont postérité ;

5° Louis-Antoine-Paul, né le 13 août 1844, décédé le 12 novembre 1904, marié à Léonie HAMONEAU, dont :

A. Georges-Ernest-Paul, né le 16 mars 1869, administrateur de la Cie sucrière de Combo, marié à sa cousine Henriette D'UNIENVILLE, ils eurent pour enfants :

a. Louis-Paul-André, né le 30 novembre 1891 ;

b. Louis-Alphonse-Henri, né le 27 mai 1894 ;

c. Louis-Léon-Tristan, né le 10 septembre 1895 ;

d. Marie-Irma-Henriette-Paule, né le 4 mai 1897 ;

e. Louis-Paul-Pierre, né le 20 septembre 1901 ;

f. Louis-Claude Robert, né le 10 janvier 1903.

B. Alfred-Octave, né le 25 juin 1870;
C. Louise-Héloïse-Marguerite, mariée à Emile Labat, dont postérité ;
D. Emilie-Antoinette, mariée à Léon Loraus, ayant une fille;
E. Marie-Louise;
F. Arthur-Raymond, né le 3 novembre 1876, administrateur de la Cie sucrière de Fontenelle, marié à Alice Duclos;
G. Louis-Antoine-Marcel, né le 22 juin 1880;
H. Marie-Antonia ;
I. Marie-Thérèse;
J. Antoine-Daniel, né le 30 octobre 1885;
K. Marie-Gabrielle-Yvonne.

6° Victor, né au mois d'août 1849, décédé le 11 novembre 1884, marié à Louise Thierry, dont :
A. Max, né 4 février 1875;
B. Louis, né le 6 avril 1876;
C. Richard, né le 12 juin 1878;
D. Esther, mariée à son cousin René du Hecquet de Ranville, dont postérité.

TROISIÈME RAMEAU

IX. Auguste-Alfred Marrier d'Unienville, né le 26 août 1809, mort le 11 août 1890, marié en premières noces à Léonie Giblot Ducray. Ils eurent pour enfants :

1° Noémie, mariée à Godefroy d'Emmerez de Charmoy, dont postérité ;
2° Hélène, mariée à Désiré Demiauné ;
3° Aricie, mariée à Ernest Faydherbe de Mandave, dont postérité ;
X. 4° Vossery, né le 7 avril 1837, mort le 13 avril 1886, marié à Marie d'Emmerez de Charmoy. Ils ont eu les enfants suivants tous établis aux Iles Seychelles :
XI. A. Rodolphe;
B. Noémie, mariée à M. de Savy;
C. Marie;
D. Alexandre;
E. Carle;
F. Edith;
G. Vossery.
5° Lucie, mariée à Victor Latapie, dont postérité;
6° Alix, mariée à M. Quesnel, sans postérité ;
7° Loïs, né le 26 juin 1851, mort le 20 août 1897, sans postérité.

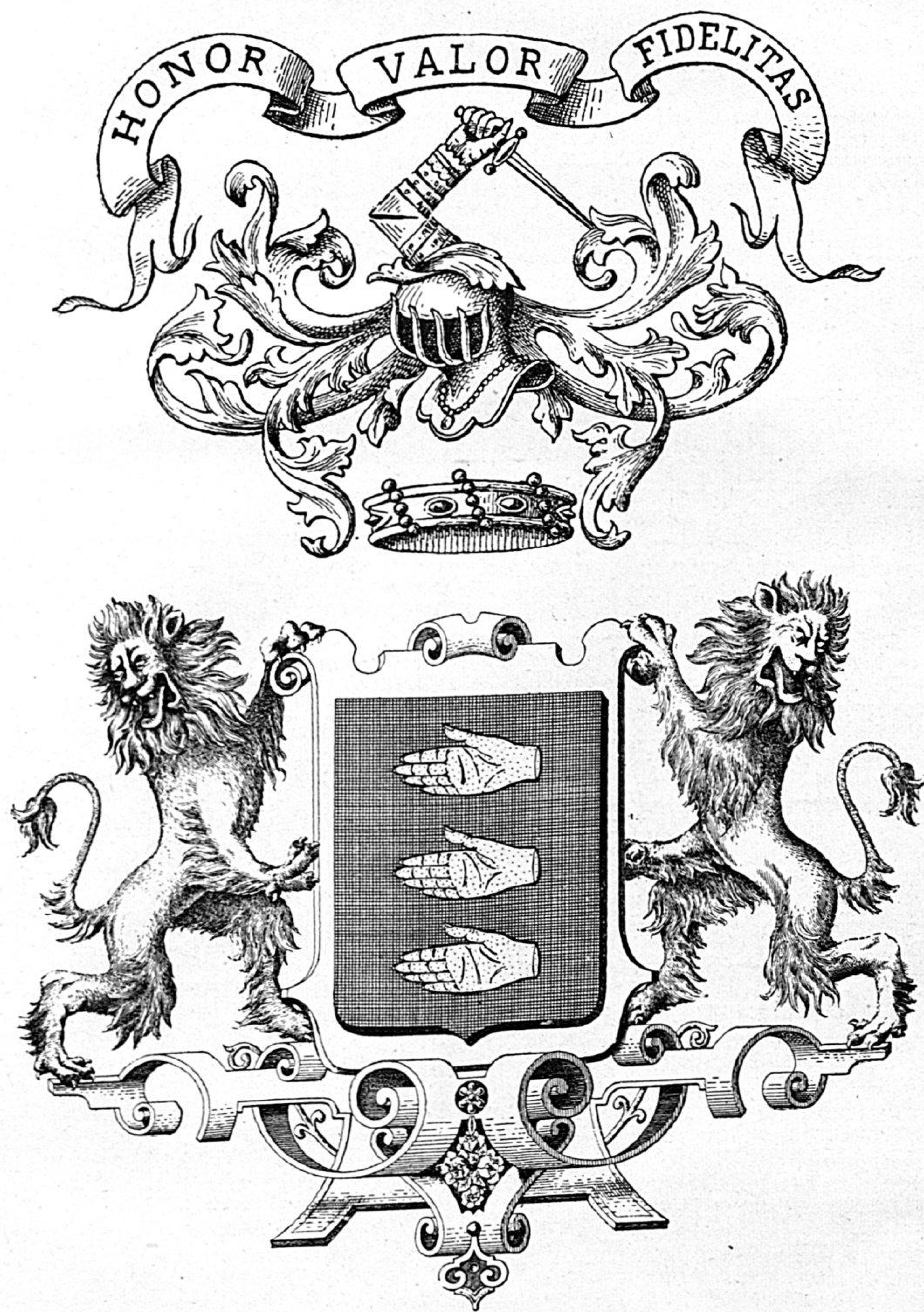
De son second mariage avec Euphémie Latapie, Auguste-Alfred d'Unienville a eu pour enfants :

8° Mauricia, mariée à Emile Carosin, dont une fille Sabine;
9° Auguste-Bernard-Alfred, né le 20 août 1867, secrétaire de la Cie sucrière du Beau-Plan, marié à Julia Clériceau, d'où :
A. Marie-Claude-Antoine-Alfred, né le 8 janvier 1895 ;
B. Marie-Jean-René, né le 23 août 1897 ;
C. Marie-Jules-Philippe, né le mars 25 1899;
D. Constance-Marie-Madeleine;
10° Marie-Claude-Antoine, né le 23 avril 1870.



DE BONNEFOY

SEIGNEURS ET BARONS DE BRETAUVILLE



ARMES : *De sable, à trois mains dextres apaumées d'or. L'écu timbré d'un casque taré de face et surmonté d'une couronne de baron.* — SUPPORTS : *Deux lions léopardés.* — DEVISE : *Honneur, courage et fidélité.*

ARMES ET DEVISE

Sans être parlantes:

« *De sable à trois mains dextres apaumées d'or.* »

Les armes des « Bonnefoy de Bretauville » sont certainement une allusion.

On jurait fidélité la main élevée, la paume en dehors et quand on était « de Bonnefoy » oncques ne devenait parjure.

L'écu, timbré d'un casque taré de face et surmonté d'une couronne de baron, indique que la baronnie était à cette époque de l'an 1000 le plus haut grade nobiliaire auquel pouvaient aspirer après leur duc les grands de Normandie.

Les lions léopardés comme supports étaient tirés des armes du Duché même qui étaient « de gueules à deux lions léopardés d'or ».

La devise : *Honneur, courage et fidélité.*

QUELQUES DEGRÉS CHRONOLOGIQUES

Bonnefoy, ancienne famille noble du Duché de Normandie, puis plus tard établie à Guitre près de Jarnac (Charente) en l'élection de Cognac et tombée en quenouille, au commencement du XIXe siècle, dans la famille espagnole de Santa Maria qui tint à honneur d'ajouter à son nom celui de la vieille et illustre famille française.

Voici, d'après un mémoire en forme légale et signé : « Lambert », lieutenant particulier en la séneschaussée et siège présidial d'Augoumois et de plusieurs autres gentilshommes du pays qui l'ont vérifié sur titres et dressé par Messire Isaac de Bonnefoy, baron de Bretauville, seigneur de La Pouade, Cigogne en partie, de Guitre en Angoumois, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi et chevalier de Saint-Louis, augmenté considérablement du fruit de nos recherches, la filiation des Bonnefoy de Bretauville depuis Roger, le premier connu des barons Normands.

PREMIER DEGRÉ ANCIEN

Roger de Bonnefoy, baron de Bretauville, l'un des barons de Normandie, céda et donna, le 3 février 1022, une partie de ses biens à Jean et Aimery

de Bonnefoy, ses enfants, pour les mettre en état d'accompagner Tancrède de Hauteville dans son expédition de Calabre et de Sicile.

DEUXIÈME DEGRÉ ANCIEN

Jean de Bonnefoy, Ier du nom, baron de Bretauville, qui, après avoir guerroyé quatre années servant fidèlement Tancrède de Hauteville, revint en France portant le deuil de son frère Aimery tombé sur cette terre de Calabre qui fut alors le tombeau de tant de braves chevaliers normands.

Il épousa, à son retour, le 11 juin 1027, Adèle de Melun (1), dont il eut :

Jean, qui suit

TROISIÈME DEGRÉ ANCIEN

Jean de Bonnefoy, IIe du nom, baron de Bretauville.

Accompagna Guillaume Ier dit le Conquérant à la conquête de l'Angleterre et aux côtés duquel il combattit à Hastings, le 28 septembre 1066.

Revenu en Normandie, il refusa de prendre parti avec Philippe Ier, roi de France et Robert II dit Courte-Botte, duc de Normandie, qui avait entrepris de disputer la couronne d'Angleterre à son père Guillaume Ier, mais il encouragea son fils Robert à suivre son duc en Palestine lorsque celui-ci, en 1096, engagea son duché au roi d'Angleterre afin de pouvoir prendre part à la croisade.

D'une femme non nommée, Jean II eut :

Robert, qui suit

QUATRIÈME DEGRÉ ANCIEN

Robert de Bonnefoy, baron de Bretauville.

Fut l'un des plus vaillants capitaines normands qui se croisèrent en 1096 avec leur duc pour aller guerroyer contre les infidèles.

Il prit part au siège d'Antioche (1098) et monta l'un des premiers à l'assaut de Jérusalem (1099).

Séduit par les brillantes qualités du vaillant preux qu'était Robert de

(1) Melun s'armait : *Ecartelé, au 1er et 4e d'azur, à sept besans d'or 3,3 et 1, et au chef de même ; aux 2 et 3 de gueules à un écusson d'argent en abime accompagné de 8 angennes d'or rangées en orle.*

Bonnefoy, Alexis de Comnème (1) alias Comnenos), empereur d'Orient, lui donna en mariage sa fille naturelle Théodora, le 7 novembre 1098.

On croit que Robert de Bonnefoy, qui suivit fidèlement la fortune de Robert II, chaque fois qu'il la tentait pour une bonne cause, fut tué aux côtés de ce prince à la bataille de Tinchebray, en l'an 1106. On sait qu'alors Robert II, duc de Normandie, revendiquait le trône d'Angleterre donné durant qu'il était en Palestine à Henri Ier (Beauclerc).

Théodora de Comnène testa le 14 mai 1132 en faveur de Roger, son fils puîné, au préjudice de Hugues de Bonnefoy, son aîné, à cause de la grande ingratitude de celui-ci.

CINQUIÈME DEGRÉ ANCIEN

Roger 2e du nom et Hugues de Bonnefoy de Bretauville.

Ici le voile épais du passé tombe pour une période de près de deux cents ans sur les faits et gestes des personnages qui continuèrent la lignée des barons de Bretauville. Nos recherches, tant en France qu'en Angleterre, dans ce dernier pays surtout, où nous avions l'espoir de découvrir la trace des disparus, sont restées infructueuses.

Nous reprendrons donc notre travail à l'époque où se révèlent à nouveau les Bonnefoy de Bretauville, c'est-à-dire à Pierre de Bonnefoy, 1er du nom, qui fut l'un des lieutenants du plus grand capitaine de son siècle « Bertrand du Guesclin ».

C'est à partir de lui que nous pouvons donner une filiation suivie jusqu'à nos jours.

FILIATION CONTINUE

PREMIER DEGRÉ

Pierre de Bonnefoy de Bretauville, 1er du nom, « Baron de Bretauville ».

Répondit à l'appel de Bertrand du Guesclin lorsque Henri, créé comte de Transtamare par son frère Pierre le Cruel, se souleva contre l'autorité des-

---

(1) Comnène s'armait : *D'or à trois cloches de sable, à l'écu d'argent à trois fasces de sable, placé en abime.*

potique de ce dernier après s'être assuré le concours de la France. Mis en possession du trône par du Guesclin, Henri II, Roi de Castille, voulut récompenser dignement le vaillant chevalier qui, aux côtés du plus grand homme de guerre de son temps, aussi bien dans les jours de revers comme à Navarette, qu'au succès final, à Montiel (1369), contribua tant à consolider son règne. (On sait qu'à Montiel Pierre le Cruel perdit la vie, tué par la main de son propre frère). Il lui donna en mariage sa cousine, Beatrix de Lara (1).

La cérémonie eut lieu, dit un document de l'époque, dans l'église majeure de Burgos, en présence du Roi Henri de Castille et de toute la Cour, de Bertrand du Guesclin et de tous les chefs et capitaines des Compagnies Françaises.

Henri II de Castille permit à Pierre de Bonnefoy, baron de Bretauville, d'épouser Dona Béatrix de Lara, sa cousine, « tant en récompense de ses grandes actions et des services importants qu'il lui avait rendus, qu'en considération de la pureté de son sang et de l'ancienneté de la noblesse de sa race ». En effet, il prouve par l'examen et la vérification de ses titres qui furent faits par Don Alonzo Mariquez, son conseiller et juge d'armes, qu'il descendait, en ligne directe, de mâle en mâle, du fils aîné de Roger de Bonnefoy, baron de Bretauville et de Théodora de Comnène.

Il prouva encore, par le même examen, que ses ancêtres avaient été des guerriers très vaillants et très honorables.

Pierre de Bonnefoy eut de Béatrix de Lara :

1° Pierre, qui suit.
2° Henri.

DEUXIÈME DEGRÉ

Pierre de Bonnefoy de Bretauville, 2e du nom, baron de Bretauville, épousa, en 1399, Henriette de Chevreuse (2), dont il eut :

1° Jacques, qui demeura en Normandie et dont la postérité s'éteignit vers la fin du xviiie siècle.
2° Jean, qui suit.

(1) Lara s'armait : *D'argent à deux chaudières échiquetées d'or et de sable, la cornière d'or, l'une sur l'autre, et sept serpents de sinople issant de chaque côté des chaudières.*
(2) Chevreuse s'armait : *D'argent à la croix de gueules cantonnée de 4 lions d'azur.*

TROISIÈME DEGRÉ

Jean DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE, 2e du nom, baron de Bretauville, camérier major et capitaine de cinquante hommes d'armes des ordonnances de Jean d'Aragon et de Jeanne d'Evreux, Roi et Reine de Navarre.

Il épousa, en 1436, Jean d'AURE DE GRAMONT (1), dont il eut :

Jean, qui suit.

QUATRIÈME DEGRÉ

Jean DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE, 4e du nom, aussi camérier major et capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances de Jean, Roi d'Aragon et de Navarre.

Il se maria, le 16 septembre 1470, à Catherine DE MEILLAC (2), dont il eut :

Charles qui suit.

CINQUIÈME DEGRÉ

Charles BONNEFOY DE BRETAUVILLE, marié, en 1501, à Anne DE BEAUMONT (3) dont vinrent :

1° Jean, 2° Antoine, tués à la bataille de Pavie en combattant vaillamment aux côtés de leur roi, le 24 février 1525.

3° Pierre, qui suit.

SIXIÈME DEGRÉ

Pierre DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE, troisième du nom.

Eut, en 1543, commission du roi François Ier pour lever à son service une compagnie de cent hommes de guerre à pied. Après la mort de ce prince il continua de commander la même compagnie sous le roi Henri II.

Il avait épousé, par contrat passé devant maître Romain de La Brosse,

---

(1) D'Aure de Gramont s'armait : *D'azur à la bande d'or.*
(2) Meillac s'armait : *D'azur à 3 canettes d'argent.*
(3) Beaumont s'arme : *D'argent au lion de gueules armé, lampassé et couronné d'or.*

notaire royal à La Motte d'Ayran, le 17 décembre 1537, Marguerite de Saint-Léger (1), dont il eut : (Preuves : Bibl. Nat. Cabinet des Titres, Nouveau d'Hozier.)

Nicolas, qui suit.

SEPTIÈME DEGRÉ

Nicolas de Bonnefoy de Bretauville, baron de Bretauville.

Devenu baron par suite de l'extinction de la branche aînée restée en Normandie.

Gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi Henri IV, gouverneur de la ville de Pons et pays circonvoisins, Saintonge et Angoumois entre Mer, Charente, Gironde, Lille et Dronne.

Fut fait chevalier, lui et tous ses descendants en ligne masculine, par lettres patentes du roy données à Chartres, le 6 octobre 1593.

Il eut également, du roi Henri IV, une commission des plus étendues pour conduire et commander une armée navale dans les mers de Guyenne afin de s'opposer aux entreprises des Espagnols.

Nicolas de Bonnefoy qui, comme son père et son grand-père, pratiqua la religion réformée, fut certainement un des caractères les plus chevaleresques de son temps.

Voici du reste un article que lui ont consacré MM. Eugène et Emile Haag dans leur « *France protestante* » qui donnera au lecteur l'idée de jusqu'à quel point Nicolas de Bonnefoy poussait la probité et l'amitié.

« En 1570, Bretauville combattit dans l'Angoumois et la Saintonge. En « 1574 il contribua à la prise de Pons, de Royan et de plusieurs autres « villes.

« Gouverneur de Bouteville, à sept lieues d'Angoulême, en 1575, il eut le « bonheur de s'emparer de Besme à son retour d'Espagne où il avait été « envoyé par le duc de Guise. Ami de Coligny, Bretauville était décidé à « venger la mort de l'amiral sur son assassin ; cependant Besme lui ayant « offert la liberté du brave Montbrun en échange de la sienne, il accepta « un arrangement que la haine de Henri III ne voulut point ratifier. Selon « Bèze, d'Aubigné et La Popelinière, Besme parvint alors à corrompre un « soldat de la garnison qui lui fournit un cheval et un pistolet. Instruit de « son évasion, Bretauville le poursuivit seul, n'ayant que son épée et il « ne tarda pas à l'atteindre. « Tu sais que je suis un mauvais garçon »,

(1) Saint-Léger s'armait : *De gueules, à la croix d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lys d'or.*

« lui cria le fugitif en déchargeant sur lui son pistolet, et à l'instant il « tomba percé de part en part par Bretauville, tellement qu'il demeura « sur la place où il fut achevé par les soldats sortis de Bouteville. Son « corps, rendu aux catholiques, obtint les honneurs de la sépulture. De « Thou, Varillas et Mezerai rapportent cet événement avec des circons- « tances différentes. Ils prétendent que la garnison de Bouteville offrit « aux Rochellois de leur vendre le prisonnier pour qu'ils en fissent justice ; « mais que la Noue s'étant opposé à la conclusion du marché, Bretauville, « qui ne voulait pas que l'assassin de son ami pût recouvrer la liberté au « prix d'une rançon comme un loyal guerrier, imagina de le laisser évader « pour avoir un prétexte de le tuer.

« En 1580, Bretauville contribua à la prise du Brouage. En 1593, il assista « à l'assemblée politique de Mantes. En 1596, il se présenta à celle de « Loudun et jura l'Union comme gouverneur de Pons. Pour mettre la ville, « dont la garde lui était confiée, à l'abri de toute surprise, il y fit élever un « fort. Le Roi donna l'ordre de le démolir. Comme les fortifications avaient « été faites à ses frais, il réclama de l'Assemblée de Chatellerault le rem- « boursement de ses avances ainsi que la paie de sa garnison. Justice ne « lui fut pas rendue de son vivant, car ses fils, dont l'un est cité sous le « nom de capitaine « Nueil » dans les actes de l'Assemblée de Saumur, « poursuivaient encore ses réclamations plusieurs années après sa mort « arrivée en 1607, comme nous l'apprend une lettre de Henri IV à Sully, « où l'on lit : « Mon amy, Bretauville est mort. »

Nicolas DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE avait épousé, le dernier novembre 1571, Louise DE POULIGNAC, alias Polignac (1), fille de défunt Hélie de Pouliguac et de demoiselle Marguerite de La Porte, par contrat passé devant Cornudon, notaire royal. (*Cabinet des Titres, N. d'Hozier 53, et Car. d'Hozier*, Vol. 109.)

Il appert, des preuves que nous fournissons à l'appui de cette généalogie, que Nicolas DE BONNEFOY, sieur et baron de Bretauville, épousa en secondes noces damoiselle Anne BOUTAUD, veuve de N... d'Espaigne, sieur de Nuelle, et eut pour beau fils, Paul d'Espaigne, qui épousa demoiselle Marie de Pons, fille de Jacques de Pons.

(*Cabinet des Titres, N. d'Hozier 53*), (*Accord du 14 avril 1606*), *Car. d'Hozier, 53*, Vol. 109.)

Un dossier de plus de vingt pièces est annexé au dossier des preuves pour Nicolas. Il ressort d'un brevet du Roi Henri IV, accordé audit sieur de Bretauville, qu'il eut aussi une fille qui fut mariée à Daniel DE QUEUX (2), sieur de Saint-Fort-sous-Brouage.

---

(1) Polignac s'armait : *Ecartelé aux 1 et 4 d'argent à 3 fasces de gueules ; aux 2 et 3 de sable au lion d'or armé, lampassé et couronné d'argent.*

(2) Peut-être de Cœur.

De son union avec Louise de Polignac, Nicolas, baron de Bretauville, eut trois fils et une fille, savoir :

1° Jean, sieur de La Gorce, dont il est parlé dans un accord survenu le 14 avril 1606, et qui épousa Marie d'Espaigne et desquels il ne parait pas y avoir eu de descendance.

Il appert d'un accord passé le 11 septembre 1609 (C. des T., N. d'H., 53) que Jean de Bonnefoy était écuyer, seigneur de Bretauville, Jarnac, Champagne et autres places, gentilhomme de la Chambre du Roy et de Monseigneur le Prince de Condé. Cet accord passé entre lui et Abraham de Bonnefoy, sieur de Nuelle. (Car. d'Hoz., vol. 109).

2° Henri, qui épousa, par contrat passé le 14 janvier 1621 par devant Boyelle, notaire royal du lieu du Pin, demoiselle Marguerite de Ciret, alias Cirey. (C. des T., N. d'H., 53).

Henri fut à la suite de son frère capitaine d'une compagnie de gens de guerre à pied étant en garnison en la ville de Pons. Il fut également gouverneur de cette ville.

Marguerite de Ciret mit au monde un fils :

René de Bonnefoy, écuyer, sieur de France, qui épousa demoiselle René de Ciret, fille naturelle et légitime de Pierre de Ciret (1), écuyer, sieur du lieu de Saint-Fort et de feue demoiselle Esther de Beaumont, par contrat passé devant Lambert, notaire en Saintonge, le 6 janvier 1635.

De ce mariage naquit :

Henry, qui fut enseigne dans la compagnie du capitaine Martinet, au régiment du colonel d'Augeau. Il naquit le 4 mai 1642, et fut maintenu dans sa noblesse concurremment avec son cousin Benjamin de Bonnefoy, sieur du Breuil, en vertu des arrêts du Conseil d'Etat des 22 mars et 14 octobre 1666 et 28 mai 1668. (Preuves, Cab. des T., N. d'H., 53), (Car. d'Hoz., vol. 109).

3° Abraham, sieur de Nuel, qui suit.

4° Gédéon (2), nommé dans une procuration du 3 juin 1600 (Cab. des Titres, Car. d'Hozier, Vol. 109), et dont nous ignorons la destinée.

5° Rachel, nommée dans un acte du 14 avril 1606 (C. des T., Car. d'H., 109), épouse de Daniel de Queux, sieur de Saint-Fort-sous-Brouage.

HUITIÈME DEGRÉ

Abraham de Bonnefoy de Bretauville, sieur de Nuelles, commandant pour le service du roy une compagnie de gens de pied (100 hommes de guerre) en la ville de Pons. (Cab. des titres, Car. d'H., 109.) Dénommé aussi

(1) *D'azur à deux lévriers rampant et affrontés d'argent, colletés de gueules, bouclés d'or.*
(2) Désigné comme escuyer, sieur de Mortiers, dans un acte du 15 août 1615 (Cab. des Titres, car. d'H., vol. 109).

sieur de La Vigerie dans un acte du 21 décembre 1616 (Cab. des titres Car. d'H., 109) demeurant au dit lieu de La Vigerie, chastellenie de Miraubeau. Il rend hommage de la dite seigneurie de La Vigerie et de celle de Breaulhet à M. Descordes, marquis de Miraubeau, à cause de son fief de Couzac. (Cab. des Titres, N. d'Hozier, 53.)

Il épousa, par contrat du 15 juillet 1600, Marie DE CHEVALEAU (1) dont sont issus : (Cab. des Titres N. d'H., 53 et Car. d'H., 109) :

1° François, qui suit.

2° Benjamin DE BONNEFOY, sieur de Breuil, capitaine d'une compagnie de gens de guerre entretenue pour le service du roy en Hollande.

Fut maintenu dans sa noblesse, le 28 mai 1668, concurremment avec son cousin Henri (Cab. des Titres N. d'Hozier, 53).

Il avait épousé, le 26 septembre 1654, par contrat passé devant Lambert, notaire royal en Saintonge, Esther DE LA LOÜE (2), fille de Hélie de La Loue et de damoiselle Denise Bucher.

On croit qu'il mourut sans postérité.

NEUVIÈME DEGRÉ

François DE BONNEFOY, Escuyer, sieur de La Vigerie, s'allia, par contrat du 11 juin 1632, passé au château de Roussillon, par devant Guérin, notaire et tabellion royal, garde notes héréditaire en Saintonge, avec demoiselle Marguerite DE CULLAN (3), fille naturelle et légitime de défunt haut et puissant Izaac de Cullan et de dame Marguerite de Blois, alors femme de haut et puissant Louis de Livennes, Escuyer, seigneur de Chaloups et d'Azay.

A la mort de son père, François eut la tutelle de Benjamin, son frère cadet, dont il rend un compte de gestion aux dates précitées dans les preuves (Cabinet des Titres, Car. d'H., vol. 109).

De son union naquirent :

1° Henri DE BONNEFOY, seigneur de Ballon, maintenu dans sa noblesse le 3 décembre 1668, par jugement de M. Colbert du Terron (Saint-Cyr).

2° René, qui suit.

DIXIÈME DEGRÉ

René DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE, baron DE BRETAUVILLE, major du régiment de Navarre.

---

(1) Chevaleau : *De sable, au léopard d'argent, au chef de même.*
(2) La Loue s'armait : *D'argent à trois têtes de more de sable.*
(3) Cullan s'armait : *D'azur semé d'étoiles d'or et un lion de même brochant sur le tout.*

Etait mort le 19 décembre 1700 — Acte de maintien de noblesse du sieur Chabert pour défunt René DE BONNEFOY et pour Jacob, son fils (Saint-Cyr).

Releva le titre de baron à l'extinction de la branche qu'avait formé Henri, fils aîné de Nicolas DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE.

Il avait épousé, par contrat du 15 novembre 1679, passé devant Feuillet, notaire royal, Marguerite DE CHIÈVRES (1), fille naturelle et légitime de défunt Pierre de Chièvres, seigneur de Guistre et de dame Eléonore de La Montagne.

Dont :

1° Philippe, mort capitaine au régiment de Navarre.
2° Jacob, qui suit.
3° Isaac, capitaine des vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis, mort sans alliance.

ONZIÈME DEGRÉ

Jacob DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE, baron DE BRETAUVILLE, seigneur de La Bruchardière, Guitre, etc.

Nommé enseigne des vaisseaux du roi, par brevet du 25 novembre 1712 (Cab. des T. P. O. 503). Fut également capitaine d'une compagnie franche de la marine et lieutenant général garde costes de la capitainerie de Bourges.

S'allia par contrat du 13 novembre 1714, passé devant Marchand et Michaux, notaires royaux, à Suzanne DE MARTEL (2) de la branche de Baqueville, fille naturelle et légitime de défunts M. Damien de Martel, colonel d'un régiment d'infanterie et de dame Suzanne Guillaudeau (Cab. des T. St. Cyr, 1er mars 1777).

Dont :

1° Isaac, qui suit.
2° René, enseigne des vaisseaux du roi, tué au combat de Morbian donné le 22 novembre 1759 par l'escadre du maréchal de Conflans.

DOUZIÈME DEGRÉ

Isaac DE BONNEFOY, baron DE BRETAUVILLE, lieutenant des vaisseaux du roi et chevalier de Saint-Louis.

(1) Chièvres : *D'argent à une aigle de sable le vol abaissé.*
(2) Martel : *D'or à 3 marteaux de sable.*

Né et baptisé le 11 novembre 1732.

Il épousa, par contrat du 11 février 1764, passé devant Roux et Boistaud, notaires royaux, Françoise-Madeleine LAISNÉ (1), fille de Messire Pierre Laisné, seigneur du Pont-de-l'Herpe et de dame Françoise de Lestang, dame en partie de Cigogne.

Dont :

1° Isaac Dieudonné, mort jeune.
2° Jean-César, qui n'eut pas de postérité.
3° Marie-Madeleine, née le 17 novembre 1765, morte jeune.
4° Julie, née le 7 novembre 1766, mariée à M. Malmenda.

Ecrit le 22 juillet 1828 à sa nièce Carmen de Santa-Maria pour lui dire que « son fils ainé « Frédéric » peut user du titre de baron DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE, son frère Théodate DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE, le dernier de la race, étant mort ». Cette lettre datée de Bordeaux.

5° Jeanne, dont nous ignorons la destinée.
6° Théodate DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE, devenu baron DE BRETAUVILLE à la mort de ses frères Isaac et Jean-César.

Passe au service de l'Espagne dans laquelle il servit aux colonies.

Par une lettre datée du 5 septembre 1815, de Manille (Philippines), il donna pouvoir à son beau-frère Señor Joseph Miquel de Santa-Maria de régler ses affaires en Espagne.

Miné par de mauvaises fièvres contractées sous le climat meurtrier des Philippines, Théodate sollicita, en date du 29 mai 1806, d'être versé de la marine dans l'armée de terre. Il obtint cette permutation du roi Charles IV qui l'avait en haute estime.

Il mourut avant le 22 juillet 1828, comme le prouve la lettre de sa sœur adressée à Carmen de Santa-Maria.

7° Marie-Anne-Clotilde, dont l'article suit :

TREIZIÈME DEGRÉ

Marie-Anne-Clotilde DE BONNEFOY DE BRETAUVILLE, née dans la paroisse de Guitres, près d'Angoulême, le 19 juin 1782 et baptisée le 20 du même mois.

Epousa Don Joseph Miquel DE SANTA MARIA, fils de Don Miquel et de señora Ursule Rodriguez, comme le prouve un acte de mariage entre les mains de la famille, en date du 17 septembre 1797 et extrait des registres de la paroisse de Saint-Sébastien de Madrid, alors capitaine aux dragons de la Reine, puis ensuite au régiment de cavalerie de Farnesio.

Don Joseph Miquel décéda le 26 mars 1809, ainsi que le prouve un acte entre les mains de la famille. Ce sans avoir fait son testament.

(1) Laisné : *D'argent à la fasce de sable accompagnée de trois molettes d'éperon 2 et 1.*

Une lettre datée de Bordeaux, du 30 janvier 1830 et émanant de M. Baudry, huissier du cabinet de la Préfecture de la Gironde et adressée à M. François Anrich Balcarcel, gendre de Marie-Anne-Clotilde, apprend à ce dernier « que sa belle-mère a été frappée d'interdiction par jugement du 22 juin 1826 et qu'il a été désigné come tuteur ».

Marie-Anne-Clotilde décéda à Bordeaux, le 15 février 1848, laissant de son union avec Don Joseph Miquel de Santa Maria :

Deux filles :

1° Joséphine, religieuse, née le 27 novembre 1802.
2° Maria-Carmen, qui suit.

QUATORZIÈME DEGRÉ

Maria-Carmen de Santa Maria (1) et Bonnefoy de Bretauville naquit à l'île de Léon, près Cadix, le 19 décembre 1806 et épousa, à La Havane, le 8 avril 1826, François Anrich et Balcarcel, capitaine de vaisseau de la marine Espagnole.

Maria-Carmen mourut à Carthagène, le 14 août 1834, laissant de son union :

1° Frédéric, qui suit.
2° Joseph, né le 19 janvier 1831.

QUINZIÈME DEGRÉ

Frédéric Anrich (2) et Santa-Maria et Balcarcel Bonnefoy de Bretauville, naquit à la Havane le 12 mars 1827 et épousa dans cette ville demoiselle Conception Piedrahita (3) et Castro (4).

Comme ses parents il embrassa la carrière maritime, fit la guerre de Saint-Domingue et devint gouverneur des colonies espagnoles du golfe de Guinée (Afrique). Pendant la république, il fut ministre de la marine avec Pi-Margall, qui était alors président du Conseil.

---

(1) Santa Maria s'arme : *De sable à deux lions d'argent.*

(2) Anrich s'arme : *Ecartelé, aux 1 et 4 d'argent au lion de gueules armé et lampassé de même ; aux 2 et 3 de gueules aux chaines d'argent.*

(3) Piédrahita s'arme : *Ecartelé, au 1er d'azur, à cinq pierres couchées d'argent 2, 1, 2 ; au 2e d'or, à un senestrochère armé d'argent, mouvant du flanc, tenant une tête de Sarrasin coiffée d'un turban d'argent rayé de sable ; au 3, de sinople, au pal d'or, adextré d'un étendard de gueules flottant à senestre et senestré d'une pierre d'argent couchée ; au 4 de sinople à une tour sommée de trois tourelles d'argent, celle du milieu plus élevée.*

(4) Castro s'arme : *De sinople à la fasce d'argent accompagnée en chef et en pointe d'une tour d'argent.*

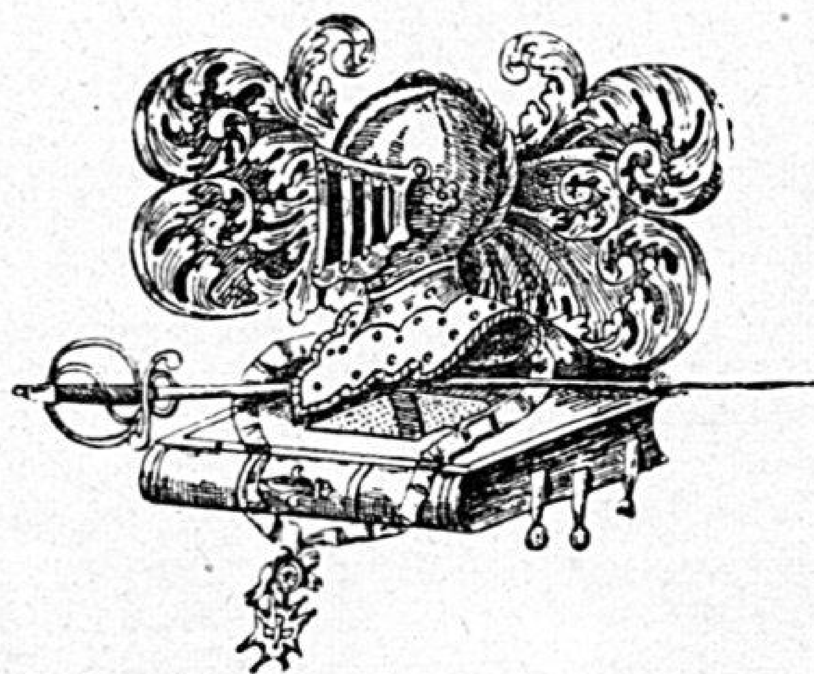
Mais écœuré des exactions commises par les révolutionnaires espagnols il mit son épée au service de Don-Carlos. Rentré en France après la guerre civile, il y resta en émigration et ne rentra en Espagne que peu de temps avant sa mort, survenue à Vergara (Guipuscoa), le 21 décembre 1889.

De son union avec Conception Piédrahita, Frédéric laissa :

1° Maria del Carmen, épouse du vice-amiral Evariste Casariégo.
2° Maria de los Dolorès, qui épousa le contre-amiral Joseph Rodriguez Arias. Devenue veuve, elle entra en religion au couvent de Saint-Léandre de Séville.
3° François, qui suit.

SEIZIÈME DEGRÉ

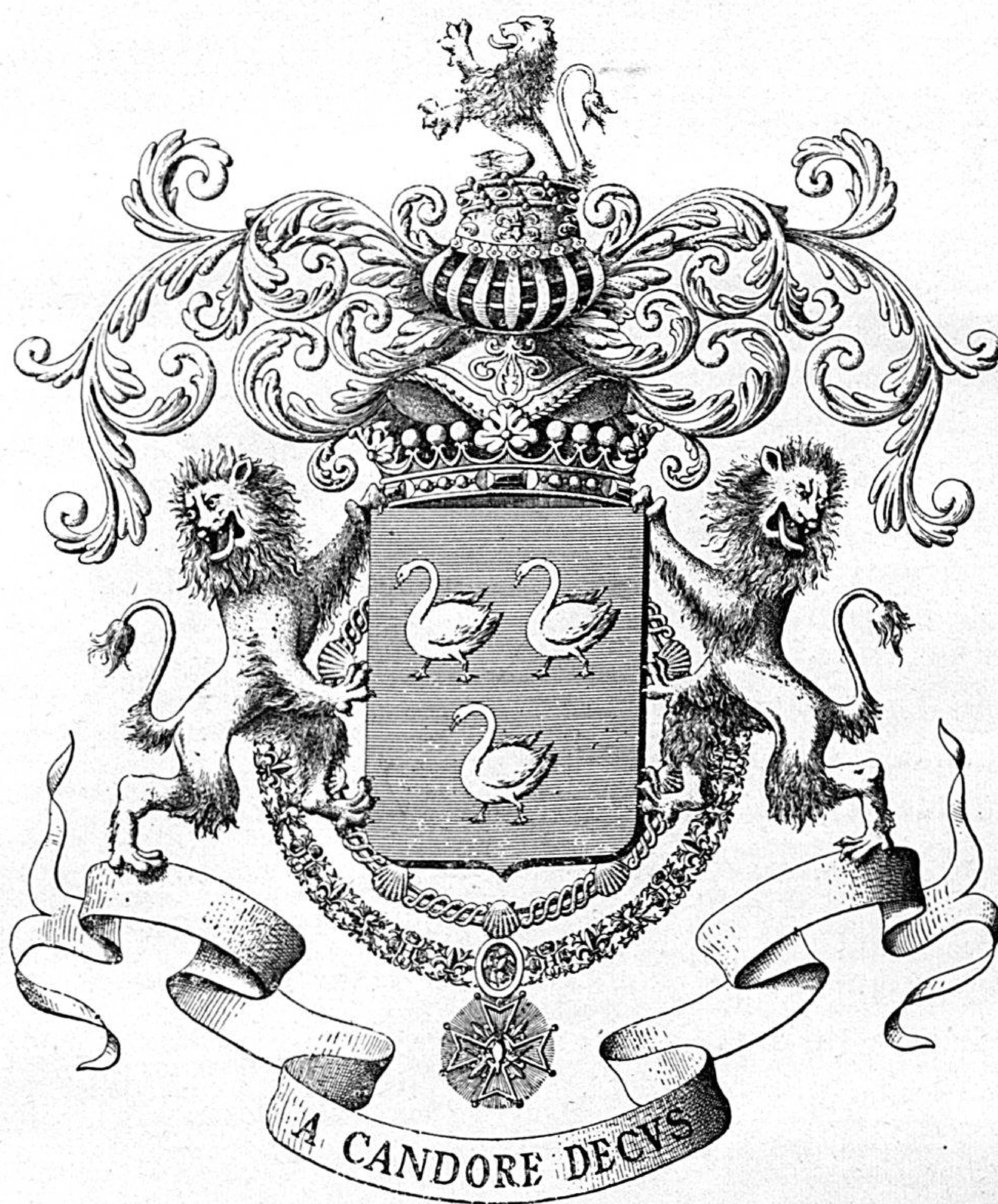
François Anrich et Santa Maria, Balcarcel et Bonnefoy de Bretauville, chef actuel du nom.



DE MORANT

NORMANDIE, BRETAGNE, ANJOU

BARONS ET MARQUIS DU MESNIL-GARNIER; COMTES DE PENSEZ ET DE L'ESPINAY; BARONS D'ÉTERVILLE, DE SOULLES, DE RUPIERRE, DE BIÉVILLE, DE COURSEULLES, DE BRÉQUIGNY, DE FONTENAY, DES COURTZ, DE COULONCES, D'ASNEBEC ET D'ÉTOUVY; SEIGNEURS EN PARTIE DES VILLES DE RENNES ET MORLAIX AU XVIIIe SIÈCLE.



ARMES : *d'azur, à trois cygnes,* (alias *cormorans*), *d'argent, becqués et membrés de gueules, posés deux et un.* — *L'écu entouré des* COLLIERS DES ORDRES *et timbré d'une couronne de marquis surmontée d'un casque d'or taré de front, orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu et sommé anciennement d'un bonnet de baron enrichi de perles.* — SUPPORTS : *Deux lions d'or affrontés, la tête contournée, armés et lampassés de gueules.* — CIMIER : *Un lion naissant, armé et lampassé du même.* — DEVISE : « *A candore decus* » (Par ma blancheur l'honneur).

DE MORANT



ETTE Maison, d'origine chevaleresque, est une des plus illustres de Normandie où on la voit figurer, *par date certaine*, dès le début du XIe siècle.

Elle tire probablement son nom patronymique d'un prénom baptismal : MORANT, conservé pendant plusieurs générations. Saint MORAND, religieux de Cluny, vivait au XIe siècle. Il fit profession à l'abbaye de Cluny, dirigée alors par le célèbre Hugues de Semur. Ce fut un des plus zélés missionnaires, il parcourut l'Auvergne et la Suisse, releva les monastères déchus, en fonda de nouveaux, entre autres celui de Saint-Christophe, à Altkirch, et dut à ses vertus d'être mis au nombre des Saints : on lui attribue plusieurs miracles. Son tombeau, qui avait été pendant tout le Moyen-Age le but d'un pèlerinage très fréquenté, fut détruit par les Luthériens en 1525. L'Eglise honore son nom le 3 juin. Morant se dit en latin *Morandus*, et se traduit par « *devant être retenu parmi nous* », sens qui convient parfaitement au nom d'un Saint.

A l'instar des Maisons Chabot (*grosse tête*), Bras-de-Fer, Bec-de-Lièvre, Grosyeulx, Beaucorps, Quatre-Barbes, Poilvillain (1), etc., la Maison de Morant tire peut-être son nom d'un surnom. Morant serait alors un dérivé de More (*Maure*) et signifierait, en ce cas, non précisément homme basané de peau, mais homme en train de le devenir. La finale *ant* ou *and* indique l'état de transition plutôt que le fait accompli. Dans ces temps où les familles n'étaient pas désignées sous des noms héréditaires, on prenait alors des sobriquets distinctifs que l'on joignait au nom de baptême.

Parmi les chevaliers normands qui accompagnèrent Guillaume le Conquérant en Angleterre et combattirent à Hastings (1066), se trouvait MORANT, de Caen.

---

(1) Toutes ces Maisons, quoique nobles d'origine chevaleresque, n'ont mis la particule devant leur nom patronymique que vers la fin du XVIIe siècle et pour céder à un usage devenu général à cette époque.

Pierre Morant, chevalier, figure comme témoin dans la charte de désistement de Hugues II de Vivonne, munie de son sceau, de l'an 1155 (*Recueil des Titres de Gaignières*, vol. 677, folio 310).

M. Lechaudé d'Anisy, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie* (1834), a analysé près de 18.000 chartes se rapportant la plupart aux abbayes des diocèses de Bayeux, Lisieux, Séez et Avranches et déposées aux Archives départementales du Calvados. Parmi ces chartes figurent :

Pour l'abbaye Saint-André-en-Gouffern, les n°s 681 et 682 : *Actes par lesquels les héritiers* Morant *donnent à l'abbaye, en 1233, la dime d'un fief à Barent, qui relevait du seigneur de Salenelles ;* et les n°s 697, 698 et 699 : *Raoul et Jean* Morant, *frères et fils de Guillaume* Morant, *de Giberville près Séez, donnent à l'abbaye, en 1234, diverses pièces de terre sises à Giberville* (il ne reste que le sceau de Raoul Morant en cire verte).

Pour l'abbaye de Troarn, le n° 104 : *Jean* Morant, *du consentement de Jeanne, sa femme, vend à l'abbaye, en 1246,* « unam rosariam » *qu'il possédait à Bures, située* « *inter rosarias* » (les marais) *des religieux et le pré des Vasseurs de Bures*. Cette vente fut faite pour le prix de 30 livres tournois ; elle est revêtue du sceau dudit Jean Morant.

Pour l'abbaye Saint-Jean-de-Falaise, le n° 157 : *Raoul* Morant, *fils de Jean et Alix, veuve dudit Jean* Morant, *vendent en 1266, à l'abbaye de Falaise et au procureur de l'Hôpital Saint-Michel-de-Guibray, une pièce de terre en pré, située dans cette dernière paroisse* (les sceaux sont brisés).

La Roque, dans le « *Traité du Ban et Arrière-Ban* », cite, pages 63 et 82 :
« *Jean* Morant, *chevalier en la baillie de Caen ès années 1271 et 1272* »,
« et page 120 : « A la monstre des nobles et tenant noblement, reçue par
« Antoine d'Aubusson, à Auffrai-sur-Gié, le 3 janvier 1470, se présenta:
« *Guillaume* Morant, en la Vicomté de Neufchâtel, « *armé de brigandine*
« (aubergeon ou cotte de mailles) *et sallade* (casque qui n'a point de crête),
« *avec luy ung page portant ung vouge* (épieu à large fer), *pour ce ung*
« *vouger.* »

Ainsi, dès le début du XIIIe siècle, nous trouvons les Morant établis et possessionnés dans la Basse-Normandie, répandant leurs bienfaits aux abbayes de la région, ce qui nous permet de conjecturer que cette partie de la province fut le berceau de la famille et de faire remonter sa noblesse à une date beaucoup plus reculée quoique inconnue.

Ses armes primitives : *d'azur, à trois cormorans d'argent,* sont des armes parlantes. Le cormoran (*corvus marinus*) est très rare en armoiries. La pêche au cormoran était un sport aimé des anciens Rois de France.

En Chine, tout illustre pêcheur possède un équipage de loutres et de *cormorans* pour la pêche : plongeurs aussi habiles que nageurs excellents, les cormorans poursuivent, avec une rapidité sans égale, un poisson qui fuit comme la flèche et leur proie rarement leur échappe. Palliot, dans « *La vraye et parfaicte science des armoiries* » (1664), dit : « *Le cormoran, c'est un corbeau d'eau qui pesche et prend du poisson, il a la teste chauve. Il y en a qui le prennent pour un cygne* ».

Au commencement du XVIIe siècle, les diverses branches de cette Maison adoptèrent de préférence des cygnes au lieu de cormorans dans leur blason.

Sa noblesse d'ancienne extraction chevaleresque a été reconnue et confirmée par de nombreux jugements des Intendants et Commissaires royaux en Normandie et en Bretagne, notamment en 1463 par de Monfaut, en 1666 par Chamillart, et en 1784, par arrêt du Parlement de Bretagne (*ressort de Rennes*).

Elle fut admise aux honneurs de la Cour le 10 janvier 1762 et les 9 et 17 juin 1781, en vertu des preuves faites au Cabinet des Ordres du Roi.

Elle a compté de nombreux chevaliers des Ordres de Saint-Michel, du Saint-Esprit, de Saint-Lazare de Jérusalem, de Saint-Louis, du Lys, de Charles III d'Espagne et de la Légion d'honneur. Elle s'honore de compter 10 chevaliers de Saint-Louis, cet Ordre dont le Grand Roi sut maintenir bien haut le prestige. Un jour, en effet, qu'il recevait un officier, auquel il accorda une forte pension en récompense de ses services : « *Sire*, dit l'ancien militaire, *j'aurais préféré la croix de Saint-Louis.* » — « *Je le crois bien, Monsieur* », répondit le Monarque.

La Bibliothèque Nationale possède des jetons en argent, frappés au nom et aux armes des MORANT, à l'occasion de leurs mariages. La Reine ANNE D'AUTRICHE daigna, le 21 septembre 1654, donner la solennité de sa présence et apposer sa signature au mariage de *Nicolas-Claude* DE MORANT, baron de Courseulles, Grand Prévôt général de Normandie, avec *Marie-Charlotte* DE HACQUEVILLE, fille d'honneur de la « Reyne du dehors » (*Henriette-Marie de France, sœur de Louis XIII, Reine d'Angleterre*).

En 1789, le marquis *Thomas-Marie-Louis-Geneviève* DE MORANT, le marquis *Alexandre-Jean* DE MORANT, *Pierre-Charles-Antoine* DE MORANT, baron d'Asnebec et d'Etouvy et *Jean-Antoine-Pierre* DE MORANT, baron de Coulonces, furent présents à l'Assemblée de la Noblesse des bailliages de Brest, Caen, Falaise et Vire, pour l'élection des députés aux États-Généraux.

N'oublions pas de rappeler, dans cette brève notice, les pieuses et riches fondations de cette Maison, parmi lesquelles le couvent et l'église des Frères-Prêcheurs dominicains édifiés en 1619 par *Thomas Ier* de Morant, dans sa baronnie du Mesnil-Garnier, près de son château qui était classé « *un des plus considérables de Normandie* ». Dans le couvent avaient été enterrés plusieurs membres de la famille de Morant, notamment *Thomas IIe* du nom, et, en 1785, la marquise de Morant. C'était aussi le lieu de dépôt des titres et archives de cette Maison, mais tout a été abattu et dévasté lors de la Révolution.

A Rouen, Jeanne de Morant, épouse de Charles de Becdelièvre, gentilhomme ordinaire de la Chambre des Rois Henri IV et Louis XIII, qui s'illustra en Hongrie sous le duc de Mercœur, fonda une chapelle et un couvent, dans la rue qui porte encore aujourd'hui le nom de Morant.

Outre qu'elle s'est toujours distinguée par ses services éminents, sa fidélité, son attachement envers ses Souverains, cette race ancienne a contracté les alliances les plus brillantes, dont quelques-unes se rapportent aux souvenirs de la grande féodalité. Citons entre autres : les Alleaume, d'Amphernet, d'Antenèse, d'Aulnière, de Baunay, de Becdelièvre, de Benoit, de Bodard de la Jacopière, du Bois de Fiennes, de Bois-Jourdan, du Bosc, Boutin de Victot, du Buisson de Courson, du Breuil, Brunet-Berthier, Buché des Noës, de Cairon, de Cauvigny, de Chabert, de Chazot, de Cheverue de Chamont, de Colombier, de Dampierre, de Feidith, Fontaine de Mervé, Gaultier de Brullon, de Girard de la Chaise, de Girard de Charnacé, Giroufle de Marcilly, de Grandville, de Guernon-Ranville, de Hacqueville, d'Hardouin de la Girouardière, Jacops de Villiers, de Jourdain, de Labat, de la Bonde d'Hyberville, de Launay, de la Grange d'Arquien, de la Garde de Bernessart, de la Rivière, Le Barrois de Lemmery, Le Bourgeois de Crux, Le Cocq, Le Cler, Le Conte de Montauglan, Le Cornu de Sainte-Marthe, Le Gonidec de Traissan, Le Meneust de Bréquigny, Le Lou, Le Roux d'Esneval, Le Roux de Kerninon, de Lermont, de Lescoux, Le Voyer de Paulmy d'Argenson, Lioult de Saint-Martindon, de Morambert, Morel de Putanges, de Nollent, Ollivier de Leuville, Olier, Parmentier, des Périers, Potier (Vicomtes de Caen), Renard, de Roncherolles, de Rougemont, du Rousseau de Ferrières, des Rotours, de Saint-Prest, Sanguin de Livry, de Sucy, de Tilly, de Vieuxpont, de Wenhoert, etc., etc.

Par l'union de *Thomas II* de Morant, le 16 septembre 1624, avec *Françoise* de Vieuxpont, les Morant se rattachent plusieurs fois aux Maisons royales de France et de Castille et aux premiers ducs de Normandie. En

effet, voici le résumé rigoureusement exact d'un grand tableau synoptique (1), établissant cette descendance :

Françoise de Vieuxpont était fille de Jean V, chevalier, seigneur et baron de Vieuxpont, chevalier des Ordres du Roi, qui avait épousé, le 25 avril 1597, Marie-Catherine de Bauffremont, fille de Charles-Claude de Bauffremont, baron de Sennecey et de Marie de Brichanteau-Nangis, et arrière petite fille de Pierre de Bauffremont et de Charlotte d'Amboise ; celle-ci descendait en ligne directe de Jean d'Amboise, seigneur de Chaumont, époux de Jeanne de Beaumont ; Jeanne de Beaumont était arrière-petite-fille de Louis de Brienne, vicomte de Beaumont, fils lui-même de Jean de Brienne, Roi de Jérusalem, Empereur de Constantinople et de Bérangère de Castille, celle-ci fille d'Alphonse IX, Roi de Castille et d'Eléonore d'Angleterre ; Eléonore d'Angleterre était arrière-petite-fille de Guillaume le Conquérant, duc de Normandie et Roi d'Angleterre, lequel descendait au cinquième degré de Rollon, premier duc de Normandie.

Le bisaïeul de Jean V de Vieuxpont : Jean II de Vieuxpont, chevalier, seigneur et baron de Neufbourg, avait épousé, le 15 janvier 1479, Françoise de Roncherolles, dame de Hacqueville, fille de Pierre de Roncherolles, descendant, par Alix d'Harcourt et son aïeule Alix de Brabant, des Empereurs Frédéric Barberousse et Isaac l'Ange, et de Marguerite de Châtillon, laquelle descendait en ligne directe de Gaucher IV de Châtillon, Connétable sous le règne de Philippe VI de Valois et d'Isabelle de Dreux ; celle-ci descendant également en ligne directe de Robert de France, comte de Dreux, troisième fils de Louis VI.

Le père de Jean II : Laurent Ier de Vieuxpont, épousa, le 10 avril 1455, Marie de Husson, fille d'Olivier de Husson et de Marguerite de Chalon, comtesse de Tonnerre, descendante en ligne directe de Jean de Chalon, seigneur de Rochefort, époux d'Alix de Bourgogne, comtesse d'Auxerre, laquelle était fille de Jean Ier, comte de Bourgogne et de Chalon, et d'Isabeau de Courtenay ; celle-ci petite-fille de Pierre de France, un des fils du Roi Louis VI, seigneur de Courtenay, par sa femme Isabelle de Courtenay (1150).

Le père de Laurent Ier : Yves de Vieuxpont, seigneur de Courville et de Chailloué, fut tué à la bataille d'Azincourt (1415). Des Lettres patentes du 16 mai 1416 déclarèrent ses enfants « *issus de grande et noble génération* ».

(1) Ce tableau a été dressé d'après le Père Anselme, *Grands Officiers de la Couronne ;* — le *Grand Dictionnaire Historique* de Moreri, et surtout l'*Histoire de la Maison d'Harcourt,* de de la Roque ; et, pour les Vieuxpont, l'*Inventaire du Château de Chailloué,* publié par Ch. de R. de Beaurepaire, archiviste de la Seine-Inférieure.

Il avait épousé, le 24 mars 1400, Blanche d'Harcourt, fille de Philippe d'Harcourt, seigneur de Bonnétable et de Jeanne de Tilly, et petite-fille de Jean V, comte d'Harcourt, époux de Blanche de Ponthieu, comtesse d'Aumale ; celle-ci, par sa mère Catherine d'Artois, était elle-même arrière-petite-fille de Charles de France, comte d'Anjou et de Valois, fille de Philippe III le Hardi, Roi de France et d'Isabelle d'Aragon ; arrière-petite-fille également de Robert Ier d'Artois, époux l'an 1237 de Mahaut de Brabant, et arrière-petite-fille d'Alix de France, qui épousa l'an 1185 Guillaume II de Ponthieu.



La maison de Morant a fourni neuf branches, savoir : I° Souche ou branche-mère ; II° branche du Mesnil-Garnier ; III° branche de Pensez ; IV° branche de Courseulles-Eterville ; V° branche de Coulonces ; VI° branche d'Asnebec-Etouvy ; VII° branche de Rupierre-Biéville ; VIII° branche des Courtz ; IX° branche de l'Espinay.

Sa généalogie nous montre : un chevalier ayant pris part aux Croisades ; plusieurs capitaines d'armes ayant combattu l'invasion anglaise aux xive et xve siècles, dont Jehan II de Morant, chevalier, si célèbre sous le nom de Sire de Morant. C'est lui qui répondit au duc de Lancastre, dans une circonstance solennelle, qu' « *il était venu en Bretagne, non pour de l'or mais pour l'honneur* ».

Citons encore parmi les illustrations : un Trésorier de l'Epargne et Cordon-Bleu sous Henri III et Henri IV ; un Grand Trésorier des Ordres et de l'Epargne, commandeur des Ordres du Roi en 1621 ; trois Conseillers d'Etat et privé au xviie siècle ; des Gardes héréditaires des Sceaux et Obligations de la vicomté de Caen et d'Evrecy ; un Grand Prévôt général de Normandie ; un Grand Trésorier des Ponts-et-Chaussées de France ; des Maîtres des Requêtes ; un premier Président au Parlement de Toulouse qui

réorganisa les Jeux Floraux et devint Chancelier de l'Académie ; des Conseillers au Parlement de Bretagne ; des Intendants généraux à Bordeaux et à Montauban, en Picardie et en Bourgogne, à Caen, à Rouen, en Touraine, Anjou et Maine, à Aix-en-Provence ; plusieurs gentilshommes de la Chambre du Roi ; une dame d'honneur de la Reine Anne d'Autriche ; quantité d'abbés et d'abbesses ; une Supérieure des Carmélites de Compiègne ; un chanoine théologal de la Cathédrale de Bayeux ; des officiers de marine ; des Gardes du Corps ; plusieurs capitaines aux Dragons de la Reine ; enfin un grand nombre d'officiers supérieurs dont un Lieutenant-Général, des Maréchaux-de-Camp et un Gouverneur-Commandant de la place de Belfort en 1823 et du château de Saumur en 1824.

Par Lettres patentes données à Fontainebleau, au mois d'août 1658, enregistrées à la Chambre des Comptes le 11 août 1659, la baronnie du Mesnil-Garnier, avec les nombreux fiefs et seigneuries en relevant, fut érigée en marquisat en faveur de Thomas III de Morant, baron du Mesnil-Garnier, Chevalier des Ordres du Roi, pour « *le récompenser des services éminents rendus par lui à la Couronne* ». Le Roi confirma cette érection en 1715.

Thomas III de Morant, baron puis marquis du Mesnil-Garnier, comte de Pensez, seigneur de Champrépus, Mesnil-Hue, Bourguenolles, la Trinité, des Brulards, Orbéville, etc., fils de Thomas II de Morant et de Jeanne Cauchon de Treslon, naquit en juillet 1616, fut Conseiller au Grand Conseil (18 septembre 1636), Garde des Sceaux de la Vicomté de Caen, Chevalier des Ordres du Roi, Maître des Requêtes (6 août 1643) ; puis successivement Intendant à Bordeaux et à Montauban, en Picardie et en Bourgogne (1651), à Caen (1653), à Rouen (1657-1659), en Touraine, Anjou et Maine (1659-1663) ; Maître des Requêtes honoraire le 18 août 1663, il fut nommé la même année Conseiller d'Etat.

Louis XIV, appréciant son intelligence et ses capacités, lui avait confié une mission relative à des négociations ouvertes avec « *les hauts et puissants seigneurs* » les Etats-Généraux des Pays-Bas. Thomas de Morant devait se rendre dans les ports du Royaume pour y réparer, autant que possible, les méfaits des corsaires français qui s'obstinaient à saisir dans la Méditerranée, l'Océan et la Manche, les bâtiments de commerce hollandais, en violation des traités conclus avec les Pays-Bas. Ceux-ci ne cessaient de protester contre ces procédés, et il semble que ce fut pour faire droit à ces justes réclamations que Thomas de Morant reçut cette commission, en date du 6 février 1651.

Quelques années après, en 1658, il reçut des Lettres patentes érigeant sa

baronnie du Mesnil-Garnier en marquisat, « *pour lui, ses hoirs, successeurs et ayant cause et les descendants d'iceux en légitime mariage* ». Ces Lettres patentes font partie actuellement des Archives de la Seine-Inférieure.

Thomas III de Morant avait pris pour armes : *d'azur, à trois cygnes d'argent*, sur quoi on fit ce vers : « *Tam subito cygnus qui modo corvus erat* ». Il mourut à Paris le 6 octobre 1692 et fut inhumé à Saint-Jacques-du-Haut-Pas. En 1662, Jean Morand, Conseiller et Aumônier du Roi Louis XIV, lui avait dédié un livre intitulé : *La Vie et les Miracles de Saint Morand.* En tête se trouve un joli portrait de Thomas III de Morant, gravé par Frosne (in-8). Il y en a un exemplaire à la Bibliothèque Nationale (1). Un autre portrait de Thomas III, par Largillières, figure dans les Galeries de Versailles. Enfin un troisième, gravé par Lombart (in-folio) d'après une peinture de Wallerant-Vaillant, fait partie de la Collection Clairambault à la Bibliothèque Nationale (2). Cette Bibliothèque conserve également deux jetons en argent frappés au nom et aux armes de Thomas III de Morant, à l'occasion de ses deux premiers mariages. Il épousa en effet :

I° *Catherine* Bordier, morte le 12 juin 1642, fille de Jacques Bordier, seigneur des Raincis et de Bondy, Conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, Intendant des Finances et de Catherine Libault. Le contrat de mariage, en date du 20 mai 1640, eut lieu en présence de « messire Jérôme « Cauchon, seigneur de Treslon, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, « Président en sa Cour du Parlement de Metz, oncle maternel dudit sei- « gneur, lors futur époux ; de messire Noël Brulart de Sillery, chevalier, « Bailli et Grande Croix de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Comman- « deur des Temples de Troyes et de Lavilledieu, Conseiller du Roi en ses « Conseils d'Etat et privé, grand-oncle maternel dudit seigneur, lors futur « époux ; de haut et puissant seigneur messire Nicolas de Bellièvre, cheva- « lier, seigneur de Grignon, Conseiller du Roi en ses Conseils, Président « en sa Cour du Parlement de Paris, son cousin maternel ; de haut et « puissant seigneur messire Claude de Bullion, chevalier, seigneur dudit « lieu, baron de Gallardon, Conseiller du Roi en ses Conseils, Surinten- « dant des Finances de France, aussi cousin maternel, « et de haut et « puissant seigneur messire Pomponne de Bellièvre, chevalier, seigneur « de Grignon et de Béville, Conseiller du Roi, Président en sa Cour de « Parlement, Ambassadeur extraordinaire de sa Majesté en Angleterre, « aussi cousin paternel dudit seigneur lors futur époux. »

(1) Un autre exemplaire fait partie des Collections du Comte Georges de Morant.
(2) Idem.

De ce mariage est né *Thomas-Alexandre* DE MORANT ci-après.

Thomas III de Morant épousa II°, le 20 juin 1645, *Marie* AVELINE, morte en 1649, fille de Jean Aveline, écuyer, seigneur de la Garenne, Conseiller du Roi, Auditeur des Comptes, et de Guyonne Ménage, sœur du célèbre abbé Gilles Ménage. De ce mariage est issue :

Françoise DE MORANT, dame de la Garenne, née le 22 décembre 1648, morte le 2 avril 1676, mariée, par contrat du 21 août 1664, à *Louis* DU BOIS, marquis de Givry et de Vendenesse, puis de Leuville, Grand Bailli de Touraine, Lieutenant-Général des Armées du Roi, mort le 13 décembre 1699, âgé de 83 ans, laissant pour enfants :

A. *Louis-Thomas* DU BOIS DE FIENNES, chevalier, marquis de Leuville, de Vendenesse et de Givry, comte de Fontaine-Maran, baron d'Avisy et de Neuvi, né le 24 septembre 1668, reçu page du Roi dans sa Grande Ecurie le 1er avril 1685, ensuite colonel du Régiment de Feuquières en 1700, Brigadier en 1708, Maréchal des Camps et Armées du Roi en 1718, Grand Bailli de Touraine, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort en Allemagne.

B. *Thomas-Alexandre* DU BOIS, appelé le chevalier de Givry, né à Paris le 2 octobre 1674, reçu chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, au Grand Prieuré de France, le 13 mai 1687. Fait colonel du Régiment de la Marche au mois de février 1702, Brigadier le 29 mars 1710 et Maréchal de Camp le 1er février 1719. Il servit la même année en cette qualité au siège de Fontarabie qui fut pris le 16 juin et, étant à la tête d'un détachement de 750 hommes, il s'empara le 13 août suivant de la ville de Santona, où il fit brûler les vaisseaux qui étaient sur le chantier et détruisit le magasin de la marine. Il fut fait Lieutenant-Général des Armées du Roi le 1er août 1734 et mourut en Italie, de ses blessures.

Enfin Thomas III DE MORANT épousa III°, le 11 juillet 1669, *Louise* LE MENEUST DE BREQUIGNY, veuve de messire René, marquis de Kergroadez. Née à Saint-Germain de Rennes, le 15 juillet 1640, elle était fille de Guy Le Meneust, seigneur de Bréquigny, Président à mortier au Parlement de Bretagne et de Suzanne de Coetlogon. Morte le 1er avril 1700, elle laissa pour enfants :

1° *Thomas-Guy* DE MORANT, auteur de la branche des seigneurs et comtes de Pensez.

2° *Louise-Suzanne* DE MORANT, décédée célibataire en mai 1702.

XII. *Thomas-Alexandre* DE MORANT, chevalier, seigneur et marquis du Mesnil-Garnier, était fils de Thomas III de Morant et de Catherine Bordier.

Né le 21 juin 1642, il fut d'abord Conseiller du Roi en la Cour du Parlement de Paris (19 août 1669). A la Bibliothèque Nationale, dans un manuscrit de la Collection dite des Cinq-Cents de Colbert : « Portraits des membres du Parlement », figure un curieux extrait le concernant : « *Morant* : fort éclairé, subtil et d'une expression aisée qui sait donner le « tour aux choses et en a fait de bons (*tours*) en sa vie ; normand et un « peu dangereux ».

Maître des Requêtes le 3 mars 1674, il fut ensuite Intendant de justice, police et finances dans les provinces du Bourbonnais (1675) et de Provence (1680). En qualité d'Intendant dans le Bourbonnais, il eut à recevoir, en 1676, Mme de Montespan. Mme de Sévigné nous a décrit la magnificence déployée par lui en cette occasion : « *Madame de Montespan partit jeudi de Moulins dans un bateau peint et doré, et meublé de damas rouge par dedans, que lui avait fait préparer M. l'Intendant, avec mille chiffres, mille banderolles de France et de Navarre : jamais il n'y eut rien de plus galant; cette dépense va à plus de vingt mille écus, mais il en fut payé bien comptant par la lettre que la belle écrivit au Roi dans le même temps, qui n'était pleine, à ce qu'elle lui dit, que de cette magnificence. Elle ne voulut point se montrer aux femmes, mais les hommes la virent à l'ombre de M.* Morant, *l'Intendant. Elle s'est embarquée sur l'Allier pour trouver la Loire à Nevers, qui la doit mener à Tours et puis à Fontevrault, où elle attendra le retour du Roi.* »

En octobre 1680, Thomas-Alexandre de Morant fut nommé Intendant de la Généralité d'Aix : à la même époque, le duc de Vendôme était nommé Gouverneur de la Provence. Le comte de Grignan était alors, en qualité de Lieutenant-Général, chargé de remplir les fonctions de « *commandant pour le Roi audit païs* » et voici en quels termes la marquise de Sévigné annonçait à sa fille ces nominations : « *L'abbé de Pontcarré me* « *mande que le fils de M.* Morant, *Conseiller d'État, est nommé Intendant* « *en Provence. C'est un fort galant homme dont je crois que vous serez* « *content. Ce* Morant *est le propre neveu de Mme de Leuville, l'amie de* « *M. Grignan.* »

Thomas-Alexandre de Morant fut désigné comme Commissaire du Roi à l'Assemblée générale des Communautés de Provence tenue à Lambesc le 5 décembre 1680. A la suite d'un discours qu'il prononça en cette session, l'Assemblée décida d'accorder au roi un don de six cent mille livres. — Il obtint encore, en 1683, outre un don gratuit de 700.000 livres pour le Roi, le vote d'une somme de 60.000 livres pour les dépenses à faire au port d'Antibes, et, en 1685, une contribution de 60.000 livres également pour l'établissement de l'Arsenal des Galères, à Marseille.

A plusieurs reprises, il fut chargé de remplir les fonctions de Commandant pour le Roi, en l'absence du duc de Vendôme, Gouverneur de la Province et du comte de Grignan, Lieutenant-Général. Il reçut à cet effet des commissions par Lettres patentes en 1680, 1681, 1682, 1684 et 1686. Son activité était extrême et les Archives des Bouches-du-Rhône possèdent une collection, qui ne compte pas moins de 15 registres d'ordonnances rendues par lui de 1680 à 1687. C'est pendant qu'il était Intendant en Provence qu'eut lieu le siège et le bombardement de Gênes.

En 1687, il fut nommé premier Président du Parlement de Toulouse, le premier Parlement de province, institué définitivement par Charles VII en 1443. Il prêta serment de fidélité entre les mains du Roi, à Versailles, le 8 mai 1687. Les annales de Toulouse ont conservé le souvenir des services rendus par Thomas-Alexandre de Morant pendant le grand hiver de 1709 qui fit tant de victimes. Il sut, avec les Capitouls, organiser la distribution des secours aux pauvres et aux malades.

Thomas-Alexandre de Morant, aidé de l'académicien Simon de la Loubère, du Chancelier Boucherat et du Président à mortier de Manibau, obtint de Louis XIV la reconstitution et la réorganisation sous le nom d'« *Académie des Jeux-Floraux* » (Lettres patentes de septembre 1694), de l'antique « *Collège du Gai-Savoir* », cher à Clémence Isaure. Le nombre des membres ou mainteneurs fut porté de sept à trente-cinq. Si le Roi, pour la première fois, les désignait, leurs remplaçants devaient être nommés à l'élection, principe qui s'est observé jusqu'à nos jours. La ville devait à perpétuité fournir un local pour les réunions et une subvention de 1.400 livres pour les dépenses et le paiement des fleurs dont le nombre était porté à cinq : l'amarante d'or, prix de l'ode, la violette, l'églantine, le souci et l'œillet d'argent.

Les statuts précisaient avec soin les genres poétiques admis au concours : ode, élégie, églogue, fable, idylle. Une des fleurs, l'églantine, était réservée à la prose « *afin d'exciter l'étude de l'éloquence* ». Enfin un article des statuts prescrivait que, chaque année, pendant que les mainteneurs iraient chercher les fleurs déposées sur le maître-autel de Notre-Dame de la Daurade, « *l'éloge de dame Clémenee serait fait en peu de mots par un des mainteneurs ou maîtres* ». De Morant, nommé mainteneur par le Brevet de 1694 qui lui assigna le IX[e] fauteuil, fut élu Chancelier de l'Académie seize jours après le décès de Manibau, le 20 mai 1707. Quoique démissionnaire en 1710 de son office à la Cour souveraine du Languedoc, il conserva le titre de Chancelier de l'Académie jusqu'à sa mort survenue en 1713. Son éloge fut prononcé en séance privée par le Président Druillet.

Aux Estampes de la Bibliothèque Nationale, dans la collection Gérard

Edelinck, se trouve un beau portrait in-folio, en trois états, de Thomas-Alexandre de Morant, d'après N. de Largillières (1).

Il avait épousé, le 15 septembre 1676, *Françoise* Jacques, fille de Philippe Jacques, seigneur de Vitry-sur-Seine, Mont-Saint-Père, etc. Conseiller-Secrétaire du Roi, Greffier en chef du Parlement de Paris et de Catherine de Moüy. Elle mourut en juillet 1706, à Paris; son inhumation eut lieu en la paroisse Saint-Louis, où elle était née, et « *Son convoi fut honoré d'un grand nombre de personnes de distinction* », dit le Mercure, qui lui consacra un article nécrologique élogieux.

De ce mariage est née, le 30 avril 1684, *Françoise* de Morant, décédée en 1693 et inhumée dans l'Eglise des Frères-Prêcheurs de Toulouse.

Thomas-Alexandre de Morant, après avoir donné sa démission, se retira à Paris et y mourut dans son hôtel de la rue Saint-André-des-Arts, le 8 juillet 1713, sans laisser de postérité, et le titre de marquis de Morant passa à son frère, Thomas-Guy de Morant, comte de Pensez.

---

(1) Egalement dans la collection du Comte Georges de Morant.



BRANCHE DES SEIGNEURS ET COMTES DE PENSEZ

XII. *Thomas-Guy* DE MORANT, chevalier, seigneur comte de Pensez, fils de Thomas III de Morant et de Louise Le Meneust de Bréquigny, naquit le 15 avril 1672. Il fut d'abord mousquetaire du Roi dans sa seconde compagnie, puis capitaine au Régiment Commissaire-Général-Cavalerie ; colonel du régiment de Lassay en 1692 ; chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1715. Il mourut le 23 juillet 1722. Il avait épousé, par contrat du 26 mai 1704, *Anne-Josèphe* LE ROUX DE KERNINON, fille de Jean Le Roux, chevalier, seigneur comte de Kerninon, vicomte de Boisdulié et de Chelun et d'Anne Charlotte de Lesparler. Thomas-Guy, marquis de Morant, après le décès de son frère consanguin Thomas-Alexandre, habitait en dernier lieu le château de Bréquigny, situé près de Rennes, ancien manoir du sénéchal Guy Le Meneust qui conserva la ville de Rennes à HENRI IV. La terre de Bréquigny, très considérable, était une dépendance de la baronnie de Fontenay. La seigneurie comprenait une partie de la ville de Rennes.

XIII. *Charles-Thomas-Marie* DE MORANT, marquis de Morant, comte de Pensez et de Bréquigny, baron de Fontenay, seigneur châtelain de Kouan, Kérangomar, Guernisac, Orbéville, etc., naquit le 27 janvier 1706. Il devint, en 1731, Conseiller au Parlement de Bretagne. Décédé le 12 juillet 1750, il fut, comme son père, inhumé à Saint-Germain de Rennes. Il avait épousé, à Saint-Michel de Saint-Brieuc, le 14 novembre 1726, *Gabrielle-Félicité* DE LA RIVIÈRE, fille de haut et puissant Charles-Yves-Jacques, comte de la Rivière, de Mur et de Ploeuc, marquis de Paulmy, vicomte de la Roche de Gennes, gouverneur des ville et château de Saint-Brieuc, tours et fort de Cesson, et de dame Marie-Françoise-Céleste Le Voyer de Paulmy d'Argenson, dont la mère, Françoise de Beauvau, était femme de Jacques de Voyer, vicomte de Paulmy, chevalier de l'ordre du Roi. Sa cousine germaine, Marie-Louise-Julie de la Rivière, fille de Joseph-Yves-Thibaut-Hyacinthe, marquis de la Rivière, député des Etats de Bretagne pour l'Ordre de la Noblesse, et de Julie-Louise-Céleste de la Rivière, dame d'honneur de Madame Adélaïde de France, puis dame du Palais de la Reine d'Espagne, veuve de LOUIS Ier, se maria le 22 mai 1754 à Michel-Louis-Christophe-Roch-

Gilbert Motier, marquis de la Fayette. Elle fut présentée à la Cour le 28 février 1762 par la marquise de Lusignan.

Le contrat de mariage qualifie le futur de « marquis de Morant et de Bréquigny » et la future de « demoiselle de Ciran ». La cérémonie du mariage eut lieu pendant une réunion des Etats de Bretagne et fut très brillante. L'acte porte les signatures : *de Noailles, maréchale duchesse d'Estrées, maréchal duc d'Estrées, Paul-François duc de Béthune*, etc.

XIV. *Thomas-Charles* DE MORANT, chevalier, marquis de Morant, comte de Pensez, baron de Fontenay, seigneur et patron de Rupierre, seigneur châtelain de Bréquigny, Guernisac, Kérhoant, Kérangomar, Coatilez, etc., naquit en 1727. D'abord mousquetaire du Roi dans sa seconde compagnie, il eut, à l'âge de 17 ans, une compagnie de Cavalerie dans le régiment de Saint-Jal et fut nommé par le Roi, le 2 janvier 1748, mestre-de-camp des Dragons de la Reine. Créé chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 10 janvier 1757, il fut fait brigadier des Armées du Roi le 10 janvier 1760, et maréchal de ses camps le 25 avril 1762. Les Etats de Bretagne le choisirent comme député de la Noblesse pour féliciter LOUIS XV après l'attentat de Damiens (*délibération du 7 janvier 1757*). Il avait épousé *Anne-Françoise* DE LA BONDE D'HYBERVILLE, morte le 20 octobre 1767, fille de Charles-François de la Bonde d'Hyberville, chevalier, seigneur et patron de Rupierre, Conseiller du Roi en tous ses Conseils, Président en la Cour des Comptes, Aides et Finances de Normandie, et de Marie-Catherine Le Cordier de Bigars, dame et patronne de Torp dont la mère Catherine Voisin de Saint-Paul était fille de Marie-Catherine Phélippeaux, marquise de Gouffier.

Le *Mercure de France* de septembre 1752 mentionne ainsi ce mariage : « *Le 25 mai, messire* Thomas-Charles DE MORANT, *colonel des dragons de* « *la Reine, épousa Anne-Françoise de la Bonde d'Hyberville, et leur con-* « *trat avait été honoré, le 8, de la signature du Roi, de la Reine et de la* « *Famille Royale. La cérémonie du mariage se fit près de Rouen, chez le* « *Président de la Londe, oncle de la mariée.* »

Ils eurent un fils qui suit, et deux filles. La première : *Marie-Françoise-Félicité* DE MORANT, naquit au château de Rupierre, le 6 mai 1753 ; son parrain fut le marquis de la Londe, son grand-oncle maternel, et sa marraine, la marquise de Morant, son aïeule. Épouse, le 5 novembre 1772, Esprit-Robert-Marie LE ROUX, chevalier, baron D'ESNEVAL, marquis de Grémonville, sire de Pavilly, vidame de Normandie, d'une antique famille de cette province. La seconde : *Marie Charlotte-Joséphine* DE MORANT, née au château de Bréquigny le 2 novembre 1759, épousa à Saint-Sauveur de Rennes, le 3 août

1759, messire *Armand-Mériadec* Le Gonidec, comte de Traissan, conseiller au Parlement de Bretagne, fils d'Olivier-Joseph Le Gonidec, seigneur de Traissan, et de Françoise-Marie-Agathe de la Bigottière de Perchambault. La comtesse Le Gonidec de Traissan est morte en émigration à Walcot, comté de Bath (Angleterre), le 23 avril 1794. Son mari est décédé à Vitré le 20 juillet 1814. Leur postérité est représentée de nos jours par le comte Le Gonidec de Traissan, ancien député d'Ille-et-Vilaine et par la marquise du Plessis d'Argentré.

Thomas-Charles de Morant mourut au château de Bréquigny, le 18 octobre 1763 et fut inhumé dans la chapelle seigneuriale de Saint-Germain de Rennes. Sa veuve Anne-Françoise de la Bonde d'Hyberville, décéda en 1767, au château de Rupierre et fut inhumée dans l'Eglise de Biéville-en-Auge. Dans le chœur, côté de l'Evangile, on lit l'inscription suivante sur une table de marbre noir portant un blason :

CY-GIT
TRÈS HAUTE ET TRÈS PUISSANTE
DAME, MADAME ANNE-FRANÇOISE
DE LA BONDE D'HYBERVILLE
DÉCÉDÉE A SON CHATEAU DE
RUPIERRE, LE 20 OCTOBRE
MDCCLXVII
VEUVE DE TRÈS HAUT ET TRÈS
PUISSANT SEIGNEUR MESSIRE
THOMAS-CHARLES, COMTE
DE MORANT
MARÉCHAL DES CAMPS ET ARMÉES
DU ROY, MORT A SON CHATEAU
DE BRÉQUIGNY PRÈS RENNES
LE 18 OCTOBRE MDCCLXIII.
VERTUEUSE, SENSIBLE ET CHARITABLE
ELLE FUT LE BONHEUR ET L'EXEMPLE DE TOUS CEUX
QUI VÉCURENT AVEC ELLE
FAISANT JOUIR SON ÉPOUX DES FRUITS D'UNE SAGESSE
DONT LES LEÇONS INSTRUISAIENT SES ENFANTS.

Le château de Rupierre fut démoli peu de temps avant la Révolution.

XV. *Thomas-Marie-Louis-Geneviève* de Morant, chevalier, marquis de Morant, comte de Pensez, baron de Fontenay, seigneur et patron de Rupierre, fils de Thomas-Charles de Morant et d'Anne-Françoise de la Bonde d'Hyberville, naquit au château de Bréquigny le 30 juillet 1757. Major en second du régiment de Navarre, il était en 1775 officier au régiment des dragons la Reine dont son père était colonel.

Le 29 avril 1781 Leurs Majestés et la Famille royale signent à Versailles le contrat de mariage du marquis de Morant, capitaine de cavalerie au régi-

ment Royal-Etranger avec demoiselle de Livry et, « *Le 14 mai suivant fut* « *célébré en l'Eglise Saint-Sulpice, à Paris, le mariage de très haut et* « *très puissant seigneur le marquis de Morant, capitaine de cavalerie au* « *régiment Royal-Etranger, avec demoiselle Thérèse-Hippolyte-Hélène* « SANGUIN, *fille de François-Hippolyte Sanguin, marquis de Livry, cheva-* « *lier de Malte, puis chef d'Escadre* ». Mademoiselle de Livry était sœur d'Adolphe-Christine-Adélaïde Sanguin de Livry qui épousa, en 1787, le comte de Polignac et arrière-petite-fille de François de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, pair de France. La marquise de Morant fut présentée à la Cour le 17 juin 1781 par la comtesse de Lusignan, sa cousine. Le marquis de Morant avait fait ses preuves, devant Chérin, pour les Honneurs de la Cour qui consistaient dans le droit d'être admis aux bals de la Reine, à monter dans les carrosses et à chasser avec le Roi, après lui avoir été préalablement présenté. Le manuscrit de ces preuves (1) dressé et signé par « D'HOZIER », Juge d'Armes de la Noblesse de France » débute ainsi : « *Mémoire sur la noblesse de Monsieur le Marquis de Morant, mestre de camp du régiment de dragons de la Reine, issu par sa bisaïeule de Mathieu, seigneur de Beauvau et de Jeanne de Rohan, ayeulx directs du Roi* ».

Le nom du marquis de Morant figure au procès-verbal de l'Assemblée de l'Ordre de la Noblesse, tenue en l'Eglise Saint-Etienne de Caen pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789. On le trouve aussi pour les bailliages de Falaise et de Vire, représenté par le chevalier d'Héricy et M. de Nantier.

Thomas-Marie-Louis-Geneviève de Morant fut nommé chevalier de Saint-Louis le 17 septembre 1814 et fut, durant la Restauration, Conseiller général de Versailles. Il mourut à Paris le 10 avril 1832, sans laisser de postérité et le titre de marquis passa au chef de la branche d'Asnebec-Etouvy, seule existante aujourd'hui.

(1) Actuellement dans le Cartulaire du Comte Georges de Morant.



BRANCHE DES SEIGNEURS ET BARONS DE COURSEULLES ET D'ETERVILLE

XI. *Nicolas-Claude* DE MORANT, chevalier, baron de Courseulles et d'Eterville, fils de Thomas II de Morant et de Françoise de Vieuxpont, naquit en 1625. Grand Prévôt général de Normandie il résidait au château de Courseulles près Caen, construit par son père. Il fut confirmé dans sa noblesse d'ancienne extraction en 1666 par jugement de M. Chamillart, Intendant de la Généralité de Caen. Il mourut en cette ville le 14 mars 1703 et fut inhumé dans le chœur de l'Eglise des Frères-Prêcheurs, ayant épousé, le 18 janvier 1655, en l'église de Courseulles-sur-Mer, *Marie-Charlotte* DE HACQUEVILLE, fille d'honneur de la « *Reyne du dehors* ». On désignait sous ce nom Henriette-Marie DE FRANCE, sœur de LOUIS XIII, Reine d'Angleterre; forcée de quitter son royaume après la révolution qui coûta la vie à son malheureux époux CHARLES I[er], elle était venue se fixer à Paris et on l'appelait ainsi pour la distinguer de la Reine de France.

Le contrat de mariage avait été passé le 21 septembre 1654, par devant « Nicolas Boindin et Pierre Muret, notaires et gardes-notes du Roi et du Chastelet de Paris ». La Reine ANNE d'AUTRICHE daigna donner à cet acte la solennité de sa présence et y apposa sa signature. Voici quelques extraits de ce contrat, intéressant, en raison des illustres personnages qui y sont dénommés :

« Furents présents : Hault et puissant seigneur messire Nicolas-Claude DE MORANT, chevalier, seigneur et baron de Courseulles et d'Eterville, grand prévôt général de toute la Normandie.............................. fils de deffunt hault et puissant seigneur messire Thomas de Morant aussy chevalier, seigneur et baron du Mesnil-Garnier, Courseulles et d'Eterville, conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, trésorier de son espargne et grand trésorier de ses ordres, et de haulte et puissante dame, dame Françoise de Vieupont, jadis son espouse, à présent sa veufve, pour luy et en son nom d'une part; et dame Marie Buccaulle, veufve de messire Benoist d'Hacqueville, en son vivant chevalier, seigneur de Garges et de Daumont, capitaine d'une compagnie de chevau-légers entretenue pour le service de Sa Majesté, demeurant à Saint-Germain-des-Prés, rue du Four, paroisse Saint-Sulpice, au nom et comme mère et tutrice, et stipullant en ceste partie pour demoiselle *Marie-Charlotte de Hacqueville*, fille seule et unicque héritière du dict deffunt et d'elle, la dicte demoiselle, fille d'honneur de la

Reyne du dehors demeurant avec la dicte dame sa mère, à ce présente et de son consentement pour elle et en son nom d'aultre part;

« Les quelles parties de leur bon gré et volonté, en la présence, par l'avis et consentement de très haulte, très puissante et très excellente princesse Anne, par la grâce de Dieu Reyne de France et de Navarre, mère du Roy, pour ce présente.

« Et aussy par l'advis et consentement de leurs parents et amys ci-après nommez, scavoir de la part du dict seigneur futur espoux, de hault et puissant seigneur messire Henry de Vieupont, son oncle, chevalier, baron de Vieupont, seigneur de Saintine, Saincte-Vaubourg et aultres lieux... au nom et comme procureur de la dicte dame Françoise de Vieupont, sa sœur (mère du dict seigneur futur espoux) d'elle fondé de procuration passée par devant Allain Robert et Thomas Maheust, tabellions royaux de la sergenterie de Gray, le premier jour du présent mois de septembre... et encore iceluy seigneur baron de Vieuxpont en la dite qualité d'oncle maternel du dict seigneur futur espoux;

« De hault et puissant seigneur messire Louis Ollivier de Leuville, chevalier, marquis du dict Leuville, comte de la Rivière, seigneur de Ver et aultres lieux, beau-frère à cause de haulte dame, dame Anne de Morant son espouse;

« De haulte et puissante dame, dame Marie-Catherine de la Rochefoucauld, marquise de Sennecey, comtesse de Randan, baronne de Luguet et aultres lieux, dame d'honneur de la dicte dame Reyne, mère du Roy, veufve de hault et puissant seigneur messire Henry de Bauffremont, chevalier des Ordres du Roy, conseiller en ses conseils, gouverneur de la ville et citadelle d'Auxonne, ville de Mascon et païs masconnais et lieutenant-général pour Sa Majesté au duché de Bourgongne, marquis du dict Senecey et aultres lieux, qui estait grand'oncle maternel du dict seigneur futur espoux;

« Illustre et puissant seigneur, messire François de l'Hospital, aussy chevalier des ordres du Roy, conseiller en tous ses conseils, mareschal de France, gouverneur de la ville, prévosté et vicomté de Paris et seul lieutenant-général pour Sa Majesté en Champagne et Brie, comte de Rosnay et aultres lieux, cousin maternel d'icelluy seigneur futur espoux;

« Et de la part de la dicte damoiselle future espouse, de messire Charles de Bauquemare, chevalier, seigneur de Bordeny, Ozambray et de la Morlaye, conseiller du Roy en ses conseils et en sa cour de parlement et premier président de la seconde chambre des requestes du palais, cousin germain paternel;

« Hault et puissant seigneur, messire Charles Martel, aussi chevalier

comte de Clerc, conseiller du Roy en ses dictz conseils, cousin issu de germain paternel, à cause de haulte et puissante dame, dame Anne de Bauquemare, son espouse;

« Messire André de Broc, chevalier, seigneur de la Guette et aultres lieux, conseiller du Roy en ses ditz conseils et maistre des requestes ordinaire de son hostel, aussy cousin germain paternel;

« Messire Alexandre Petau, aussy conseiller du Roy en ses dictz conseils et en sa dicte cour de parlement, seigneur de Villeneufve-Saint-Georges, aussi cousin germain paternel;

« Et messire Jean-Louis de Faucon, chevalier, marquis de Charleval, seigneur de Rys et aultres lieux, conseiller ordinaire du Roy en tous ses conseils et premier président en sa cour de parlement de Rouen, cousin issu de germain paternel. »

L'énumération des témoins présents à ce contrat suffit à prouver quelle haute situation occupait la famille de Morant et de quelle considération, de quelle estime elle jouissait à si juste titre.

Nicolas-Claude de Morant épousa en secondes noces Marie Acarie, morte le 14 janvier 1726. Son ancêtre Guillaume Acarie était citoyen de Caen. Il avait fait le voyage de Jérusalem, et pour s'acquitter d'un vœu qu'il avait fait à Dieu, il fit bâtir à Caen une église magnifique de la forme de celle du Saint-Sépulcre. Il y fonda un collège de chanoines l'an 1219 dont il fut établi premier doyen par Lettres de Robert des Ablèges, évêque de Bayeux, du 3 juin 1230. Cette fondation lui attira, après 10 ans, une fondation de Saint-Louis pour faire édifier à Caen l'Église et le Monastère des Jacobins.

Du mariage de Nicolas-Claude de Morant et de Marie-Charlotte de Hacqueville sont nés :

1° *Nicolas-Claude* de Morant, né à Courseulles le 23 septembre 1655, mort célibataire en août 1674.

2° *Marie-Anne* de Morant, née à Courseulles le 19 août 1657, mariée le 25 novembre 1683 avec messire *Pierre* du Buisson, écuyer, sieur de Courson, seigneur et patron de Cristot et de Brouay, veuve le 5 février 1686, chargée, par Lettres patentes du 31 août 1694, de la garde-noble et tutelle de Pierre-Nicolas du Buisson de Cristot-Courson, son fils mineur. Elle est décédée à Cristot, le 6 novembre 1695 et inhumée dans le chœur de l'église de cette paroisse, laissant :

A. *Pierre-Nicolas* du Buisson, chevalier, seigneur de Courson, seigneur et patron de Brouay et de Cristot, naquit le 29 juin 1684 et fut baptisé en l'église Saint-André de Cristot par Thomas Huet, curé de la paroisse, le 2 juillet suivant; son parrain fut Nicolas-Claude de Morant, chevalier, seigneur baron de Courseulles, son aïeul maternel.

A 19 ans, le sire de Cristot était enseigne de la lieutenance-colonelle dans le régiment d'Infanterie commandé par messire Léon de Madaillan de Lesparre, comte de Lassay. Il fit la campagne de 1704 en Bavière, où il fut fait prisonnier à la bataille d'Hochstett (13 août 1704), perdue par le maréchal de Tallart, après y avoir donné « *des marques de valeur et de bonne conduite* » (sic). En 1735, il était capitaine de la compagnie dite de Christot. Il assista à la bataille de Dettingen (27 juin 1743) et à la fameuse bataille de Fontenoy (10-11 mai 1745), fit la campagne de Hollande sous le maréchal Maurice de Saxe, prit part aux victoires de Raucoux (11 octobre 1746) et de Lawfeld (2 juillet 1747), et fut en août 1747, à la prise du fort de Sensubitte devant Berg-Op-Zoom, ce qui amena l'enlèvement de la ville au mois de septembre suivant et contribua à la préparation du traité d'Aix-la Chapelle, signé en 1748. Aussi en récompense de ses services, fut-il nommé chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 26 août 1748. Il reçut encore une pension de cinq cents livres le 30 décembre 1757, mais il n'en reçut le premier paiement qu'en 1761, alors qu'il avait 58 ans de services militaires.

Messire Pierre-Nicolas du Buisson avait pris alliance, en 1707, dans une famille d'antique et illustre origine, en épousant « *très haute et très noble damoiselle* » *Marie-Anne* DE ZURLAUBEN DE FRIBOURG, fille du baron de Zur-Lauben-de-Fribourg, tenant à la vieille noblesse du Saint Empire germanique en Thuringe et en Alsace, et descendant des La Tour de Châtillon en Valais.

Il est mort le 26 juillet 1764 et a été inhumé, le 27, dans le caveau de famille, en l'église de Cristot. Il avait eu entre autres enfants :

a. Nicolas-Pierre DU BUISSON, né le 19 août 1708, baptisé en l'église de Cristot le 19 septembre suivant et ainsi nommé par Nicolas de Morant, chevalier, seigneur d'Eterville et par noble dame Marie de Chaumontel.

3° *Françoise* DE MORANT, baptisée le 27 février 1659, épouse de Charles-Henri LE BOURGEOIS, écuyer, seigneur de Crû. Elle fut marraine le 31 mai 1751, à l'âge de 92 ans, de Françoise-Julie du Buisson de Courson.

4° *Thomas* DE MORANT, né à Courseulles le 28 février 1661, décédé célibataire.

5° *Marie-Valentine* DE MORANT, baptisée le 29 janvier 1663, morte le 17 juin 1747.

6° *Nicolas*, qui continue la filiation.

7° *Pierre-Armand* DE MORANT, seigneur et patron d'Eterville, dit le chevalier de Courseulles, né le 3 septembre 1665, qui épousa *Marie-Anne* DE TILLY, fille de Pierre de Tilly et d'Henriette de Sainte-Marie.

La Maison de Tilly est d'une antique noblesse. Dans « *Les Chevaliers Bretons de Saint-Michel* », il est parlé, des anciens chastelains de Tilly : Jean de Tilly, baron de Beaufort et de Beuvrôn, était échanson du Roi au XVe siècle. Au XIIIe, Robert de Vieuxpont, seigneur de Courville, épousa Jeanne de Tilly. En 1400, Yves de Vieuxpont, seigneur de Courville et de Chailloué, épousa Blanche d'Harcourt, qui était fille de Philippe d'Harcourt, seigneur de Bonnétable et de Jeanne de Tilly.

En 1467, Josias de Morant épousa Jacquette de Tilly. Le mariage de Pierre-Armand de Morant avec Marie-Anne de Tilly n'était donc pas la première alliance entre ces Maisons. De leur union est issue :

A. *Marie-Anne* DE MORANT, née en février 1699, mariée à Cristot, le 11 janvier 1723, à *Jean-François* DE CAIRON, fils de Philippe-François de Cairon, seigneur de la Pigacière. Par une coïncidence bizarre, Jean-François de Cairon-la-Pigacière, alors qu'il était élève au Collège du Mont, à Caen, s'était vu décerner comme prix, un des volumes (1) offerts à perpétuité par Thomas II de Morant, ancêtre de celle qu'il devait épouser ! Sur la première page on lit : « EX MUNIFICENCIA D. « D. MORANTII, BARONIS DU MESNIL-GARNIER, ET TORQUA- « TORUM EQUITUM QUAESTORIS, MUSARUM CADOMENSIUM « IN REGIO SOCIETATIS JESU COLLEGIO AGONOTHETAE PER- « PETUI........... »

De ce mariage naquirent :

a. *Armand* DE CAIRON, mort jeune en Italie pendant la guerre de 1740.

b. *Pierre-Philippe-François* DE CAIRON, curé d'Eterville, né à Bretteville vers 1724, mort en pays étranger pendant l'émigration.

c. *Anne* DE CAIRON, qui épousa, avec dispenses, son cousin *Charles-Nicolas* DE MORANT.

XII. *Nicolas* DE MORANT, chevalier, seigneur et baron d'Eterville, de Roquereuil, d'Hermanville, etc., baptisé à Courseulles le 17 octobre 1664. Il fut d'abord dans les Cadets de Strasbourg, puis capitaine de Cavalerie dans le Régiment-Magnac. Il épousa, le 24 mai 1714, *Agnès-Yves* DE SAINT-PREST, fille de Jean-Yves de Saint-Prest, célèbre historien et diplomate, mort en 1720, et d'Anne Chomel, qui avait pour cousin maternel et témoin de son mariage l'illustre chancelier Séguier, duc de Villemaur, garde des Sceaux de France et commandeur des Ordres du Roi.

Agnès-Yves de Saint-Prest décéda le 24 juin 1733 laissant trois fils :

1° *Alexandre-Jean* DE MORANT, dit le marquis de Morant, seigneur et patron de Roquereuil et d'Eterville, né en 1715, capitaine d'Infanterie, marié à Saint-Jean de Caen, le 2 octobre 1742, avec *Louise-Ovide* LE CORNU DE SAINTE-MARTHE, fille de François Le Cornu, chevalier, seigneur de Sainte-Marthe, et de Marie-Charlotte Le Hallier des Châteaux. De ce mariage est issue une fille unique, *Marie-Charlotte-Françoise-Adélaïde* DE MORANT, née en 1743, qui épousa, avec dispenses, à Caen, le 27 novembre 1772, son cousin *Jean-René-Antoine-Pierre* DE MORANT, baron de Coulonces, seigneur de Boisyvon, officier au régiment des dragons de la Reine.

Alexandre-Jean de Morant épousa en secondes noces une demoiselle DE GUERNON-RANVILLE et mourut sans laisser de postérité. Il fut élu scru-

(1) Actuellement dans la Collection du Comte Georges de Morant.

tateur pour l'élection aux Etats-Généraux, comme l'un des plus anciens gentilshommes du grand bailliage de Caen. Le procès-verbal de l'Assemblée particulière de la Noblesse fut clos et arrêté le 28 mars 1789 et signé par : *le marquis Alexandre-Jean de Morant.*

2° *Charles-Nicolas* DE MORANT, licencié en Sorbonne en 1744. Il fut chanoine théologal de la cathédrale de Bayeux. Arrêté pendant la Révolution, il fut détenu, en 1793, au couvent des Nouvelles Catholiques, puis aux Carmes, à Caen, et mourut dans cette ville, le 12 ventôse an VI.

3° Autre *Charles-Nicolas*, qui suit.

XIII. *Charles-Nicolas* DE MORANT, baptisé à Saint-Sauveur de Caen, le 26 mai 1716, appelé le chevalier d'Eterville, fut lieutenant au régiment de Santerre-Infanterie, et mourut à Bretteville le 18 décembre 1793 (*acte du 29 frimaire an III*). Il avait épousé, à l'église de Bretteville-l'Orgueilleuse, le 15 juin 1752, *Anne* DE CAIRON, sa nièce à la mode de Bretagne. Nous avons relevé sur un arbre généalogique les seize quartiers de noblesse des jeunes époux, savoir pour Charles-Nicolas de Morant : *de Morant, de Vieuxpont, de Hacqueville, de Buccaule, de Saint-Prest, de Lethus, Chomel et Séguier ;* et pour Anne de Cairon : *de Cairon, de Sainte-Marie, Le Vaillant, Marc, de Morant, de Hacqueville, de Tilly et de Sainte-Marie* (double alliance).

Anne de Cairon est décédée le 12 mai 1795, laissant :

1° *Nicolas* DE MORANT, officier de marine à Rochefort, puis capitaine commandant le corsaire de Dunkerque : *l'Aigle*; « il s'empara, le 10 avril « 1782, du cutter anglais le « *Folkstone* » de huit canons de deux et « rentra à Cherbourg, le 14 avril, après s'être emparé, pendant sa croi- « sière, de trois autres bâtiments ». Décédé célibataire.

2° *Charles-François* DE MORANT, né à Bretteville en 1758, était, en 1774, « *écolier de troisième au collège du Mont, de la très célèbre université* « *de Caen* ». Mort l'année suivante et inhumé le 4 juin à Saint-Pierre de Caen.

3° *Jean-Baptiste* DE MORANT dit le Chevalier, né et baptisé le 18 juin 1763, à Bretteville-l'Orgueilleuse, décédé à Saintes, vers 1801, célibataire.

4° *Alexandrine-Victoire-Hélène* DE MORANT, née le 1er avril 1753, à Bretteville, baptisée le 4 du même mois par « *noble et discrète personne* « *Charles-Nicolas de Morant, licencié en Sorbonne, chanoine théologal* « *de l'église cathédrale de Bayeux* », oncle maternel de l'enfant. Elle eut pour marraine son aïeule maternelle « *noble dame, dame Marie-Anne* « *de Morant, veuve de messire Jean-François de Cairon, chevalier, sei-* « *gneur de la Pigacière, stipulée et représentée par noble dame Charlotte-* « *Ovide de Sainte-Marthe, assistée de messire Alexandre-Jean de Morant,* « *chevalier, seigneur et patron d'Eterville et de Roquereuil, son époux* » (oncle et tante de l'enfant du côté paternel).

Elle épousa le 5 avril 1780, messire *Louis* ANCELIN DE LA GARDE DE BERNESSART, d'une des plus anciennes familles de Saintonge.

Pierre-Gabriel Ancelin, seigneur de Bernessart en Saintonge, fils

de Christophe, seigneur de la Garde-aux-Valets et de dame Jeanne de Modica, fut lieutenant de vaisseau et chevalier de Saint-Louis. Son fils, Louis-Auguste, né le 21 octobre 1706, lieutenant au régiment de la Reine-Infanterie, se maria le 7 mars 1741 avec Marie-Victoire de Vallée de Montanson, fille de messire Louis de Vallée, écuyer, seigneur de Montanson et de Gornaize et de dame Marguerite de Laurentie. De ce mariage vinrent deux enfants : Louise-Victoire-Marguerite, qui épousa Charles-Thomas de Vallée, son cousin, et Louis, baptisé le 22 mars 1744 à Gémozac, lequel épousa Alexandrine-Victoire-Hélène de Morant.

Louis Ancelin de la Garde débuta dans la marine à treize ans. Un an après, il prenait part à un combat naval où, malgré sa jeunesse, il faisait preuve de sang-froid et de courage, et le 14 février 1778, il était nommé lieutenant de vaisseau. Sa carrière fut brillante et ses états de services comptent de nombreuses campagnes. Chevalier de Saint-Louis le 3 octobre 1778, il dut, pour raison de santé, prendre sa retraite en 1781, comptant, à l'âge de trente-sept ans, vingt-quatre années de services !

Il se fixa avec sa jeune épouse au château de Bernessart. Bernessart est un vieux logis, situé non loin de Gémozac, au fond d'une vallée, au milieu de bois magnifiques. On y conservait encore, il y a quelques années, le carrosse qui avait servi au mariage, carrosse fait sur le modèle de ceux de la Cour. Louis Ancelin de la Garde y vécut étranger à la politique ; aussi quand vint la Révolution, ne crut-il pas devoir émigrer. Mais les brillants services de celui qui avait consacré sa vie à la défense de sa patrie et sacrifié sa santé aux intérêts de son pays, ne devaient pas le préserver de la tempête révolutionnaire. Une délation, sans base ni fondement sérieux, devait avoir raison d'une vie entière de devoir et de dévouement, et l'homme d'honneur, l'intrépide et hardi marin, qui, dès l'âge de quatorze ans, avait bravé la mort sur les vaisseaux du Roi et qui, par son courage, avait mérité la croix de Saint-Louis, était une victime réservée à la vindicte des tribunaux révolutionnaires.

Le 8 floréal an II (27 avril 1794), une odieuse dénonciation était portée contre lui devant le comité de surveillance de Gémozac : on ne relevait contre lui qu'un propos tenu en 1791 et tendant à l'avilissement de la République, qui... n'existait pas encore !

Après un simulacre d'enquête, où l'inculpé ne put présenter aucun moyen de défense, celui-ci fut arrêté et transféré à Paris. Le 28 messidor an II (11 juillet 1794), il comparaissait devant le tribunal révolutionnaire et était condamné à mort comme « *convaincu de s'être déclaré* « *ennemi du peuple entretenant des intelligences criminelles avec les* « *ennemis de l'État !* » Le même jour Ancelin de la Garde montait sur l'échafaud, glorieuse victime de la Terreur !

Sa femme avait été elle-même arrêtée ; mais ses bourreaux n'osèrent pas donner suite à ce commencement de poursuites : six jours avant la condamnation de son mari, elle donnait naissance à une fille qui devait porter les prénoms de Louise-Émilie, mais qui, en raison des circonstances, fut inscrite sur les registres de l'état-civil de Saintes,

sous le très curieux prénom de « *Grosseille* (sic), *enfant femelle, née « du mariage de Louis Ancelin Lagarde, cy-devant ex-noble, ex-officier « de vaisseau de la marine, et de Alexandrine-Victoire-Hélène Mau- « rant* » (17 messidor an II).

Les biens du « *condamné Ancelin* » furent séquestrés et vendus nationalement. Mais la veuve put racheter le château de Bernessart et une partie du domaine : le surplus fut adjugé aux dénonciateurs.

Mme Ancelin de la Garde est décédée à Saintes, le 24 février 1823, ayant eu cinq enfants.

1° *Louise-Joséphine-Anne-Alexandrine* de la Garde de Bernessart, née le 6 février 1781, épouse le 18 juin 1805 de *Henry-Anne* Hocbocq.

2° *Louise-Victoire-Antoinette* de la Garde de Bernessart, née le 8 avril 1783, épouse de *Denys* Grousseau de Chapitre, dont une fille mariée au marquis *André-Eugène* Le Veneur de Beauvais.

3° *Louis-Henri-Auguste-Ambroise* de la Garde de Bernessart, né le 11 juin 1785, mort le 11 mai 1854, sans laisser d'héritier mâle.

4° *Louis-Auguste* de la Garde de Bernessart, capitaine dans les grenadiers à cheval de la Garde du Roi, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé en 1817, célibataire.

5° *Louise-Emilie* de la Garde de Bernessart, enregistrée sous le nom de « Groseille ».



BRANCHE DES SEIGNEURS ET BARONS DE COULONCES

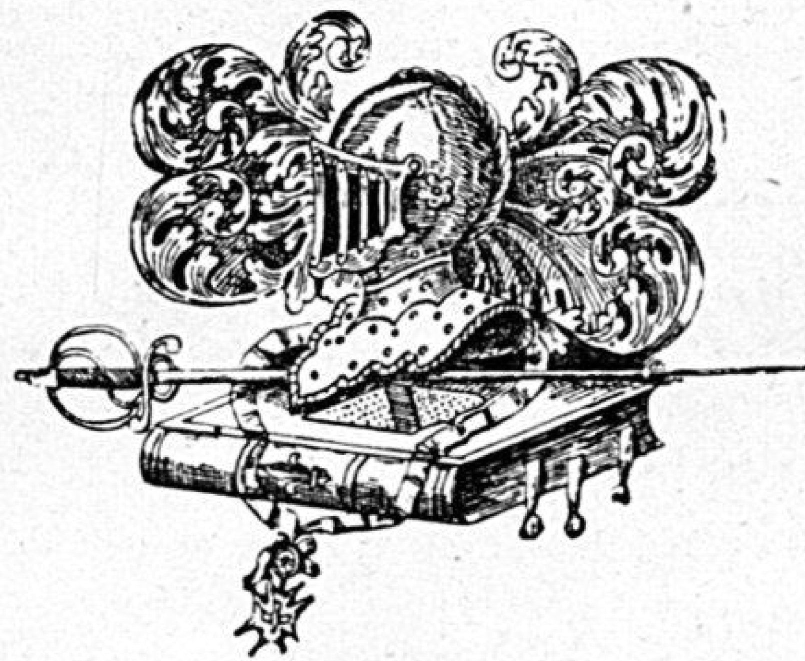
XI. *Charles-Roger* de Morant, garde du Corps du Roi, chevalier de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem, dont il sera parlé plus amplement.

XII. *Charles-Pierre* de Morant, chevalier, seigneur et baron de Coulonces, lieutenant de vaisseau, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, dont il sera parlé plus amplement.

XIII. *Pierre-Benoît* de Morant, chevalier, seigneur et baron de Coulonces, né à Toulon le 22 mars 1712, époux le 22 septembre 1736 de *Eléonore-Charlotte* de Nollent, fille de François-Robert de Nollent, chevalier, seigneur de Fleurigny, et de Marguerite-Jacqueline du Mesnil-Adelée, dame de Bois-Yvon. Dont entre autres enfants :

1° *Jean-René-Antoine-Pierre* de Morant, chevalier, seigneur et baron de Coulonces, seigneur de Saint-Maur-des-Bois et de Bois-Yvon, né le 16 août 1741, fut cornette au régiment des Dragons de la Reine. Il siégea aux Assemblées de la Noblesse. Marié le 18 septembre 1762 à *Marie-Charlotte-Françoise-Adélaïde* de Morant, sa cousine, dont il eut trois filles.

2° *Charles-François* de Morant, né au château de Coulonces le 6 janvier 1746. Il fut capitaine au régiment des Dragons de la Reine et épousa *Anne* Lioult de Saint-Martindon, sœur de messire Charles Lioult, écuyer, seigneur et patron de Saint-Martindon, Chênedollé, Avaugour, Beaumanoir, etc., père du poète Chênedollé, l'immortel auteur du « *Génie de l'Homme* ».



BRANCHE DES SEIGNEURS ET BARONS DE RUPIERRE ET DE BIÉVILLE

X. *Gaspard* DE MORANT, chevalier, seigneur et baron de Rupierre et de Biéville, second fils de Thomas Ier de Morant et de Maciotte Morel de Putanges. Il fut conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, puis trésorier général des Ponts-et-Chaussées de France. Il obtint l'érection en fief, sous le nom de Rupierre, de la seconde portion de la terre de Biéville par Lettres patentes données au Château de Madrid en juillet 1637, enregistrées en la Chambre des Comptes le 31 août 1655. A la Bibliothèque Nationale il existe des jetons en argent frappés en 1621 au nom et aux armes de Gaspard de Morant, avec cette devise : *Facile et compendio.* Il avait épousé, le 12 mars 1624, *Marie* LE CONTE DE MONTAUGLAN, fille de Charles Le Conte, seigneur de Montauglan et de Germonville en Beauce, qui fut marraine le 5 octobre 1641, à Saint-Germain l'Auxerrois, d'Elisabeth Le Cain de la Boissière. Ils eurent pour enfants :

XI. *Charles-Thomas* DE MORANT, chevalier, seigneur et baron de Rupierre et de Biéville, Maréchal de bataille dans les Armées du Roi. Il mourut le 2 juillet 1698 et fut enterré dans le chœur des Dominicains de Caen, « *en considération de ce qu'il était neveu du fondateur du Couvent de cet Ordre dans la terre du Mesnil-Garnier* ». Il avait épousé par contrat du 22 décembre 1654, à Caen, *Valentine* DE CHAZOT, morte et enterrée le 10 avril 1710 auprès de son mari. Elle était fille de Bernard II de Chazot, écuyer, seigneur de Granbois et d'Elisabeth Le Tenneur de Langrune. De ce mariage sont issus entre autres enfants :

1° *Charles-Thomas* DE MORANT, appelé le chevalier de Rupierre, capitaine de Dragons au régiment de Silly, mort le 15 février 1715 et inhumé aux Dominicains de Caen.

2° *Anne-Antoinette* DE MORANT, dame et patronne de Rupierre, née en 1678, morte le 15 juin 1742, qui épousa *Henry-François* DE LA BONDE D'HYBERVILLE, écuyer, comte de Thorigny, conseiller du Roi, frère de Charles-François de la Bonde d'Hyberville, Ambassadeur extraordinaire à Genève et en Angleterre, commandeur de Saint-Maurice de Savoie. Dont entre autres enfants :

A. *Charles-François* DE LA BONDE D'HYBERVILLE, chevalier, seigneur et baron de Rupierre, né le 5 septembre 1701, mort en 1750. Conseiller du Roi, Président de la Chambre des Comptes de Normandie, il épousa, le 25 novembre 1724, *Marie-Catherine* LE CORDIER DE BIGARS DE LA LONDE, fille de François le Cordier de Bigars, chevalier, marquis de la Londe et de La Heuze, dont il eut :

a. Anne-Françoise DE LA BONDE D'HYBERVILLE, née le 13 octobre 1726, héritière de la branche de Rupierre, dame et patronne de Biéville, mariée le 25 mai 1752 à *Thomas-Charles*, marquis DE MORANT.



BRANCHE DES SEIGNEURS DES COURTZ

IX. *Jehan* DE MORANT, chevalier, seigneur des Courtz, né en 1545, second fils de François de Morant et de Jeanne de Sucy, fut capitaine des Ville et Faubourg de Caen. Il laissa de *Marguerite* DE CHABERT, entre autres enfants :

X. *Thomas* DE MORANT, chevalier, seigneur des Courtz, né à Saint-Nicolas de Caen, le 12 octobre 1568, qui épousa en 1605 *Colasse* ALLEAUME, fille de Charles Alleaume, seigneur de la Mausse, conseiller du Roi et Juge-Vicomte de Granville, au diocèse de Coutances. Dont un fils :

XI. *Jean-Baptiste* DE MORANT, chevalier, seigneur des Courtz, né à Granville, le 20 décembre 1609, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi. Epoux, le 6 avril 1660, de *Madeleine-Angélique* PARMENTIER. Dont :

XII. *Jean-François* DE MORANT, chevalier, seigneur des Courtz, né le 15 janvier 1663, époux, le 20 novembre 1690, à Paris, de *Marguerite-Françoise* DES PERIERS, fille de feu messire Esprit des Périers, écuyer, seigneur de Saint-Mars et de Mongalant et de Marguerite du Bois de la Ville. De ce mariage vint entre autres enfants :

XIII. *Esprit-Jean-Baptiste* DE MORANT, chevalier, seigneur des Courtz, né le 3 janvier 1694. Il fut lieutenant de Cavalerie au régiment de Talmont, puis capitaine dans Royal-Valognes, fait chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, en 1744, avec une pension. Il avait épousé, le 8 juin 1724, *Jeanne* DE LA BATTE, dont il eut un fils mort à 9 ans et trois filles non mariées.



BRANCHE DES SEIGNEURS ET COMTES DE L'ESPINAY

XI. *Nicolas V* DE MORANT, chevalier, seigneur de l'Espinay, fils de Nicolas IV de Morant, chevalier, seigneur de l'Espinay et de Marguerite de Rougemont et descendant, au VIe degré, de Guillaume, cadet de la Maison de Morant, qui avait quitté la Normandie pour venir s'établir en Anjou (paroisse de Fougeré), en 1428.

Il épousa, le 22 juin 1674, par contrat passé à Angers, *Louise* DE CHEVERUE DE CHAMONT, fille de Louis de Cheverue, seigneur de Chamont et de Perrine du Verdier. Dont entre autres enfants :

1° *Pierre-Jean*, qui suit.
2° *Nicolas*, dit le chevalier DE MORANT, capitaine d'Infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, décédé sans hoirs.
3° *Louis* DE MORANT, seigneur de Rougemont, marié : 1° à *Françoise-Thérèse* GAULTIER DE BRULLON ; 2° à *Louise-Renée* DE BOIS-JOURDAN, fille de N... de Bois-Jourdan, chevalier, seigneur de Chasné.
4° *Thérèse* DE MORANT, religieuse.

XII. *Pierre-Jean* DE MORANT, chevalier, seigneur de l'Espinay, la Roussière, les Grifferais-Savonnières, la Fontaine et Montigné. Il fut capitaine d'Infanterie et épousa, par contrat passé à Angers le 24 août 1717, *Renée-Madeleine* GAULTIER DE BRULLON, fille de messire Jean-Geoffroy Gaultier de Brullon et de Renée de Boylesve de la Galaisière. De cette union vinrent :

1° *Jean* DE MORANT, marié à *Louise* DE CHARNACÉ, fille de Jacques-Pierre, marquis de Girard de Charnacé. Morts sans postérité.
2° *Pétronille* DE MORANT, élève de la Maison royale de Saint-Cyr, puis religieuse de la Visitation à Alençon.
3° *Jean-Daniel* DE MORANT, capitaine d'Infanterie, mort célibataire.
4° *Augustin*, qui suit.

XIII. *Augustin* DE MORANT, chevalier, seigneur de l'Espinay, Fort-du-Bouc, la Roussière et la Mulottière, né en 1730. Marié le 15 juin 1773 avec *Louise* FONTAINE DE MERVÉ, fille de « haut et puissant seigneur Henri-Louis-Daniel de Mervé et de haute et puissante dame Suzanne Richer des Vaux ». Dont pour enfants :

1° *Joseph-Pierre-Jean-Louis-Augustin*, qui suit.
2° *Louise-Anne* DE MORANT, mariée à *Jean-Baptiste* TRIBOULT DE MORAMBERT.
3° *Suzanne* DE MORANT.
4° *Augustin*, dit le chevalier DE MORANT, officier dans le régiment du duc

de Laval-Montmorency, chasseur noble dans la première Compagnie du régiment noble à pied de l'Armée de Condé, du 24 novembre 1794 jusqu'au 20 juin 1800, époque à laquelle il rentra en France. En 1815, il partit pour la Vendée avec Monseigneur le duc de Bourbon, puis pour l'Espagne avec S. A. R. Monseigneur le duc d'Angoulême qui lui conféra le grade de chef de bataillon, le 26 juillet 1815. Il avait été nommé, le 26 octobre 1814, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Breveté chef de bataillon, par ordonnance du Roi du 4 septembre 1816, qui le mit à la solde de non-activité, il fut nommé, le 26 mars 1823, au commandement de la place de Belfort, et le 18 mai de la même année au commandement du château de Saumur, poste qu'il a conservé jusqu'au 5 août 1830, époque à laquelle il s'est retiré, démissionnaire pour refus de serment. La duchesse de Berry, qui l'avait en amitié, lui a légué de pieux souvenirs (1).

Il avait épousé *Marie-Louise-Éléonore-Pauline* GIROUFLE DE MARCILLY, dont il eut deux enfants :

A. *Charles-Jacques-Armand-Joseph* DE MORANT, abbé de Morant de l'Espinay, né le 14 août 1808, qui vivait encore le 14 janvier 1869.

B. *Augustine* DE MORANT, née le 28 août 1807, décédée non mariée.

XIV. *Joseph-Pierre-Jean-Louis-Augustin* DE MORANT, comte de l'Espinay, chevalier, seigneur de la Roussière, la Mulottière et la Fontaine, né le 12 juillet 1774, émigra en 1794. Lieutenant au régiment de Condé, chevalier du Lys, le 8 juillet 1814, il fut nommé chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis en 1816. Il avait épousé, en émigration, *Adélaïde* DE WENHOERT. Marié en Hollande en 1794, il est mort le 9 mars 1848. De cette union vinrent :

1° *Augustin* DE MORANT, comte de Morant, né en 1799. Il fut capitaine de la Garde royale puis chef d'escadron, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il fit toute la campagne d'Espagne en 1823 et fut créé pendant cette guerre chevalier de Charles III d'Espagne. Il donna aussi sa démission en 1830 et fixa sa résidence au Mans, où il fut chargé du commandement de la Garde nationale en 1848. Le comte de Morant est mort en son hôtel, rue des Taschers, en 1875. Il avait épousé *Aglaé* DE BAUNAY dont il eut un fils :

A. *Ferdinand* DE MORANT, mort à Paris célibataire, en 1865.

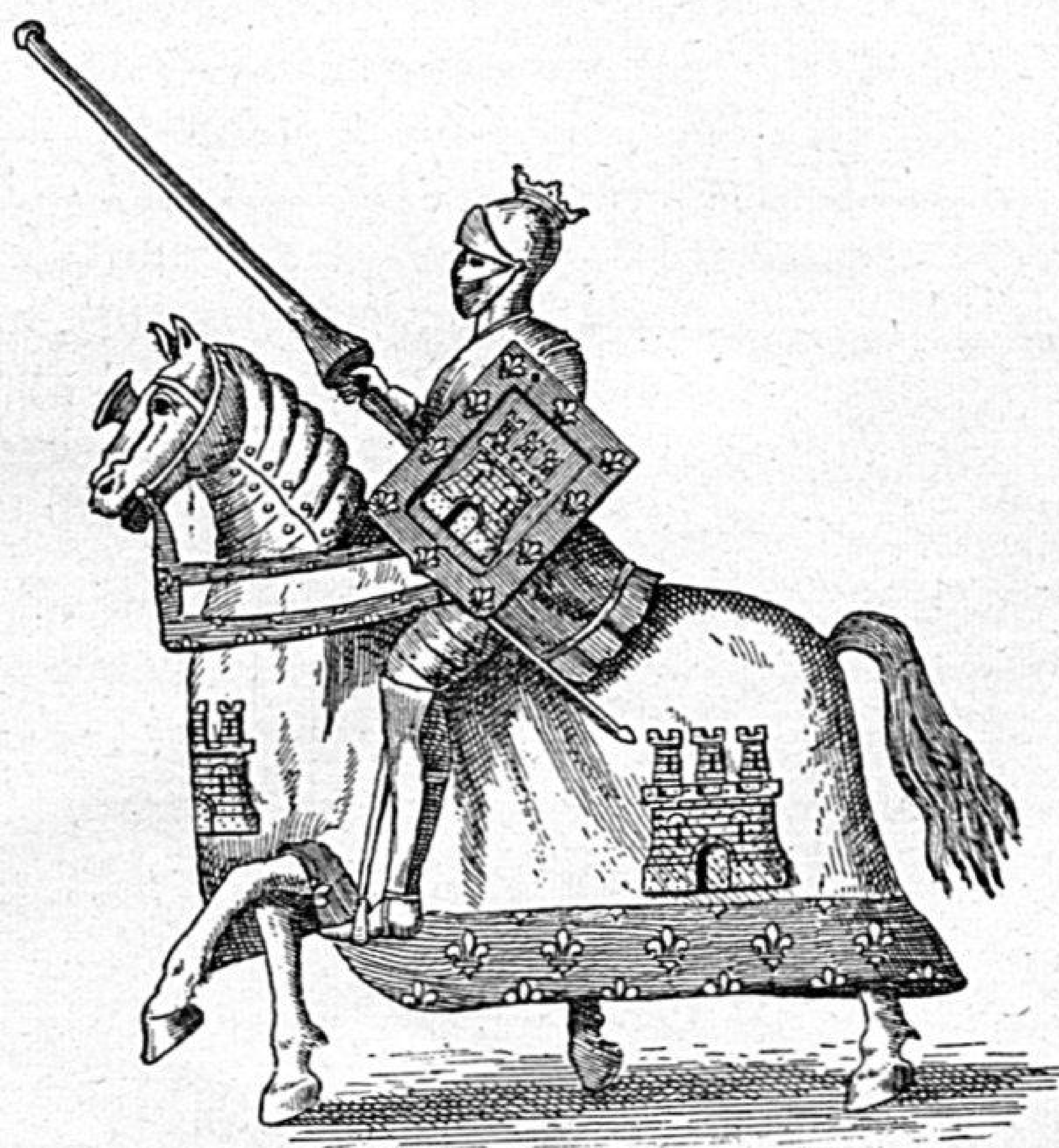
2° *Henri-Théophile*, qui suit.

3° *Adélaïde-Perrine* DE MORANT, mariée, en 1835, au comte D'HARDOUIN DE LA GIROUARDIÈRE, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, chevalier de Malte, fils du marquis d'Hardouin de la Girouardière et de N... de Briqueville de la Luzerne. Elle est décédée, sans enfants, au château de la Fontaine, en 1879.

(1) Actuellement dans la Collection du Comte Georges de Morant.

XV. *Henri-Théophile* DE MORANT, comte de Morant, né en 1802, fut officier de Cuirassiers de la Garde de LOUIS XVIII. Il épousa en 1829 *Clémence-Henriette* DE BODARD DE LA JACOPIÈRE, fille de Jean-Baptiste de Bodard de la Jacopière, officier supérieur de Cavalerie, chevalier de Saint-Louis, maire de Chinon et de Jeanne des Granges. De ce mariage sont issus :

1° *Henri* DE MORANT, né en 1830, mort jeune.
2° *Marie-Henriette-Clémence-Adèle* DE MORANT, née en 1833, mariée le 19 mars 1860, à *Marie-Paul-Ernest* DE GIRARD DE LA CHAISE, né à la Chaise le 19 mars 1834, maire de Saint-Antonin de Sommaire, fils d'Alexandre de Girard de la Chaise, garde du Corps de LOUIS XVIII et de Mathilde de Beausse. De ce mariage vint :
   A. *Marie-Jean-Alexandre-Joseph* DE GIRARD DE LA CHAISE, né à la Chaise, le 31 octobre 1864, fut successivement écuyer à l'Ecole de Saumur, capitaine au 6e dragons, capitaine-écuyer à l'Ecole supérieure de Guerre (1907). Marié à Paris, le 12 juillet 1894, à *Geneviève-Marie-Paule* DE SAINTE-MARIE-D'AGNEAUX, fille de Georges, comte de Sainte-Marie-d'Agneaux et d'Edma Gigault de Bellefond, et petite-fille du marquis de Sainte-Marie-d'Agneaux et de la marquise, née de Carbonnel de Canisy. Dont trois filles :
      a. *Jane* DE GIRARD DE LA CHAISE, née à Evreux, le 12 avril 1895.
      b. *Denyse* DE GIRARD DE LA CHAISE, née à Paris le 26 octobre 1896.
      c. *Nicole* DE GIRARD DE LA CHAISE, née à Paris le 15 janvier 1898.
3° *Joseph* DE MORANT, né en 1834, mort jeune.
4° *Alexandre* DE MORANT, né en 1837, mort jeune.
5° *Marie-Clémence* DE MORANT, née en 1841, mariée : 1° en 1862, à *Henry* LE BARROIS DE LEMMERY, fils de N... Le Barrois de Lemmery et de N... de Caqueray de Montval, dont elle n'eut pas d'enfants ; 2° à *Arthur-Marie-Gustave* DU ROUSSEAU, marquis DE FERRIÈRES.



La filiation des représentants actuels de la Maison DE MORANT que nous donnons ci-après, a été établie d'après les actes de l'état civil et les titres originaux faisant partie actuellement de son Cartulaire et des Archives publiques.

I. *Etienne* DE MORANT, chevalier, seigneur d'Escours, en Normandie, né vers l'an 1200, est considéré comme la souche certaine des diverses branches de ce nom répandues aussi en Bretagne et en Anjou.

Il prit part, comme presque tous les seigneurs de son temps, à la première Croisade de SAINT LOUIS, au mois de mai 1249. Il avait pour parents, dans la même province, Raoul et Jehan de Morant qui firent une donation à l'abbaye de Saint-André-en-Gouffern en 1234, pour le salut de leurs âmes et obtenir d'être associés aux prières des religieux.

Etienne de Morant avait pris alliance avec *Marie* DE LA HOULETTE, dont il eut :

II. *Jehan Ier* DE MORANT, chevalier, seigneur d'Escours, la Perle et la Motte, né l'an 1246. Il figure dans l'état des chevaliers et écuyers de la baillie de Caen qui devaient service au Roi et qui vinrent en l'Ost de Foix l'an 1271. « *Jehan Morant dist qu'il doist service d'un quart d'un chevalier* ». C'est ce qui est constaté par un Rôle coté n° 8 en la Chambre des Comptes de Normandie. Le même Jehan Morant est cité dans un Rôle en latin où sont les noms des chevaliers qui se trouvèrent dans l'armée de PHILIPPE, Roi de France en l'année 1272, à l'article de la vicomté de Caen.



Il épousa, le 15 septembre 1294, *Catherine* DE DAMPIERRE. De ce mariage un fils nous est connu :

III. *Etienne-Jehan* DE MORANT, chevalier, seigneur d'Escours, la Perle et la Motte, né le 2 janvier 1303. Il prit une part active à la guerre ditede « Cent Ans » et épousa l'an 1340 noble demoiselle *Marie* POTIER, fille de Nicolas Potier, vicomte de Caen. De ce mariage vinrent :

1° *Jehan II*, qui continue la filiation.
2° *Marie* DE MORANT, femme de *Jean* LE COCQ, Ier du nom, seigneur d'Esgrenay-en-Brie, Maitre de la Chambre aux Deniers du Dauphin Charles de France, duc de Normandie, en 1358.
3° *Charles* DE MORANT, né en 1348, mort sans alliance.

IV. *Jehan II* DE MORANT, chevalier, seigneur d'Escours, la Perle et la Motte, né en 1346, embrassa comme ses ancêtres la noble carrière des armes et prit part à la guerre de « Cent Ans ». En l'an 1377, il combattit contre les Anglais, en Bretagne, sous les ordres du futur connétable Olivier de Clisson.

C'est ce Jehan II de Morant qui, (suivant un extrait d'une vieille « *Chronique de Bretagne* » de 1381, sous le règne de CHARLES VI, Roi de France, au retour du duc de Lancastre qui repassa en Bretagne pour remettre en possession de ses Etats le duc de Montfort), était déjà célèbre sous le nom de Sire de Morant, et accepta, lui cinquième, un défi proposé par cinq chevaliers anglais. Cette chronique rapporte que le Sire de Morant s'étant particulièrement distingué dans cette action, un Chevalier anglais lui proposa de venger, tête à tête, la défaite de ses compatriotes, et qu'ils en vinrent aux mains ; mais que l'Anglais, qu'une indisposition aux genoux avait forcé de combattre sans bottes garnies, avait engagé son adversaire de quitter les siennes, en promettant, parole d'honneur, de ne point abuser de cette condescendance, à quoi le Sire de Morant consentit : le perfide Anglais ne lui tint point parole, et lui porta trois coups d'épée dans la jambe. Le duc de Lancastre, qui en fut témoin, fit arrêter ce lâche et le fit mettre entre les mains du Sire de Morant, pour tirer telle vengeance qu'il jugerait à propos, ou du moins le contraindre à lui payer une forte rançon. Le seigneur de Morant remercia ce prince, en lui disant qu'« *il était venu en Bretagne non pour de l'or, mais pour l'honneur* » et le supplia de recevoir en grâce l'Anglais, attribuant à son peu d'adresse ce qui n'était que l'effet de sa trahison. Le duc, charmé d'une si belle réponse, lui envoya une coupe d'or et une somme considérable. Morant refusa la somme et se contenta de la coupe d'or, par respect pour le Prince.

Jehan II de Morant donna quittance de 140 livres tournois pour ses gages et ceux de dix écuyers de sa compagnie, à Jehan Raguier, trésorier des guerres du Roi, le 28 juin 1405. Il avait épousé, en 1392, noble demoiselle *Catherine* RENARD, dont il eut :

1° *Alexandre* qui continue la filiation.
2° *Jehan* DE MORANT, seigneur d'Escours, marié à *Hélène* DE LESCOUX, dont il eut deux filles :
   A. *Marie* DE MORANT, femme de *Jean*, seigneur DE DAMPIERRE.
   B. *Marguerite* DE MORANT, mariée à *Gaston* DE LERMONT.

3° *Guillaume* DE MORANT qui alla s'établir en Anjou et est l'auteur de la branche des seigneurs et comtes de l'Espinay.

V. *Alexandre* DE MORANT, chevalier, seigneur de la Perle, qu'il eut en partage, né en 1395, vécut principalement pendant le déplorable règne de CHARLES VI et fut par suite mêlé aux luttes de ces temps malheureux contre l'invasion anglaise. On sait qu'après la désastreuse bataille d'Azincourt, livrée le 25 octobre 1415, la Normandie passa, après une résistance assez longue, sous le joug de l'envahisseur HENRI V, Roi d'Angleterre.

Alexandre de Morant épousa en 1434 *Madeleine* DES ROTOURS dont il eut un fils unique qui suit :

VI. *Josias* DE MORANT, chevalier, seigneur de la Perle, né en 1435. Il combattit à la bataille de Formigny, qui releva l'honneur des armes françaises, et eut le bonheur d'assister à l'expulsion des Anglais de France, sous le Roi CHARLES VII. Il fut confirmé dans sa noblesse d'ancienne extraction par jugement de M. de Montfaut, en 1463. Nous savons qu'il épousa l'an 1467 *Jacquette* DE TILLY, d'une Maison très ancienne de Normandie. Il eut, entre autres enfants :

VII. *Charles* DE MORANT, chevalier, seigneur de la Perle, né sous le règne de LOUIS XI, le 14 mars 1468. Il vécut principalement du temps de CHARLES VIII (1483-1498) et de LOUIS XII (1498-1515). Il fut capitaine de 200 hommes d'armes et épousa l'an 1503 *Marie* DE DAMPIERRE, sa cousine, qui lui rapporta la terre d'Escours. De ce mariage vint :

VIII. *François* DE MORANT, chevalier, seigneur de la Perle et d'Escours, né l'an 1510, qui épousa, l'an 1541, *Jeanne* DE SUCY. Leurs enfants furent :

1° *Thomas*, auteur de la branche des barons et marquis du Mesnil-Garnier, qui suit.
2° *Jean* DE MORANT, auteur de la branche des seigneurs des Courtz.
3° *Anne* DE MORANT, abbesse de l'abbaye de Vienne, en Dauphiné.



BRANCHE DES BARONS ET MARQUIS DU MESNIL-GARNIER

IX. *Thomas* Ier DE MORANT, chevalier, seigneur et baron du Mesnil-Garnier, Eterville, Rupierre et Biéville-en-Auge, naquit à Courseulles, le 1er mai 1543. D'abord Trésorier de France au Bureau des Finances à Caen, Notaire et Secrétaire du Roi, il fut ensuite Receveur général des Finances de Rouen, le 19 décembre 1601 et fut élu en 1613 Président des Trésoriers de France et nommé Conseiller d'Etat le 15 janvier 1614. Il avait également obtenu sous HENRI III, c'est-à-dire avant 1589, la charge de Trésorier de l'Epargne qu'il occupa jusqu'en 1617. « Celui qui faisait les fonctions du premier Trésorier était Cordon-Bleu, ne faisait son travail qu'avec le Roi ; et les trois autres Trésoriers servaient par quartiers », dit la Chesnaye.

Il y a dans un vieil ouvrage, l'Etat de la France, Paris, 1687 (Tome II, page 591) de curieux renseignements sur les Trésoriers de l'Epargne.

« Le Thrésor Roial, cy-devant appelé l'Epargne, est, en France, ce « qu'était autrefois à Rome *ærarium populi*. Il est comme la mer, dans « laquelle, de même que des ruisseaux et des rivières, se viennent rendre « toutes les recettes, tant générales que particulières, des tailles, taillon, « subsistance et enfin de tout le revenu du Roy : et dans lequel aussy « tous les Thrésoriers établis pour la distribution des deniers du Roy, « viennent prendre les sommes dont ils ont besoin pour l'administration « de leurs charges.

« Le Thrésorier de l'Epargne fut mis à la place de l'ancien receveur géné- « ral par le Roi FRANÇOIS Ier. Le Roi HENRI II fit cet office alternatif, de « telle sorte que de son temps il y en eut deux. Le Roi LOUIS XIII le fit « triennal comme tous les autres offices comptables.

« Le Roy les appelait conseillers et thrésoriers de son épargne. Ceux qui possédaient ces charges avaient 12.000 livres de gages et trois deniers pour livre de tout l'argent qu'ils maniaient, ce qui montait à une grosse somme. »

Après avoir exercé ces fonctions sous HENRI III, HENRI IV et LOUIS XIII, Thomas de Morant céda sa charge à son fils, en 1617, moyennant 400.000 livres.

Dans les lettres missives de HENRI IV, faisant partie des « Documents inédits sur l'Histoire de France », on en trouve trois où il est question de Thomas de Morant, Trésorier de l'Epargne. Les voici :

1606.

A Rosny,

Mon amy, j'escris un billet de ma main à Morand (*sic*) afin qu'il baille quatre cens pistolles au Picard, trois cens pistolles à Bassompierre, deux cens pistolles à Outreville et deux cens pistolles à Verdun ; et partant je vous prie de leur délivrer vostre ordonnance affin qu'il les acquitte argent comptant en mesmes espèces. Adieu. De Fontainebleau ce mardy à dix heures du matin.

Henry.

11 décembre 1607.

Au Duc de Sully,

Mon amy, pour ce que j'ay perdu mon argent au jeu, je vous fais ce mot par le neveu de Loménie, pour vous dire que vous m'envoyés deux mille pistolles par Morant, et que je les aye dès ce soir. Bonsoir, mon amy. Ce mardy xj décembre à Paris.

Henry.

Vers la mi-décembre 1607.

Au Duc de Sully,

Mon amy, Je crois vostre conseil ; Je ne partiray point demain, le temps est certes mauvais, la journée vous donnera conseil pour jeudy. J'ay receu l'argent comme vous dira demain Moran (*sic*) ; Bonsoir; je m'en vais essayer d'estre plus heureux que l'après-disnée. Je vous donne le bonsoir.

Henry.

N. B. *(Ecrit de la main du Roi).*

Thomas de Morant avait obtenu érection en plein fief de divers héritages sis à Eterville, par Lettres patentes données à Paris en 1586. En février 1606, de nouvelles Lettres patentes enregistrées en la Chambre des Comptes, le 19 février 1607, lui furent accordées érigeant en baronnie la terre et châtellenie du Mesnil-Garnier. Cette terre s'étendait alors sur les paroisses du Mesnil-Garnier, Mesnil-Hue, Champrépus, la Trinité, le Mesnil-Amand, Soulles, etc. Elle comprenait une dizaine de fiefs, en dépendait également la sergenterie d'épée de la Châlons, qui s'étendait sur onze autres paroisses.

Le seigneur avait droit de présentation à plusieurs bénéfices, notamment à la cure du Mesnil-Garnier, dont le produit était de 13.000 à 14.000 livres.

Dès 1601, Thomas de Morant avait fait construire, sur cette terre, un superbe château « *l'un des plus considérables de la généralité de Caen, et qui lui coûta plus de cinq cent mille livres* ».

Bâti dans une vallée, entouré d'étangs et de futaies, le château du Mesnil-Garnier comprenait un corps principal, avec avant-corps élevé, surmonté d'un dôme; aux extrémités deux pavillons d'une hauteur de quarante mètres environ, rappelant l'architecture d'un des pavillons du château de Blois; puis des ailes en retour d'équerre. Le tout occupant une superficie de 8000 mètres carrés, était entouré de fossés larges et profonds,

creusés dans le roc et remplis d'eau. Devant le pavillon central, un pont en pierre avait été jeté sur les douves larges de vingt mètres, mais n'en occupait que les deux tiers de la largeur ; un pont-levis et les meurtrières percées dans les murailles assuraient la défense du château en temps de guerre.

En face du pont, un large espace séparait le château des colombiers entre lesquels s'élevait la grille d'entrée. Enfin autour d'un rond-point, se dressaient des chênes séculaires et une magnifique avenue de hêtres.

Cinq autres avenues donnaient accès au château d'où dépendaient plusieurs belles futaies. Non loin de là était la splendide forêt de Gavray. A l'intérieur du château les appartements étaient ornés de superbes boiseries en chêne et chacun avait un parquet différent d'un remarquable travail.

A 800 mètres du château était un Couvent de Dominicains, construit aussi par Thomas de Morant en 1619. Il avait été édifié avec les pierres provenant des fouilles des douves et avec des blocs de granit amenés de carrières éloignées. Autour d'une cour intérieure s'étendait un cloître en granit avec voûte plein cintre qui supportait le premier étage. Dans ce couvent furent enterrés plusieurs membres de la famille de Morant. C'était aussi le lieu de dépôt des titres et archives de cette Maison.

A gauche du couvent se trouvait l'église ornée d'autels finement sculptés. Le tableau qui ornait le maître-autel avait une grande valeur artistique. Un caveau creusé sous la tour de l'église servait de sépulture aux moines.

Mais la Révolution a passé par là et de ce splendide ensemble, il ne subsiste plus de nos jours (1900) qu'un des pavillons du vieux château, abritant de sa masse encore imposante le castel moderne. Avec les douves, les colombiers, les murs rasés, les chaussées des trois étangs et les six avenues replantées récemment, voilà les seuls vestiges qui permettent de reconstituer par la pensée ces anciennes constructions seigneuriales qui avaient une si véritable grandeur !

La Bibliothèque Nationale possède des jetons en argent frappés au nom et aux armes de Thomas Ier de Morant. D'un côté est l'écusson aux trois cormorans avec casque et lambrequins, entouré de la devise : *A candore decus*, et la date 1616 ; au revers un olivier dans les branches duquel grimpe une vigne ; au-dessus, un soleil rayonnant, et autour on lit : TH. MORANT TRÉS^{er} DE L'ESPARGNE.



Thomas de Morant qui mourut le 13 mai 1621, à Paris, en son hôtel de la rue Jouy, avait épousé, par contrat du 17 juillet 1578, *Maciotte* Morel de Putanges, fille de Pierre Morel et de Perrine de Beauvoir. Elle mourut en 1614 et fut enterrée à Sainte-Barbe de Saint-Jean de Caen. De ce mariage sont issus.

1° *Thomas II*, qui continue la filiation.

2° *Gaspard* de Morant, auteur de la branche des seigneurs et barons de Rupierre et de Biéville.

3° *Anne* de Morant, qui épousa *Jacques* de Cauvigny, chevalier, seigneur dudit lieu de Biéville et de Bernières, Conseiller du Roi, Trésorier général de France à Caen. Il avait pour frère François de Cauvigny, qui obtint les grâces de la Cour grâce à la protection de Thomas II de Morant. Ses principaux ouvrages sont : la « *Traduction de Justin* », le « *Traité contre l'Astrologie judiciaire* » et le « *Livre de l'Autorité des Rois* ». Son neveu Jean-Jacques de Cauvigny le surpassa de bien loin en mérite et en beauté d'esprit ; « *ses vers sérieux et enjoués ont un beau jeu, un tour noble, beaucoup d'élévation et d'agrément. Mais le soin de ses affaires et sa mort avancée privèrent la patrie de l'honneur qu'elle attendait de lui* ».

4° *Jeanne* de Morant, dame du Bois d'Aubigny, mariée, par contrat du 2 novembre 1604, à Charles III de Becdelièvre, seigneur de Hocqueville et de Brumare, né le 26 février 1579. Il était fils de Pierre II de Becdelièvre, chevalier de l'Ordre du Roi et Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre. Il accompagna le duc de Mercœur en Hongrie, en 1601, et se distingua à l'attaque du Pacha Ibrahim qui assiégeait Canisha, ainsi qu'à la reprise d'Albe-Royale et à la défaite de l'armée ottomane qui s'avançait au secours de cette place. Charles de Becdelièvre rentra en France en 1602 et le 30 novembre 1604 le Roi le nomma Secrétaire ordinaire de Sa Chambre, et le pourvut de la charge de son Maître d'Hôtel le 4 mars 1610. Louis XIII le nomma Gentilhomme ordinaire de Sa Chambre le 30 décembre 1614. Il fut en outre grand Voyer de Normandie, Maître en la Chambre des Comptes et Président du bureau des Finances de Rouen. L'étendue et la variété de ses connaissances le montrèrent supérieur dans l'exercice de toutes ces charges, et elles ne l'empêchèrent pas de se vouer avec un égal succès à la carrière militaire.

Il fut nommé Conseiller d'Etat d'Epée, par Brevet du 4 juin 1619 et Mestre-de-Camp d'infanterie le 11 février 1620. Le 11 juillet de la même année il reçut commission pour commander un régiment de 500 hommes à pied, dans l'armée que le duc d'Elbeuf rassembla en Normandie, et le Roi lui écrivit de Suze le 4 août suivant.

Charles de Becdelièvre mourut le 15 novembre 1622. Sa veuve, Jeanne de Morant, fonda à Rouen une chapelle et un couvent dans la rue qui porte encore aujourd'hui le nom de Morant. A l'église de Saint-Godard, à Rouen, se trouvent les statues en marbre noir qui ornaient les mausolées de Charles de Becdelièvre, de Jeanne de Morant et de

leur fils Pierre. Ces mausolées, dont la reproduction est au Musée de Versailles, avaient été élevés à l'église du Grand-Quévilly, de Rouen, et à l'église des Carmes déchaussés, bâtie par Pierre de Becdelièvre. Ils sont représentés agenouillés de grandeur naturelle.

De ce mariage sont nés entre autres enfants :

A. *Pierre* DE BECDELIÈVRE, marquis de Quévilly, seigneur de Cany, premier Président à la Cour des Aides de Normandie, marié le 7 février 1637 à *Madeleine* DE MOŸ, fille de Pierre de Moÿ, seigneur de Biéville. Elle mourut à Cany le 1er janvier 1685 et lui le 13 juillet suivant et furent inhumés aux Carmes de Rouen. Ils eurent postérité. La dernière descendante de cette branche des Becdelièvre, *Mademoiselle* DE CANY, née le 20 juillet 1769, a épousé, le 21 janvier 1787, Anne-Christian DE MONTMORENCY-LUXEMBOURG, duc de Beaumont, prince de Tingry, pair de France, lieutenant-général des Armées du Roi, décédé le 14 mars 1821.

B. *Catherine* DE BECDELIÈVRE mariée par contrat du 6 septembre 1626 à *Thomas* DE FRANQUETOT, chevalier, seigneur de Carquebert et de Vassy, l'un des 24 Gentilshommes ordinaires de la maison du Roi.

Cette famille illustre des Franquetot de Coigny compte deux maréchaux de France, un commandant d'Armée, de nombreux officiers généraux et un duc de Coigny, pair de France en 1787.

5° *Madeleine* DE MORANT, mariée, par contrat du 28 janvier 1609, à *Pierre* BOUTIN, chevalier, seigneur de Victot, grand bailli de Caen, chevalier de l'Ordre du Roi et Gentilhomme de Sa Chambre. Il mourut en 1627, laissant une fille :

A. *Geneviève* BOUTIN DE VICTOT.

X. *Thomas II* DE MORANT, chevalier, seigneur et baron du Mesnil-Garnier, d'Eterville et de Soulles, baptisé en l'église Saint-Pierre de Caen, le 13 novembre 1584. Il fut d'abord conseiller au Grand Conseil (23 novembre 1605), Maître des requêtes le 22 août 1611, Intendant de la Généralité de Normandie le 26 novembre 1616, puis Trésorier de l'Epargne du Roi en 1617 aux lieu et place de son père ; à la même date il fut envoyé comme Maître des Requêtes en Normandie, avec le titre de Commissaire extraordinaire, en raison des difficultés soulevées par la mise à exécution de certains édits fiscaux.

Des Lettres patentes du 21 février 1621 nommèrent Thomas II de Morant Grand Trésorier des Ordres et de l'Epargne, et Commandeur des Ordres du Roi. Il était en même temps Garde héréditai des Sceaux et Obligations de la vicomté de Caen.

Le 19 mars 1633, il fut nommé conseiller aux Conseil d'Etat et privé et direction des Finances, en considération, dit le Brevet donné par le Roi, « *des fidèles services qu'il avait rendus au maniement des plus importantes affaires de l'Etat* ».

Thomas II de Morant s'occupa de compléter l'organisation du couvent des Dominicains, fondé par son père dans sa terre du Mesnil-Garnier. Il avait lui-même fait une fondation intéressante en faveur du collège du Mont, à Caen, dirigé par les Jésuites, en instituant, par un contrat passé devant notaires, des prix qui devaient être distribués en son nom à perpétuité. Ces prix, dont de beaux spécimens sont au Musée Mancel de Caen, portent sur la couverture des écussons divers : tantôt l'écu des Morant, plein, ovale, avec couronne ducale et les colliers des ordres du Roi ; tantôt un écu écartelé aux I et IV : *Morant* ; aux II et III : *Cauchon-Treslon* (première femme de Thomas de Morant). Beaucoup de livres à cette dernière marque figurent parmi les richesses de la Bibliothèque Nationale.

Thomas II de Morant avait acquis, en 1630, la baronnie de Courseulles, dépendant de la sergenterie de Bernières, élection de Caen. A la même époque, des troubles ayant éclaté en Basse-Normandie, à l'occasion de l'établissement de la gabelle, il fut vivement inquiété par les Nu-pieds, qui le traitaient de « *monopolier* » et de « *gabeleur* », et il dut se réfugier dans son château du Mesnil-Garnier. Aussi dans le « *Journal* » du chancelier Seguier, qui fut envoyé en Normandie pour faire punir les coupables, on lit : « *Jobmettois à dire que le sieur du Mesnil-Garnier a passé dans les* « *calomnies, aussy bien que les aultres, pour un des principaux arcs-bou-* « *tants de la Gabelle. On dict que cette charité luy a esté prestée par quelques-* « *uns d'Avranches pour un mescontentement, qu'ilz disent avoir receu de* « *luy. Quoi qu'il en soit, il est vray qu'il fut contrainct de munir sa maison* « *d'hommes et d'armes, y ayant tenu garnison de plus de quatre-vingts* « *hommes, durant tous ces désordres qui lui eussent esté funestes, s'il* « *n'avait aussy généreusement résisté à ses ennemis, qu'ilz le voulaient atta-* « *quer injustement.* »

En février 1633, le Garde des Sceaux, Châteauneuf, fut arrêté et emprisonné au château d'Angoulême à propos de la fameuse affaire des diamants, donnés par ordre de la Reine, à l'insu du Roi, à deux seigneurs anglais lords German et Montaigu. Ce fut Thomas de Morant qui fut chargé d'interroger Châteauneuf dans sa prison. Le marquis de Leuville et le commandant de Jars furent aussi arrêtés et mis à la Bastille. Ce dernier fut condamné à perdre la tête.

Dans la collection Clairambault, à la Bibliothèque Nationale, figure le portrait de Thomas II de Morant (*Dessin lavé à l'encre de Chine*). Il mourut au château de Courseulles en 1651 et fut inhumé dans le couvent des Dominicains du Mesnil-Garnier.

Thomas II de Morant épousa en premières noces, par contrat passé devant les notaires au Châtelet de Paris, le 23 juillet 1609, *Jeanne* CAUCHON

DE TRESLON. Elle mourut le 9 septembre 1622. Elle était fille de Laurent Cauchon, chevalier, seigneur de Treslon, Brienne et Faverolles, Conseiller d'Etat et Maître des Requêtes et d'Anne Brûlart de Sillery. A cette occasion il fit frapper des jetons en argent. D'un côté est l'écu aux trois cormorans avec casque et lambrequins, entouré du grand cordon auquel est suspendue la croix du Saint-Esprit, autour on lit : TH. MORANT BAR. DV MESNIL-GAR^{R}-GR^{D}-TR^{R} D. ORD. ET DE L'ESPARG. — Au revers, écu écartelé aux I et IV : *Morant*; aux II et III : *Cauchon-Treslon*, entouré d'une cordelière avec la devise : *A candore decus*.

Thomas II de Morant épousa, en secondes noces, le 16 septembre 1624, à Saintines, *Françoise* DE VIEUXPONT, fille de Jean V, baron de Vieuxpont, chevalier des Ordres du Roi et de Marie-Catherine de Bauffremont, dont le frère Henri de Bauffremont, marquis de Sennecey, Lieutenant-général en Mâconnais, Ambassadeur extraordinaire en Espagne, fut élu Président de la Noblesse du Royaume aux Etats tenus d'abord à Sens et ensuite à Paris. Il fut le troisième, de père en fils, qui reçut cet honneur, ce qui n'était arrivé et n'arriva depuis à aucune autre famille. Henri de Bauffremont avait épousé, le 8 août 1607, Marie-Catherine de la Rochefoucauld, duchesse de Randan, première dame d'honneur de la Reine ANNE D'AUTRICHE et Gouvernante du Roi LOUIS XIV, morte le 10 mai 1677.

La sœur de Françoise de Vieuxpont, Louise de Vieuxpont, épousa, le 17 novembre 1624, Philippe de Créqui, baron de Brinquetin, capitaine au régiment de Rambures et commandant pour le Roi à Calais, et son frère Henri, baron de Vieuxpont, se maria avec sa cousine Catherine de Vieuxpont et eut pour fils Alexandre de Vieuxpont, époux d'Henriette Aubert, fille du marquis de Vatan et, pour petit-fils, Guillaume-Alexandre, marquis de Vieuxpont, lieutenant-général des Armées du Roi, Gouverneur de Charlemont, mort sans enfants en 1728. En lui s'éteignit la Maison de Vieuxpont.

Cette race antique des Vieuxpont remontait à Yves, seigneur de Vieuxpont en Normandie, et de Courville au pays chartrain en 881. Leur nom figure parmi les héros d'Hastings et d'Ascalon. Un Guillaume de Vieuxpont était lieutenant de Guillaume le Conquérant.

Le comte de Northumberland portait le nom de Vieuxpont et pour armes : d'or, à dix annelets de gueules. L'arrière-petit-fils de Yves, Guillaume de Vieuxpont, chevalier, seigneur de Courville sous PHILIPPE-AUGUSTE, est le quatorzième aïeul de Françoise de Vieuxpont, mariée à Thomas II de Morant. Celui-ci en l'honneur de cette illustre alliance qui fait descendre les Morant, en ligne féminine, des Maisons royales de France et de Castille et des premiers ducs de Normandie, fit frapper de nouveaux jetons (Voir à

la Bibliothèque Nationale) portant d'un côté l'écu des Morant avec casque et lambrequins et colliers des ordres et en exergue : M^RE TH. MORANT CON^R D'ESTAT, GR^D TRÉS^R DES ORDRES ; au revers, l'écu des Vieuxpont : d'argent à dix annelets de gueules, avec couronne de palme et autour : DAME FRANÇOISE DE VIEVPONT.

Du premier lit sont issus :

1° *Thomas III* DE MORANT, marquis du Mesnil-Garnier, dont il a été parlé par ailleurs (*page 8*).

2° *Anne* DE MORANT, née en 1619, mariée le 23 octobre 1636 à *Louis* OLLIVIER, chevalier, marquis de Leuville, baron de la Rivière, né en 1601, mort Lieutenant-Général des Armées du Roi le 5 août 1663. Il était fils de Jean Ollivier, IIe du nom, chevalier, seigneur de Leuville, baron du Hommet et de la Rivière, Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, mort le 15 septembre 1641, ayant épousé, le 31 janvier 1598, Madeleine de l'Aubépine, morte en 1613, et petit-fils de Jean Ollivier de Leuville et de Suzanne de Chabannes, petite-fille elle-même de Jacques II de Chabannes, maréchal de la Palice.

La marquise de Leuville fut l'amie intime de la comtesse de Grignan, fille de Mme de Sévigné, qui en parle fréquemment dans ses « *Lettres* ». Devenue veuve, elle avait substitué sa terre de Leuville à son neveu Louis du Bois, marquis de Givry et de Vandenesse, Lieutenant-Général et Grand Bailli de Touraine, qui épousa la fille de Thomas III de Morant. Elle fut marraine à Saint-Germain l'Auxerrois, le 11 mars 1657, de Jean-Baptiste-Gaston Le Lou de la Motte-Glain, son neveu, et mourut, le 9 septembre 1698, ayant perdu ses deux enfants :

A. *Charles* OLLIVIER, marquis DE LEUVILLE, baron de la Rivière, reçu page du Roi dans sa Grande Ecurie en 1667, puis cornette des chevau-légers de la Garde, mort sans postérité le 3 novembre 1671, âgé seulement de 22 ans. Il avait épousé, le 11 novembre 1670, *Marguerite* DE LAIGUE, fille de François de Laigue, morte au mois d'avril 1719.

B. *Marie-Anne* OLLIVIER DE LEUVILLE, nommée Gouvernante des enfants de MONSIEUR, frère du Roi, sur la démission de la Maréchale de Clairambault. Elle avait épousé, le 22 mai 1660, *Antoine* RUZÉ, marquis d'Effiat, du Chilly et de Longjumeau, baron de Massy et chevalier des Ordres du Roi, premier écuyer de MONSIEUR, duc d'Orléans, Bailli et Gouverneur des ville et château de Montargis, mort le 3 juin 1719, âgé de 81 ans. Il était le petit-fils d'Antoine Coeffier, dit Ruzé, marquis d'Effiat, Maréchal de France, dont le fils Henri Coeffier dit Ruzé d'Effiat, marquis de Cinq-Mars, Grand-Ecuyer de France, fut décapité à Lyon le 12 septembre 1642.

3° *Charlotte* DE MORANT née en 1620 qui épousa : 1° *Jean* DE FEIDITH, seigneur de Charmond, dont elle n'eut pas d'enfant; 2° *Antoine* DE LA GRANGE, comte d'Arquien, vicomte de Soulangis, Page de la Chambre de la Reine, puis Gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, Mestre-

de-Camp d'un régiment entretenu, Gouverneur de Mont-Cassel et premier Chambellan de PHILIPPE DE FRANCE, duc d'Orléans.

Une des filles d'Henri de La Grange, marquis d'Arquien : Marie-Casimire de La Grange se maria, le 6 juillet 1665, à Jean Sobieski, grand Maréchal et grand Général de Pologne, élu Roi le 20 mai 1674. D'eux descendent en ligne directe CHARLES VII, Empereur des Romains, né en 1694 et Maximilien-Marie-Joseph, Electeur de Bavière, né en 1720.

Thomas II de Morant eut du second lit :

4° *Nicolas-Claude* DE MORANT, auteur de la branche des seigneurs et barons de Courseulles et d'Eterville.

5° *Charles-Roger*, qui continue la filiation.

6° *Henri-Dominique* DE MORANT, dit le chevalier de Courseulles, officier de marine.

7° *François* DE MORANT, religieux bénédictin, prieur de Culey-le-Patry et de N.-D. de Bissay.

8° *Louis* DE MORANT, dit le chevalier de Boisamy, né le 25 septembre 1641, au château de Courseulles, enseigne en pied puis lieutenant de vaisseau. Il fut blessé à la défense de l'escadre hollandaise par le chevalier de Châteaurenaud, le 24 juillet 1677.

On ignore ce que sont devenus Louis DE MORANT et Henri-Dominique DE MORANT, son frère. Peut-être, poussés par le goût des aventures, ont-ils fondé la ville maritime de MORANT-BAY, dans l'île de la Jamaïque, autrefois française. Cette ville est située à l'embouchure de la Rivière de Morant, au bord de la baie du même nom, à 40 kilomètres E. S. E. de Kingston, et compte 1500 habitants. Au fond de la baie de Morant, à huit kilomètres E. se trouve la ville de PORT-MORANT.

Ce qui appuie cette croyance c'est qu'il existe de nos jours, en Angleterre, une famille Morant, originaire de la Jamaïque, et qu'une tradition constante fait venir antérieurement de France. Ses représentants actuels sont l'amiral Sir Digby MORANT et son fils le commandant E. R. MORANT.

9° *Marie-Claire* DE MORANT, dame d'honneur de la Reine ANNE D'AUTRICHE, qui épousa, le 3 novembre 1645, *Michel* LE LOU, seigneur de la Motte-Glain, la Chapelle, la Hayemaheas, la Bauche-Malo, le Chaustier, etc.; Capitaine-Enseigne des Gardes du Corps du Roi et d'une compagnie de la Noblesse de Bretagne. Elle est décédée en 1692, ayant eu :

A. *Michel* LE LOU, chevalier, seigneur de la Motte-Glain, né le 11 août 1655, marié le 2 septembre 1685 à *Louise-Renée* GUICHARDY DE MARTIGNÉ, fille de François Guichardy, chevalier, seigneur de Martigné, conseiller du Roi au Parlement de Bretagne et de Jeanne de Boisdavid.

B. *Jean-Baptiste-Gaston* LE LOU, né le 11 mars 1657, qui eut pour marraine Anne de Morant, marquise de Leuville, sa tante maternelle.

10° *Catherine* DE MORANT, abbesse de Gif.

11° *Anne* DE MORANT, abbesse de Moret.

12° *Louise* DE MORANT, abbesse de Montreuil.

13° *Marguerite* DE MORANT, dite du Saint-Sacrement, née en 1637, supérieure des Carmélites de Compiègne.

XI. *Charles-Roger* de Morant, dit le chevalier du Mesnil-Garnier, seigneur de Bernières, né le 22 octobre 1632, paroisse Saint-Gervais à Paris. Il eut pour parrain Charles-Roger de Bauffremont, marquis de Sennecey, Lieutenant-Général pour le Roi en Mâconnais et, pour marraine, Marie Le Féron, femme de messire Balthazar Phélippeaux, Conseiller du Roi en ses Conseils d'Etat et privé.

Garde du Corps de Sa Majesté, il fut confirmé, en 1666, avec ses consanguins, dans sa noblesse d'ancienne et illustre extraction, par jugement de M. Chamillard, Intendant de Caen. Il fut nommé chevalier de justice des Ordres royaux, militaires et hospitaliers de N.-D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem par Lettres patentes du 16 septembre 1684, délivrées par Michel Le Tellier, marquis de Louvois, Grand Vicaire de ces Ordres, après enquête faite sur « *sa religion, naissance légitime et noble extraction* ».

Charles-Roger de Morant épousa, paroisse Saint-Sulpice, par contrat du 12 septembre 1675 passé devant Garnier et Tardiveau, notaires au Châtelet de Paris, *Marguerite* Jacops de Villiers, dont il eut trois enfants :

1° *Charles-Pierre*, qui continue la filiation.

2° *Françoise-Marie* de Morant, née le 28 février 1681, religieuse au Parc-aux-Dames à Crespy-en-Valois, nommée en novembre 1748 prieure à l'abbaye des Filles-Dieu de Rouen, dont elle prit possession à la Saint-Jean de 1749.

3° *Anne-Marguerite* de Morant, née le 11 janvier 1683, épouse de *Jean-Philibert* Olier, seigneur de Tonquin, Conseiller au Grand Conseil, puis Maître des Requêtes. Ils ont eu trois enfants :

A. *Jean* Olier, capitaine de carabiniers.

B. *Philippe* Olier, cornette au régiment de Dauphiné, mort en Italie.

C. *Marie-Louise* Olier, épouse de *Nicolas-François* de Gondrecourt, seigneur de Senoville, Conseiller d'Etat.

XII. *Charles-Pierre* de Morant, chevalier, seigneur et baron de Coulonces, d'Asnebec et d'Etouvy, né le 17 avril 1679, à Conflans-l'Archevêque.

Garde de la Marine le 16 octobre 1693, enseigne de vaisseau le 7 juin 1707, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis le 5 avril 1728, il se retira du service avec le Brevet de lieutenant de vaisseau et 600 livres de pension. Il est mort à Vire le 19 février 1742 et a été inhumé dans le chœur de l'église d'Etouvy.

La terre de Coulonces avait été érigée en baronnie, en faveur de Jean de Villiers, par Lettres patentes (1336) de Jean de France, duc de Normandie, confirmées en 1337 par Philippe de Valois. C'est la plus ancienne baronnie de Normandie. Dans l'armée qui combattit sous les ordres de l'héroïque

Jeanne d'Arc, figurait un seigneur de la Haye, baron de Coulonces. Par suite d'arrangements de famille cette baronnie était devenue l'apanage de la branche puînée des Morant.

Charles-Pierre de Morant épousa, le 11 avril 1707, *Thérèse* de Benoit, dont il eut entre autres enfants :

XIII. *Antoine-René* de Morant, chevalier, seigneur et baron d'Asnebec et d'Etouvy, né au château de Coulonces le 12 septembre 1717. Son parrain fut noble seigneur messire Antoine de Ruaulx, seigneur et patron de Mesnil-Benoist, Bousigny, Monramé et autres lieux, ses terres et seigneuries, et sa marraine noble dame Marie-Renée Hachard, épouse de messire Charles Hachard, seigneur de Saint-Mauvieu et de Mesnil-au-Grain.

Antoine-René de Morant fut d'abord Garde du Corps du Roi dans la compagnie d'Harcourt, puis capitaine au régiment des Dragons de la Reine. Il mourut à Martilly-près-Vire, le 2 septembre 1781. Il avait épousé, le 25 avril 1746, par contrat passé le 12 mars précédent, *Marie-Anne-Claudine* du Bosc, fille de Jacques-Adrien-Alexandre du Bosc, seigneur de Coqueraumont et de Marchainville et de Claudine Sanadon.

La Maison du Bosc est une des plus illustres de Normandie. Elle compte parmi ses illustrations plusieurs chevaliers aux Croisades, des évêques, des chevaliers des Ordres du Roi, des officiers généraux, etc., et a contracté les plus hautes alliances, entre autres avec : les de Bauffremont, de Craon, du Guesclin, de Bourbon-Rubempré, de Mailly, de Brie-Champagne, de Pardaillan, de Crevant-d'Humières, de Dampierre, de Bailleul d'Ecosse, de Montecuculli, d'Espinay-Saint-Luc, de Roncherolles, etc.

De ce mariage sont issus :

1° *Pierre-Charles-Antoine*, qui forme le degré suivant.
2° *Marie-Charlotte* de Morant, appelée mademoiselle d'Etouvy, mariée à N... d'Amphernet, dont vinrent *Pierre* d'Amphernet, né à Asnebec qui épousa mademoiselle Miquelard dont il eut *Vitaline* d'Amphernet, née en 1819, mariée au vicomte *Victor* d'Angerville. Morte en 1851, sans enfants.

XIV. *Pierre-Charles-Antoine* de Morant, chevalier, seigneur et baron d'Asnebec et d'Etouvy, né au château de Coulonces le 10 octobre 1747. Il signa le Procès-Verbal de l'Assemblée de l'Ordre de la Noblesse tenue en l'église Saint-Etienne de Caen pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789, et se fit représenter à celle de Vire. Royaliste fervent, possesseur d'une grande fortune, il fut obligé, lors de la Révolution, de fuir à l'étranger. Revenu d'émigration, il ne put jamais rentrer, même partiellement, dans ses biens vendus nationalement.

Pierre-Charles-Antoine de Morant mourut à Asnebec (aujourd'hui Annebecq) le 10 novembre 1814. Il avait épousé, l'an 1773, *Anne-Marguerite* Buché des Noës, fille de noble homme Louis-Georges Buché, seigneur des Noës, Conseiller du Roi, Lieutenant particulier au bailliage de Bernay et de Claudine Sanadon. Elle est morte le 15 décembre 1826, n'ayant eu qu'un fils qui suit :

XV. *Adrien-René-Antoine-Pierre* de Morant, né le 23 juillet 1775 à Châtel-la-Lune, canton de Beaumesnil, district de Bernay. Il eut pour parrain noble homme Adrien-Georges Buché des Noës, Conseiller du Roi, Lieutenant particulier aux bailliages de Montreuil et de Bernay, son grand oncle maternel, et pour marraine dame Claudine Sanadon, sa grand'mère, veuve de noble homme Louis-Georges Buché des Noës, Conseiller du Roi, Lieutenant particulier au bailliage de Bernay.

Comme son père il essaya vainement de rentrer en possession des biens de famille séquestrés et vendus nationalement pendant la Révolution et plaida inutilement pendant plus de 60 ans contre les communes usurpatrices. Sa vie est un exemple extraordinaire de longévité. En effet, il mourut presque centenaire (98 ans), le 13 avril 1873. Il avait vécu sous dix régimes successifs : la Monarchie de Louis XVI, la Révolution, la première République, le Consulat, le premier Empire, la Restauration, la Monarchie de 1830, la seconde République, le second Empire et la République actuelle.

Adrien-René-Antoine-Pierre de Morant avait hérité du titre de marquis, en 1832, à la mort de Thomas-Marie-Louis-Geneviève marquis de Morant, dernier de la branche aînée, décédé sans postérité, et avait épousé : 1° le 30 frimaire an VIII de la République, *Suzanne-Charlotte* de Robert, née le 4 mai 1781 à Sainte-Marie-Laumont, morte le 5 avril 1806, laissant un fils *Antoine-Arsène* de Morant, né le 10 ventôse an IX de la République, marié le 20 juillet 1836, à Saint-Louet-sur-Vire, à *Marguerite* Pommier, dont une fille unique; 2° le 15 juillet 1811, *Marie-Thérèse* le Cler, fille de Jean-Jacques Le Cler, morte à Foulognes, le 16 avril 1856. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

1° *Arsène* de Morant, né à Asnebec le 15 janvier 1816, décédé célibataire, le 19 avril 1853, à Saint-Pierre de la Martinique, étant officier de Douane française.

2° *Pierre-Félix*, qui suit.

XVI. *Pierre-Félix* de Morant, marquis de Morant, né à Annebecq, le 4 mai 1818.

Il voyagea d'abord en Allemagne, et fit de solides études à l'Université d'Heidelberg. Pendant la terrible épidémie de choléra qui sévit à Paris en 1849, il fit preuve de tant de zèle et de dévouement qu'en témoignage de reconnaissance publique, le Président de la République, par décret du 26 décembre 1849, lui décerna une médaille d'argent.

En 1860, il découvrit un traitement du choléra, par le chlorate de quinine et soumit là-dessus un rapport détaillé à l'Académie de Médecine de Paris.

« Pendant la guerre de 1870-71, M. de Morant se fit remarquer par sa « belle conduite. Au Bourget, dans la chaleur du combat, il établit une « ambulance dans une ferme. A Buzenval il fit brillamment son devoir. « Sur le champ de bataille de Champigny (1er décembre 1871), il recueillit, « sous le feu de l'ennemi, nos malheureux blessés, recevant les félicitations « de tous les officiers présents, et le 2 décembre il fit encore preuve de cou- « rage et d'intelligence en organisant le transport et la répartition des « blessés entre les diverses ambulances. »

Pour tous ces titres, il fut proposé au Ministre de la Guerre, le 27 janvier 1873, pour la Croix de la Légion d'honneur.

Le marquis de Morant est mort à Paris le 25 septembre 1880 et a été inhumé dans le caveau de famille, à Montparnasse. Il avait épousé, le 19 juin 1847, à l'église Saint-Sulpice, *Héloïse-Alphonsine* Jourdain, fille de Denis-Désiré Jourdain et de demoiselle Ginet, propriétaires. Née le 22 février 1828, elle est morte le 24 mai 1899, dans sa propriété de Châtenay et a été enterrée près de son mari. De ce mariage sont issus :

1° *Désiré-Ernest*, qui suit.
2° *Benoit-Hippolyte* de Morant, comte Hippolyte de Morant.

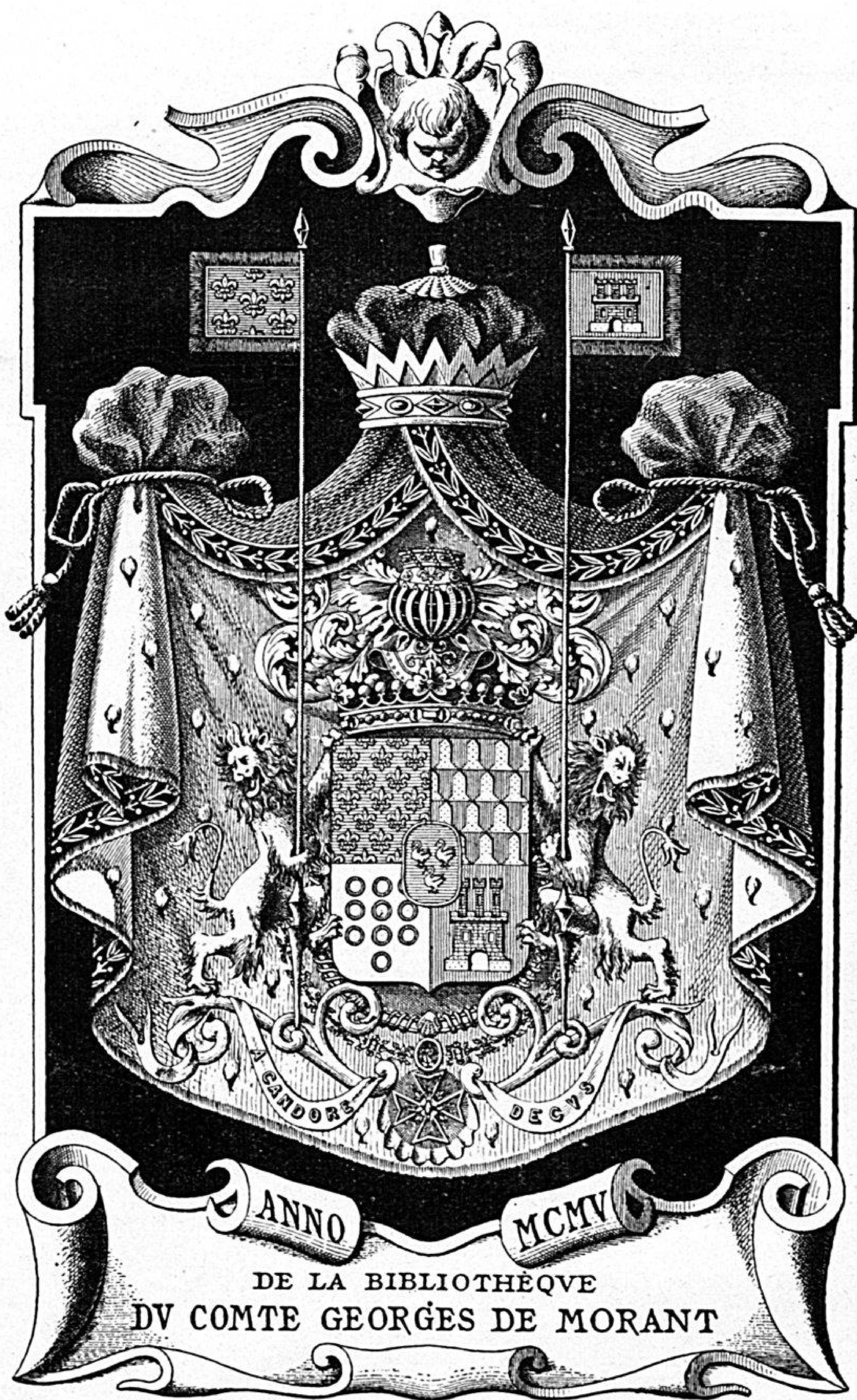
XVII. *Désiré-Ernest* de Morant, marquis de Morant, chef actuel de nom et d'armes, naquit à Paris, le 20 février 1849.

A l'âge de 14 ans ses parents l'envoyèrent en Allemagne, puis en Angleterre. Dès la déclaration de guerre de 1870-71, il contracta un engagement volontaire dans l'infanterie de marine et fit toute la campagne. Il a servi ensuite aux colonies, notamment au Sénégal. Peu après il passa brillamment ses examens d'officier ; ses camarades de promotion, aujourd'hui ses amis, sont le colonel Vallières, le général de Trentinian, etc. Le marquis de Morant est officier d'Infanterie démissionnaire. Il a été le promoteur de l'emploi des bouées lumineuses en mer et a reçu à ce sujet des félicitations officielles, notamment de l'amiral Jurien de la Gravière. Marié, le 6 décembre 1876, avec *Estelle-Marie-Louise-Marguerite* Brunet-Berthier, petite-fille du colo-

nel Berthier, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis. De ce mariage sont issus :

1° *Georges-Victor* qui forme le degré suivant.
2° *Maurice-Amédée-Ernest*, vicomte DE MORANT.

XVIII. *Georges-Victor* DE MORANT, comte Georges de Morant ✠, né le 16 février 1878, écrivain et bibliophile distingué, membre du Comité de la Société française des Collectionneurs d'Ex-libris, correspondant érudit de diverses Revues françaises et étrangères.



Dans l'ex-libris de sa Bibliothèque que nous reproduisons ci-contre, le comte Georges de Morant a rappelé la descendance des Morant des Maisons royales de France et de Castille (I et IV), dont il a écartelé les armes avec celles des Bauffremont (II, Marie-Catherine de Bauffremont, sa 8e aïeule) et des Vieuxpont (III, Catherine de Vieuxpont, sa 7e aïeule).

Telle est, en abrégé, à travers les siècles, l'Histoire de la Maison DE MORANT, toujours à l'honneur, toujours fidèle à sa patrie, servant le Roi, servant la France, sans que jamais une flétrissure quelconque ait terni son blason.

Si les troubles de la Révolution lui ont enlevé terres et châteaux, fiefs et prérogatives, ils n'ont pu lui ôter l'illustration de ses aïeux, ni l'éclat de ses alliances qui l'ont faite une des plus renommées de la province de Normandie.

L'histoire dira que ses membres ont toujours su conserver intactes les traditions d'honneur que leurs ancêtres leur avaient léguées et rester fidèles à leur belle devise :



Louis CHAGNAUD
Généalogiste-Paléographe.





TABLE GÉNÉRALE

DES

GÉNÉALOGIES

CONTENUES DANS LES

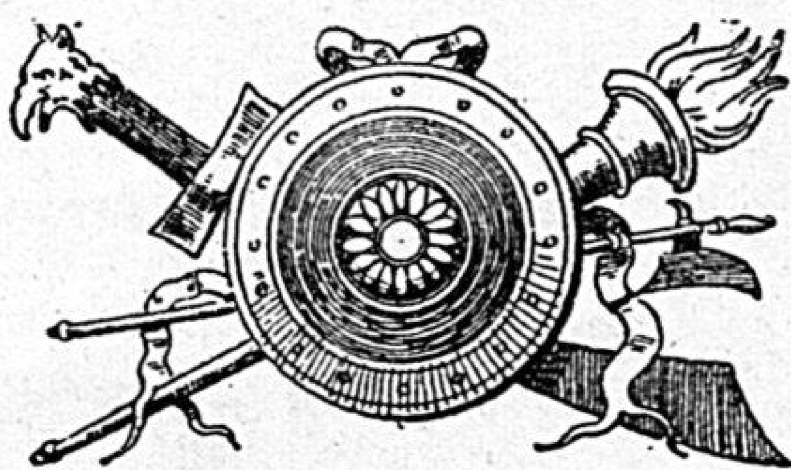
VINGT-CINQ VOLUMES

DU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE



TABLE
DES GÉNÉALOGIES
ET DES
NOMS DE FAMILLES
CONTENUS DANS LE XXV[e] VOLUME
DU
NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE




S. LUDOUICI. CŌITIS. FLAND. DUCIS. BRAB. CŌITIS. ARTESIEN. BURGUNDIE. NIUERNEN. ET. REGIST.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL

Le NOBILIAIRE UNIVERSEL, continuant et reproduisant les grands ouvrages des d'Hozier, P. Anselme, de La Chesnaye-des-Bois, de Saint-Allais, de Courcelles, etc., paraît chaque année par volume imprimé avec luxe sur beau papier vélin, format grand in-4°, contenant chacun un certain nombre de notices généalogiques, ornées d'armoiries, de blasons gravés et de vignettes héraldiques. **Vingt-cinq** volumes ont été déjà publiés.

Il n'est inséré aucune notice sans que la demande en soit faite par les familles, et que les pièces justificatives produites à l'appui aient été reconnues suffisantes par le Conseil de rédaction.

PRIX DU VOLUME : 20 FRANCS

En raison des dépenses considérables qu'entraînent la gravure des armoiries et l'impression luxueuse de l'ouvrage, les frais d'insertion doivent être supportés en partie par les familles intéressées et se traitent de gré à gré.

ON SOUSCRIT

A la Direction des ARCHIVES DE LA NOBLESSE

101, rue de MIROMESNIL (Paris VIIIe)

ARCHIVES DE LA NOBLESSE

ET DU

COLLÈGE HÉRALDIQUE DE FRANCE

COMPRENANT LES ANCIENS CABINETS DE

D'HOZIER, LA CHESNAYE-DES-BOIS, CHEVILLARD, LACROIX (Généalogiste de l'Ordre de Malte), DE COURCELLES, DE SAINT-ALLAIS,

les Archives du Tribunal des Maréchaux de France et celles de l'Ordre de Malte, etc.


Les Archives de la Noblesse et du Collège héraldique de France ont centralisé en un seul et unique dépôt, tous les parchemins, preuves de noblesse officielle et titres nobiliaires des familles nobles, dispersés lors de la Révolution, et provenant des fameuses collections si laborieusement amassées successivement, depuis près de deux siècles, par les d'Hozier, Juges d'armes de France ; Chevillard, Historiographe de France ; Lacroix, Juge d'armes de l'Ordre de Malte ; de Saint-Pont; Fabre; de La Chesnaye-des-Bois, auteur du *Dictionnaire de la Noblesse* ; de Courcelles ; Baron de Joursanvault; de Saint-Allais, Alexis Monteil, etc., etc.


Elles sont actuellement le *seul* dépôt privé important de chartes et documents nobiliaires qui existe en France ; elles ne comprennent pas moins de 600,000 *chartes* et de 100.000 dossiers de familles classés par ordre alphabétique.


Les Archives de la Noblesse possèdent, en outre, toutes les généalogies de France, toutes les preuves de noblesse faites à différentes époques, pour les écoles militaires, les pages du Roi, les demoiselles de Saint-Cyr ; les jugements de maintenue rendus en 1666 ; toutes les armoiries des familles qui sont inscrites à l'*Armorial général* créé en vertu de l'édit royal de 1696. En conséquence, la Direction est en mesure de fournir aux anciennes familles des renseignements inédits, et des actes originaux qu'elles n'ont pas, ainsi que des preuves de noblesse officielles, et à celles qui ont tenu par un *lien quelconque* à la noblesse le moyen de *reconstituer* leur état nobiliaire et leurs armoiries.

La Direction s'occupe d'archéologie nobiliaire, de paléographie, de toutes recherches historiques et généalogiques en France et à l'étranger, où elle a de nombreux *correspondants*, et fournit des consultations sur toute question héraldique ou généalogique qui a besoin d'être élucidée.

DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE.

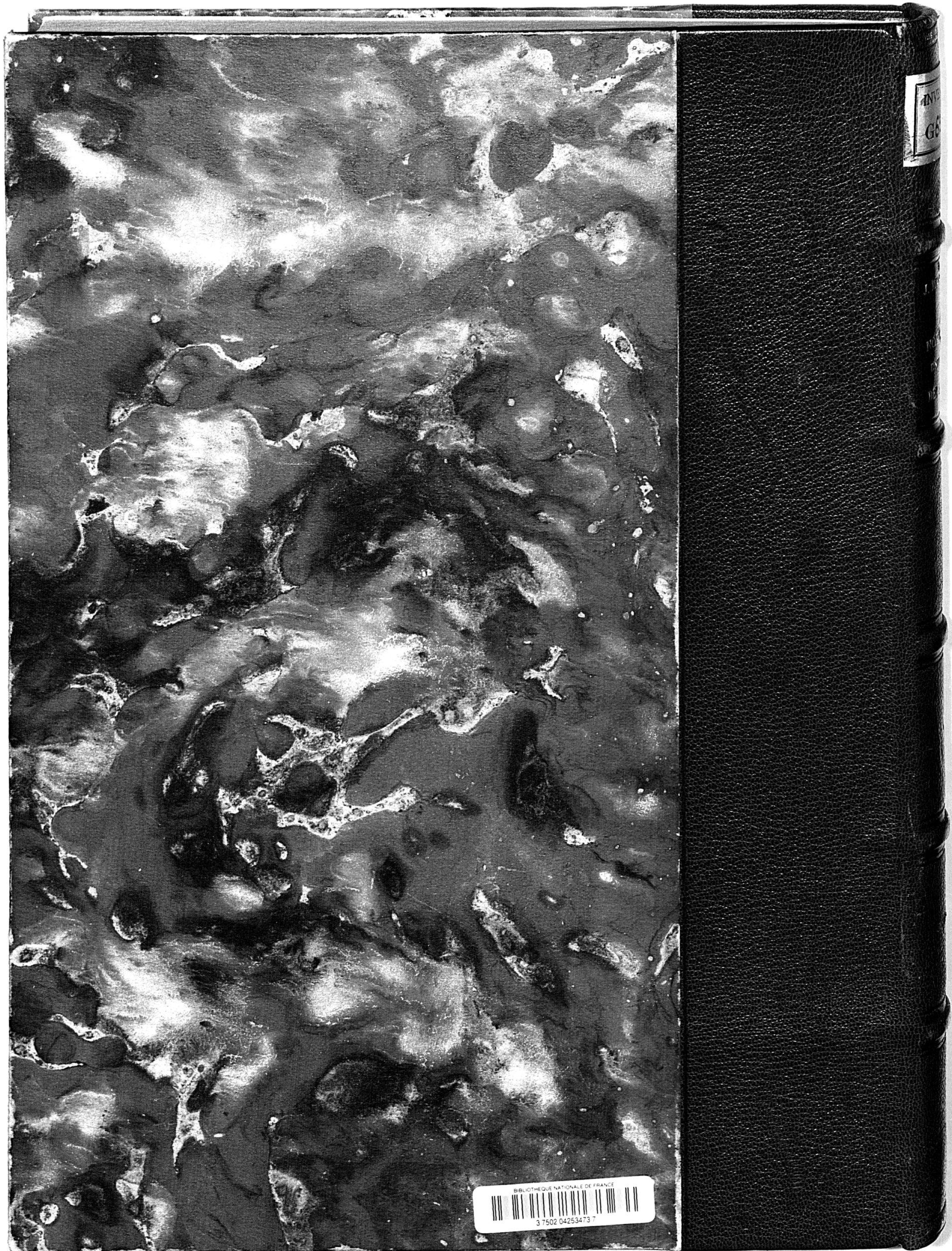











BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE
3 7502 04253473 7